

MARDI 9 MARS 2010

PRÉSIDENTE DE M. MIGUEL ANGEL MARTÍNEZ MARTÍNEZ

Vice-président

1. Ouverture de la session annuelle

Le Président. – Je déclare ouverte la session 2010-2011 du Parlement européen.

2. Ouverture de la séance

(La séance est ouverte à 9 heures)

3. Débats sur des cas de violation des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit (annonce des propositions de résolution déposées): voir procès-verbal

4. Tableau d'affichage du marché intérieur - Protection des consommateurs - SOLVIT (débat)

Le Président. - L'ordre du jour appelle la très importante discussion commune sur trois rapports sur le marché intérieur et la protection des consommateurs:

- le rapport de Róza Von Thun Und Hohenstein, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur le tableau d'affichage du marché intérieur (SEC (2009)/1007 - 2009/2141(INI)) (A7-0084/2009);
- le rapport d'Anna Hedh, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur la protection des consommateurs (2009/2137(INI)) (A7-0024/2010); et
- le rapport de Cristian Silviu Buşoi, au nom de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, sur SOLVIT (2009/2138(INI)) (A7-0027/2010).

Róza Gräfin Von Thun Und Hohenstein, rapporteure. – (PL) Je suis heureuse de pouvoir présenter le dix-neuvième tableau d'affichage du marché intérieur qui date de juillet 2009. Ce document montre que les États membres s'en sortent de mieux en mieux avec la transposition du droit de l'UE. Une fois de plus, l'objectif a été atteint - l'objectif que les chefs d'État ou de gouvernement ont eux-mêmes fixé à 1 % de déficit moyen en matière de transposition. Néanmoins, le nombre des directives qui n'ont pas encore été transposées dans un ou plusieurs États membres, en d'autres termes la fragmentation du marché, est encore trop grand. Il s'agit de plus de 100 directives relatives au marché intérieur. En outre, 22 directives n'ont pas été transposées deux ans après l'expiration du délai prévu. Les États membres doivent en faire plus pour que le marché intérieur profite à tous les Européens.

Alors que je vous présente ce rapport, j'ai en main le prochain tableau d'affichage, celui de la vingtième édition, chiffre rond qui montre un nouveau progrès dans la transposition de la législation de l'Union européenne. Le déficit de transposition est descendu à 0,7 %, ce qui est nettement moins que l'objectif fixé. C'est le meilleur résultat de tous les temps. On voit clairement que le travail de la Commission européenne qui a abouti à cette publication produit un effet mobilisateur sur les États membres. Nous pouvons féliciter chaleureusement la Commission pour ce dur labeur qui a porté ses fruits.

L'autre bonne nouvelle concerne la fragmentation du marché, qui a baissé de 6 % à 5 %. Néanmoins, 74 directives n'ont toujours pas été transposées dans un ou plusieurs États membres de l'Union européenne. Cela signifie que des obstacles - des obstacles très préjudiciables - continuent de gêner les citoyens et les entrepreneurs sur le marché intérieur. Nous devons éliminer ces obstacles ensemble.

À cette fin, le rapport de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs propose une coopération plus étroite entre toutes les institutions qui sont conjointement responsables de la transposition et les parties prenantes. Nous proposons d'organiser un forum annuel du marché intérieur réunissant les représentants des institutions européennes, mais aussi des États membres, les élus des parlements

nationaux et les représentants du monde des affaires et les consommateurs. Un forum de ce genre permettrait d'échanger les expériences et les meilleures pratiques concernant la transposition du droit de l'UE, et de préparer des stratégies pour relever les défis auxquels nous restons confrontés.

Afin de nous débarrasser de ces obstacles préjudiciables, nous demandons à la Commission européenne de soumettre toute nouvelle législation de l'UE à un «test de compatibilité avec le marché intérieur», afin de veiller à ce que les nouvelles mesures ne sapent pas les quatre libertés de l'Union européenne. Il est aussi extrêmement important de donner des informations claires aux citoyens concernant le fonctionnement du marché intérieur, sans oublier que c'est précisément pour eux que le marché intérieur a été créé il y a 20 ans.

Afin d'obtenir une meilleure vue d'ensemble de l'évolution du marché intérieur, la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs demande la publication simultanée du tableau d'affichage du marché intérieur, du rapport SOLVIT, du rapport du service d'orientation pour les citoyens et du tableau de bord des marchés de la consommation.

Enfin, je voudrais remercier tous ceux qui ont travaillé à ce rapport et demander aux collègues de voter pour ce rapport, parce que je suis sûre que cela donnera lieu à l'avenir à une transposition plus rapide et appropriée de la législation de l'UE dans le cadre du système juridictionnel des États membres. Grâce à cela, les Européens rencontreront moins d'obstacles sur le marché intérieur. C'est certainement une question fondamentale pour le développement de notre économie européenne et aussi de notre identité européenne.

Anna Hedh, rapporteure. – (SV) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais commencer par remercier les rapporteurs fictifs et les autres personnes concernées pour la bonne coopération dont nous avons bénéficié durant la période où nous avons travaillé sur le tableau de bord des marchés de consommation. Je suis également heureuse qu'une fois de plus nous ayons produit un rapport soutenu par une très large majorité de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs.

J'ai toujours affirmé que nous avons besoin de consommateurs confiants et satisfaits de l'UE afin que le marché intérieur fonctionne comme il se doit. C'est pourquoi nous nous sommes réjouis de l'arrivée en 2007 d'une commissaire chargée spécifiquement des questions liées à la consommation. En partie grâce à l'engagement personnel très fort et à la grande ouverture de M^{me} Kuneva, la politique de protection des consommateurs et les questions de consommation ont avancé. Le tableau de bord des marchés de consommation est également dû à M^{me} Kuneva.

Malgré notre crainte concernant le fait que la responsabilité des questions de consommation soit partagée entre deux portefeuilles, nous espérons que ce travail continuera de progresser et de porter ses fruits et que la nouvelle Commission maintiendra l'accent sur la consommation. En fait, cette responsabilité est encore plus grande, puisque l'article 12 du traité de Lisbonne prévoit de prendre en considération les exigences de la protection des consommateurs lors de la définition et de l'exécution des autres politiques et actions de l'Union. C'est un progrès important pour les consommateurs et une chose que je n'ai pas l'intention de permettre à qui que ce soit d'oublier dans mon travail politique continu.

Je salue la deuxième édition du tableau de bord des marchés de la consommation. Ce tableau de bord est un des outils dont nous disposons pour améliorer le marché intérieur et je pense que la perspective sur laquelle repose le tableau de bord est particulièrement intéressante, parce qu'elle concerne les attentes et les problèmes des citoyens et parce qu'elle améliore le marché intérieur en particulier pour les consommateurs. Le tableau de bord analyse le marché de la consommation conformément aux mêmes indicateurs qu'auparavant, à savoir prix, changement de fournisseur, sécurité, plaintes et satisfaction.

Au final, il faudra certainement développer et améliorer ces indicateurs. Il faudra en inclure de nouveaux. Néanmoins, j'estime qu'ils fournissent pour l'heure une base appropriée pour établir les priorités et tirer les conclusions concernant les analyses plus approfondies qui doivent être entreprises. Il est très important d'être patients et de laisser le temps au tableau de bord d'évoluer. Il en est encore à ses balbutiements.

Dans le deuxième tableau de bord des marchés de la consommation, nous avons vu, entre autres choses, des indications claires que les consommateurs connaissent plus de problèmes avec les services et moins avec les biens et que les prix augmentent moins souvent dans les secteurs où les consommateurs changent souvent de fournisseur. Le commerce électronique transnational se développe aussi plus lentement à cause des obstacles aux frontières qui préoccupent les consommateurs et suscitent leur méfiance. En outre, nous pouvons voir qu'une application effective de la législation et des mécanismes réels de recours sont d'une importance capitale pour le bon fonctionnement du marché.

Les données montrent qu'il existe de grandes différences entre les États membres et une marge d'amélioration en ce qui concerne les mécanismes de recours. Je demande donc à la Commission de suivre le Livre vert sur les recours collectifs pour les consommateurs.

Une application et une surveillance effectives des dispositions de l'UE concernant la protection des consommateurs sont essentielles si nous voulons accroître la confiance des consommateurs. Toutefois, la surveillance dans l'UE est loin d'être uniforme et selon les statistiques, il existe des différences significatives entre les États membres en termes de budgets de surveillance du marché et de nombre d'inspecteurs actifs. La Commission et les autorités nationales chargées de la surveillance doivent donc accroître leurs efforts si nous voulons atteindre l'objectif d'une bonne protection des consommateurs et faire en sorte que les consommateurs aient suffisamment confiance pour pouvoir exploiter toutes les occasions offertes par le marché intérieur.

Il est extrêmement important de renforcer les mécanismes de surveillance et de supervision du marché afin d'accroître la confiance des consommateurs. Après tout, la consommation sera un facteur essentiel de la reprise économique de l'Europe.

Cristian Silviu Buşoi, *rapporteur*. – (RO) Je voudrais commencer par remercier ceux avec qui j'ai eu l'occasion de travailler sur le rapport SOLVIT, le secrétariat de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, tous les rapporteurs fictifs et les autres collègues qui ont manifesté leur intérêt dans ce dossier et qui ont apporté une importante contribution au résultat final.

SOLVIT est un réseau qui offre des solutions informelles aux problèmes qui peuvent apparaître à cause de la mauvaise application de la législation sur le marché intérieur. Il s'agit d'une innovation particulièrement utile pour les consommateurs et les entreprises de l'Union européenne du point de vue de la fourniture des avantages que la législation européenne suppose. Nous connaissons souvent des problèmes dans l'application de la législation européenne en matière de marché intérieur. SOLVIT m'apparaît comme une alternative viable à la voie judiciaire, les tribunaux étant tellement encombrés par toutes sortes d'affaires différentes.

Nous ne pouvons ignorer le fait que SOLVIT est confronté à une masse d'affaires sans cesse croissante et, de ce point de vue, elle est en quelque sorte victime de son propre succès. Pour que SOLVIT puisse offrir une assistance de grande qualité aux citoyens et aux entreprises de l'Union européenne, les centres SOLVIT qui ne disposent pas du personnel nécessaire doivent recevoir du personnel supplémentaire.

Ce personnel supplémentaire doit arriver d'une manière logique et contrôlée, prenant en considération la dimension de la population nationale et le nombre d'affaires traitées dans le passé par le centre. Cette analyse doit s'effectuer en vue de fournir du personnel supplémentaire uniquement là où il existe un réel besoin. Doter SOLVIT de personnel supplémentaire entraîne évidemment un coût. Le rapport invite les États membres à utiliser toutes les ressources disponibles pour financer ce personnel supplémentaire, y compris des méthodes de financement alternatives.

Ce rapport se concentre aussi sur la promotion du réseau SOLVIT, que je considère personnellement d'une importance capitale et je crois que vous serez tous d'accord avec moi sur ce point. En recourant aux services de SOLVIT, les PME peuvent libérer des sommes considérables à investir dans d'autres domaines susceptibles de générer une croissance économique et qui sont plus bénéfiques pour leur développement que l'aide juridique dont elles auraient besoin pour résoudre leur problème. En ce qui concerne les particuliers, SOLVIT leur offre l'avantage d'éviter des procédures judiciaires longues et coûteuses.

Toutefois, pour profiter des avantages offerts par le réseau SOLVIT, les citoyens et les entreprises doivent d'abord connaître l'efficacité du réseau. C'est pourquoi je crois que nous devrions associer activement les autorités nationales, la Commission européenne et les députés européens à la promotion de SOLVIT. Il existe plusieurs manières de le faire, qui vont des campagnes d'information médiatiques et organisées par les États membres à la création du portail unique SOLVIT. De plus, les services publics associés à l'application de la législation européenne qui régit le marché unique pourraient désigner une personne chargée des communications SOLVIT, ce qui stimulerait encore l'efficacité du réseau et contribuerait à sa promotion. En tant que députés au Parlement européen, nous pouvons prendre nous-mêmes l'initiative de promouvoir SOLVIT et nous pouvons aider à sensibiliser nos homologues des parlements nationaux à son sujet.

L'échange de bonnes pratiques entre États membres en ce qui concerne la promotion de SOLVIT et la résolution des problèmes opérationnels de ce réseau est une autre mesure fermement encouragée dans ce rapport. En fait, les bonnes idées peuvent être diffusées et appliquées au niveau européen au profit de tous.

Enfin, nous ne pouvons ignorer que SOLVIT est souvent confronté à de nombreux cas qui ne sont pas de son ressort ou qui sont particulièrement complexes, qui nécessitent des solutions utilisant des méthodes alternatives. Les pétitions soumises à la commission des pétitions du Parlement européen peuvent offrir une solution pour les cas trop complexes pour être résolus au niveau de SOLVIT. C'est pourquoi une des propositions de ce rapport plaide pour que le portail SOLVIT transfère ces cas vers le site Internet de la commission des pétitions du Parlement européen, ainsi que vers les commissions ad hoc des parlements nationaux.

Ce ne sont que quelques-unes des idées sur lesquelles le rapport SOLVIT se base. Je crois que ces propositions sont en mesure d'améliorer le fonctionnement du réseau en termes d'offre d'une assistance de grande qualité aux consommateurs et aux entreprises. SOLVIT a un potentiel énorme et nous devons constamment analyser sa performance afin d'utiliser pleinement son potentiel.

Michel Barnier, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, je trouve d'abord qu'il est très important que nous soyons côte à côte avec mon collègue John Dalli pour répondre à vos questions et vous informer de la mise en œuvre de ces différents outils ou textes.

Dans ma vie politique, j'ai, Mesdames et Messieurs, souvent pensé que l'effet de suivi était au moins aussi important que les effets d'annonce. Je trouve donc très important, quand on est dans un parlement national, ou au Parlement européen, quand on est à la Commission, que l'on ait des instruments pour vérifier, pour évaluer la mise en œuvre concrète, sincère, des textes que l'on vote. Je pense aussi que, pour bien agir, il faut bien comprendre et c'est précisément ce sur quoi vos rapporteurs se sont penchés avec beaucoup de qualité et de vigilance.

Vous me permettez de remercier très sincèrement M^{me} Thun und Hohenstein et M. Bușoi, pour ce qui me concerne plus directement, ainsi que M^{me} Hedh, pour la qualité de leurs rapports.

De quoi parlons-nous? Nous parlons du marché intérieur. Je disais hier soir, assez tard, dans cet hémicycle, que, dans le moment de crise et de difficulté économique où nous sommes, nous ne pouvons pas nous permettre de ne pas utiliser toutes les potentialités. Si le marché intérieur, le grand marché européen, fonctionnait normalement, comme il devra fonctionner, nous pourrions gagner par nous-mêmes, en nous-mêmes, entre 0,5 et 1,5 % de croissance supplémentaire.

En ce moment, nous ne pouvons pas nous permettre de perdre cette opportunité. Il faut donc que le marché intérieur fonctionne complètement dans toutes ses dimensions et c'est, naturellement, la tâche que m'a confiée, sous votre contrôle, le président Barroso. Voilà pourquoi j'attache de l'importance à ce tableau d'affichage, comme à cet instrument SOLVIT, et à leur bon fonctionnement. Je pense que John Dalli dira précisément la même chose sur la question importante des consommateurs.

M^{me} Thun und Hohenstein a précisément rappelé les bonnes nouvelles ou les moins bonnes nouvelles de ce tableau d'affichage. Nous parlons là de 1 521 directives ou textes qui font fonctionner le marché intérieur, c'est considérable. Il y a, aujourd'hui, un déficit de transposition qui est, vous l'avez très bien dit, le plus bas jamais atteint. Il s'agit là d'une bonne nouvelle, il faut en remercier tous ceux qui, dans les États membres, parfois dans les régions, sont chargés de mettre en œuvre cette directive. Je voudrais également associer à ces remerciements, mes collaborateurs de la direction générale du marché intérieur.

Il y a aussi une moins bonne nouvelle, c'est que la qualité de la transposition, la qualité de la mise en œuvre n'est pas satisfaisante. Il faut donc que nous fassions un travail tous ensemble, avec le Parlement européen, avec les parlements nationaux, avec les fonctionnaires dans chaque État membre. C'est l'objet, comme je vous l'ai dit lorsque j'ai été auditionné par le Parlement, des visites que je vais faire à partir de maintenant – j'ai déjà commencé – dans chacune des 27 capitales pour rencontrer personnellement, sous l'autorité des ministres compétents, les fonctionnaires chargés de mettre en œuvre les directives du marché intérieur, d'élaborer les éléments de ce tableau d'affichage ou de faire fonctionner SOLVIT, comme M. Bușoi l'a très bien dit.

Et voilà aussi pourquoi je dis à Róza Thun und Hohenstein que je suis d'accord avec cette idée d'un forum, c'est une très bonne idée. Il faut mettre les gens ensemble, et nous allons le faire ensemble, ici au Parlement, avec la Commission, les parlements nationaux et l'ensemble des responsables de chacun des États pour partager, évaluer, échanger les bonnes pratiques. Je crois fondamentalement à cette utilité de mettre les responsables en commun: le contrat plutôt que la contrainte, le contrat d'abord, la confiance et le travail en commun.

Pour SOLVIT, M. Buşoi a rappelé l'importance de cet outil qui commence à bien fonctionner. Nous avons aujourd'hui 1 500 cas qui ont été traités par la concertation, par la résolution, par la médiation, essentiellement des citoyens mais aussi d'un grand nombre d'entreprises. Comme l'a dit M. Buşoi, très justement, cela permet de faire des économies d'argent et de temps et ainsi les citoyens, les consommateurs, les entreprises sont replacées au cœur du marché unique plutôt que d'aller dans des procédures trop lourdes, pour pouvoir régler, comprendre et apporter une solution à leurs difficultés dans la mise en œuvre de telle ou telle disposition qui les intéresse, liée au marché intérieur.

C'est un peu le même esprit qui anime le plan d'action pour les services d'assistance du marché unique, le plan SMAS, pour offrir une meilleure information et un meilleur service aux citoyens et aux entreprises. Là aussi, on a fait des progrès, ce plan a permis un rapprochement entre différents services et des formulaires en ligne communs entre SOLVIT et le service d'orientation pour les citoyens.

Comme cela a été suggéré par vos rapporteurs, je pense, sous le contrôle de John Dalli, que nous pourrions faire un effort, que nous devons faire un effort pour présenter tous ces documents, tous ces résultats, toutes ces communications au même moment, pour rassembler et mieux coordonner ces différents outils qui rendent compte de la mise en œuvre des textes ou des directives liés au marché intérieur.

En tout cas, je donne mon accord pour cette meilleure coordination et je vous confirme mon engagement personnel pour bien utiliser ces différents instruments d'évaluation et de suivi des 1 500 directives liées au fonctionnement du marché intérieur.

John Dalli, *membre de la Commission.* – (EN) Monsieur le Président, je vais commenter le rapport sur ces deux politiques européennes très importantes - le tableau de bord des marchés de consommation et le paquet sur la protection des consommateurs - qui a été présenté par M^{me} Anna Hedh. Je voudrais remercier M^{me} Anna Hedh pour son excellent travail de rapporteur.

La politique des consommateurs se trouve au cœur des défis économiques et sociaux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Il y est question des personnes. Des consommateurs informés et en mesure de faire entendre leur voix entraînent l'innovation et la compétitivité, mais, chose peut-être plus importante, notre maître atout pour rétablir le lien avec les citoyens consiste à faire fonctionner le marché intérieur au profit des consommateurs. Le rôle central attribué à la politique des consommateurs se reflète dans plusieurs portefeuilles. En effet, le collège travaillera étroitement à faire en sorte que les règles qui sont adoptées se traduisent en avantage pratique pour les consommateurs. Je suis ici aujourd'hui avec mon ami Michel Barnier pour vous montrer de quelle manière étroite nous entendons travailler ensemble. Ce sera notre pratique de travail.

La dimension des consommateurs doit être développée dans tous les portefeuilles et la Commission adoptera des critères de référence pour en mesurer l'avancement ou le recul. Le tableau de bord des marchés de la consommation sert de système d'alerte, il nous dit même quand le marché intérieur laisse tomber les consommateurs. Le tableau sert également à suivre l'avancement de l'intégration de la vente au détail du marché intérieur pour les consommateurs, les PME et autres détaillants. Il contribue également à montrer si les États membres en font assez pour appliquer le nouveau droit des consommateurs et pour informer, éduquer et permettre à ceux-ci de prendre les choses en main.

En parlant de l'application, je suis heureux de voir que le Parlement partage l'avis de la Commission concernant l'importance de donner aux personnes dans la pratique les droits qui sont les leurs en théorie. Le chemin est encore long dans ce domaine. La communication de juillet 2009 vise à identifier les manières de rendre l'application plus efficace, efficiente et cohérente dans l'Union européenne. Elle doit à présent se traduire par l'action concrète. Une priorité consistera à intensifier les efforts pour accroître l'efficacité et l'efficacités de nos réseaux transnationaux, qui doivent clairement signaler aux courtiers qu'ils ne pourront se réfugier nulle part dans l'UE pour échapper aux poursuites. La même chose s'applique à la coopération avec les autorités dans les pays tiers. Pour ce faire, les organes nationaux chargés de l'application ont besoin de ressources et de moyens humains suffisants. En période économique difficile, tous les services publics sont sous pression, mais rogner sur l'application des droits des consommateurs c'est faire une fausse économie. Des marchés libres, ouverts et bien réglementés encouragent la concurrence dans les domaines de la qualité et du prix, ils entraînent la compétitivité. Cela profite non seulement aux consommateurs, mais aussi à toute l'économie de l'UE. Tant la Commission que le Parlement devrait travailler ensemble pour s'assurer que ce message sonne haut et fort dans les États membres.

Nous entendons également continuer le bon travail qui tient à une application coordonnée à l'échelle de l'Europe - ce que l'on appelle les coups de balai. Ces coups de balai ont montré que parfois, il ne suffit pas de combiner les efforts nationaux. Les solutions européennes sont nécessaires. J'accepterai donc volontiers votre invitation à explorer la base juridique dans le Traité en vue de renforcer la protection des consommateurs, en particulier en améliorant les capacités de la Commission, mais cela sera fait et nous nous dirigerons vers cela si nous sommes d'abord convaincus que cela apportera une valeur ajoutée au travail au niveau national.

En ce qui concerne le recours, je conviens que des mécanismes alternatifs de résolution des litiges peuvent offrir un recours bon marché, simple et rapide aux consommateurs, tout en sauvegardant la réputation des entreprises. Un élément de cette stratégie se rapporte au traitement des plaintes collectives. À ce sujet, j'entends m'assurer, avec les Vice-présidents Almunia et Reding, que la Commission avance de manière coordonnée.

Enfin, je compte sur votre soutien pour veiller à ce qu'il y ait un financement suffisant après 2013, à l'expiration du programme actuel pour les consommateurs, afin de soutenir la politique ambitieuse concernant les consommateurs, notamment la fourniture continue d'un tableau de bord amélioré. Ensemble, j'ai bon espoir que nous pourrions répondre aux défis complexes d'aujourd'hui et de demain et que nous pourrions travailler en partenariat pour garantir que le marché intérieur donne tout son potentiel à tous nos concitoyens.

Simon Busuttil, rapporteur pour avis de la commission des pétitions. – (MT) Au nom de la commission des pétitions, j'ai rédigé un avis sur le réseau SOLVIT, que je soutiens totalement, car c'est un moyen d'aider les citoyens qui connaissent des difficultés. Néanmoins, je voudrais faire une remarque importante que je développerai concernant la nécessité d'une coopération complète entre toutes les parties prenantes qui sont contactées par le citoyen. Quelles sont les options qui s'offrent au citoyen en butte à une difficulté? Il peut introduire une pétition devant le Parlement européen, qui est doté de ce pouvoir par l'article 194 du Traité, il peut déposer une plainte devant la Commission européenne ou il peut déposer une plainte devant SOLVIT. Le citoyen peut aussi chercher réparation en adressant sa plainte au médiateur européen, mais cela crée beaucoup de confusion, avec pour résultat que le citoyen ne sait pas exactement où chercher réparation et assistance. Par conséquent, dans mon avis, et au nom de la commission des pétitions, j'en appelle à une plus grande coopération entre toutes les institutions impliquées pour que le citoyen sache exactement où il doit chercher réparation.

Zuzana Roithová, au nom du groupe PPE. – (CS) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, le service Internet SOLVIT fonctionne depuis huit ans déjà, il a permis de trouver une solution à 83 % des plaintes émanant de citoyens et d'entreprises, motivées par une mauvaise application du droit européen dans les États membres, et ce dans les dix jours de l'introduction de la plainte. En 2008, les règlements informels de SOLVIT ont permis d'éviter des litiges et des dommages judiciaires pour 32 millions d'euros.

Le problème révélé par nos trois rapports se situe à deux niveaux: tout d'abord, le retard que certains États membres mettent à transposer le droit européen dans leur pratique nationale, avec un déficit de 100 directives qui n'ont pas été totalement appliquées dans le domaine du marché intérieur. Je sais que c'est un faible pourcentage, mais c'est un pourcentage important. Il y a ensuite l'utilisation très médiocre qui est faite de SOLVIT comme instrument pratique. Par exemple, en République tchèque, les professionnels le connaissent bien, mais seuls 7 % des entrepreneurs enregistrés connaissent ce service. La situation en France est bien pire encore. D'après les statistiques, SOLVIT est confié à un stagiaire.

Je me réjouis que votre commission soutienne également les propositions que j'ai présentées en ma qualité de rapporteure fictive, par exemple les mesures visant à accroître les effectifs administratifs professionnels du réseau SOLVIT dans les États membres. Cependant, il est surtout question de promouvoir le réseau auprès des entrepreneurs, des expatriés, de différentes associations, des parlements nationaux et aussi de notre Parlement. Je voudrais mentionner la nécessité de relier SOLVIT aux points de contact unifiés et aux services de conseil gérés par la Commission. Bien sûr, il importe que la Commission informe tous les pays en temps et en heure des questions résolues grâce au réseau SOLVIT. La Commission devrait présenter ces analyses dans des rapports annuels et, de cette manière, nous pourrions bien sûr améliorer la possibilité de recourir au réseau SOLVIT.

Je suis heureuse que notre commission ait soutenu les trois rapports si largement dans tous les groupes politiques et j'espère que la plénière en fera de même. Je voudrais remercier tous les rapporteurs pour leur travail.

Evelyne Gebhardt, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire Barnier, Monsieur le Commissaire Dalli, Mesdames et Messieurs, nous parlons aujourd'hui du marché intérieur, de la protection des consommateurs et de la mobilité des personnes dans l'Union européenne. Ce sont les sujets

essentiels quand nous débattons de ces trois instruments et c'est sur eux que je voudrais concentrer mon attention.

Le fait d'avoir rassemblé ces trois sujets nous donne aujourd'hui un gros avantage parce que l'économie et les droits des consommateurs et des travailleurs ne sont pas intrinsèquement opposés: ils doivent être réunis. C'est un point sur lequel nous devons avancer pour l'avenir. C'est pourquoi il est bon que nous ayons cette discussion commune aujourd'hui.

Afin que cela soit une réalité, nous devons avant tout mettre en évidence trois principes politiques. Premièrement - et le commissaire Barnier l'a très bien dit avant moi - il faut vaincre le protectionnisme qui est toujours bien vivant dans les gouvernements nationaux des États membres. C'est une chose que nous devons faire dans tous les cas et cela se retrouve dans notre programme.

Le deuxième principe politique est que nous devons garantir un niveau élevé de protection des droits des consommateurs et des travailleurs. En d'autres termes, le marché intérieur ne signifie pas l'abolition des droits et il ne signifie pas la déréglementation. Il est là pour garantir notre niveau très élevé de droits communs dans ces domaines. Pour cette raison, nous ne sommes pas d'accord avec un paragraphe du rapport de M^{me} Róza Von Thun Und Hohenstein. Il concerne le tableau d'affichage du marché intérieur ou le test de compatibilité avec le marché intérieur. C'est une mauvaise approche. Elle donne l'impression que la seule chose importante c'est de savoir comment fonctionne le marché. Ce n'est pas le cas. Nous devons nous demander quel impact la législation de l'Union européenne aura sur les droits des travailleurs et sur les droits des consommateurs. Nous rejetons donc ce concept, parce qu'il est erroné.

Troisièmement, nous avons besoin d'une bonne application de ces droits au niveau européen. Pour cela, il nous faut un système de recours collectif pour que les consommateurs ne soient pas seuls sur ce marché intérieur, mais qu'ils soient également capables d'affirmer réellement leurs droits.

Robert Rochefort, *au nom du groupe ALDE*. – Monsieur le Président, chers collègues, permettez-moi d'abord de vous dire que c'est une grande satisfaction de voir cet échange sur le marché intérieur et la protection du consommateur inscrit comme débat prioritaire ce matin.

Dans le contexte de crise économique, Monsieur Barnier, le marché intérieur est un atout que nous devons absolument mettre en valeur. Dans ce marché intérieur, évidemment, c'est la consommation qui est peut-être le moteur le plus important qu'il faut soutenir à très court terme. Mais pas n'importe quelle consommation. Il nous faut une consommation qui prépare l'avenir, qui soit en phase avec les enjeux du développement durable, une consommation responsable qui ne cherche pas toujours la promotion des produits de discount censés favoriser le pouvoir d'achat des familles mais qui, en fait, sont souvent de médiocre qualité et qui résultent de délocalisations presque systématiques de leur fabrication hors de l'Union. Nous savons qui en sont les principales victimes: les consommateurs qui ont le revenu le plus faible, les consommateurs les plus fragiles.

En un mot, il nous faut installer une nouvelle confiance entre les consommateurs et les entreprises, en particulier celles de la distribution, pour fortifier et faire se développer le marché intérieur de notre Union. Je voudrais adresser un message très clair à la Commission. Oui, Monsieur Dalli, vous aurez notre soutien mais nous avons cette inquiétude née du risque lié à la répartition des compétences entre vous. Nous avons peur que ceci aboutisse à une fragmentation de vos responsabilités. Nous serons en même temps extrêmement vigilants à ce que vous travailliez vraiment de façon cohérente ensemble. Nous attendons que les intérêts des consommateurs soient pris en compte réellement dans toutes les politiques de l'Union européenne, dans l'esprit du traité de Lisbonne.

Je vous donne un exemple immédiatement qui associe non seulement M. Barnier, M. Dalli mais aussi M^{me} Reding. Il est temps de donner suite au livre vert sur les recours collectifs. Nous attendons de vous que vous avanciez sur ce dossier. Puisque vous l'avez d'ailleurs cité, M. Dalli, je voudrais vous demander si vous avez déjà un calendrier sur ce sujet. Nous attendons aussi de vous que vous inventiez une forme spécifique européenne nouvelle pour que ces recours collectifs évitent les dérives trop connues du système américain, que nous inventions quelque chose qui soit au service de tous, qui n'oppose pas les intérêts des uns et des autres.

Je voudrais féliciter notre collègue, M^{me} Hedh, pour son rapport très complet. Je voudrais insister sur l'accent qu'elle met, à juste titre, dans son rapport, sur l'éducation à la consommation, qui est essentielle et qui doit

se faire tout au long de la vie, qui n'est pas qu'une question du jeune enfant mais également du consommateur, tant les produits changent, tant les forces du marketing se sophistiquent.

(Le Président interrompt l'orateur)

Je voudrais juste, en conclusion, vous dire que les indicateurs, les tableaux de bord, c'est très bien – c'est l'ancien statisticien économiste qui parle –, mais ça ne remplace pas la volonté politique qui, elle, doit être la véritable mobilisation de notre action.

Heide Rühle, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (DE) Monsieur le Président, je voudrais partir de ce que M. Michel Barnier a dit au début concernant l'importance considérable du marché intérieur dans la crise actuelle. Elle a été démontrée très clairement une fois de plus. Et pourtant, le marché intérieur a évidemment besoin de la confiance des citoyens. Ce n'est qu'alors qu'il fonctionnera comme il se doit. Ce n'est pas encore le cas à de nombreux niveaux. À l'occasion des débats qui ont lieu dans nos propres pays, les parlementaires que nous sommes relèvent en particulier très souvent que ces craintes vis-à-vis du marché intérieur sont encore très présentes au sein de l'opinion publique et que des sujets comme le protectionnisme reçoivent, malheureusement, un écho très favorable parce que ces choses sont non seulement avancées par les gouvernements, mais elles sont aussi soutenues par de nombreux citoyens. Il est dès lors d'autant plus important de faire tout notre possible au Parlement pour susciter la confiance dans le marché intérieur. La politique des consommateurs constitue bien sûr un élément essentiel pour y parvenir. La politique des consommateurs qui propose un niveau élevé de protection aux consommateurs peut accroître et préserver la confiance des personnes vis-à-vis du marché intérieur. Nous devons donc travailler plus dur dans ce domaine.

Je salue la présence aujourd'hui des deux commissaires. Vous savez, bien sûr, que notre groupe a critiqué lui aussi le fait qu'il n'y ait plus un seul commissaire responsable de la politique des consommateurs, parce que le message envoyé par M^{me} Kuneva était très positif. Nous saluons donc le signal très clair que vous nous donnez ici de votre volonté de coopérer dans ce domaine. Nous craignons aussi qu'en diluant les responsabilités entre différents commissaires, la protection des consommateurs ne reçoive en fin de compte une attention insuffisante. J'espère cependant que ce ne sera pas un cas unique, mais que vous allez coopérer sur ce point très étroitement avec nous, parce que nous avons des questions très importantes à traiter. Nous devons par exemple encore finir de débattre des questions du recours collectif, sur lesquelles nous devons encore progresser. Bien sûr, cela jouera aussi un rôle très important pour accroître la confiance des citoyens.

Il nous faut plus d'outils qui montrent clairement que les citoyens sont protégés sur le marché intérieur. SOLVIT est un outil très important à cet égard. Nous soutenons donc totalement le rapport de M. Cristian Silviu Buşoi. SOLVIT, qui offre l'occasion de solutions extrajudiciaires, crée une confiance dans le marché intérieur et fournit aux consommateurs une meilleure connaissance de ce marché, ce qui fait souvent défaut de la part des autorités dans les États membres. SOLVIT peut constituer un atout important et essentiel à cet égard. Cette année, je suis la rapporteure pour le budget et je puis assurer M. John Dalli que nous serons vigilants en ce qui concerne les questions budgétaires et l'affectation des ressources dans le domaine de la politique des consommateurs. Nous avons déjà approché notre commission des budgets et souligné que nous voulons bien sûr que les fonds continuent à être rendus disponibles et que nous voulons que l'argent approprié soit utilisé. Sur ce point, vous pouvez compter sur notre soutien.

Pour me résumer encore une fois, je pense que, dans l'ensemble, ces rapports ont envoyé un signal très important et très positif. Si nous les soutenons, nous avons toutefois une critique à émettre. Elle se rapporte à la vérification concernant le marché intérieur. Nous pensons que cette vérification est plutôt à sens unique. S'il faut revoir les directives, il faut le faire de différents points de vue. La durabilité est très importante, tout comme le sont les questions sociales. Si la révision doit avoir lieu, elle ne doit pas se concentrer uniquement sur le seul aspect du marché intérieur. Il doit s'agir d'une révision d'ensemble. Le sujet de la subsidiarité doit être lui aussi pris en considération, comme il se doit. Nous regrettons par conséquent l'accent sur la vérification à sens unique concernant le marché intérieur. Nous soutenons néanmoins par principe l'approche de la rapporteure, y compris en ce qui concerne la vérification concernant le marché intérieur et nous voterons pour le rapport.

Adam Bielan, *au nom du groupe ECR.* – (PL) Monsieur le Président, le processus de construction du marché commun basé sur les quatre libertés - libre circulation des personnes, des biens, des capitaux et des services - est encore un processus inachevé, et si nous pensons en particulier à la quatrième liberté, la libre circulation des services, il nous reste encore beaucoup à faire. C'est un processus extrêmement important, en particulier en période de marasme économique et compte tenu de la crise économique que nous traversons en Europe.

En effet, c'est quand l'économie ralentit que nous devrions parler des mérites du marché commun et nous verrons alors peut-être la volonté politique que M. Robert Rochefort souhaite.

Je voudrais donc féliciter le Bureau du Parlement européen d'avoir réalisé l'importance de la question et d'avoir décidé de faire de ce débat sur les trois rapports un débat prioritaire de cette session parlementaire. Je remercie et je félicite aussi M. Malcolm Harbour, qui préside la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, pour l'efficacité de ses efforts à cet égard. Je voudrais également féliciter les trois rapporteurs pour ces trois rapports si importants. Toutefois, je ne peux pas ne pas relever une certaine absurdité. En plénière aujourd'hui, nous discutons du rapport de M^{me} Róza von Thun - un excellent rapport, devrais-je ajouter - mais il s'agit d'un rapport concernant le tableau d'affichage du marché intérieur pour 2008. Il y a pourtant plusieurs jours que la Commission a publié le tableau d'affichage du marché intérieur pour 2009. Je pense qu'il s'agit là d'une autre raison pour laquelle la Commission devrait à l'avenir publier simultanément les quatre importants rapports de suivi du marché intérieur. Après tout, le tableau d'affichage du marché intérieur, le tableau de bord des marchés de la consommation, le rapport SOLVIT et le service d'orientation pour les citoyens concernent tous la même chose et nous devrions donc recevoir ces rapports en même temps.

Enfin, je voudrais soutenir les deux propositions principales contenues dans le rapport Thun. Je soutiens totalement à la fois la proposition d'organiser un forum annuel sur le marché intérieur, ainsi que, chose plus importante, la proposition d'un test obligatoire, le «test de compatibilité avec le marché intérieur», qui devrait accompagner toutes les propositions de la Commission européenne à l'avenir.

Kyriacos Triantaphyllides, au nom du groupe GUE/NGL. – (EL) Monsieur le Président, il existe à présent une opinion pressante, qui est confirmée dans le traité de Lisbonne et la position adoptée par la Commission elle-même, selon laquelle la politique de protection des consommateurs doit se concentrer sur la sauvegarde d'un marché sain dans lequel les consommateurs peuvent agir en sécurité et en confiance.

Ce raisonnement repose sur le fait que si les consommateurs se sentent à l'aise et en confiance sur le marché et si les échanges transnationaux sont encouragés, la compétitivité augmentera et les consommateurs bénéficieront d'un plus grand choix de biens et de services à des prix plus compétitifs.

Nous ne sommes pas d'accord avec la position et l'opinion selon lesquelles des marchés plus efficaces et souples sont des facteurs fondamentaux de compétitivité et de prospérité pour les citoyens. La crise économique prouve que nous devons être guidés par les conditions particulières qui prévalent dans chaque État et non par l'application dogmatique d'une norme unique, à savoir celle de la compétition pure et simple. Nous estimons que la compétitivité n'est pas inextricablement liée à la prospérité des citoyens, parce qu'elle tend à favoriser les entreprises étant donné que, à ce jour, dans l'ensemble, les réductions des prix n'ont de toute évidence pas profité aux consommateurs.

Nous avons besoin de contrôles des prix pour les biens de base, au profit des classes les plus pauvres et de la société dans son ensemble. La seule politique qui peut consolider et relever le niveau de protection des consommateurs est celle qui est axée sur l'homme et sa prospérité, non sur l'accroissement de la compétition.

Cela étant, nous sommes d'accord pour qu'un tableau d'affichage enregistre et évalue la satisfaction du consommateur européen par rapport au bon fonctionnement du marché, mais, par ailleurs, nous ne devons pas nous écarter de l'essence de l'objectif, qui est de gérer un marché intérieur orienté vers les personnes, axé sur la prospérité humaine et non sur les chiffres. Pour nous, le tableau d'affichage est un outil qui sert à enregistrer le degré de satisfaction des consommateurs dans un cadre spécifique et à un moment donné. Toutefois, cette évaluation et ces enregistrements n'apporteront pas une plus grande prospérité aux citoyens à eux seuls purement et simplement parce que, apparemment, ils feront en sorte que les citoyens aient plus confiance en eux et se sentent plus sûrs.

De plus, toute évaluation doit se faire sur la base d'objectifs sociaux quantifiables. Nous remarquons également que comme l'objectif premier du tableau d'affichage consiste à enregistrer les plaintes des consommateurs, il y a lieu de mettre un accent particulier sur les mesures qui doivent être prises pour prévenir les bénéfices excessifs.

Oreste Rossi, au nom du groupe EFD. – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous discutons aujourd'hui de trois mesures se rapportant à la santé et à la protection des consommateurs, sur lesquelles nous nous sommes déjà prononcés favorablement en commission et sur lesquelles nous nous prononcerons favorablement en plénière.

Nous sommes du côté des citoyens, trop souvent lésés par les décisions prises par les organes européens: je pense à la décision de la Cour européenne des droits de l'homme qui nie la liberté de pendre le crucifix, à l'incapacité de traiter efficacement l'immigration illégale, au flot continu de personnes originaires du tiers monde qui prennent les emplois de nos concitoyens, à la réticence d'informer les consommateurs comme il se doit sur ce qu'ils achètent ou sur la provenance des denrées alimentaires.

Le rapport Hedh attache de l'importance au point de vue des citoyens européens, qui vivent chaque jour le pour et le contre du marché intérieur, et il souligne combien il a été sage, en 2007, de désigner un commissaire chargé des consommateurs. Le rapport souligne aussi la nécessité d'harmoniser la surveillance et les structures de suivi des États membres, ainsi que celles des pays tiers.

Le rapport Thun Und Hohenstein critique certaines attitudes adoptées par le passé et plaide pour un partage de la responsabilité entre les États membres et la Commission.

Le rapport Buşoi concerne le réseau SOLVIT, créé par la Commission européenne pour assurer aux citoyens et aux entreprises une assistance gratuite dans l'affirmation de leurs droits au sein de l'Union, particulièrement en cas de litige. Il critique également certains défauts du réseau et plaide pour une meilleure information des citoyens et des entreprises, qui souvent ne sont pas conscient(e)s de l'existence de cette structure. Les citoyens et les consommateurs doivent être le premier souci des législateurs que nous sommes.

Angelika Werthmann (NI). - (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, SOLVIT peut et doit apporter une contribution substantielle à une plus grande transparence dans l'application et l'affirmation des droits personnels et civils du marché intérieur. Le réseau de résolution de problèmes en ligne SOLVIT repose sur une approche pragmatique, qui profitera à la fois aux citoyens et aux entreprises sans beaucoup de paperasserie.

Cependant, le rapport 2009 montre aussi que pratiquement 40 % des questions soulevées par les citoyens concernent les conditions de séjour dans un autre pays de l'UE. Cela nous amène à nous demander si les droits de séjour ne sont toujours pas appliqués de manière transparente.

Tiziano Motti (PPE). - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui nous allons voter sur un rapport d'initiative concernant la protection des consommateurs, un outil très important à propos duquel, entre autres choses, je dois remercier la rapporteure, M^{me} Anna Hedh, et les autres rapporteurs, pour l'excellente atmosphère dans laquelle nous avons pu collaborer.

Nous étions en total accord sur de nombreux points et j'espère que nous pourrions travailler de concert sur d'autres points à l'avenir, en particulier sur le tableau de bord européen des marchés de consommation promu par la Commission européenne, un outil très important qui, selon moi, ne fournit pas les données standardisées permettant aux personnes de prendre des décisions claires. Si nous étions une entreprise et que nous décidions de son avenir sur la base des données encore imprécises, nous pourrions faire faillite. C'est pourquoi, à l'avenir, j'espère que nous pourrions travailler sur une base de données qui permettra aux personnes de prendre des décisions claires.

Nous devons également envisager d'inclure dans ce rapport le lourd fardeau imposé aux consommateurs, mais pour moi et au nom de mon groupe, je pense qu'un meilleur équilibre est nécessaire à l'avenir, parce que les citoyens européens ne sont pas que des consommateurs mais aussi des travailleurs dans des entreprises actives sur le marché intérieur. Nous devons donc toujours considérer l'équilibre qui doit exister entre ceux qui fournissent les biens et les services et les consommateurs eux-mêmes, car c'est notre objectif.

Un consommateur informé est un consommateur libre et donc toute initiative visant à lui fournir des informations supplémentaires est la bienvenue, mais nous avons dit non aux programmes scolaires parce que nous ne devons pas prendre la place du consommateur lorsqu'il s'agit d'exercer sa propre liberté de choix et nous pensons que les parents devraient être le premier point de référence pour les jeunes enfants en ce qui concerne leur éducation de consommateur. De plus, les parents exercent également le contrôle sur la consommation de leurs enfants, surtout quand ils sont jeunes.

En ce qui concerne les adultes, il est vrai que les consommateurs éprouvent parfois des difficultés à se protéger à travers les voies légales appropriées. C'est pourquoi nous sommes favorables à une réparation extrajudiciaire, mais nous croyons qu'un plus grand effort devrait être consenti, particulièrement en période de crise, pour faire fonctionner ce qui existe déjà plutôt que de chercher à accroître le nombre de médiateurs.

Je terminerai en mentionnant les services fournis par l'administration publique. Je regrette que l'on n'ait pas dûment pris en considération le fait que l'administration publique, les municipalités, les organismes, les provinces et même les États sont un point de référence pour le consommateur. J'espère que nous pourrions en faire plus à l'avenir parce qu'il doit être possible pour les consommateurs également d'être protégés contre les services défaillants fournis par l'administration publique.

Liem Hoang Ngoc (S&D). - Monsieur le Président, Madame la Présidente, je remercie M^{me} Thun pour le sérieux de son travail et la qualité globale de son rapport.

En tant que rapporteur fictif pour le groupe S&D, je me réjouis que le vote en commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs ait permis l'intégration dans le rapport final d'un certain nombre d'idées que nous souhaitions voir apparaître.

La première est la nécessité d'adopter, dans le cadre de la réalisation du tableau d'affichage du marché intérieur, une approche plus qualitative permettant d'identifier les causes du déficit de transposition. Nous ne sous-estimons pas l'utilité des données chiffrées et de la pression qui résulte de la mise en avant des bons et des mauvais élèves de l'Union, mais la Commission devrait, selon nous, être plus ambitieuse et essayer de faire de ce tableau un outil destiné à comprendre les difficultés rencontrées par les États membres dans le cadre du processus de transposition. D'autant que nous savons tous que le déficit de transposition peut parfois être dû, non pas à la mauvaise volonté des États mais à la médiocre qualité de la législation européenne à transposer.

Le deuxième élément sur lequel j'ai insisté est le besoin de renforcer, tout au long de la période de transposition, le dialogue entre la Commission et les États membres. Plus les échanges d'informations auront lieu en amont, plus il sera possible de prévenir le risque de non-transposition ou de transposition incorrecte.

Le rapport pose cependant problème sur un point: il s'agit du paragraphe 10, qui ne figurait pas initialement dans le projet de rapport de M^{me} Thun. Ce paragraphe propose la création d'un test de compatibilité avec le marché intérieur pour tous les nouveaux actes législatifs proposés. Nous y sommes fortement opposés car un tel test nous paraît au mieux inutile, au pire dangereux.

En effet, l'examen des obstacles éventuels au marché intérieur est déjà réalisé dans le cadre des études d'impact faites par la Commission européenne à l'occasion de chaque nouvelle proposition de législation. Nous ne voudrions pas que ce test du marché intérieur soit utilisé comme prétexte à la remise en cause d'avancées sociales ou environnementales. Nous ne saurions, dans ce cas, l'accepter.

Jürgen Creutzmann (ALDE). - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire Barnier, Monsieur le Commissaire Dalli, le fait que nous discutons de trois rapports d'initiative sur la protection des consommateurs et le marché intérieur aujourd'hui montre que, malgré tous nos succès dans ces domaines, il reste encore beaucoup de choses à améliorer. Il faut reconnaître que la transposition des directives du marché intérieur par les États membres s'est grandement améliorée, en moyenne, mais sept États membres n'ont pas atteint l'objectif de 1 % fixé par la Commission en matière de réduction du déficit de transposition des directives dans le domaine du marché intérieur.

Le principal problème tient toutefois plus à l'application du droit de l'UE qu'à sa transposition. En cas d'infraction au Traité par les États membres, il leur faut en moyenne 18 mois - c'est-à-dire bien trop longtemps - pour se conformer à l'arrêt de la Cour de justice de l'Union européenne. Cela apparaît dans le tableau d'affichage actuel du marché intérieur. Le groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe trouve que c'est inacceptable. Ce déficit mènera à des problèmes pour les citoyens, en particulier pour les petites et moyennes entreprises qui dépendent de règles harmonisées sur le marché intérieur, mais se retrouvent souvent confrontées à des obstacles bureaucratiques inattendus qui leur font perdre beaucoup de temps lorsqu'elles veulent travailler en dehors de leurs frontières.

C'est pourquoi il est important de développer SOLVIT. SOLVIT est un réseau de résolution de problèmes en ligne dans le cadre duquel les États membres collaborent de manière pragmatique à résoudre les problèmes qui apparaissent à la suite d'une mauvaise application des règles du marché intérieur par les autorités publiques. Tous les États membres doivent fournir en fin de compte au centre SOLVIT les ressources financières et un personnel dûment formé. Le groupe ALDE plaide avec force pour que les personnes soient plus sensibilisées à SOLVIT dans les États membres afin de faciliter la vente transnationale de leurs produits et services. Pour cela, l'implication des associations concernées dans des campagnes d'information à grande échelle est tout

aussi nécessaire qu'un portail Internet uniforme, facile à comprendre et à trouver, et destiné à recevoir toutes les sortes de plaintes.

Malcolm Harbour (ECR). - (EN) Monsieur le Président, en ma qualité de président de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, j'éprouve tout d'abord un grand plaisir à vous dire combien nous apprécions tous le fait que le commissaire Barnier et le commissaire Dalli soient tous les deux présents aujourd'hui, comme plusieurs collègues l'ont signalé, et ensuite à remarquer que le Parlement tient là une occasion remarquable.

Nous avons une commission qui a réuni trois rapports d'initiative qui se concentrent sur le suivi et la mise en œuvre d'outils législatifs essentiels. Comme vous l'avez dit, Monsieur Barnier, une partie de votre réussite sera jugée non seulement au nombre de propositions législatives que vous ferez, mais à leur bon fonctionnement.

Je pense qu'il s'agit d'un développement vraiment significatif dans lequel toutes les commissions de ce Parlement devraient s'engager. Je voudrais remercier en particulier tous les coordinateurs de la commission qui ont travaillé avec moi pour progresser dans notre travail et aussi pour impliquer les parlements nationaux, pour avoir des forums de parlements nationaux.

J'espère vraiment, comme les deux commissaires l'ont indiqué, que nous pourrions avoir un forum du marché intérieur plus étendu, mais nous aimerions que vos rapports soient réunis pour que cela puisse devenir un événement annuel du Parlement sur ce sujet vraiment important.

Je crois qu'il est significatif - si nous regardons la proposition UE 2020 - que l'achèvement du marché unique soit à présent relégué à un paragraphe qui parle de liens manquants et d'achèvement des réseaux. J'espère que tous mes collègues sont d'accord pour dire que ce n'est absolument pas acceptable. L'initiative UE 2020 demande aux États membres de contribuer et nous avons entendu de la bouche des rapporteurs (que je remercie beaucoup pour leurs rapports) que les États membres doivent contribuer à l'achèvement du marché unique.

Il doit s'agir d'une initiative phare et non reléguée comme elle l'est à l'initiative UE 2020. J'espère que vous nous aiderez tous les deux à faire en sorte que cela soit le cas dans les prochaines semaines.

Trevor Colman (EFD). - (EN) Monsieur le Président, je vais produire la première note dissonante de cette matinée. Ces rapports soutiennent sans réserve l'application de la législation de l'Union européenne en matière de protection des consommateurs dans les États membres et de suivi du processus d'intégration des marchés, qui fera l'objet d'un rapport annuel.

L'une des principales recommandations consiste à créer un tableau de bord des marchés de la consommation concernant des sujets comme les plaintes, les prix, la satisfaction, le changement de fournisseur et la sécurité, plus toute une série d'indicateurs supplémentaires à long terme. La Commission entend mener une analyse approfondie de tous les secteurs dits problématiques identifiés par le tableau de bord des marchés de consommation.

Cette toile bureaucratique d'interconnexion des mises en application et de la réglementation autoalimentée fera aux petits détaillants britanniques ce que la politique commune de la pêche a fait à l'industrie britannique de la pêche: elle les tuera.

Le petit entrepreneur est visé et désavantagé par l'interférence bureaucratique et l'excès de réglementation. Aussi bien intentionnées que puissent être ces propositions - et je suis sûr qu'elles le sont - il s'agit encore une fois d'une solution de l'UE désespérément à la recherche d'un problème.

Andreas Schwab (PPE). - (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je soutiens sans réserve les contributions censées de mes collègues - à l'exception de la dernière -, c'est pourquoi je voudrais en venir d'emblée aux points les plus importants.

Le rapport de M^{me} Róza Von Thun est un très bon exemple de la manière dont notre Parlement européen peut montrer combien il tient réellement à appliquer ce que nous avons décidé avec le Conseil. Cette application est le travail des États membres. En tant que Parlement, avec la Commission, nous devons donc faire plus attention dans les prochaines années à faire en sorte que cette application réussisse réellement.

La deuxième chose que ce rapport montre, c'est que la répartition que les socialistes veulent vraiment, à savoir être eux-mêmes responsables des bonnes choses, de la protection des consommateurs et de la protection des travailleurs, alors que la Commission devrait garder le marché intérieur sous contrôle, ne marchera pas.

C'est pourquoi, notre requête, que le rapport reprend grâce au test de compatibilité avec le marché intérieur, est que nous rassemblions tous les éléments essentiels que nous apprécions dans le marché intérieur, que les consommateurs aiment bien et dont les entreprises ont besoin, pour nous livrer à une évaluation claire.

Nous ne voulons pas imposer les droits des travailleurs par la force, mais nous voulons que ces travailleurs soient également capables d'acheter les produits qu'ils apprécient. Nous ne voulons pas causer des problèmes aux structures sociales dans les États membres, mais nous voulons que ces structures sociales s'adaptent à l'avenir. Cela nécessite un équilibre, que le Parlement doit trouver en coopération avec la Commission. Il ne faut pas que la Commission soit responsable des problèmes alors que le Parlement promet les bonnes actions.

Deuxièmement, le rapport de M^{me} Anna Hedh, qui a fait l'objet, comme tous les rapports dont nous débattons ici, d'une superbe contribution des rapporteurs fictifs, montre que nous devons attacher autant d'importance à la confiance des consommateurs qu'à la confiance des entrepreneurs. Ce sera une tâche pour l'avenir, pour laquelle la solution ne pourra venir qu'en mettant l'accent à long terme sur l'objectif du marché intérieur, en mettant fin à la fragmentation entre les directions générales et les différentes approches politiques, et en considérant en fait le marché intérieur comme le grand objectif du projet européen que nous avons plutôt négligé ces dernières années.

Je suis vraiment heureux, Messieurs les Commissaires, que vous soyez tous deux présents aujourd'hui et que vous vous chargiez de cette question dans les cinq années à venir au sein de la Commission.

Catherine Stihler (S&D). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais remercier les commissaires et les rapporteurs. J'ai été rapporteure fictive pour SOLVIT et je voudrais me concentrer sur ce rapport au nom de mon groupe, le groupe socialiste.

SOLVIT est un superbe concept et je pense que le commissaire Dalli l'a résumé en disant qu'il concerne entièrement les personnes. Il est centré sur les citoyens et il essaie d'aider ceux qui sont confrontés à des obstacles et à des problèmes créés par l'UE. SOLVIT les aide à résoudre le problème en dix semaines. Je sais que certains se déroberaient s'ils entendaient: «C'est le gouvernement qui m'envoie pour vous aider». Néanmoins, SOLVIT est essentiellement un réseau dans 27 États membres qui est là pour faire une seule chose: aider les gens.

Je voudrais saluer tous ceux qui travaillent dans les centres SOLVIT des États membres. L'année dernière, j'ai rencontré la petite équipe qui s'occupe du centre SOLVIT au Royaume-Uni. Le fonctionnement du centre SOLVIT au Royaume-Uni est un modèle de meilleure pratique parce qu'il utilise un modèle SOLVIT+ qui va plus loin pour aider les entreprises et les particuliers qui les contactent pour un problème. L'équipe est intégrée dans la division de la réglementation européenne au sein du ministère des entreprises et de l'industrie. Un de mes nombreux amendements visait à s'assurer que les centres soient dotés du personnel approprié dans toute l'UE sans exception.

En décembre, Monsieur le Commissaire Barnier, j'ai soulevé la question de SOLVIT devant l'Assemblée en votre présence et j'ai mentionné qu'à l'automne, en commission, on nous avait dit que dans votre propre État membre, la personne qui s'occupait du centre SOLVIT était stagiaire. Les membres de la commission ont été horrifiés. Puis-je vous demander, comme je l'ai fait en décembre, si cette situation a changé? Si vous n'êtes pas en mesure de fournir l'information à notre Assemblée, puis-je vous demander de clarifier la question? Il est important que les centres SOLVIT soient dotés du personnel approprié.

Le marché intérieur est au centre de ce qui nous lie. Il est important que votre législation soit claire et qu'elle puisse être interprétée plus aisément par les États membres, de manière à ce que le marché intérieur puisse fonctionner de la meilleure manière possible et que les consommateurs puissent cueillir les fruits du meilleur prix et de la plus haute qualité.

Je me demande en conclusion pourquoi il n'y a pas une journée SOLVIT au Parlement européen? Pourquoi n'avons-nous pas une affiche sur toutes les vitres du bureau de notre circonscription pour faire la publicité de SOLVIT? Que pouvons-nous faire pour informer tous les politiques nationaux et leurs bureaux politiques des avantages de SOLVIT? J'espère que nous continuerons à soutenir SOLVIT et à aider les personnes que nous représentons ici.

Morten Løkkegaard (ALDE). – (DA) Monsieur le Président, je suis le rapporteur fictif du rapport sur le tableau d'affichage du marché intérieur et je me concentrerai par conséquent sur ce sujet. À cet égard, nous avons tout lieu de nous réjouir. Aujourd'hui est un jour où nous pouvons tous convenir que ces tableaux d'affichage fonctionnent extrêmement bien. Ils sont une grande réussite à un niveau fondamental. Je suppose dès lors que nous ne pouvons que convenir qu'il faudrait en faire plus pour les promouvoir. Je suis également heureux de constater qu'il semblerait que les sociaux-démocrates aient compris que ce n'est pas une bonne idée de voter contre. En ce qui concerne le fameux test qui a été proposé, au sein du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, nous soutenons naturellement cette proposition; de plus, nous éprouvons quelques difficultés à comprendre en quoi consiste réellement l'argument légèrement défensif contre cette proposition. Mais nous pourrions revenir là-dessus. Je relèverai simplement de manière générale qu'il est excellent qu'il y ait par ailleurs un large accord sur les propositions et le rapport.

Je vais me concentrer sur une ou deux des bonnes choses que contient ce rapport. Tout d'abord, nous sommes parvenus à nous concentrer sur la nécessité de pouvoirs plus importants pour les administrations des États membres, pas seulement au niveau national, mais aussi au niveau régional et local. Je pense qu'un des problèmes avec les tableaux d'affichage est que certains pouvoirs font encore défaut en ce qui concerne notre manière de faire fonctionner les choses. Il est bon, par conséquent, que cela ait été inclus dans le rapport.

Une autre bonne chose est l'accent placé sur la mise en œuvre. Les centres SOLVIT ont reçu beaucoup de louanges et je m'en réjouis vraiment. Comme le dernier orateur l'a dit, nous pourrions mettre sur pied une journée SOLVIT ici au Parlement. Je pense que le plus grand problème de SOLVIT actuellement réside dans son manque de notoriété. Il faut vraiment mettre SOLVIT en lumière bien plus que cela n'est le cas actuellement, ce qui m'amène à mon dernier point, à savoir insister sur le fait qu'il s'agit d'une question de communication, comme le dit clairement le rapport. Nous devons vraiment veiller à battre le rappel de la presse et de l'opinion publique pour faire en sorte de mettre beaucoup plus l'accent sur des domaines comme SOLVIT et les tableaux d'affichage.

En général, je voudrais dire au nom de mon groupe que je suis vraiment heureux de pouvoir apporter à ce rapport un soutien sans réserve et j'espère naturellement que la Commission - et je conclus ...

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Edvard Kožušník (ECR). – (CS) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je voudrais commencer par dire une chose qui n'a pas été dite ici devant cette Assemblée, à savoir que nous devrions vraiment remercier la commissaire Kuneva. Comme les autres députés, je me réjouis que les deux commissaires soient là aujourd'hui, M. Dalli et M. Barnier qui a fait partie de notre commission avant sa désignation.

J'ai personnellement rencontré l'équipe responsable de SOLVIT en République tchèque. Il faut dire que c'est certainement une très bonne chose pour le marché intérieur, mais il est également nécessaire de mentionner les différences d'approche dans différents pays. Il est clairement important ici d'avoir un élément transnational et j'espère que les deux commissaires contribueront à ouvrir le marché transnational des consommateurs et surtout à abattre les obstacles qui prennent la forme des différentes exemptions nationales, afin d'obtenir ainsi une harmonisation totale du marché de la consommation.

Personnellement, je pense que l'ouverture du marché transnational apportera plus de compétition et s'avèrera en fin de compte un outil efficace de lutte contre la crise économique à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui.

Othmar Karas (PPE). – (DE) Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, Mesdames et Messieurs, reprenons le discours de M. Barnier lors de son audition et faisons du marché intérieur notre ami. Si nous voulons prendre cette tâche au sérieux, nous devons faire du marché intérieur un marché national. Si nous transformons le marché intérieur en marché national, nous en ferons un lieu où les citoyens de l'Union européenne pourront vivre. Nous sommes l'Europe. Il faut en faire un lieu de vie, mais pas une patrie, c'est quelque chose de tout à fait différent.

Le marché intérieur n'est pas encore achevé. Son potentiel de développement est encore grand. La Commission doit souligner tous les obstacles et proposer des mesures pour les abattre. L'euro et le marché intérieur représentent notre réponse la plus réussie aux défis, à la fois internes et externes, de la mondialisation. Les points forts du marché intérieur sont les qualifications des Européens, ainsi que les petites et moyennes entreprises qui représentent 90 % de l'économie. Nous devons donc transposer le «Small Business Act» dans tous les États membres au plus vite. Faisons de cette loi la marque du marché intérieur. 80 % de l'économie

dans l'Union européenne est financée par le crédit et 20 % seulement par le marché des capitaux. C'est une chose que nous devons conserver à l'esprit dans la nouvelle réglementation des marchés financiers.

Le troisième point fort, c'est une économie compétitive au niveau des exportations. Nous devons également résoudre quelques tensions. Celles-ci comprennent l'approche horizontale plutôt que des préoccupations sectorielles, les quatre libertés plutôt que les différentes réalités sociales, le déséquilibre des compétences, surtout dans les domaines de la taxation, de l'éducation et de la recherche, ainsi que l'économie de marché sociale durable qui reste à mettre en œuvre. Il nous faut un guichet unique pour les informations concernant la protection des entreprises et des consommateurs pertinentes pour le marché intérieur.

Le forum du marché intérieur et la discussion commune sur ces trois rapports le même jour chaque année nous donneront l'occasion de nous poser toutes ces questions et de transformer le marché intérieur en un marché national pour tous les citoyens.

Bernadette Vergnaud (S&D). - Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, chers collègues. Je me réjouis de pouvoir évoquer à l'occasion d'un débat prioritaire ces trois rapports qui concernent le quotidien des citoyens. Je tiens d'ailleurs à féliciter nos rapporteurs pour leur travail et je voudrais plus particulièrement évoquer le réseau SOLVIT.

Le réseau a maintenant 8 ans d'existence, a résolu de nombreux problèmes de manière efficace et est, pourtant, totalement méconnu. Combien de fois ai-je dû renvoyer des interlocuteurs vers ce réseau dont ils ne soupçonnaient même pas l'existence, alors même que cet outil pourrait renforcer l'image d'une Europe protectrice des droits des citoyens.

Il faut bien avouer – et je suis très heureuse que M. Barnier soit ici – que je comprends que le gouvernement de mon pays n'en fasse pas vraiment la promotion. L'augmentation du nombre de cas serait dès lors bien délicate à gérer pour le seul stagiaire qui, actuellement en 2010, est en charge du réseau SOLVIT en France, pays, il est vrai, peuplé de seulement 60 millions d'âmes et qui n'est que le deuxième État de l'UE du point de vue du nombre de cas soumis en 2009.

Certes, le taux de résolution est miraculeusement bon mais les délais sont déplorables, avec une moyenne de 15 semaines avant traitement, soit 5 semaines au-delà du maximum prévu.

J'invite donc la Commission et les États membres à octroyer de réels moyens financiers et humains et à mener de grandes campagnes d'information, notamment à destination des entreprises, qui ne soumettent pas plus de cas en 2009 qu'en 2004.

Olle Schmidt (ALDE). - (SV) Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, je voudrais remercier les rapporteurs concernés pour leur travail constructif. Malgré ses défauts, le marché intérieur de l'UE est une grande réussite et je trouve difficilement compréhensible la critique de M. Trevor Colman. Le but du marché intérieur est de fournir au consommateur toute une gamme de biens et de services de haute qualité à de bons prix, tout en garantissant un bon niveau de protection de celui-ci. Je pense donc que nous devrions travailler à l'harmonisation totale des droits des consommateurs avec un niveau élevé de protection, afin que ceux-ci puissent véritablement profiter des avantages du marché intérieur. C'est particulièrement important avec l'augmentation des échanges transnationaux et du commerce électronique.

Je suis convaincu que le recours collectif serait une manière efficace de renforcer le pouvoir des consommateurs européens - non pas en prenant pour modèle le système américain, mais en développant un modèle européen. À cet égard, nous devons cesser d'hésiter et passer enfin à l'action. Je suis heureux que le commissaire Dalli ait décidé de s'en charger.

Nous savons tous que de nos jours la plupart des emplois sont créés dans le secteur des services. Il est par conséquent important que l'UE dispose d'un secteur des services véritablement européen dans lequel les entrepreneurs et les consommateurs peuvent agir librement et pas simplement au niveau national, mais sur le marché intérieur. Il nous faut un marché qui fonctionne dans les services des soins de santé. Cela donnerait des soins de meilleure qualité, une plus grande liberté de choix et des délais d'attente plus courts. Actuellement, nous nous trouvons dans une situation pratiquement non réglementée et je compte sur le commissaire Dalli pour s'en occuper.

Un autre domaine auquel nous devons faire plus attention concerne les services financiers. Nous savons qu'ils posent encore problème. Il nous faut par conséquent des règles claires et crédibles, ne serait-ce que compte tenu des turbulences financières. M. Barnier va affronter ce défi. Les règles équilibrées, raisonnables et correctes sont bonnes pour les consommateurs.

Jacek Olgierd Kurski (ECR). - (PL) Il est bon que le Parlement ait rédigé un rapport sur SOLVIT contenant des suggestions pour la Commission européenne et les États membres.

En tant que rapporteur fictif des conservateurs et réformateurs européens, j'ai souligné, alors que le rapport en était toujours à l'étape de la commission, l'importance de promouvoir SOLVIT auprès des ressortissants de l'Union européenne, surtout en ce qui concerne la possibilité pour les citoyens et plus particulièrement les entreprises d'affirmer leurs droits. Nous serons probablement tous d'accord pour dire qu'il est essentiel d'organiser une campagne d'information pour promouvoir le réseau SOLVIT comme mécanisme alternatif de résolution des litiges, et ce afin que l'information concernant l'existence de SOLVIT parvienne aux parties intéressées. À cet égard, l'internet s'avère crucial et il serait bon que la Commission écoute les suggestions du Parlement et crée une adresse Internet commune avec comme nom de domaine solvit.eu pour tous les centres SOLVIT nationaux et que les États membres qui ne l'ont pas encore fait mettent sur pied des pages Internet et placent un lien entre les domaines nationaux et le portail européen SOLVIT.

Bien sûr, la promotion n'est pas tout. Il importe également d'accroître l'efficacité des centres SOLVIT nationaux en mettant à leur disposition des fonctionnaires compétents et en subventionnant SOLVIT au niveau européen.

Sławomir Witold Nitras (PPE). - (PL) Je félicite chaleureusement tous les rapporteurs parce que les rapports dont ils sont responsables possèdent deux caractéristiques très importantes. Tout d'abord, ils défendent en fait le marché intérieur de manière très cohérente, en pointant ses défaillances en matière de visibilité, mais en le défendant en même temps de manière très cohérente. La deuxième grande qualité de ces rapports est qu'ils sont généralement acceptés. Je veux dire par là que nous sommes confrontés à une situation face à laquelle tous les membres du Parlement européen, y compris les collègues qui sont très sceptiques vis-à-vis du marché libre, défendent en général le marché intérieur et ses valeurs. C'est une grande qualité de ces rapports.

Je voudrais attirer l'attention sur plusieurs questions spécifiques. En ce qui concerne SOLVIT, nous nous trouvons face à la situation paradoxale, comme M. Jacek Olgierd Kurski l'a dit, dans laquelle l'instrument qui est supposé aplanir ces différences fonctionne lui-même avec différents niveaux d'efficacité. À mon sens, cela nécessite une forme de coordination, car il doit s'agir d'un système cohérent qui non seulement fonctionne bien, mais qui fonctionne partout de la même manière. Une chose très importante dans le rapport de M^{me} Róza von Thun concerne les moyens que la Commission devrait trouver pour que l'on puisse en fin de compte mettre au point un modèle pour veiller à ce qu'aucun des textes que nous rédigeons ne soit incompatible avec le marché libre intérieur. Il s'agit là d'un aspect essentiel de ce rapport. Si nous parvenions à construire un tel mécanisme, nous n'aurions pas besoin de nous inquiéter de l'avenir du nouveau marché.

Barbara Weiler (S&D). - (DE) Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, Mesdames et Messieurs, cette discussion commune ce matin et la grande qualité des trois rapports dénotent l'importante priorité accordée au marché intérieur et à la politique des consommateurs en Europe. Je voudrais remercier les trois rapporteurs et les nombreux rapporteurs fictifs, ainsi que les collègues qui ont contribué à ce travail commun.

Je voudrais me concentrer sur deux points essentiels. Le premier est que nous supposons, je veux dire la Commission et nous tous dans cette Assemblée, que tout se passe de manière relativement harmonieuse sur le marché intérieur et que nous avons des consommateurs éclairés et des fournisseurs justes. C'est souvent le cas, mais pas toujours. Il existe des fournisseurs irresponsables qui ne voient que leurs profits à court terme, c'est pourquoi nous avons besoin d'une meilleure surveillance et supervision du marché. Il existe aussi des consommateurs non informés. Nous avons besoin de meilleures informations. Il ne suffit pas que la brochure soit lisible. Nous avons besoin d'informations continues.

Quelqu'un vient de dire que nous avons besoin de confiance. La confiance vient de la connaissance. J'ai entendu dire qu'en Allemagne, parmi les jeunes âgés de 14 à 15 ans, un sur deux comprend la signification du mot inflation. Je n'ose imaginer les résultats du questionnaire pour le mot déflation. Nous avons besoin que les écoles soient mieux reliées en réseau et bénéficient d'informations concernant le conflit entre les intérêts des fournisseurs et ceux des consommateurs. Mes collègues le mentionnent dans leurs rapports ...

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Theodor Dumitru Stolojan (PPE). - (RO) C'est un droit fondamental pour les citoyens européens du marché unique, lorsqu'ils souhaitent acquérir un produit ou un service, et quel que soit l'État membre dans lequel ils se trouvent, de se voir proposer les mêmes prix ou honoraires et, lorsqu'il existe des écarts, de pouvoir recevoir une explication à ce sujet.

Je pense que nous devons nous concentrer plus sur les problèmes dans les services bancaires et financiers car il existe actuellement de grandes différences à l'intérieur du marché unique en ce qui concerne les commissions versées pour ces services. Si vous êtes en Roumanie, par exemple, et que vous souhaitez utiliser un service bancaire proposé par des banques - les mêmes banques qui sont également actives en Roumanie, en France, en Italie et en Autriche - vous paierez des commissions plus élevées en Roumanie et des taux bien plus hauts. Une telle situation est malsaine et je pense que les citoyens, pas seulement en Roumanie mais aussi dans d'autres États membres, ont le droit d'espérer que les institutions européennes jouent un rôle plus actif pour clarifier ces écarts. Je rappelle que je parle de commissions et non d'intérêts bancaires.

Merci.

Alan Kelly (S&D). - (EN) Monsieur le Président, je voudrais juste remercier en particulier tous les collègues de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs qui ont travaillé à l'avenir du tableau d'affichage du marché intérieur. C'est une question qui me tient à cœur car c'est un excellent outil de communication pour comprendre comment les États membres traitent les directives de l'Union européenne.

Cette question m'est chère également parce que j'entends constamment parler de réglementation trop zélée de l'Union européenne, en particulier dans mon pays d'origine, l'Irlande, et c'est une chose que nous devons digérer. Un rapide coup d'œil au tableau d'affichage vous montrera que l'Irlande a mal appliqué les directives de l'Union européenne à 67 reprises au moins et qu'elle risque de rater l'objectif fixé de 1 % de déficit en matière de transposition.

Cela soulève la question suivante: qui faut-il accuser de cette réglementation soi-disant trop zélée? Si un État membre ne transpose pas correctement la législation de l'Union européenne ou ajoute plus de réglementation aux directives, est-ce la faute de l'Union européenne ou de l'État membre? Je pense que c'est sans doute et probablement la faute de ce dernier.

Peut-être que le tableau d'affichage devrait à l'avenir traiter la question de l'excès de réglementation, plus connu sous le nom de «placage or». Je pense que ce serait un résultat positif.

Seán Kelly (PPE). - (EN) Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais féliciter la personne qui a proposé le nom «SOLVIT»: c'est simple, c'est clair et, comme on dit, «cela fait exactement ce qui est écrit sur la boîte».

Depuis la création de SOLVIT en 2002, sa charge de travail a crû de manière exponentielle d'année en année, à tel point qu'on a enregistré en 2008 une augmentation de 22 % des cas qui lui ont été soumis, lesquels ont atteint le nombre de 1 000, avec un taux de résolution de 88 % qui a permis d'économiser 32,6 millions d'euros. C'est une statistique impressionnante. Le revers de la médaille étant qu'il a fallu en moyenne de 53 à 69 jours pour régler les problèmes. Cela nous amène aux solutions nécessaires.

De toute évidence, il existe une pénurie de personnel. Il faut s'en occuper. Il faut disposer des ressources appropriées. Il faut une formation continue conforme à la stratégie UE-2020 en matière de formation tout au long de la vie et un échange de bonnes pratiques. Il est important aussi de se rencontrer régulièrement. Je dirais également que, comme de nombreux problèmes sont locaux, il pourrait y avoir un aspect local à cela pour traiter les demandes en amont.

Les consommateurs ont également besoin d'être mieux informés. Je pense qu'une adresse en ligne le permettrait et créerait une plus grande confiance. Je pense qu'il est important, comme un orateur précédent l'a dit, de regarder de très près ce qu'il se passe dans chaque État en matière de transposition des règlements de l'UE.

Enfin, un orateur précédent a dit qu'il s'agit là d'une «solution de l'UE désespérément à la recherche d'un problème à résoudre»; je dirais qu'il s'agit d'un problème de l'UE qui a trouvé une solution.

Sylvana Rapti (S&D). - (EL) Monsieur le Président, félicitations et merci aux rapporteurs et aux rapporteurs fictifs de ces trois rapports. Le fait qu'il y ait un accord me rend optimiste au sujet de l'avenir du marché intérieur.

Je voudrais souligner deux points: le premier point est lié au paragraphe 10 du rapport Thun. Je le considère fondamental et je pense que la meilleure chose qui puisse arriver serait que nous puissions clarifier que les droits des travailleurs, les droits sociaux et la protection environnementale ne sont pas des obstacles au progrès sur le marché intérieur.

Le deuxième point concerne SOLVIT. C'est un mécanisme extraordinaire, mais il a encore besoin d'être aidé. Pour vous dire la vérité, je pensais faire pression sur mon gouvernement en Grèce pour qu'il fasse quelque

chose à ce sujet, car nous n'avons que deux employés. Mais quand j'entends que la France n'a qu'un stagiaire, je crois que je vais attendre que M. Barnier fasse pression sur son gouvernement.

Pascale Gruny (PPE). - Monsieur le Président, Messieurs les Commissaires, mes chers collègues, le nouveau réseau de résolution de problèmes en ligne concernant les cas de mauvaise application de la législation sur le marché intérieur, dit SOLVIT, est un système très efficace, dans la mesure où il permet d'obtenir réparation sans procédure formelle dans un délai approximatif de 10 semaines.

Ce réseau créé en 2002 a vu sa charge de travail augmenter de 22 % en 2008. Même si le taux de résolution des différends reste assez élevé, 83 %, le nombre d'affaires résolues est en baisse. Il serait temps, huit années après sa création, de songer à renforcer cette institution en lui donnant les moyens de fonctionner efficacement.

Ces nouvelles mesures permettraient d'aider les citoyens européens et les entreprises à faire valoir leurs droits, notamment dans la reconnaissance des qualifications, de leurs droits sociaux et de séjour.

Je soutiens donc l'idée que non seulement le personnel de SOLVIT doit être plus important dans les États membres mais aussi que des mesures d'accompagnement et des formations doivent être mises en place pour que ce personnel puisse fonctionner de la manière la plus efficace possible.

Il m'apparaît fondamental que les gouvernements et nous-mêmes, en qualité d'élus de nos circonscriptions respectives, fassions la promotion du réseau SOLVIT, qui a permis d'économiser 32,6 millions d'euros en 2008. De plus, faire valoir ce nouvel instrument limiterait les recours excessifs au système judiciaire. J'appelle donc les États membres à transposer l'ensemble des directives européennes et à sensibiliser les citoyens et les entreprises à leurs droits au sein du marché intérieur via des supports médiatiques et des campagnes d'information nationales.

Pour conclure, au nom de mon groupe politique au sein de la commission des pétitions, je souhaiterais que la coopération entre SOLVIT et notre commission parlementaire se renforce afin de faciliter le travail de ces deux derniers.

Małgorzata Handzlik (PPE). - (PL) Monsieur le Président, je voudrais féliciter les rapporteurs pour leurs très bons rapports. Nous avons beaucoup parlé récemment de la nécessité de ranimer le marché intérieur. Le commissaire en a parlé également durant son audition devant la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Ce sera aussi le cas avec le rapport de M. Monti, que nous attendons. À mon avis, le marché intérieur lui-même ne se trouve pas assez dans la stratégie 2020 de l'Union européenne. Nous avons besoin du marché intérieur. Cependant, nous n'avons pas besoin d'un marché intérieur qui porte seulement ce nom, mais d'un marché intérieur qui est réellement opérationnel. Nous ne pouvons pas dire que c'est actuellement le cas. Il existe trop d'obstacles aux quatre libertés et ils limitent le potentiel du marché, alors que les politiques protectionnistes des États membres ne sont pas cohérentes avec les principes du marché intérieur. D'une part, nous avons besoin d'une bonne application du droit par les États membres et nous avons besoin d'outils de soutien qui fonctionnent bien, comme SOLVIT, mais nous avons également besoin d'approfondir (...).

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

Marc Tarabella (S&D). - Monsieur le Président, je ne peux que partager les conclusions du rapport de notre collègue, Anna Hedh, notamment en ce qui concerne la nécessité d'une politique de la consommation active, en particulier dans la protection des consommateurs vulnérables et à faibles revenus.

Par ailleurs, je voudrais mettre l'accent sur quelques autres points essentiels de cette politique. Le tableau de bord des marchés de consommation est un instrument statistique intéressant, certes, mais tout à fait insuffisant car il se concentre exclusivement sur le fonctionnement du secteur de la consommation, mais sans chercher à résoudre les problèmes du citoyen consommateur à l'intérieur de ce marché.

Le tableau de bord des consommateurs ne devrait pas se limiter à observer la demande du marché ainsi que les consommateurs comme destinataires passifs en fin de chaîne. Il est de plus en plus évident que le consommateur doit désormais remplir un rôle responsable et actif en consommant durable, éthique, social et écologique. Il faut donc réorienter le tableau et y intégrer les indicateurs sur les aspects sociaux et environnementaux de ces choix, qui deviennent de plus en plus importants.

Il faudrait enfin intégrer dans l'examen de l'acquis des législations concernant la consommation d'énergie, les transports, l'environnement, le numérique, etc.

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Franz Obermayr (NI). - (DE) Monsieur le Président, je voudrais parler des propositions se rapportant à la protection des consommateurs et je voudrais, bien sûr, commencer par en signaler les aspects positifs: les moyens d'informer et de permettre aux consommateurs de s'assumer en leur fournissant plus d'informations à tous les niveaux, en partant des sphères municipales, locales et régionales jusqu'aux affaires transnationales au niveau de l'UE, la promotion des consommateurs - comme nous le faisons en Autriche à travers une législation antitrust - et, bien sûr, des pénalités plus lourdes pour les banques négligentes qui accordent des crédits de manière inconsidérée. Une attitude extrêmement positive consiste aussi à prévoir une forme de crédit standardisé.

Je voudrais également aborder quelques questions problématiques, à savoir le grave préjudice dans la législation se rapportant aux garanties et aux clauses contractuelles abusives, qui sont plus sévèrement réprimées par exemple en Autriche. Je voudrais proposer d'appliquer le principe de la clause plus favorable de manière à ce que quand les règles nationales fournissent une meilleure protection aux consommateurs ces règles soient utilisées en conséquence.

Mairead McGuinness (PPE). - (EN) Monsieur le Président, nous sommes tous favorables à la protection des consommateurs. La difficulté est que certains États membres soutiennent le mécanisme SOLVIT du bout des lèvres, comme d'autres orateurs l'ont dit. Il faut veiller à le doter du personnel approprié.

Je voudrais vous entretenir d'exemples pratiques de problèmes vécus par les consommateurs qui sont portés à ma connaissance. Pas plus tard que ce matin encore, j'ai eu un cas concernant des opérations immobilières à travers l'Union européenne. Je sais que l'UE n'a pas de compétence dans ce domaine, mais puis-je demander aux États membres, quand il y a des problèmes, de traiter les citoyens européens comme ils traitent leurs propres ressortissants. Je crois qu'il y a là matière à une action de notre part.

Le deuxième cas concerne les annuaires commerciaux. Les European City Guides ont causé de grosses migraines au Parlement et ils continuent de fonctionner parce qu'ils reçoivent une certaine protection dans l'État membre où ils sont basés. Il faut s'occuper de cette question parce que l'attitude des citoyens vis-à-vis du marché intérieur est influencée par leur expérience dans ces domaines, même si l'UE n'y est pas compétente.

Christel Schaldemose (S&D). - (DA) Monsieur le Président, je vous remercie pour le bon débat d'aujourd'hui. Je suis heureuse que MM. Barnier et Dalli aient apporté un tel soutien à la question des consommateurs dans le marché intérieur. Néanmoins, je voudrais attirer l'attention sur un paragraphe particulier du rapport de M^{me} Anna Hedh, à savoir le paragraphe 40, dans lequel nous proposons la création d'une agence européenne de la consommation. J'imagine aisément que l'on veuille travailler à son avènement. Une telle agence pourrait aider à rassembler les données, à préparer des études concernant le comportement des consommateurs et, bien sûr, elle pourrait également servir à surveiller le travail de la Commission et du Parlement concernant les questions qui concernent les consommateurs. Je voudrais par conséquent savoir ce que vous pensez de cette idée et si vous êtes prêts à y travailler. Pour ma part, je pense que nous pourrions aisément implanter cette agence à Malte ou en France, si cela permet de faciliter le processus.

Michel Barnier, membre de la Commission. - Monsieur le Président, M^{me} Schaldemose a souligné à l'instant la qualité de ce débat, notamment sur le point précis de l'agence des consommateurs, qui existe, sauf erreur de ma part, déjà au Canada, John Dalli dira ce qu'il en est aujourd'hui. Je suis d'accord avec cette appréciation sur la qualité du débat et la qualité de toutes les interventions ou propositions critiques constructives qui ont été faites sur la mise en œuvre et l'évaluation, sur le suivi de ces 1 500 – je le répète pour tous ceux qui nous écoutent – 1 500 directives ou textes qui organisent ce grand marché européen. Je ne sais pas d'ailleurs si je ne préfère pas parler du grand marché européen plutôt que du marché unique, ce serait plus clair pour les citoyens et les consommateurs.

Je voudrais, sous le contrôle du président Malcolm Harbour, qui m'a entendu dire cela au sein de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs, et en écho à l'intervention de M. Triantaphyllides, rappeler quel est le fil bleu de l'action qui sera la mienne au sein de la Commission pendant les cinq ans qui viennent.

Mesdames et Messieurs les députés, mon intention, jour après jour, législation après législation, c'est de remettre le marché européen au service des hommes et des femmes qui habitent sur notre continent. J'ai une deuxième intention, c'est de remettre les marchés – puisque j'ai cette responsabilité aussi de la régulation et

de la supervision – de remettre les marchés financiers, dont on parle beaucoup depuis quelques mois, au service de l'économie réelle, au service des hommes et des femmes.

Je veux que les citoyens, les consommateurs, les petites entreprises se réapproprient ce marché. Voilà ce qui guidera l'action que j'aurai l'honneur de conduire au sein du collège. C'est une question de confiance, pour reprendre le mot que M. Rochefort ou M^{me} Rhüle ont utilisé tout à l'heure, de confiance réciproque. Et voilà pourquoi je remercie à nouveau Róza von Thun und Hohenstein de la qualité de son rapport sur le tableau d'affichage qu'a publié la Commission européenne.

Il y a beaucoup d'idées, dans ce rapport et dans tout ce que j'ai entendu, qui méritent d'être retenues ou étudiées. M. Bielan a soutenu l'idée des indicateurs sur l'application des règles que comporte le rapport de M^{me} von Thun. M^{me} Gebhardt a évoqué aussi l'évaluation économique et sociale des directives et des études d'impact. Peut-être, à ce stade, puis-je faire écho à la critique constructive du président Malcolm Harbour à propos de la stratégie 2020. Et j'ai entendu aussi M^{me} Handzlik dire qu'on ne parlait pas assez du marché intérieur.

Franchement, quand vous lisez précisément la stratégie 2020 que la Commission a publiée la semaine dernière, le marché intérieur est au cœur de cette approche et il est partout: croissance intelligente avec les brevets et d'autres outils, croissance verte avec le bon usage des marchés publics, croissance inclusive ou équitable ou juste. Le marché intérieur est partout, il doit être partout mais, Monsieur le Président Harbour, le texte de 2020 n'a pas la vocation de parler de tout. Par exemple, il ne parle pas de politique étrangère et de défense, il n'a pas non plus l'intention de dispenser la Commission de son travail, qui est la bonne application, la vigilance, le suivi de la bonne mise en œuvre de l'ensemble des textes. Je vous prie de croire que je ne me sens pas dispensé de vérifier, d'agir, y compris quelquefois par des procédures d'infraction, pour assurer la bonne application du marché intérieur. Mais je privilégierai toujours, je le répète, le contrat, la confiance, l'explication, par rapport à la contrainte.

Il y a dans le rapport de M^{me} von Thun und Hohenstein, d'autres bonnes idées: le partenariat avec les États membres et la création de ce forum du marché intérieur que je soutiens. Peut-être pourrions-nous d'ailleurs, ce jour-là, rassembler d'autres initiatives autour des mêmes sujets que nous traitons avec John Dalli, comme la mise en œuvre ou la mise en exergue, la mise en valeur du réseau SOLVIT, et faire les choses en même temps.

J'ai dit attacher autant d'importance à l'effet de suivi qu'aux effets d'annonce. C'est ma manière de faire de la politique et, de ce point de vue-là, je pense que le tableau d'affichage, l'évaluation, doit nous permettre de faire non seulement une évaluation quantitative – combien de directives sont transposées – mais également qualitative.

Je crois que, avec beaucoup de lucidité d'ailleurs, M. Hoang Ngoc a évoqué la qualité de la mise en œuvre des lois, la qualité de la transposition et, avez-vous dit, la qualité aussi des lois elles-mêmes, ce qui, pour un législateur ou pour un commissaire, est un bon exercice de lucidité. En tout cas, toutes ces idées sont utiles, comme l'ont soutenu M. Schwab ou M^{me} Roithová tout à l'heure.

Sur SOLVIT, pour terminer par quelques appréciations télégraphiques, je retiens l'idée qui a été évoquée d'un site Internet de SOLVIT.EU, qui est une bonne idée. Il diffusera l'information ou renverra vers les sites nationaux. Nous travaillerons avec mes services très rapidement sur ce site SOLVIT.EU en liaison avec un autre projet qui concerne le site Votre Europe. Mais comme l'a dit Seán Kelly, au moins le mot SOLVIT est un mot clair et simple, avez-vous dit, et je retiens cette appréciation positive.

SOLVIT fonctionne bien; il pourrait fonctionner mieux. Il y a trop de citoyens et d'entreprises qui ignorent encore leurs droits et les moyens de les faire valoir, et je retiens l'observation de M^{me} Werthmann, appelant à davantage de transparence. Je pense aussi que plusieurs d'entre vous, M^{me} Vergnaud, M. Rossi, M^{me} Stihler, M^{me} Rapti, ont évoqué l'insuffisance des moyens mis au service de SOLVIT, pas seulement d'ailleurs en France, même si j'ai bien entendu votre interpellation. Ce n'est pas un ministre français qui s'adresse à vous, même si c'est un ancien ministre français, et je vous prie de croire que je vais regarder de très près ce qu'il se passe dans ce pays qui reste le mien pour que cela fonctionne bien, comme dans tous les autres pays.

Effectivement, il faut les moyens adéquats et nécessaires et je vais vérifier cela à l'occasion de toutes mes visites sur le terrain. Encore une fois, ces outils sont nécessaires pour bien vérifier comment fonctionne le

marché intérieur, qui, je le dis à mon tour, n'est pas terminé. Nous devons le relancer, l'approfondir – plusieurs l'ont indiqué, M. Stolojan, M^{me} Gebhardt, M. Karas, M. Kožušník – sur le plan transfrontalier ou même à l'intérieur de chacun des pays. Nous devons lever les obstacles et c'est pour cela, Monsieur le Président Harbour, qu'il importe de déterminer où se trouvent les chaînons manquants, ce qui est peut-être insuffisamment mis en exergue, mais qui est tout de même fixé dans la stratégie 2020. Je vais m'y attacher avec mes 12 ou 15 collègues au sein du collège qui en charge, d'une manière ou d'une autre, de l'application des directives sur le marché intérieur.

Je conclus, Monsieur le Président, sur trois points précis. Oui à une coopération étroite, c'est M. Busuttil qui a évoqué cette question, entre SOLVIT, l'ombudsman et le travail de la commission des pétitions. Je vais aller dans ce sens.

Je remercie M^{me} Rühle et les autres membres de la commission du budget, pour leur volonté de soutenir le budget de SOLVIT. Je retiens l'idée de M^{me} Gruny d'organiser des concertations, des séminaires. Nous en avons déjà un ou deux par an -mais je vais vérifier que cela suffit - entre tous les agents dans les États membres, parfois même dans les régions, qui sont en charge du projet SOLVIT.

Et enfin, sur la question qui a été critiquée par plusieurs membres du groupe socialiste sur le test du marché intérieur, pour ne pas dramatiser cette question, je veux rappeler que toute proposition législative, Mesdames et Messieurs les députés, doit respecter le Traité. C'est ce que veut dire le rapporteur, c'est-à-dire passer un test de compatibilité avec les principes du marché intérieur. C'est une chose, et moi je vais également veiller, comme je m'y suis engagé à ce que toute législation soit évaluée préalablement, au regard d'un certain nombre de critères sociaux, environnementaux et économiques.

Voilà les engagements en amont et en aval de toute législation pour essayer de bâtir le meilleur corpus législatif au service des citoyens, des consommateurs et des entreprises qui travaillent et qui vivent sur le territoire européen.

PRÉSIDENTE DE M. LIBOR ROUČEK

Vice-président

John Dalli, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, comme mon collègue Michel Barnier, je me réjouis beaucoup de participer à un débat tellement animé et d'entendre toutes ces opinions avisées concernant les questions liées aux consommateurs. C'est de bon augure pour notre travail dans un véritable esprit de partenariat et de poursuite de notre objectif qui consiste à placer les consommateurs au premier plan.

Si vous le permettez, je vais reprendre un point que j'ai évoqué dans mon discours introductif. En plus des arguments économiques en faveur d'une politique des consommateurs forte, efficace et dûment appliquée, nous devrions garder à l'œil le rôle central que cette politique peut jouer dans le rapprochement entre l'Europe et ses citoyens, peut-être le plus gros de ses avantages. Je sais qu'une de mes tâches principales consiste à coordonner cet effort à la Commission. Votre vigilance est la bienvenue et réconfortante.

Le tableau de bord des marchés de la consommation est un outil qui nous permet de détecter les échecs sur le marché et d'étudier la manière de répondre à ces échecs. Je pense qu'il s'agit d'un mécanisme essentiel qui sert un objectif très réel et que nous pourrions tirer profit de son développement et de son renforcement ultérieur.

Le tableau de bord nous avertira des points qui posent problème. Un meilleur reflet du point de vue du consommateur à travers les politiques de l'UE et notre engagement commun à une application effective aboutira à renforcer le consommateur européen et aux avantages économiques qui s'ensuivront.

À la suite d'une consultation publique l'année dernière, la Commission examine les commentaires concernant la réparation collective et entend trouver une solution qui réponde aux besoins des consommateurs européens sans importer les pratiques américaines. La résolution alternative des litiges constituera à cet égard notre moteur principal.

Mon ami Michel Barnier a déjà expliqué la position centrale que le marché intérieur occupe dans la stratégie UE 2020. Si vous regardez le texte de plus près, il y est clairement précisé que les consommateurs doivent rester au cœur du marché unique. Les consommateurs sont positionnés comme les courroies de transmission du marché unique et nous entendons continuer à consolider le caractère central de ceux-ci.

Je considère que la question de l'éducation du consommateur représente un aspect essentiel de l'autonomisation de celui-ci. Nous cherchons à voir comment nous pouvons améliorer notre programme Dolcetta pour couvrir de nouveaux domaines.

En ce qui concerne le dernier point concernant une agence européenne de la consommation, il faut souligner que la mise en œuvre en revient exclusivement aux États membres et qu'ils doivent apporter les ressources appropriées à son bon fonctionnement. Le Traité ne prévoit pas de base juridique pour que l'Union soutienne et complète leurs efforts. Il faut évaluer attentivement dans quels domaines l'UE peut compléter la mise en œuvre publique nationale et quelle est la bonne structure institutionnelle pour cela. La Commission évaluera attentivement les différentes options.

Je me réjouis vraiment de pouvoir faire des progrès sérieux et durables avec vous pendant tout le temps que je serai responsable de ce secteur.

Róża Gräfin Von Thun Und Hohenstein, *rapporteuse*. – (PL) Avant tout, je voudrais remercier tout le monde pour ce débat passionnant, pour les réactions animées et les réflexions sérieuses. La présence et les déclarations des deux commissaires et la présence de nombreux collaborateurs de la Commission montrent que ce nouveau Parlement et cette nouvelle Commission vont bien travailler ensemble et étroitement sur la question du développement ultérieur du marché commun.

Le marché commun est une des plus grandes réalisations de l'Union européenne et je voudrais exprimer mes remerciements pour les réactions positives aux propositions que j'ai incluses dans mon rapport. Aux collègues socialistes qui s'inquiètent du paragraphe 10 - le «test de compatibilité avec le marché intérieur» - je voudrais rappeler tout d'abord que cela n'est pas nouveau. La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté cette proposition en 2003 et elle fait partie de la stratégie du marché intérieur. Nous ne devrions pas en avoir peur. Ce test ne menace aucune des réalisations sociales de l'Union européenne. Après tout, nous venons d'entendre le commissaire nous dire que la Commission européenne évalue les nouvelles directives du point de vue social, économique et écologique, il est donc inutile de paniquer. Ce qui nous préoccupe tous, c'est de développer encore le marché commun et nous voulons aussi garantir que le protectionnisme n'envahira pas la Commission européenne.

L'intégration européenne ne se poursuivra que si les citoyens sont conscients et actifs, si les institutions publiques sont compétentes, efficaces et conviviales pour les citoyens. Dans ce rapport, j'ai proposé plusieurs solutions pour que vous - chers collègues - puissiez engager efficacement vos électeurs dans le processus d'intégration européenne et, dans ce cas, en renforçant réellement le marché commun, accroître leur rôle dans le marché commun, ce grand succès de l'Union européenne. Nous devons continuer à développer des outils qui contribueront à développer le marché commun. La publication simultanée des quatre rapports est un élément très important, tout comme une meilleure coordination et une meilleure transposition de la législation. Nous ne devrions pas réagir de manière négative au mot «marché». Dans cette partie du monde dont je proviens, pendant des décennies, nous n'avons pas pu utiliser ce marché et nous savons à quoi cela mène.

Enfin, nous rappelons aux citoyens que les quatre libertés se trouvent au cœur du marché commun et je l'ai souligné dans mon rapport. Il est extrêmement important de ne pas limiter les libertés de ce marché, d'aider les citoyens à se servir plus souvent et plus à fond de ces libertés et à les développer et de ne rien gâcher de ce que nous avons obtenu jusqu'à présent.

Anna Hedh, *rapporteuse*. – (SV) Monsieur le Président, j'ai écouté avec intérêt toutes les contributions intelligentes et intéressantes de ce débat. Je suis également très heureuse que les deux commissaires responsables promettent de travailler ensemble au développement et à l'amélioration de la politique des consommateurs de l'UE. Je voudrais ajouter quelques points personnels.

Les organisations de consommateurs ont un rôle extrêmement important à jouer pour attirer l'attention des autorités sur les problèmes de tous les jours auxquels les consommateurs sont confrontés. Par conséquent, les outils disponibles pour les organisations de consommateurs devraient être améliorés afin de faciliter leur action efficace au niveau de l'UE et au niveau national.

De plus, nous devons demander aux États membres de consulter les organisations de consommateurs autant que possible à tous les stades du processus de prise de décision où la politique des consommateurs est concernée. Je suis également heureuse que le commissaire John Dalli ait soulevé la question de l'importance pour les États membres de garantir un financement et un personnel appropriés afin de développer le tableau de bord.

Enfin, le tableau de bord ne devrait pas simplement servir à l'avènement d'une meilleure politique des consommateurs, mais plutôt à influencer tous les domaines politiques qui sont importants pour les consommateurs et à faire en sorte que les questions des consommateurs soient plus intégrées dans toutes les politiques de l'UE. En outre, le tableau de bord devrait stimuler une discussion plus générale des questions de politique des consommateurs, à la fois au niveau de l'UE et au niveau national. Je me réjouis vraiment du nouveau débat que nous aurons sur le marché intérieur et la protection des consommateurs dans cette Assemblée l'année prochaine.

Cristian Silviu Buşoi, *rapporteur*. – (RO) Je remercie le commissaire Barnier et les collègues qui ont apporté un retour d'information positif, non seulement sur mon premier rapport, mais aussi sur le réseau SOLVIT lui-même. Je pense que SOLVIT offre une solution pratique aux consommateurs. C'est pourquoi je pense que nous devons l'améliorer et le promouvoir avec les États membres afin que le plus grand nombre possible d'Européens apprennent l'existence de SOLVIT et puissent faire valoir leurs droits en sollicitant son aide.

Je pense que le résultat auquel nous sommes parvenus, à la fois en commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs et à la commission des pétitions, est satisfaisant. SOLVIT est un réseau qui fonctionne déjà bien. Nous avons toutefois besoin de solutions pour plusieurs problèmes auxquels tant les utilisateurs que le personnel de SOLVIT sont confrontés. Le rapport contient quelques-unes de ces solutions, tandis que d'autres ont été évoquées au cours de ce débat.

À part le fait que le nombre des personnes employées dans certains centres SOLVIT doit augmenter pour garantir son efficacité, le personnel doit également être qualifié et recevoir une formation concernant les règlements du marché intérieur. Un autre facteur tout aussi important est que le personnel de SOLVIT doit recevoir une aide juridique, à la fois de la part des fonctionnaires qui travaillent dans les administrations publiques et de la Commission européenne, étant donné le degré de complexité des cas qui sont soumis à SOLVIT. La Commission européenne tarde parfois à répondre aux demandes d'aide juridique du personnel SOLVIT, ce qui entraîne certains retards dans tout le processus de résolution des litiges.

Je voudrais remercier le commissaire Barnier qui a pris l'engagement devant le Parlement européen de rendre disponible le site www.solvit.eu aussi vite que possible.

Je crois fermement, chers collègues, que ce rapport constitue une étape importante dans l'amélioration du fonctionnement de SOLVIT. C'est pourquoi je demande à tous les groupes de voter pour ce rapport.

Merci.

Le Président. - La discussion commune est close.

Le vote aura lieu tout à l'heure.

Déclarations écrites (article 149)

John Attard-Montalto (S&D), *par écrit*. – (EN) Il est incroyable que dans deux domaines essentiels comme la santé et la protection des consommateurs, à Malte et Gozo, les structures officielles restent complètement passives malgré les transgressions flagrantes.

Sur les îles maltaises, les médicaments sont bien plus chers que dans un autre pays de l'UE, en l'occurrence la Belgique. Je vais vous citer quelques exemples:

Galvus 50 mg (pilules contre le diabète)

Prix à Malte pour une boîte de 28: 27,84 EUR

Prix à Bruxelles pour une boîte de 180: 135,13 EUR

Pour 180 pilules, le prix à Malte est de 178,97 EUR pour 135,13 EUR à Bruxelles.

Tegretol 200 mg

Prix à Malte pour une boîte de 50: 17,00 EUR

Prix à Bruxelles pour une boîte de 50: 7,08 EUR

Zocor 20 mg

Prix à Malte pour une boîte de 28: 34,94 EUR

Prix à Bruxelles pour une boîte de 84: 21,71 EUR

Pour 84 pilules, le prix à Malte est de 104,82 EUR pour 21,71 EUR à Bruxelles.

Voilà seulement quelques exemples d'une situation qui contribue à exacerber les souffrances de la majorité des familles maltaises. L'UE est fière de la santé et de la protection des consommateurs, mais sur les îles maltaises le prix des médicaments a explosé sans raison justifiable.

Robert Dušek (S&D), par écrit. – (CS) Le fonctionnement efficace du marché intérieur est une condition préalable d'une garantie appropriée des droits conférés par un traité par rapport à la libre circulation des personnes, des services, des biens et des capitaux dans la Communauté. En temps de crise, cela peut également aider à créer un environnement économique stable et prospère. Néanmoins, le marché intérieur ne peut remplir sa fonction sans la bonne mise en œuvre et application de la législation. Les États membres ont pour obligation d'appliquer les lois en temps et en heure, s'ils se sont engagés à le faire au terme d'un accord. Un déficit d'application de 1 % peut sembler faible, mais si nous incluons les directives en souffrance ou non appliquées, cela produit un effet significatif sur le fonctionnement du marché intérieur. Les doutes naissent de manière répétée dans le cas de certains États membres. Je soutiens la livraison d'informations plus détaillées sur le site de la Commission concernant les directives qui n'ont pas encore été appliquées. Ces informations devraient contribuer à une plus grande sensibilisation du public et des organes constitutionnels dans les États membres. Je salue le défi pour les États membres d'adopter des mesures essentielles, y compris l'affectation de ressources pour garantir le fonctionnement de réseaux transfrontaliers de systèmes d'alerte rapide, surtout le système d'alerte rapide pour les produits de consommation non alimentaires (RAPEX), le système d'alerte rapide pour les denrées alimentaires et les aliments pour animaux (RASAF) ou le réseau de coopération pour la protection des consommateurs (CPC). Ces systèmes ne fonctionnent pas encore comme il le faut et ne sont pas fiables dans tous les États membres. Il est également nécessaire de faire attention à la bonne application des directives. Cela peut s'obtenir à travers une coopération efficace entre organismes au niveau national, régional et local.

Louis Grech (S&D), par écrit. – (EN) Il faut considérer sérieusement les mécanismes de réparation existants à l'échelle de l'Union comme SOLVIT. Cette voie de recours alternatif est sous-utilisée à cause d'un manque de connaissances de la part des citoyens, des consommateurs et des entreprises concernant son existence, ainsi qu'en raison des ressources inappropriées au niveau national. Les centres SOLVIT actuellement présents dans chaque État membre (ainsi qu'en Norvège, en Islande et au Liechtenstein) sont en sous-effectifs et sous-financés; il faut intensifier la formation du personnel et le financement pour améliorer la capacité administrative des centres. J'en appelle à la Commission afin qu'elle complète en particulier le projet de services d'assistance sur le marché unique (SMAS). Je propose que la Commission envisage d'inclure un compte rendu détaillé dans le tableau de bord des marchés de consommation concernant les progrès, les réalisations et les défaillances de SOLVIT. De plus, dans la tentative de mieux sensibiliser le public à SOLVIT, les États membres doivent promouvoir cette agence comme mécanisme alternatif et accessible de résolution des litiges sous la forme d'une campagne d'information nationale. Enfin, la Commission et les États membres doivent améliorer de manière significative la sensibilisation des citoyens, des consommateurs et des entreprises aux occasions offertes par le marché unique.

Danuta Jazłowiecka (PPE), par écrit. – (PL) Une société qui utilise librement les possibilités offertes par le marché unique est la base du succès du processus d'intégration européenne. Nous ne construirons pas une Union européenne vraiment unifiée si les personnes ne sont pas convaincues d'être chez elles dans toute l'Europe. Cet objectif peut être atteint principalement grâce à SOLVIT. On peut dire que la création du système SOLVIT en 2002 a constitué l'un des jalons de l'histoire de l'Europe comme continent uni. Ce jalon n'est pas des plus spectaculaires, mais avec le temps il a donné des résultats inattendus. L'idée du système se réfère directement aux sources de l'intégration européenne ou, en d'autres termes, au fait qu'il doit servir tout d'abord les citoyens de l'Union et non des États membres ou des gouvernements en particulier.

Que peut-on souhaiter de mieux que de donner au commun des mortels un outil simple qui leur permet de résoudre les problèmes qui limitent leur liberté d'action dans le marché unique? Toutefois, l'expérience d'environ dix ans a montré qu'il existe de nombreux obstacles qui empêchent d'utiliser pleinement les possibilités du système. Nous devrions par conséquent marquer notre accord avec les propositions du rapport de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs. Avant tout, nous devrions nous concentrer sur la promotion de SOLVIT dans les États membres et auprès des citoyens, parce qu'ils en savent très peu à son sujet. Lui accorder plus de ressources financières et humaines, une formation supplémentaire ou désigner un fonctionnaire de liaison SOLVIT serait inutile si les personnes ignorent qu'elles

disposent d'un tel outil. À mon avis, toutes les mesures que nous prenons devraient commencer par cela, même si nous ne devons pas abandonner les autres idées.

Ramona Nicole Mănescu (ALDE), par écrit. – (RO) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, le bon fonctionnement du marché intérieur doit rester une priorité du Parlement européen. Des services comme SOLVIT sont essentiels pour garantir que tel est le cas. Le rapport souligne ce point et concentre son attention sur les problèmes auxquels ce service est confronté. Bien que nous soyons tous conscients que des aspects comme la communication et l'accroissement de la visibilité de SOLVIT dans les médias sont d'une grande importance, nous voyons néanmoins qu'il s'agit-là de problèmes récurrents auxquels le service a été confronté dès ses toutes premières années. Les États membres et la Commission européenne doivent s'assurer que les citoyens européens, le monde des affaires et, en particulier, les petites et moyennes entreprises qui ont besoin de soutien, pourront se servir pleinement des facilités offertes par le marché intérieur et auront accès aux ressources qui peuvent leur fournir les informations nécessaires et une solution rapide. De plus, les centres SOLVIT ont besoin de ressources supplémentaires. Je veux parler ici du personnel qualifié et aussi des cours de formation continue à son intention. Les États membres doivent réaliser combien ces centres sont importants et combien ils servent à garantir la bonne application des règles du marché intérieur. Je pense que les avantages que ce service peut offrir à la fois aux citoyens et aux entreprises sont loin d'être pleinement utilisés.

Andreas Mølzer (NI), par écrit. – (DE) La protection des consommateurs dans l'Union européenne doit être conçue de telle manière que les citoyens puissent profiter, sur le marché intérieur, d'un grand choix de produits et de services de haute qualité, tout en pouvant compter sur la protection de leurs droits de consommateurs et sur la capacité de pouvoir les exercer efficacement le cas échéant. Il va sans dire que pour arriver à cela il est également nécessaire que les consommateurs aient pleinement conscience de leurs droits et de leurs obligations dans le cadre du droit applicable. Les initiatives proposées par le rapport pour fournir une clarification et des informations aux citoyens européens sont par conséquent importantes et doivent être appliquées rapidement. La complexité croissante du secteur des services, en particulier, représente un énorme problème, elle rend de plus en plus difficile un choix éclairé des consommateurs au moment d'acheter des biens ou des services. Les connaissances et les besoins des consommateurs, qui ont été également révélés par le baromètre de la consommation, doivent être pris en considération par les institutions de l'UE dans leurs politiques et leur activité législative. Nous devrions viser une plus grande harmonisation des règlements concernant la protection des consommateurs - et par cela j'entends un ajustement à la hausse - compte tenu du recours transfrontalier croissant aux services. Néanmoins, dans toutes nos tentatives d'améliorer le marché intérieur, nous ne devons pas oublier les nombreuses importations des pays tiers. À cet égard, il nous faut une plus grande coopération entre les autorités douanières et les autorités chargées de la protection des consommateurs dans les États membres afin de protéger les consommateurs contre les importations dangereuses.

Siiri Oviir (ALDE), par écrit. – (ET) Au fil des années, la portée de la politique européenne de protection des consommateurs a changé pour refléter les changements dans les besoins et les attentes des personnes. Avec environ 500 millions de consommateurs, le marché intérieur de l'Union européenne a un rôle significatif à jouer dans la réalisation des objectifs du plan d'action de Lisbonne (croissance économique, emploi et compétitivité accrue), puisque les dépenses des consommateurs apportent de la richesse à l'Union européenne. Compte tenu surtout du développement rapide du commerce électronique, la dimension transfrontalière des marchés de la consommation dans l'UE a considérablement augmenté et rendu encore plus importante une protection de haut niveau des consommateurs. Malheureusement, les règlements de protection des consommateurs n'ont jusqu'ici pas été mis en œuvre et appliqués dans la même mesure par tous les États membres. À mon avis, une supervision plus forte du marché et les mécanismes d'application, ainsi que leur mise en œuvre effective et complète, sont essentiels pour accroître la confiance des consommateurs. Sur cette base, je soutiens les suggestions de la rapporteure à la Commission européenne de suivre de près l'adoption et l'application des droits des consommateurs de l'UE dans les États membres et de les aider de toutes les manières dans ce domaine. Je pense que l'Union européenne devrait envisager de créer un bureau européen de protection des consommateurs qui pourrait fonctionner comme un bureau central de coordination traitant spécialement de la résolution des incidents transfrontaliers, afin d'assister et de compléter le travail des bureaux chargés de la protection des consommateurs dans les États membres pour la mise en œuvre et l'application des règlements de l'UE en matière de protection des consommateurs. Je pense que les règlements de l'Union européenne en matière de protection des consommateurs ne seront pas d'une grande utilité s'ils ne sont pas dûment adoptés, mis en œuvre et appliqués au niveau national.

5. Circulation des personnes titulaires d'un visa de long séjour (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le rapport de Carlos Coelho, au nom de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant la convention d'application de l'accord de Schengen et le règlement (CE) n° 562/2006 concernant la circulation des personnes titulaires d'un visa de long séjour (COM(2009)0091 – C6-0076/2009 – 2009/0028(COD)) (A7-0015/2010).

Carlos Coelho, rapporteur. – (PT) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, nous parlons aujourd'hui de situations absurdes comme celle de cet étudiant qui obtient un visa afin de suivre un cours en Belgique. Sa situation ne relevant pas du champ d'application de la directive 2004/114/CE, il ne peut se rendre aux Pays-Bas pour recueillir des informations auprès d'une bibliothèque spécialisée aux fins de la rédaction de sa thèse ni profiter d'un week-end pour aller visiter Barcelone parce qu'il est comme prisonnier dans le pays qui a émis le visa.

La convention de Schengen prévoit que les titulaires d'un visa de longue durée ne peuvent résider que sur le territoire de l'État membre qui a délivré le visa. Ils ne peuvent pas voyager dans d'autres États membres ni traverser d'autres États membres lorsqu'ils reviennent dans leur pays d'origine.

Schengen symbolise la liberté de circulation. Toute personne résidant légalement dans un État membre devrait pouvoir circuler librement dans cet espace européen où il n'existe pas de frontières intérieures. La solution idéale serait que les États membres respectent l'obligation qu'ils ont d'attribuer un titre de résidence aux ressortissants des pays tiers titulaires de ce visa. Mais ce n'est pas le cas dans la plupart des États membres.

À titre provisoire, les États membres ont contourné cette situation en émettant les visas D + C, qui permettent aux titulaires d'un visa de longue durée de circuler librement dans l'espace Schengen pendant les trois premiers mois. Ces visas seront supprimés dès avril 2010 avec l'entrée en vigueur du code communautaire des visas, ce qui rendra ainsi encore plus urgente la nécessité de trouver une solution à ce problème.

Les modifications que j'ai proposées et qui ont reçu l'appui de la majorité des membres de la commission LIBE contribuent à la résolution de ce problème sans réduire le niveau de sécurité à l'intérieur de l'espace Schengen.

L'obligation de consulter le service d'information de Schengen au cours du traitement des demandes de visas de longue durée est une procédure identique à celle qui existe déjà pour les ressortissants de pays tiers détenteurs de permis de séjour. Nous avons ainsi répondu aux craintes liées à l'augmentation de l'insécurité.

La vérité, c'est que plusieurs États membres ont délivré des visas de longue durée et, par après, des permis de séjour, sans procéder à une vérification préalable du système SIS, et notamment des données de l'article 96 relatives aux étrangers qui sont signalés aux fins de non admission.

Cette pratique fragilise la sécurité de l'espace Schengen et crée des problèmes aux frontières extérieures, lorsque des personnes détentrices d'un visa en règle sont enregistrées dans le système SIS. Cela engendre des situations compliquées et inutiles pour ces personnes et pour les gardes-frontières, qui doivent s'efforcer de découvrir si ces visas ont été falsifiés, si une indication dans le système SIS est incorrecte et devrait être supprimée, ou si ces visas n'auraient jamais dû être émis.

L'initiative que nous allons voter permettra aux titulaires de visas de longue durée de circuler librement pendant une période de trois mois tous les six mois, en quoi elle sera identique à celle qui est appliquée aux titulaires de permis de séjour, en même temps qu'elle liera les États membres à l'obligation de délivrer des titres de séjour dans les cas où ils autorisent des séjours de plus d'un an.

Nous reconnaissons également le besoin de renforcer le niveau de protection des données figurant dans la convention de Schengen, et nous recommandons à la Commission de présenter les initiatives nécessaires si le système SIS II n'entre pas en vigueur d'ici 2012.

Avec l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, les deux propositions initiales ont été fusionnées pour constituer une nouvelle base juridique. Le texte que nous voterons en plénière est le produit de négociations qui se sont poursuivies sous les Présidences suédoise et espagnole. Il s'est traduit par un accord en première lecture, permettant ainsi que ce règlement puisse être adopté avant l'entrée en vigueur du code des visas.

Monsieur le Président, j'aurais souhaité inviter la Présidence espagnole, qui est absente de ce débat, à garantir à cette Assemblée l'entrée en vigueur du règlement d'ici le 5 avril 2010. Il est indispensable que cet objectif puisse être atteint afin d'éviter un vide juridique.

Je félicite la Commission européenne pour son initiative opportune. Je remercie le Conseil, notamment les Présidences suédoise et espagnole, de leur loyale collaboration, et les rapporteurs fictifs pour leur coopération qui a permis d'obtenir un consensus élargi au sein de la commission LIBE. Cette mesure nous permettra de résoudre un problème délicat pour des milliers de ressortissants de pays tiers et de le faire en renforçant la liberté et la sécurité.

Cecilia Malmström, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, comme l'a fait remarquer le rapporteur, le but de cette proposition est de faciliter la circulation à l'intérieur de l'espace Schengen des ressortissants de pays tiers résidant légalement dans l'un des États membres sur la base d'un visa de longue durée dit visa «D». Conformément à l'acquis de Schengen en vigueur, les ressortissants des pays tiers titulaires d'un permis de séjour peuvent voyager librement dans l'espace Schengen, parce que le permis de séjour équivaut à un visa.

Cependant, il y a eu récemment une tendance, parmi les États membres, à ne pas convertir à l'arrivée les visas de longue durée en permis de séjour. C'est la raison de notre débat de ce jour; il va de soi que la Commission, le Conseil et le Parlement devaient trouver une solution à ce problème. Cette situation juridique et pratique a des conséquences négatives considérables pour les ressortissants des pays tiers résidant légalement dans nos États membres en vertu d'un visa D. Ces personnes ne peuvent ni voyager légalement vers un autre pays ni transiter par le territoire d'un autre pays lorsqu'ils veulent rejoindre leur pays d'origine. L'absurdité de cette situation a été illustrée par l'exemple que le rapporteur, M. Coelho, nous a donné.

Bien entendu, la meilleure solution serait que tous les États membres délivrent les permis de séjour indispensables et qu'ils le fassent dans les temps. Ce n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui, et c'est pourquoi la présente proposition vise à étendre le principe d'équivalence entre un permis de séjour et des visas de courte durée aux visas D de longue durée. Un ressortissant d'un pays tiers titulaire d'un visa D de longue durée délivré par un État membre sera de ce fait en mesure de voyager dans les autres États membres pendant trois mois tous les six mois dans les mêmes conditions que le titulaire d'un permis de séjour. Cette situation rétablirait la philosophie qui était à la base de la création d'un espace sans frontières intérieures, selon laquelle une personne peut en effet circuler dans l'espace Schengen pour y faire de courts séjours, à condition qu'elle dispose des documents attestant qu'elle réside légalement dans un État membre.

Je me suis félicitée d'apprendre que M. Carlos Coelho avait apporté dès l'origine son soutien à cette proposition et qu'avec la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures et la commission des affaires juridiques, le rapporteur avait compris que des mesures devaient être prises afin de faciliter la vie des ressortissants des pays tiers, car nous voulons encourager les personnes à résider légalement dans l'espace Schengen. Je voudrais remercier le rapporteur pour son approche constructive de cette question.

Je n'ai pas besoin de vous rappeler qu'il nous faut trouver une solution rapidement, notamment en raison du code des visas qui s'appliquera dès le 5 avril de cette année et supprimera les visas dits D+C, qui avaient pour fonction de remédier en partie à la situation des titulaires de visas D. Je crois que le texte final du projet de règlement a contenté toutes les parties, puisque toutes les institutions s'étaient accordées sur le texte de compromis. Afin de répondre à quelques-unes des préoccupations exprimées par le Parlement européen et les États membres – par exemple, en ce qui concerne la sécurité – plusieurs amendements ont été introduits dans le texte initial.

À titre d'exemples, la proposition écourte la période de validité des visas de longue durée. Ils devraient avoir une période de validité d'un an maximum. Une fois cette période d'un an écoulée, la proposition fait obligation aux États membres de délivrer un permis de séjour.

L'exigence de contrôles systématiques dans le système d'information Schengen (SIS) est également renforcée. Lorsqu'un État membre envisage d'émettre un permis ou un visa D, l'autorité responsable devra systématiquement effectuer une recherche dans le système d'information Schengen, afin d'éviter une situation dans laquelle nous nous trouverions en même temps en présence d'une alerte et d'un visa de longue durée.

Afin d'apporter une réponse aux préoccupations sécuritaires relatives à la biométrie – et il s'agit, bien évidemment, d'une question essentielle pour beaucoup d'États membres – une déclaration politique a, comme vous le savez, été annexée au projet de règlement dans lequel la Commission est invitée à étudier la possibilité d'utiliser des identificateurs biométriques pour les visas de longue durée et à présenter les résultats de cette

étude à la plénière du Parlement européen ainsi qu'au Conseil avant le 21 juillet 2011. La Commission accepte également qu'un devoir de rapport ait été inclus dans la proposition de règlement sur la convention d'application.

En conclusion, afin de trouver une solution de compromis à la préoccupation principale du Parlement européen concernant la garantie d'un haut niveau de protection des données dans les cas où une alerte a été émise dans le système SIS, une déclaration conjointe a été adoptée. La Commission est invitée par le Conseil et le Parlement européen à présenter les propositions législatives nécessaires modifiant la disposition correspondante relative à la protection des données pour la convention de Schengen, s'il y a d'autres retards importants dans la mise en œuvre du système SIS II au-delà de 2012. Je crois qu'avec ces modifications, nous sommes parvenus à une solution raisonnable et équilibrée qui facilitera considérablement la vie des ressortissants des pays tiers résidant légalement dans nos pays. Cela correspondra également bien davantage à la philosophie d'une Europe sans frontières intérieures.

Je tiens encore une fois à remercier la commission LIBE, la commission JURI et le rapporteur pour leur approche très constructive de ce problème.

Cecilia Wikström, rapporteure pour avis de la commission des affaires juridiques. – (SV) Monsieur le Président, la coopération au sein de l'Union européenne se fonde sur des valeurs, et la plus fondamentale de ces valeurs est la liberté. Notre débat d'aujourd'hui traite de la capacité de se déplacer librement dont doivent jouir les personnes. Dans l'Union telle que je la conçois, il n'y a pas de restrictions sur ce point. C'est là, je crois, que réside la grandeur de l'Union européenne. Nous tous qui vivons ici profitons de cette liberté de circulation, mais elle doit également s'appliquer à tous ceux qui viennent résider ici un certain temps.

La convention de Schengen ne prévoit pas pour l'instant que le titulaire d'un visa de longue durée puisse circuler librement; au lieu de cela, comme l'a fait remarquer M. Coelho, la personne concernée peut uniquement séjourner dans l'État membre qui a délivré le visa. À cause de cela, par exemple, un professeur invité en provenance de l'Inde, qui vit et travaille dans ma ville natale d'Uppsala en Suède, ne peut pas se rendre à Paris pour assister à une conférence sans faire une demande de visa pour visiter la France, et un étudiant en provenance de Chine ne peut rendre visite à un ami en Allemagne le temps d'un week-end sans déposer préalablement une demande de visa pour ce pays.

Ce type d'obstacle à la liberté de circulation ne peut exister au sein de l'Union européenne. Nous sommes en train de remédier à cette situation. L'objectif de la présente proposition est de garantir la liberté de circulation à travers l'espace Schengen pour les ressortissants des pays tiers qui résident dans un État membre pendant une période qui peut être longue.

Je voudrais remercier M. Coelho qui, en tant que rapporteur, a fait un excellent travail et a tenu compte des idées que j'ai avancées dans l'avis de la commission des affaires juridiques ainsi que des opinions des autres rapporteurs fictifs. Le résultat est à présent sous nos yeux: il s'agit d'une proposition positive qui ajoute un maillon en garantissant la liberté de circulation au sein de l'Union, y compris pour les ressortissants des pays tiers. Elle fait avancer les choses, et c'est dans cette Union que je me sens fière de vivre et de travailler.

Kinga Gál, au nom du groupe PPE. – (HU) Monsieur le Président, Madame la Commissaire, Mesdames et Messieurs les députés, je suis heureuse de l'occasion qui nous est donnée au Parlement de voter une résolution visant à faciliter les déplacements des ressortissants des pays tiers résidant légalement sur le territoire de l'Union européenne, et je félicite mon collègue, M. Coelho, pour l'excellent travail qu'il a accompli au Parlement en ce qui concerne cette question. Cette proposition facilite d'une manière tangible les déplacements dans l'Union européenne pour les ressortissants des pays tiers titulaires d'un visa D de longue durée délivré par un État membre. Elle apporte une solution à des situations dans lesquelles, pour telle ou telle raison, certains États membres ne peuvent pas ou ne veulent pas délivrer à temps un permis de séjour aux ressortissants des pays tiers résidant sur leur territoire. Autrement dit, ils n'utilisent pas comme il le faudrait le cadre prévu par la réglementation de Schengen. Mais je suis heureuse que nous puissions faire un pas en avant dans cette question.

Notre but est d'éviter que les ressortissants des pays tiers arrivant dans l'Union européenne aient l'impression qu'ils pénètrent dans une forteresse imprenable. La gestion intégrée des frontières et la politique des visas devraient servir ces objectifs. En tant que députée européenne d'origine hongroise, je plaide pour que les frontières de l'Union européenne soient ouvertes aux personnes voyageant en toute bonne foi. Les contacts entre citoyens vivant de part et d'autre de la frontière ne devraient pas être limités. Il est dans l'intérêt des ressortissants des pays tiers vivant dans le voisinage de l'Union – y compris des membres de la minorité hongroise – de pouvoir résider légalement dans l'espace de l'Union européenne sans se voir opposer des

entraves bureaucratiques ou administratives. Tant à l'échelle de l'Union qu'à celle des États membres, des lois appropriées sont nécessaires qui ne se contredisent pas, mais renforcent plutôt leurs objectifs respectifs.

J'espère qu'au lieu de rester une idée creuse, la nouvelle législation communautaire apportera vraiment un soutien concret, en particulier pour les jeunes et les étudiants désireux d'étudier dans les États membres. Ils devraient être les premiers bénéficiaires de ce règlement. Sur ce point, je ne puis qu'être d'accord avec le fait que la Commission soumette un rapport sur la mise en vigueur de ce règlement d'ici avril 2012 au plus tard et, le cas échéant, une proposition de modification du règlement en vue de réaliser ces objectifs.

Vilija Blinkevičiūtė, *au nom du groupe S&D.* – (LT) Je félicite le rapporteur, M. Coelho, pour la préparation de ce rapport et je suis également d'accord pour dire qu'il est important de garantir dès que possible la libre circulation, au sein de l'espace Schengen, des ressortissants des pays tiers en possession d'un visa de long séjour et légalement présents dans un État membre. Suivant la pratique courante des États membres, et ce pour diverses raisons, la procédure visant à remplacer un titre de long séjour par un permis de séjour est plutôt longue pour les ressortissants des pays tiers. Je pourrais citer beaucoup de cas dans les États membres de l'Union européenne, y compris de mon propre pays, la Lituanie où, par exemple, un routier ayant obtenu un visa D ne peut exercer son emploi principal. La pratique qui s'est développée en la matière sape les attentes légitimes des ressortissants des pays tiers venus dans l'Union européenne pour y travailler ou étudier. Les États membres devraient donc prendre les mesures qui s'imposent pour simplifier les procédures de délivrance de visas. Un visa de long séjour devrait avoir les mêmes effets qu'un permis de séjour sur la circulation d'une personne dans l'espace Schengen qui ne comporte pas de frontières intérieures. L'aspect le plus important ici ne concerne pas tant la durée de déplacement dans un autre État membre du titulaire d'un visa de type D que la possibilité même de répondre au mieux aux besoins de ce dernier au sein de l'espace Schengen. Par conséquent, je suis d'accord avec la proposition de permettre à un ressortissant d'un pays tiers titulaire d'un visa de longue durée émis par un État membre de séjourner dans un autre État membre pendant trois mois par période de six mois dans les mêmes conditions que le titulaire d'un permis de séjour. Par ailleurs, il importe de veiller à ce que la circulation facilitée des ressortissants des pays tiers dans la zone Schengen ne constitue pas une menace supplémentaire pour la sécurité des États membres. Je vous invite donc à adopter immédiatement ce règlement partiellement modifié.

Nathalie Griesbeck, *au nom du groupe ALDE.* – Monsieur le Président, Madame la Commissaire, chers collègues, dans un océan de difficultés, il est des étapes qui prennent forme. C'est le cas à travers ce texte qui vient d'être très bien expliqué par l'ensemble des collègues, quels que soient les bancs sur lesquels ils siègent, et qui concerne tous les ressortissants de pays tiers qui résident légalement – je le rappelle – sur le territoire européen.

Il est en effet grand temps que ce texte soit adopté, grand temps que la liberté de circulation des ressortissants de pays tiers soit consacrée au sein de l'Union et je suis heureuse qu'on arrive à ce moment qui consiste à poser une nouvelle pierre dans la construction de l'Europe des libertés, dans un espace que l'on veut de plus en plus sécurisé.

C'est à la fois une évidence et une avancée. Une évidence, on l'a rappelé: il n'y a au fond pas de controverse majeure sur ce texte et le peu d'amendements explique que nous avons tous envie de construire une Europe où personne ne soit coincé dans un État sans pouvoir découvrir le reste de l'espace européen. Et puis une belle avancée, parce que cela représente des droits pour les personnes ressortissantes de pays tiers, étudiants, chercheurs ou autres, qui vivent sur le territoire de l'Union.

Enfin, pour conclure, cela favorisera évidemment la perception extérieure de l'Europe espace unique, l'Europe unie, espace commun, et cela forgera la culture et l'identité européennes au-delà de nos frontières.

Rui Tavares, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (PT) Monsieur le Président, je tiens, en premier lieu, à remercier le rapporteur, M. Coelho, dont j'appuie la proposition, ainsi que les autres rapporteurs fictifs de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

J'ai déjà eu l'occasion de dire ici-même que M. Coelho rend un bon service à la liberté de circulation dans l'Union européenne, aux droits des citoyens, qu'il s'agisse de citoyens européens ou de citoyens de pays tiers, et à la démocratie européenne dans son ensemble, perçue non seulement comme l'ensemble de ses citoyens, mais comptant également sur l'apport de milliers et de milliers voire même de millions de ressortissants de pays tiers qui passent par l'espace européen, qui y résident, y viennent pour des périodes plus ou moins longues afin de travailler et d'étudier.

M. Coelho, qui a bénéficié du soutien des rapporteurs fictifs, a travaillé dans une atmosphère excellente de coopération et de volonté d'information. Avant tout, il a travaillé dans les temps et, sur ce point, le temps est crucial, étant donné que nous traitons de la vie concrète de personnes.

Comme d'autres orateurs avant moi, je pourrais citer quelques exemples d'étudiants, de chercheurs et de scientifiques qui arrivent en Europe où la qualité de leur travail est reconnue, mais qui ne peuvent ensuite traverser nos frontières qui, à vrai dire, sont dans certains cas petites et étroites aux yeux de ceux qui viennent d'autres continents. En heures un chercheur peut quitter le Portugal et entrer en Espagne, puis gagner la frontière d'un autre État membre, ou plutôt, il ne peut pas le faire s'il a, comme cela se passe parfois, un visa pour effectuer un master sur deux ans, qui ne l'autorise pas à quitter le pays pour échanger des connaissances ou entreprendre une recherche dans un autre État membre.

Nous-mêmes, en certaines occasions, avons été confrontés à de tels cas, quand, par exemple, nous comptons sur la collaboration d'une personne, notamment lors d'un débat à Bruxelles.

Observons qu'il ne s'agit pas seulement d'un obstacle inutile et injuste pour le citoyen d'un pays tiers. C'est un dommage pour nous qui comptons sur sa contribution. C'est une perte inutile pour notre compétitivité quand, par exemple, nous comparons la mobilité de ce type de citoyens étranger aux États-Unis, par exemple, ou en Chine, en Inde ou au Brésil, et considérons les entraves à leur mobilité dans l'Union européenne. C'est un gâchis pour la mobilité de notre main-d'œuvre, de notre communauté scientifique, quand nous observons que cette mobilité accrue est très importante dans des périodes de crise comme celle que nous traversons, et c'est également un gâchis pour la société de la connaissance.

Il est donc temps que le Conseil mette en œuvre ces propositions avant qu'en avril le code des visas ne crée davantage d'obstacles inutiles à la mobilité de ces personnes. Par conséquent, il me reste à dire que notre groupe soutient la proposition du rapporteur et votera en sa faveur.

Gerard Batten, *au nom du groupe EFD*. – (EN) Monsieur le Président, le rapport propose que les États membres puissent délivrer aux ressortissants de pays tiers des visas de longue durée de 12 mois maximum qui seront reconnus par les autres États du groupe Schengen.

La Grande-Bretagne n'est pas membre du groupe Schengen et ne semble donc pas directement concernée. Cependant, ces propositions permettraient aux ressortissants de pays non membres de l'Union européenne qui entrent dans un État membre de voyager plus facilement dans d'autres États de l'Union européenne.

La Grande-Bretagne connaît un problème énorme d'immigration clandestine. Il y a au moins un million d'immigrants clandestins en Grande-Bretagne. En vertu de ces propositions, les personnes désireuses de se rendre clandestinement en Grande-Bretagne peuvent entrer tout à fait légalement dans un autre État membre de l'Union européenne, obtenir un visa de longue durée en France, par exemple, et, à partir de là, entrer illégalement en Grande-Bretagne.

Les députés européens de l'UKIP voteront par conséquent contre ce rapport dans l'intérêt de la protection de nos frontières devant la poursuite de l'immigration illégale.

Frank Vanhecke (NI). – (NL) Monsieur le Président, dans ce rapport, je lis en effet un exemple très curieux des raisons pour lesquelles nous devrions absolument assouplir nos règles de cette façon; nous avons donc un étudiant étranger qui se voit accorder un visa pour étudier en Belgique et qui, grâce aux nouvelles dispositions, peut aller faire des recherches dans une bibliothèque néerlandaise et partir ensuite en voyage à Barcelone. Tant mieux pour lui!

Mais il ne s'agit pas de cela, bien entendu. Dans la pratique, Schengen et la politique européenne des visas dans son ensemble ont une toute autre signification que la liberté de circulation des étudiants. Elles signifient la disparition complète de nos frontières, en les rendant perméables au crime organisé et à l'immigration clandestine en l'absence de frontières extérieures étanches – qui devaient être le fondement de tout le système – pour les contenir. L'une des conséquences directes de Schengen, par exemple, c'est que les immigrants clandestins espagnols régularisés en masse sont libre de circuler dans les autres États membres.

Selon moi, ce Parlement ferait mieux, pour une fois, de réfléchir aux conséquences de telles décisions sur les Européens de la rue plutôt que de penser aux soucis pratiques quotidiens des étudiants étrangers.

Agustín Díaz de Mera García Consuegra (PPE). – (ES) Monsieur le Président, je voudrais commencer par féliciter M. Coelho pour son excellent travail et, en particulier, pour le très large consensus trouvé avec le

Conseil, la Commission et les différents groupes politiques du Parlement. Je pense que ce travail nous permettra de rencontrer ici très peu de points de désaccord.

L'Union européenne constitue le plus vaste espace de liberté jamais créé. Nous devrions éliminer tous les obstacles qui empêchent la libre circulation tant des citoyens européens que des ressortissants des pays tiers résidant légalement dans un État membre. Nous devrions mettre un terme définitif à ces situations absurdes auxquelles les titulaires de visas D de long séjour se sont si souvent trouvés confrontés.

Comme vous le savez, un visa de long séjour permet au titulaire de résider dans l'État membre qui l'a délivré. Cependant, les titulaires de ces visas ne peuvent circuler librement dans l'Union européenne; ils ne peuvent que voyager dans l'État membre qui a délivré le visa. Paradoxalement, des situations telles que celles déjà décrites se présentent très souvent. En voici un autre exemple: un étudiant préparant une thèse de troisième cycle à Lisbonne sur l'histoire de l'Amérique ne peut aller consulter les fichiers et documents conservés aux Archives générales des Indes à Séville, qui se trouvent à une heure d'avion.

En fin de compte, le but de la proposition est d'accorder aux visas de long séjour les mêmes droits que ceux accordés par un permis de séjour. Mesdames et Messieurs les députés, nous devons renforcer le principe de mobilité essentiellement à des fins de travail scientifique et académique.

Bien que ceci puisse sembler tout à fait superflu, à ce que je vois, je conclurai en vous demandant à tous de soutenir le rapport de M. Coelho, non seulement en raison de son excellente qualité, mais aussi parce qu'il constitue une garantie supplémentaire du grand espace de libre circulation que nous défendons. J'appuie également le calendrier proposé par M. Coelho.

Iliana Malinova Iotova (S&D). - Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais remercier le rapporteur, M. Coelho, pour le travail qu'il a fait, et saluer la coopération qui s'est établie entre le Parlement, le Conseil et la Commission pendant la consolidation des deux rapports, et la première lecture, qui devrait aussi être la dernière.

Il était crucial que ce rapport soit adopté avant la fin avril 2010 pour qu'il soit mis en œuvre en même temps que le code des visas. Il est d'une grande importance que toute personne résidant dans l'Union européenne puisse voyager dans tous les pays membres. De cette façon, nous pouvons résoudre le problème cumulé de l'application des visas «D+C» et des règles pour les permis de résidence.

Grâce à ce rapport, toute personne provenant d'un pays tiers ayant un visa de long séjour aura le droit de voyager n'importe où en Europe six mois par an. Toute personne concernée devra recevoir toute l'information nécessaire lorsqu'elle recevra son visa et surtout elle devra être informée que ce visa deviendra automatiquement un permis de résidence avant l'expiration de la première année.

Enfin, il est important d'insister sur le fait que, pour des raisons de sécurité, chaque personne qui présente sa candidature pour un visa D devra faire l'objet d'une enquête mais ne devra pas être inscrite dans le SIS. La partie contractante devra prendre dûment en compte toute information déjà incluse dans SIS par une autre partie contractante.

De plus, si SIS II n'est pas mis en œuvre dès la fin de 2012, nous engageons la Commission et le Conseil à présenter la législation nécessaire pour assurer un niveau de protection des données identique à celui établi par SIS II.

Mario Borghezio (EFD). - (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, cette proposition a pour objectif de permettre aux ressortissants des pays tiers résidant légalement dans un État membre de circuler dans l'espace Schengen sur la base d'un visa D de long séjour.

Elle vise pour l'essentiel à étendre – et ceci nous préoccupe – le principe en vigueur d'équivalence entre un permis de séjour et les visas C de court séjour aux visas de long séjour. Un visa de long séjour aura donc les mêmes effets qu'un permis de séjour pour ce qui est de la circulation dans la zone Schengen. Autrement dit, elle vise à permettre à quiconque se trouve en possession d'un document indiquant qu'il réside légalement dans un État membre de circuler librement dans l'espace Schengen pendant de brèves périodes ne dépassant pas trois mois par semestre.

Nous voudrions attirer l'attention de la Commission et du Conseil sur les problèmes de sécurité qui résulteraient de cette liberté de circulation. Il est déjà très difficile d'effectuer des contrôles dans un État membre: pensons aux risques que nous fera courir une mise en œuvre précipitée de ce principe.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, il y a quelques mois, il ne régnait pas ici qu'une atmosphère de fêtes de fin d'année, il y avait aussi de la joie partagée par la plupart des personnes présentes dans cette Assemblée, car les dispositions concernant les visas avaient été simplifiées pour certains pays européens.

Mais qu'en est-il réellement? Avec la suppression de l'obligation de visa pour les citoyens du Monténégro, de la Macédoine et de la Serbie en décembre 2009, il y a eu une vague d'arrivées en provenance des Balkans, passée par l'Autriche en direction de l'Europe centrale et jusqu'en Scandinavie. Une véritable migration de populations! En sept semaines seulement, quelque 150 000 Macédoniens, selon le ministère de l'intérieur, ont profité de cette nouvelle liberté de circulation. Deux tiers de ces personnes ne feront pas le voyage de retour. Dans certains villages, surtout des villages albano-macédoniens, cinq autocars partent chaque jour en direction de l'Europe centrale ou de l'Ouest, dont les passagers sont munis d'un visa touristique qui interdit cependant expressément l'exercice d'une activité professionnelle. Ce qui signifie donc qu'après 90 jours, ces personnes deviennent clandestines et ces touristes supposés se retrouvent ensuite sur le marché de la main-d'œuvre bon marché à percevoir des salaires de dumping. Voici donc quel est l'écart entre la réalité de la situation et le rêve tel que le vit cette Assemblée ici-même.

Nos pays devront payer les pots cassés. Ils devront supporter les conséquences de ce que décide la majorité dans cette Assemblée. Ils devront supporter une immigration clandestine tout juste contrôlable, l'illégalité et le travail au noir en résultant.

Simon Busuttil (PPE). – (MT) Je voudrais également féliciter mon collègue, Carlos Coelho, pour son rapport sur cette initiative qui accorde aux ressortissants de pays tiers la possibilité de circuler plus librement au sein de cet espace de liberté qu'est l'Union européenne. Toutefois, Monsieur le Président, je dois signaler un aspect ironique apparu à l'occasion de ce débat: en effet, alors que nous octroyons davantage de droits aux citoyens des pays tiers, en ce moment précis, l'Union européenne et ses citoyens ont de sérieuses difficultés à se rendre dans un pays tel que la Libye, par exemple. Cela est dû à un problème opposant actuellement la Suisse et la Libye, qui a conduit la Libye à fermer son espace à tous les citoyens de l'Union européenne, et pas seulement aux Suisses. Ainsi, alors que nous accordons plus de droits aux citoyens des pays tiers, nos propres concitoyens se voient retirer le droit de se rendre vers des pays tiers tels que la Libye. Quelles en sont les conséquences? Celles-ci sont très graves. Nous avons des travailleurs dans l'incapacité de se rendre en Libye et d'y travailler, des sociétés qui ont investi en Libye se voient empêcher d'y envoyer leurs employés, tandis que d'autres travailleurs se trouvent actuellement en Libye et doivent y demeurer jusqu'à ce que leurs remplaçants aient le droit de s'y rendre. C'est une situation précaire et je lance un appel à la M^{lle} la commissaire Malmström pour qu'elle intervienne sans tarder sur cette question. J'entends qu'il s'agit d'un problème diplomatique entre deux pays qui ne sont même pas membres de l'Union européenne, mais il a de graves répercussions sur des citoyens de l'Union européenne dont l'intérêt est de se rendre en Libye pour y gagner leur vie.

Monika Flašíková Beňová (S&D). – (SK) Le rapport de mon collègue, M. Coelho, ainsi que la proposition de règlement traitent de la libre circulation des personnes, qui constitue un élément essentiel de la démocratie dans l'Union européenne, et c'est pourquoi il est inacceptable d'avoir des personnes titulaires de visas de long séjour dans un État membre de l'Union européenne qui ne peuvent circuler dans le reste de l'Union européenne.

Il y a plusieurs raisons qui militent en faveur des initiatives susmentionnées. La première concerne le respect et la défense des droits humains fondamentaux qui, sans aucun doute, comprennent la liberté de circulation. Si un État membre légalise le séjour d'un ressortissant d'un pays tiers, il n'y a pas de raison pour que cette personne ne puisse circuler librement dans l'espace Schengen. Bien entendu, les éléments visant à préserver le niveau de sécurité au sein de la zone Schengen devraient être soigneusement élaborés.

Il a également été question d'étudiants et de scientifiques ne pouvant se rendre dans un autre État membre. Je voudrais que ce groupe soit élargi et comprenne les hommes et femmes d'affaires, car si nous ne leur octroyons pas ce droit, nous diminuerons la compétitivité de l'Union européenne. Je pense par conséquent que cette proposition trouvera un soutien et je félicite le rapporteur.

Piotr Borys (PPE). – (PL) Monsieur le Président, je tiens à remercier tout particulièrement M. Coelho. Mon opinion fait partie de ce règlement. J'ai également eu l'occasion de travailler sur le règlement lui-même. Je voudrais dire que le rapport de M. Coelho est non seulement urgent et important dans son caractère, mais qu'il a également une portée symbolique. Aujourd'hui, en tant que représentant de l'un des nouveaux États membres, je suis en mesure d'affirmer haut et fort que nous pouvons changer les règles permettant la libre circulation à travers l'espace Schengen où, jusqu'à récemment, certains des pays actuels de l'Union européenne rencontraient des difficultés identiques. Je crois que le caractère symbolique de ces changements est aujourd'hui

quelque chose qui peut être apprécié à sa juste valeur, et j'espère que le consensus qui a été atteint au sein de cette Assemblée sera un succès considérable pour nous tous.

Je voudrais ajouter que la suppression des visas D + C et le fait que les États membres ne puissent délivrer de permis de séjour nous obligent à prendre des mesures très urgentes. Je citerai simplement un exemple qui a déjà été évoqué devant cette Assemblée. Deux étudiants ukrainiens, qui se rendaient de Wrocław à Berlin l'année dernière, ont été arrêtés au moment où ils traversaient la frontière, principalement parce que ces jeunes gens ne connaissaient pas les règles et qu'ils voulaient uniquement utiliser nos ressources intellectuelles. Je crois que le vote d'aujourd'hui aura pour nous une très grande portée.

Je voudrais encore attirer votre attention sur ce dernier point, la question de la sécurité. Nous devrions aujourd'hui disposer d'un bon système d'échange des informations recueillies dans Schengen, nous devrions plus certainement travailler au système d'information Schengen deuxième génération et au système d'information sur les visas et, avant tout, procéder peut-être même à des réexamens et rapports plus fréquents. Je voudrais engager ici M. Malmström à nous assurer que la coordination entre les États membres en matière de sécurité sera tout aussi bonne qu'elle l'a été jusqu'à présent, et une fois encore, je tiens à remercier chaleureusement M. Coelho pour cet excellent rapport.

Kinga Göncz (S&D). – (HU) Monsieur le Président, je voudrais dire que je suis en parfait accord avec le rapporteur, ainsi qu'avec M. la commissaire Malmström et que je les supporte dans la mise au point d'une solution qui puisse garantir l'État de droit, le respect des droits de l'homme, la protection des données à caractère personnel et, bien entendu, les considérations d'ordre sécuritaire également. Beaucoup de préoccupations ont été formulées. Je voudrais attirer l'attention sur quelques points. Pour faire en sorte que ce règlement fonctionne, nous devons avant tout étudier et nous pencher davantage sur les pratiques en vigueur dans chaque État membre. Nous savons que certains États membres peuvent délivrer les permis de séjour dans un délai raisonnable. Ce sont là de bonnes pratiques qui peuvent nous être très utiles. Il nous faut coordonner les pratiques des États membres afin d'augmenter la confiance. Tous les États membres devraient exploiter le système SIS. Or, nous savons que tous ne le font pas à ce jour et l'introduction et la mise en exploitation des systèmes SIS II et VIS sont des tâches extrêmement urgentes, parce que ces systèmes apporteront des garanties pour le long terme. Il est de l'intérêt de l'Europe que les ressortissants des pays tiers résidant ici, étudiants, hommes et femmes d'affaires, chercheurs, puissent en effet circuler librement.

Georgios Papanikolaou (PPE). – (EL) Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord remercier à mon tour M. Coelho pour l'excellent travail qu'il a accompli avec ce rapport.

Pour commencer, je dirai que l'acquis de Schengen signifie exactement ceci, à savoir la liberté de circulation à l'intérieur des frontières de l'espace Schengen. Dans ce débat, nous devons donc tirer cette conclusion simple et essentielle: il est vital que ce règlement soit appliqué. L'exemple de cet étudiant est parlant: quiconque est en possession d'un visa de long séjour devrait avoir le droit de circuler en toute liberté.

Ce que je voudrais souligner, c'est qu'ici se pose la question de savoir si cela facilitera l'immigration clandestine, même indirectement, si cela soulèvera des problèmes en termes de sécurité, et si une personne qui exerce ce droit n'aura pas, par là même, les moyens de circuler n'importe où; il s'agit là d'éléments que les États membres doivent prendre en considération.

De toute évidence, chaque État membre devra être très prudent au moment de délivrer des visas. Sur ce point précis, comme indiqué dans le rapport, un paramètre très important apparaît, qui est le plus décisif d'entre tous, à savoir qu'un traitement informatique des données préalable à l'octroi de visas sera désormais obligatoire dans le système d'information Schengen. Ainsi, en dernière analyse, nous ne protégerons pas seulement l'acquis de Schengen, mais nous renforcerons aussi la sécurité, notamment à propos de cet aspect.

À ce titre, nous devrions avoir une attitude positive concernant ces perspectives, et le système SIS II, qui est une nécessité, doit, quoiqu'il advienne, enregistrer des progrès rapides. Enfin, il nous faut, en coopération avec les États membres et leurs services, non seulement faciliter l'acquis de Schengen et le renforcer, mais aussi renforcer en même temps la sécurité, qui constitue l'élément essentiel pour chaque État membre, pour nous tous, et pour l'acquis de Schengen.

(Applaudissements)

Tanja Fajon (S&D). – (SL) La liberté de circulation et la suppression des frontières intérieures sont deux des facteurs les plus importants de l'intégration européenne. Nous devons faciliter la circulation dans l'espace Schengen pour les ressortissants de pays tiers qui résident légalement dans un État membre. Il n'est pas

acceptable qu'à cause de la bureaucratie, nous devons limiter la circulation en Europe des étudiants, des chercheurs et des hommes et femmes d'affaires.

De même, nous devons accorder au plus tôt la liberté de circulation aux ressortissants de la Bosnie-et-Herzégovine et de l'Albanie, ainsi que du Kosovo qui, paradoxalement, ont aujourd'hui moins de droits de voyager librement qu'ils n'en avaient par le passé. Il est évident que les conditions doivent être réunies pour que cela soit possible, et nous ne devons pas nous laisser influencer par les données concernant l'immigration clandestine de masse.

Les populations des Balkans occidentaux ont été depuis trop longtemps isolées par ce régime des visas. Elles ont besoin de renforcer les contacts avec les citoyens de l'Union, mais, le plus souvent, le rejet de leurs demandes de visa les empêche de le faire. Ne prenons pas le risque d'engendrer un sentiment encore plus fort d'isolement et de discrimination, en particulier parmi les jeunes qui n'ont peut-être jamais eu la chance de découvrir l'Union. Par conséquent, dès que la Bosnie-et-Herzégovine ou l'Albanie seront en conformité avec les critères de libéralisation des visas, ne perdons plus de temps.

Chaque mesure que nous prendrons pour faciliter la circulation dans l'espace Schengen sera un pas en avant et servira les intérêts de l'Union européenne.

Zbigniew Ziobro (ECR). – (PL) Monsieur le Président, la proposition à l'examen concerne l'un des principes fondamentaux de la fonction de l'Union européenne, à savoir la suppression des frontières intérieures et la libre circulation des personnes. C'est la raison pour laquelle elle mérite une attention spéciale. Il est incompréhensible et par conséquent inacceptable que les titulaires de visas de long séjour aient moins la liberté de circuler à l'intérieur de l'espace Schengen que les personnes en possession de visas de court séjour. C'est pourquoi, je suis ouvert à la proposition de la Commission européenne. Je pense cependant que nous devrions apporter quelques modifications à cette proposition en vue de garantir la sécurité. Par conséquent, j'appuie la proposition de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures de procéder, dans le cadre du système d'information Schengen, à un échange d'informations entre les États membres concernant les personnes indésirables. La Commission européenne devrait également proposer un rapport sur l'application du règlement au plus tard le 5 avril 2012. Les amendements préparés méritent une réflexion approfondie et, dans la plupart des cas, notre soutien.

Elżbieta Katarzyna Łukacijewska (PPE). – (PL) Monsieur le Président, ce ne sont pas seulement les ressortissants des pays tiers qui aimeraient se voir faciliter la circulation au sein de l'espace Schengen, mais nous aussi, résidents de l'Union européenne, l'attendons. Il est paradoxal que le titulaire d'un visa de court séjour ait aujourd'hui une plus grande liberté de circulation que le titulaire d'un visa de long séjour, et qu'une personne originaire d'un pays tiers qui est en possession d'un permis légal de long séjour, par exemple en Pologne, ne puisse se rendre en Allemagne ou en France. La liberté de circulation ne devrait pas s'appliquer seulement aux résidents de l'Union européenne. Les chercheurs, les étudiants, les écoliers et les hommes et femmes d'affaires originaires de pays tiers devraient pouvoir circuler librement, rendre visite à leurs amis et découvrir les traditions, les coutumes et la culture des autres pays. Ce seraient de bons ambassadeurs de l'idée européenne, et nous, les résidents de l'Union européenne, nous nous rapprocherions de la concrétisation de cette idée d'une Union sans frontières.

Andreas Mølzer (NI). – (DE) Monsieur le Président, le régime des visas des pays Schengen est apparemment si complexe que le personnel des représentations consulaires ne s'y retrouve plus et fait tomber d'honnêtes demandeurs de visa dans ce piège des visas. Le fait que des membres des services consulaires ne connaissent pas les visas de catégories D et C nous semble curieux. C'est tout simplement faire preuve de négligence que de s'épargner la consultation du système SIS pour se faciliter la tâche. Le fait qu'il en résultera des problèmes nombreux et inutiles aux frontières extérieures est évident, et il doit être remédié à cette situation de toute urgence. Dans ce contexte, discuter de fichiers nationaux n'a aucun sens si le système et les dispositions en matière d'alerte de l'UE ne sont même pas appliqués de manière cohérente.

La libéralisation des visas pour les pays balkaniques va de pair avec une augmentation des demandes d'asile sans perspectives en provenance de ces pays. C'est précisément maintenant, depuis qu'avec l'assouplissement des dispositions relatives aux visas pour les Balkans menace une vague d'immigration réelle, et qu'en l'espace de sept semaines quelque 150 000 Macédoniens ont utilisé cette nouvelle liberté de déplacements alors que l'on estime que presque deux tiers d'entre eux ne rentreront pas chez eux, qu'il importe de veiller à la mise en œuvre des dispositions en matière de visa.

Krisztina Morvai (NI). – (HU) En tant que députés hongrois du Parlement européen, nous sommes dans une position particulière lorsqu'il s'agit de voter et de décider s'il faut permettre aux ressortissants des pays

tiers de circuler plus librement au sein de l'Union européenne ou, au contraire, s'il faut tenter de s'y opposer. En raison de la tragédie qu'a représenté le traité de Trianon, la Hongrie a perdu une grande partie de son territoire, et nous nous trouvons avec un grand nombre de compatriotes hongrois vivant à l'extérieur des frontières de la Hongrie d'aujourd'hui, et donc en dehors des frontières actuelles de l'Union européenne, dans l'ancienne région méridionale et la Subcarpathie. Nos compatriotes sont dans une position très humiliante lorsqu'ils étudient ou travaillent dans la recherche ou dans d'autres domaines dans leur pays amputé, et ne sont pas autorisés à quitter le territoire de la Hongrie. Il s'agit d'une situation tout à fait inacceptable et intolérable contre laquelle nous devons prendre des mesures. C'est pourquoi, en tant que députés hongrois du Parlement européen, nous voterons en faveur de cette proposition afin de mettre un terme à cette situation ridicule.

Andrew Henry William Brons (NI). – (EN) Monsieur le Président, cette proposition part du principe que toutes les personnes en provenance de pays tiers qui entrent dans l'Union européenne sont de bonne foi et que, si elles affirment qu'elles viennent ici pour étudier, elles le font vraiment. L'Union est riche en établissements fantômes, et même d'authentiques établissements ont fréquemment dans leurs registres des étudiants qui n'apparaissent jamais en salle de cours. Si leurs déplacements vers d'autres États est facilité, il sera bien plus difficile de vérifier l'authenticité de leur statut et plus compliqué de les localiser une fois constatée l'inauthenticité de leur statut.

Bien que le Royaume-Uni ne fasse pas partie de la zone Schengen, l'Union européenne est réputée pour sa régularisation des immigrants clandestins. Le titulaire aujourd'hui d'un visa ou d'un titre de long séjour sera peut-être le migrant clandestin de demain et, après-demain, un citoyen de l'Union jouissant de la liberté complète de circulation.

Cecilia Malmström, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, deux questions ont été mises sur la table, qui ne sont pas spécifiquement liées à l'ordre du jour, mais je voudrais saisir cette occasion pour quand même en dire brièvement quelques mots.

M. Busuttill a soulevé le problème de la Libye. Je peux lui certifier qu'il s'agit d'une question très complexe, que, ceci étant, nous sommes activement engagés dans un dialogue avec la Libye, la Suisse et les États membres, afin de trouver une solution à ce problème très compliqué avant que les choses ne s'aggravent davantage. J'espère donc revenir vers vous bientôt afin de vous faire part de l'évolution de cette question.

Madame Fajon, je voudrais vous dire que la situation de l'Albanie et celle de la Bosnie-et-Herzégovine constituent, bien entendu, des problèmes distincts, et nous sommes en train de mettre la dernière main à une mission sur place pour évaluer de quelle manière ces deux pays se comportent par rapport aux critères fixés. Très bientôt, après consultation des États membres et des experts, la Commission établira un rapport sur cette mission, et l'évaluation qui en sera faite sera partagée avec les membres de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures, avant que nous n'inscrivions une proposition éventuelle à l'ordre du jour.

En ce qui concerne cette proposition, je puis garantir aux députés ainsi qu'au rapporteur que la Commission travaille d'arrache-pied à son bon fonctionnement, et nous ferons tout notre possible pour garantir la mise en œuvre du règlement. Cela peut apparaître comme un problème technique, mais il n'en n'est rien. Cela concerne les citoyens pris individuellement, et nous voulons encourager les gens à venir ici légalement, avec leurs papiers en règle, qu'il s'agisse d'étudiants, de chercheurs, d'experts ou de scientifiques. C'est une bonne chose pour eux et aussi pour nous-mêmes. Il est également inscrit dans la philosophie de l'Union européenne qu'elle doit constituer un espace sans frontières intérieures. Par conséquent, nous devrions éviter de compliquer inutilement la vie de ces personnes.

Je crois que nous avons trouvé dans cette proposition un bon équilibre. Nous avons su tenir compte des considérations de sécurité de manière satisfaisante, et nous pouvons nous en féliciter. C'est l'Union qui fonctionne à plein régime, avec trois institutions tentant d'identifier un problème et tentant de trouver une solution concrète dans l'intérêt des personnes.

Monsieur Coelho, je vous remercie beaucoup pour votre travail, et je vous remercie également pour ce bon débat en plénière.

Carlos Coelho, rapporteur. – (PT) Monsieur le Président, quatre remarques en guise de conclusion. La première pour déplorer le siège vide du Conseil au cours de ce débat. La deuxième pour remercier M^{me} la commissaire Malmström pour ses observations positives et lui demander de se joindre au Conseil pour s'assurer que le

5 avril constituera la date d'entrée en vigueur de ce règlement. Ou nous nous trouverons face à un vide juridique, avec des répercussions pour les gens de la rue.

La troisième remarque pour regretter que mes collègues députés, qui ont pris part à ce débat, en attirant l'attention sur les problèmes de sécurité, n'aient pas été en mesure de reconnaître les améliorations introduites par le Parlement dans ce règlement, notamment l'obligation d'une consultation préalable du système d'information Schengen.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner lors de mon intervention initiale, je crois que le Parlement a fait du bon travail, parce qu'il renforce la liberté de circulation, mais également la sécurité. Ne pas l'admettre, c'est ne vouloir considérer qu'un aspect de la vérité, et non la vérité dans son ensemble.

Ma remarque finale, Monsieur le Président, me servira à remercier tous ceux qui ont collaboré à cet objectif. Ceux qui ont permis, notamment la Commission et le Conseil, que nous parvenions à un accord en première lecture, mais également tous les groupes politiques de la commission LIBE et de la commission des affaires juridiques qui ont permis ce consensus élargi. Je crois qu'en mutualisant de cette manière la recherche d'une solution, nous faisons également notre travail de la meilleure des façons.

Le Président. – Le débat est clos.

Le vote aura lieu prochainement.

Déclaration écrite (article 149)

Petru Constantin Luhan (PPE), par écrit. – (RO) Je soutiens les efforts accomplis dans le cadre de ce rapport pour parvenir à étendre la liberté de circulation pour les titulaires de visas de longue durée de la même façon que pour les titulaires de permis et visas de court séjour. Les dispositions actuellement en vigueur sont à l'origine de multiples inconvénients pour les ressortissants de pays tiers qui résident légalement dans l'un des États membres et désirent circuler dans l'Union européenne pour diverses raisons. Il y a des divergences entre les États membres concernant le délai requis, la méthode et les critères utilisés pour accorder des visas. Ce qui a été observé dans la pratique, c'est que les demandeurs de visas dont la demande est repoussée par un État tentent leur chance dans d'autres États membres. C'est parce que certains États sont plus exigeants, tandis que d'autres sont plus laxistes au moment d'accorder visas et titres de séjour. Pour éviter de créer un afflux de demandes via certains États adoptant une politique plus libérale en matière d'octroi des visas, je propose de standardiser les contrôles et la méthode d'approbation des demandes entre tous les États membres. Cette procédure garantira une approche normalisée de toutes les demandes, éliminant de ce fait le risque d'apparitions de passerelles d'accès dans l'espace Schengen.

(La séance, suspendue à 11 h 50, est reprise à 12 heures)

PRÉSIDENTE DE M^{ME} DIANA WALLIS
Vice-présidente

6. Heure des votes

La Présidente. – L'ordre du jour appelle l'heure des votes.

(Pour les résultats des votes et autres détails les concernant: voir procès-verbal)

6.1. Répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) en vue du calcul du revenu national brut (RNB) (A7-0022/2010, Jean-Luc Dehaene) (vote)

6.2. Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: Allemagne - licenciements (A7-0020/2010, Reimer Böge) (vote)

6.3. Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: Lituanie - licenciements (A7-0021/2010, Reimer Böge) (vote)

6.4. Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: Lituanie - construction de bâtiments (A7-0019/2010, Reimer Böge) (vote)

6.5. Protocole additionnel relatif à l'accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution (A7-0009/2010) (vote)

- Avant le vote

Anna Rosbach, *rapporteuse*. – (DA) Madame la Présidente, j'ai demandé la parole parce que le calendrier arrêté pour ce protocole additionnel important n'a pas permis que ce dernier fasse l'objet d'un débat ni en commission ni en séance plénière. Le contenu de ce protocole additionnel permettra aux États membres de l'UE de lutter ensemble contre la pollution dans l'Atlantique. L'accord fait partie d'un réseau d'accords nationaux maritimes que l'UE a conclus séparément avec un certain nombre d'États membres et de pays tiers voisins. Chacun de ces accords couvre plusieurs zones maritimes entourant les États membres de l'UE et vise à une intervention individuelle et/ou collective des parties à l'accord en cas de pollution ou de menace de pollution des eaux ou des côtes. Je ne cache pas mon grand espoir que cet accord additionnel permettra de lutter contre de nombreuses formes de pollution de l'Atlantique. Il s'agit, après tout, d'un protocole dont l'élaboration a duré bien trop longtemps. Cela a pris vingt ans à cause des divergences entre le Maroc et l'Espagne concernant le Sahara occidental. Vingt ans perdus. L'environnement marin ne peut rattraper ces années, mais cela ne peut que souligner l'importance de ne pas prolonger davantage le processus au sein de cette Assemblée. J'espère dès lors, tout comme lorsque nous avons traité cette affaire en commission, que les députés de ce Parlement exprimeront un large soutien, soutien dont je vous remercie chaleureusement.

6.6. Protection des consommateurs (A7-0024/2010, Anna Hedh) (vote)

6.7. SOLVIT (A7-0027/2010, Cristian Silviu Buşoi) (vote)

6.8. Conditions de police sanitaire applicables aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie (A7-0082/2009, Bairbre de Brún) (vote)

6.9. Circulation des personnes titulaires d'un visa de long séjour (A7-0015/2010, Carlos Coelho) (vote)

- Avant le vote

Carlos Coelho, *rapporteur*. – (PT) Madame la Présidente, je voudrais intervenir brièvement pour vous rappeler que le code communautaire des visas entre en vigueur le 5 avril – c'est-à-dire le mois prochain – et que, dès lors, il est essentiel que cette nouvelle réglementation soit effective avant cette date.

Ce sont les souhaits du Parlement et, en l'absence du Conseil, je voudrais qu'ils soient consignés au procès-verbal, si, comme je l'espère, cela peut permettre la mise en œuvre de mon rapport.

La Présidente. – L'absence du Conseil est notée et est regrettable.

6.10. Rapport sur la politique de concurrence 2008 (A7-0025/2010, Sophia in 't Veld) (vote)

6.11. Tableau d'affichage du marché intérieur (A7-0084/2009, Róza, Gräfin von Thun Und Hohenstein) (vote)

7. Explications de vote

Explications de vote orales

- Rapport: Anna Hedh (A7-0024/2010)

Siiri Oviir (ALDE). – (ET) Au cours des années, la portée de la politique de protection des consommateurs dans l'Union européenne s'est largement étendue pour refléter les changements des besoins et des attentes des personnes. En particulier, étant donné le développement rapide du commerce électronique, la dimension transfrontalière des marchés de la consommation dans l'Union européenne s'est accrue de manière significative, rendant la protection des consommateurs encore plus importante et, en particulier, un niveau élevé de la protection des consommateurs.

À mon avis, il est essentiel d'exercer un contrôle renforcé du marché, des mécanismes d'exécution et de leur mise en œuvre efficace et intégrale, afin d'accroître la confiance des consommateurs. Dès lors, j'ai soutenu l'adoption du rapport, ainsi que ses propositions de changement.

Zigmantas Balčytis (S&D). – (EN) Madame la Présidente, j'ai soutenu ce rapport. Une politique efficace d'application de la législation en matière de protection des consommateurs est la clé du fonctionnement du marché unique.

Nous devons disposer d'un marché intérieur réel et performant assurant un niveau élevé de protection des consommateurs, ce qui, malheureusement, n'est pas le cas aujourd'hui. Nous avons la législation, mais les États membres ne l'appliquent pas correctement. Surtout, nos consommateurs ne se sentent pas en sécurité parce qu'ils ignorent les règles et, souvent, le fonctionnement des mécanismes de compensation laisse à désirer.

La Commission devrait redoubler d'efforts et s'assurer que les États membres appliquent les directives correctement et que les citoyens sont informés de leurs droits et, surtout, de leur capacité à exercer ces droits en pratique.

- Rapport: Cristian Silviu Bușoi (A7-0027/2010)

Viktor Uspaskich (ALDE). – (LT) Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, j'approuve totalement cette initiative. En particulier, j'approuve le renforcement du réseau SOLVIT et l'élargissement de ses activités. Il ne faut rien négliger pour diffuser les informations sur les activités et les possibilités de cette structure européenne dans les médias nationaux, sur l'internet ou dans des émissions télévisées. Cependant, je peux vous dire à tous qu'il existe deux poids et deux mesures, que la législation n'est pas appliquée de manière uniforme et qu'il existe même des sanctions différentes pour des activités identiques. Merci, c'est exactement ce que je voulais souligner.

Alfredo Antoniozzi (PPE). – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, j'ai voté en faveur du rapport Bușoi parce que je pense que le service fourni par SOLVIT revêt une importance capitale pour établir une relation claire et transparente entre les institutions, les citoyens et les entreprises, l'une des pierres angulaires de l'Union européenne.

SOLVIT a démontré qu'il était un outil important pour résoudre les problèmes des citoyens et des entreprises souhaitant utiliser pleinement les possibilités offertes par le marché intérieur. La législation nationale dans de nombreux pays de l'Union européenne comporte encore des obstacles qui doivent être éliminés. Je pense donc que nous devrions soutenir l'affectation de fonds supplémentaires pour le recrutement de personnel spécialisé supplémentaire et l'amélioration de la visibilité de ce service, y compris au niveau des autorités locales, où il pourrait se révéler très utile.

Zuzana Roithová (PPE). – (CS) En tant que rapporteure fictive, je voudrais remercier tous les députés d'avoir permis au Parlement de voter à une telle majorité absolue notre rapport sur le réseau SOLVIT. Ce vote signale clairement au Conseil et à la Commission qu'il convient de prendre nos recommandations au sérieux, ce qui devrait garantir une meilleure utilisation de cet instrument pratique pour les citoyens et les entrepreneurs. Tout ce qu'il reste à faire en réalité, c'est informer les entrepreneurs et les citoyens sur cet instrument. Je voudrais croire que l'année prochaine, la Commission présentera au Parlement un rapport annuel mûrement réfléchi grâce auquel le public prendra connaissance des plaintes concernant le refus de droits supposés garantis par la législation européenne.

- Rapport: Bairbre de Brún (A7-0082/2009)

Jarosław Kalinowski (PPE). – (PL) Madame la Présidente, je voudrais expliquer les raisons de mon vote concernant le rapport de M^{me} de Brún. Merci beaucoup d'avoir rédigé ce document. Avoir des exigences en

matière de transport des animaux signifie non seulement que nous protégeons les animaux mais, plus encore que nous nous préoccupons de la sécurité et de la santé des personnes. Je voudrais soutenir les mesures visant à prolonger le régime transitoire et conséquemment à éradiquer la rage dans l'Union européenne. Bien entendu, nous devons nous montrer prudents et raisonnables en ce qui concerne la question de la libre circulation des animaux de compagnie dans l'Union, et nous devrions également tenir compte des avis des experts attachés aux instituts de recherche.

Zuzana Roithová (PPE). – (CS) J'ai voté pour une prolongation de la période transitoire au cours de laquelle certains États peuvent appliquer des dérogations, parce que ces États se sont engagés à ne pas demander à l'avenir une prolongation supplémentaire des dérogations concernant les conditions vétérinaires. Je comprends les préoccupations de l'Irlande, de Malte, de la Suède et du Royaume-Uni, parce qu'ils ont des exigences plus strictes liées aux documents pour les animaux de compagnie voyageant avec leurs propriétaires vers leurs pays d'origine. Les principaux risques sont la rage, l'échinococcose et les maladies transmises par les tiques. Il faut dire, bien entendu, que nous devons éliminer à l'avenir l'autorisation contradictoire accordée à certains États de bénéficier d'une période transitoire et qu'il est essentiel que nous agissions ensemble et disposions d'une législation harmonisée.

Peter Jahr (PPE). – (DE) Madame la Présidente, d'une part, je peux comprendre qu'il est de l'intérêt des États membres à titre individuel d'insister pour une prolongation des arrangements spéciaux liés à l'importation des animaux de compagnie. De l'autre, cependant, nous devons toujours être attentifs et nous assurer que les dépenses sont proportionnelles aux recettes. Dans ce cas, nous n'avons pas réussi de manière satisfaisante. C'est pourquoi je me suis abstenu de voter. Ce dont nous avons particulièrement besoin, c'est, d'une part, d'une protection externe efficace et appropriée concernant les importations dans l'Union européenne, et également d'autre part, et de plus en plus, d'une harmonisation au sein de l'Union européenne, parce qu'il en va aussi des intérêts des consommateurs qui, à un moment donné, peuvent être désorientés si les conditions d'importation dans un pays A sont différentes de celles dans un pays B.

Nicole Sinclair (NI). – (EN) Madame la Présidente, j'ai voté contre la proposition, principalement parce que je suis originaire du Royaume-Uni. Je pense que nous disposons déjà de lois efficaces en la matière et nous ne voulons pas que la menace de la rage plane au-dessus de notre île.

Je suis également plutôt perplexe et je me demande pourquoi cette proposition ne concerne que les chiens, les chats et les furets, et je voudrais aussi faire remarquer qu'un certain *Screaming Lord Sutch* a fait cette proposition il y a 25 ans et que, de là-haut, il doit être très satisfait.

Ceci étant, bon nombre de mes électeurs dans le West Midlands du Royaume-Uni penseront que beaucoup de politiques émanant de cette Assemblée sont des politiques du parti *Official Monster Raving Loony*.

Daniel Hannan (ECR). – (EN) Madame la Présidente, c'est un plaisir de vous revoir à la Présidence.

De temps à autre, nous recevons des messages de la part de la Commission signalant que l'UE en fait assez. Elle devrait en faire moins, mais le faire mieux, se concentrer sur les affaires réellement importantes.

Et ensuite nous avons toutes ces motions abordant des thèmes comme par exemple, quels animaux de compagnie sommes-nous autorisés à emmener et où. Ne pensez-vous pas qu'il y a en l'occurrence une certaine disproportion? Les pays fonctionnent selon des critères nationaux différents. Notre pays est une île sans frontières terrestres et nous sommes parfaitement capables de conclure des accords pratiques cohérents, bilatéraux ou multilatéraux les uns avec les autres.

Pensons-nous réellement améliorer la situation en créant une nouvelle bureaucratie administrative placée entre les mains des mêmes génies qui nous ont apporté la politique agricole commune, la politique commune de la pêche, les budgets non contrôlés et tout le reste du dispositif de l'acquis juridique communautaire? Il est certain que les États membres pourraient se charger de cette question.

- Rapport: Carlos Coelho (A7-0015/2010)

Siiri Oviir (ALDE). – (ET) L'objectif de l'espace Schengen est la libre circulation. Il est illogique que de nombreux titulaires de visas de long séjour aient une liberté de circulation bien plus limitée dans l'espace Schengen que les titulaires de visas de court séjour. Le code communautaire des visas devrait prendre effet dans un mois même si, comme le démontre l'analyse des actions entreprises par les États membres en matière de visas de long séjour et d'attribution de titres de séjour, plusieurs versions et mécanismes sont en place, conduisant à la violation des droits fondamentaux des citoyens.

Les propositions de la Commission pourraient contribuer à éviter les problèmes pratiques et les délais concernant l'attribution de titres de séjour, problèmes qui – comme je l'ai mentionné – ont été observés jusqu'ici dans de nombreux États membres. C'est une affaire très urgente: le code des visas devrait entrer en vigueur très bientôt, et j'ai soutenu les propositions du rapport.

Zuzana Roithová (PPE). – (CS) J'ai soutenu cette réglementation, qui facilitera la circulation des personnes titulaires de visas de long séjour dans l'espace Schengen. Il est logique que les étudiants, les chercheurs et les entrepreneurs des pays tiers aient le droit de circuler dans toute l'Union s'ils ont obtenu un visa dans n'importe quel État membre.

Cependant, je voudrais encore une fois demander aux autres pays de faire preuve de solidarité envers la République tchèque, qui lutte en vain contre l'introduction par le Canada d'exigences en matière de visas. Cette situation crée une disparité sans précédent parmi les citoyens de l'Union européenne. Le Canada envisage maintenant l'introduction de visas pour d'autres pays, par exemple, la Hongrie, et nous ne pouvons l'accepter sans réagir. Les conditions trop généreuses et dès lors tentantes en faveur des demandeurs d'asile sont responsables de cette situation. Elles provoquent littéralement un abus du système. Le Canada a promis de les modifier mais ne fait rien. Je voudrais m'excuser d'avoir encore une fois profité de cette occasion pour attirer l'attention sur ce problème.

Kinga Gál (PPE). – (HU) Comme nous l'avons entendu au cours du débat, la proposition consiste à faciliter les déplacements dans l'Union européenne des ressortissants de pays tiers titulaires d'un visa de long séjour de type D délivré par un État membre. Cela vise à résoudre des situations où, pour l'une ou l'autre raison, certains États membres sont incapables ou peu désireux de délivrer à temps un titre de séjour aux ressortissants d'un pays tiers, ou lorsqu'ils ne respectent pas le cadre fourni par les réglementations Schengen. La délégation hongroise Fidesz s'est abstenue lors du vote final sur cette loi parce que, jusqu'à présent, la Hongrie a été en mesure de transposer correctement la législation, sans aucun problème, et en utilisant les possibilités de Schengen nous avons pu réaliser cela de manière plus efficace. Simultanément, nous voudrions souligner qu'il est de l'intérêt des minorités hongroises vivant en tant que ressortissants d'un pays tiers dans le voisinage de l'Union européenne de pouvoir résider légalement sur les territoires d'un État membre de l'UE sans aucune charge administrative excessive. Cela implique l'élaboration de lois, à la fois au niveau de l'Union et des États membres, qui ne s'opposent pas les unes aux autres mais renforcent nos objectifs.

- Rapport: Sophia in 't Veld (A7-0025/2010)

Marian Harkin (ALDE). – (EN) Madame la Présidente, ce rapport contient beaucoup d'éléments positifs mais je ne peux tout simplement pas approuver le paragraphe 35 qui recommande l'introduction d'une assiette commune consolidée pour l'impôt des sociétés (ACCIS).

En ce qui concerne l'ACCIS, on nous dit, entre autres, qu'elle sera plus efficace et qu'elle simplifiera les choses. Mais, étant donné qu'aujourd'hui, les entreprises sont libres d'y consentir ou de s'y opposer, nous nous retrouverions avec 28 assiettes d'imposition au lieu de 27. On ne peut pas appeler cela une simplification.

Aussi, comme cela est actuellement proposé, l'ACCIS signifierait la redistribution des bénéfices européens dans l'UE. Par conséquent, un pays tel que le mien, l'Irlande, qui exporte une grande partie de sa production, serait pénalisé parce que les bénéfices, bien entendu, seraient générés au point de vente. Cela semble un peu étrange puisque la libre circulation des marchandises est au cœur de l'UE et nous finirions, si nous utilisons l'ACCIS, par pénaliser les pays exportateurs.

Enfin, je pense également que son introduction nuirait à la capacité de l'Europe d'attirer les investissements directs étrangers, parce que les règles en tant que telles ne seraient pas appliquées dans l'État membre où ils sont implantés mais le seraient, en vertu d'une formule compliquée que l'on ne peut calculer que rétrospectivement. Je pense dès lors que cela porterait certainement préjudice à notre capacité d'attirer les investissements directs étrangers.

- Rapport: Róza Gräfin Von Thun Und Hohenstein (A7-0084/2009)

Jarosław Kalinowski (PPE). – (PL) Madame la Présidente, je voudrais commencer par remercier ma collègue d'avoir rédigé ce rapport, un rapport important pour la croissance économique. J'approuve pleinement les observations et les remarques de l'auteure concernant l'introduction et l'exécution du droit de l'Union dans les États membres. Un marché intérieur unique performant est l'élément indispensable d'une économie stable, et c'est ce dont nous avons cruellement besoin en temps de crise. L'utilisation efficace du potentiel de ce marché dépend de la bonne coopération entre les institutions au niveau national et européen. Une réduction

de la charge administrative, une communication efficace entre les bureaux adéquats, une simplification des procédures et une harmonisation de la législation aboutiront à la transposition rapide et efficace des directives dans les États membres. De plus, la publication des données actuelles et une bonne information des citoyens et des entrepreneurs concernant leurs droits et la situation du marché unique contribueront à améliorer son fonctionnement et la transparence de ses principes, ce qui constituera la garantie de conditions équitables de concurrence.

Viktor Uspaskich (ALDE). – (LT) Madame la Présidente, Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs, j'approuve l'initiative et je suis certain qu'elle peut aider les particuliers et les entreprises au niveau national. Cependant, sans une surveillance clairement et strictement réglementée du marché intérieur et du système juridique, je doute qu'il soit possible de sauvegarder efficacement ces opérateurs du marché, quels que soit leur taille et les services utilisés. Des sanctions draconiennes doivent être fixées si, après analyse, des violations évidentes sont constatées. Il faut absolument observer des pratiques lorsqu'on enquête sur des plaintes au niveau international et fixer des critères. Malheureusement, les statistiques déplorables dans mon État montrent que parmi les huit cas internationaux sur dix faisant actuellement l'objet d'une enquête, les institutions de l'État ou les tribunaux ont mal agi. Dès lors, je pense que sans une réglementation claire des sanctions, il sera impossible d'obtenir le résultat souhaité. Je voudrais attirer l'attention sur ce problème.

Siiri Oviir (ALDE). – (ET) Pour créer un environnement économique stable et innovant, il est absolument nécessaire de disposer d'un marché intérieur performant. Cependant, celui-ci ne fonctionnera pas correctement si les mesures de l'Union affectant son organisation ne sont pas adoptées par tous ses États membres. Leur adoption ne pourra, à son tour, être efficace que si les parlements des États membres sont impliqués dans le processus d'adoption de la législation. Leur adoption est également essentielle du point de vue de la supervision parlementaire. Puisque ces opinions ont aussi été consignées dans le rapport, j'ai soutenu son adoption sans réserve.

Zuzana Roithová (PPE). – (CS) Comme prévu, le Parlement a approuvé les trois rapports sur le fonctionnement du marché intérieur. Cependant, dans le cas du rapport de la comtesse Von Thun Und Hohenstein, les socialistes et les Verts ont émis des réserves quant à la proposition visant à réaliser des contrôles réguliers du fonctionnement du marché intérieur. Ils allèguent que cela nuirait aux normes sociales et environnementales établies. Toutefois, nous savons tous que ces normes ont un prix et nous savons également qu'elles permettent une meilleure qualité de vie dans l'Union européenne. La gauche n'a pas expliqué, au cours du débat d'aujourd'hui, pourquoi elle a si peur que cette valeur soit quantifiée. J'ai voté en faveur du rapport dans son ensemble.

Explications de vote écrites

- Rapport: Jean-Luc Dehaene (A7-0022/2010)

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) La proposition de la Commission concerne la répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) en vue du calcul du revenu national brut (RNB) des États membres utilisés pour le budget de l'Union européenne et ses propres ressources.

Les SIFIM représentent une partie du produit des institutions financières ne provenant pas des ventes directes de services à un prix fixe, mais plutôt de l'application d'un taux d'intérêt sur les prêts, supérieur à celui appliqué aux dépôts.

La Commission propose de procéder à la répartition des SIFIM en vue du calcul du RNB et considère que cela devrait être réalisé rétroactivement à partir du 1^{er} janvier 2005, date de l'entrée en vigueur du règlement (CE) n°1889/2002. Cependant, la mise en œuvre rétroactive à partir du 1^{er} janvier 2005 pose le problème de la portée exacte de cette rétroactivité.

Nous approuvons dès lors l'avis du rapporteur, recommandant que la répartition des SIFIM en vue du calcul du RNB ne soit effective qu'à partir du 1^{er} janvier 2010. Cela garantit la réalisation correcte de la répartition des SIFIM à partir de 2010, fournissant ainsi un calcul plus précis du RNB.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) La répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) en vue du calcul du revenu national brut (RNB) des États membres utilisés pour le budget de l'Union européenne et ses propres ressources, est une question ancienne qui aurait dû être traitée en 2005. Cependant, son exécution a été retardée parce qu'il était nécessaire de tester cette méthode afin d'évaluer sa précision et de déterminer si elle a fourni en réalité des résultats fiables pour l'estimation correcte de l'activité

économique en question. Je suis d'avis que la mise en œuvre de cette méthode ne devrait avoir aucun effet rétroactif, afin d'éviter tout conflit entre les États membres et d'éventuelles actions en justice.

- Rapport: Reimer Böge (A7-0020/2010)

Alfredo Antonozzi (PPE), *par écrit*. – (IT) Utiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation comme instrument pratique pour lutter contre les conséquences de la crise économique et financière est une très bonne initiative fournissant une réponse pratique en termes d'aide financière. Il est important de souligner que la mobilisation de ce fonds devrait stimuler la reconversion des travailleurs salariés.

J'espère que les demandes d'autres pays, comme l'Italie, qui doivent demander l'intervention de ce fonds spécial pour aider les salariés des entreprises qui payent le prix de la crise et sont forcées de licencier, seront aussi entendues. À ce propos, je voudrais toutefois demander à la Commission de faire preuve de plus de souplesse lorsqu'elle évalue les conditions de recevabilité du fonds, qui devra aussi être activé en cas de problèmes structurels dans les zones industrielles locales des petites et moyennes entreprises.

Carlos Coelho (PPE), *par écrit*. – (PT) Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a été créé pour fournir une assistance supplémentaire aux travailleurs touchés par les conséquences de changements majeurs survenus dans la structure du commerce international. Les critères d'attribution du FEM ont été élargis pour les bénéficiaires potentiels désignés à partir du 1^{er} mai 2009, de telle sorte qu'il inclut actuellement, et très justement, une assistance aux travailleurs licenciés directement à cause de la crise financière et économique mondiale.

Je soutiens cette proposition visant à mobiliser la somme de 6 199 341 euros pour aider l'Allemagne, en réponse à sa demande faite le 13 août 2009, visant à fournir une aide aux travailleurs licenciés au sein du groupe Karmann, un équipementier automobile.

En 2008, les trois institutions ont confirmé l'importance de garantir une procédure rapide pour l'adoption des décisions de mobilisation du fonds, afin de pouvoir aider les personnes en temps utile. Il a fallu sept mois pour adopter cette décision. J'espère que la procédure d'activation du Fonds de solidarité sera gérée plus rapidement, afin de pouvoir faire face à des situations désastreuses qui exigent une réaction immédiate, comme la récente catastrophe à Madère.

Diogo Feio (PPE), *par écrit*. – (PT) Le groupe allemand Karmann, firme autrefois prospère et compétitive, a lutté contre la crise du secteur automobile, a déposé son bilan, et a été récemment racheté en partie par Volkswagen. La mobilisation de 6 199 341 euros du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation est nécessaire pour soutenir et aider les 1 793 travailleurs licenciés de ce groupe.

Selon la Commission, les conditions de recevabilité pour la mobilisation de ce fonds ont été remplies, ce qui signifie que l'Union européenne est tout à fait habilitée à aider rapidement les travailleurs rencontrant des difficultés.

J'espère que cette période difficile pour les chômeurs leur donnera l'occasion d'accroître leurs compétences et leurs qualifications, et que ces améliorations leur permettront de réintégrer rapidement le marché du travail.

José Manuel Fernandes (PPE), *par écrit*. – (PT) Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a été créé pour fournir une assistance supplémentaire aux travailleurs licenciés à la suite de changements majeurs survenus dans la structure du commerce international. Des solutions sont ainsi dégagées pour les réintégrer sur le marché du travail.

L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du FEM à une hauteur maximale de 500 millions d'euros. La proposition actuelle concerne la mobilisation d'un montant total de 6 199 341 euros du FEM pour aider l'Allemagne et fournir une aide aux travailleurs licenciés au sein du groupe Karmann, un équipementier automobile.

Conformément à l'article 6 des réglementations du FEM, nous devons faire le nécessaire pour que ce fonds soutienne la réintégration individuelle des travailleurs licenciés dans de nouvelles entreprises. Le FEM ne remplace pas les actions incombant aux entreprises en vertu de la législation nationale ou de conventions collectives, pas plus qu'il ne finance la restructuration d'entreprises ou de secteurs.

Il faut souligner une fois de plus que, dans le cadre de la mobilisation du FEM, la Commission ne doit pas systématiquement transférer des subventions pour paiements provenant du Fonds social européen, puisque

le FEM a été instauré comme instrument spécialement indépendant, possédant ses propres objectifs et prérogatives.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Les demandes d'action de ce fonds ont été fructueuses. Dans ce cas, il s'agissait de répondre à une demande d'assistance faite par l'Allemagne à la suite de licenciements dans l'industrie de la construction automobile, au sein du groupe Karmann.

Avant d'aller plus loin, il est important de dire que ce fonds ne peut soulager qu'une partie des conséquences de cette grave crise économique et financière, vu les restrictions budgétaires imposées (ce qui le limite à 500 millions d'euros par an) et les conditions contraignantes de recevabilité qui président à son fonctionnement. Un certain temps s'est déjà écoulé depuis que le nombre de travailleurs licenciés à la suite de soi-disant «restructurations» a dépassé de manière significative les premières estimations de la Commission concernant le nombre de travailleurs qui pourraient bénéficier du fonds.

Il faut en finir une fois pour toutes avec les politiques néolibérales provoquant une catastrophe économique et sociale dans les pays de l'Union européenne juste sous nos yeux. Il est également évident que les solutions à ce désastre doivent être plus que de simples palliatifs. Nous devons aussi dénoncer l'injustice d'une réglementation qui privilégie, dans une plus large mesure, les pays aux revenus plus élevés, en particulier ceux qui bénéficient de niveaux plus élevés de salaire et d'une aide au chômage.

Nous soulignons le besoin urgent d'un véritable plan pour aider à la production et à la création d'emplois assortis de droits dans les pays de l'Union européenne.

Peter Jahr (PPE), par écrit. – (DE) Je suis très heureux que le Parlement européen ait décidé aujourd'hui d'attribuer 6,2 millions d'euros pour aider les travailleurs licenciés au sein de l'équipementier automobile Karmann. L'Union européenne apporte ainsi 65 % du montant total disponible de 9 millions d'euros. Ces fonds doivent être utilisés pour fournir à environ 1 800 personnes des mesures supplémentaires de recyclage et de formation, pour leur permettre de retrouver du travail le plus rapidement possible. Il s'agit d'une contribution tangible de l'Union européenne visant à aider les personnes pendant la crise. Ce faisant, l'UE montre très clairement qu'elle veut et peut fournir une assistance même aux personnes vivant des situations de crise. Il est important maintenant que l'argent soit débloqué rapidement et immédiatement afin de permettre à ces gens de retourner rapidement sur le marché du travail. Cependant, outre cette assistance individuelle aux travailleurs concernés, l'Union européenne doit aussi adopter d'autres mesures pour lutter contre les effets de la crise financière. La mondialisation dans le sens de la division du travail au niveau international (partage des richesses) est favorable et importante. Toutefois, la Commission, le Parlement européen et les États membres doivent redoubler d'efforts pour promouvoir des conditions de concurrence équitables dans leurs relations économiques internationales afin d'éviter de léser certains pays ou secteurs.

Alan Kelly (S&D), par écrit. – (EN) Cette proposition pour la mobilisation du FEM en faveur de travailleurs allemands – ainsi que la proposition émanant du secteur lituanien de la réfrigération – devait compter parmi les premiers bénéficiaires du fonds en 2010. Toutes deux sont des demandes recevables. Je me réjouis que la Commission se soit à nouveau engagée à maintenir ce fonds fournissant aux travailleurs un coup de main après leur licenciement. Ma propre circonscription a bénéficié de ce fonds et j'espère qu'elle continuera dans le futur. La récession mondiale a fortement réduit la demande d'articles de luxe et même si cela explique les problèmes actuels rencontrés par l'industrie de la construction automobile, cela ne les rend pas moins regrettables. La situation en Allemagne est particulièrement difficile comme le montrent ces chiffres: 2 476 licenciements sont concentrés dans le même secteur, dans la même industrie. J'espère que les 6 199 millions d'euros conduiront à une solution permettant aux travailleurs, à leurs familles et au secteur de sortir de la crise.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) L'UE est une zone de solidarité et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en fait partie.

Ce soutien est capital pour aider les travailleurs licenciés et les victimes des délocalisations qui se produisent dans un contexte mondialisé. De plus en plus d'entreprises délocalisent, profitant des coûts de travail réduits dans un certain nombre de pays, en particulier en Chine et en Inde, souvent au détriment des pays qui respectent les droits des travailleurs.

Le FEM vise à aider les travailleurs victimes de la délocalisation d'entreprises, et il est essentiel pour les aider à retrouver un nouvel emploi. Le FEM a déjà été utilisé dans le passé par d'autres pays de l'UE, en particulier le Portugal et l'Espagne, par conséquent nous devons octroyer cette aide à l'Allemagne.

Andreas Mölzer (NI), *par écrit.* – (DE) J'ai voté en faveur du rapport sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Dans ce cas, l'Allemagne a demandé une assistance liée aux licenciements dans l'industrie de la construction automobile – en particulier dans le groupe Karmann. À ce propos, il est important de mentionner que l'argent du fonds est utilisé pour réintégrer des travailleurs licenciés sur le marché du travail et non pour financer une quelconque mesure de restructuration nécessaire pour des entreprises ou des secteurs. Par solidarité envers notre pays voisin et envers les travailleurs, l'argent malheureusement rendu nécessaire par la mondialisation incessante et la crise économique et financière provoquée par les spéculateurs des deux côtés de l'Atlantique, devrait, à mon avis, être débloqué immédiatement.

Silvia-Adriana Țicău (S&D), *par écrit.* – (RO) J'ai voté en faveur de la résolution du Parlement européen sur la mobilisation du FEM visant à aider 2 476 travailleurs licenciés dans l'industrie de la construction automobile allemande. La période de chômage sera utilisée par les autorités allemandes pour une profonde remise à niveau des compétences, non seulement en fournissant des formations professionnelles et des études supérieures mais également en permettant aux travailleurs saisonniers et peu qualifiés d'obtenir des compétences fondamentales pour les aider à réintégrer le marché du travail.

Au niveau européen, nous sommes confrontés dans l'industrie de la construction automobile à des situations similaires en Suède, où 2 258 travailleurs ont été licenciés, en Autriche, où 774 licenciements ont eu lieu dans des usines de construction de véhicules motorisés, de remorques et de semi-remorques, et en Belgique, où l'industrie a licencié plus de 2 500 salariés. Dans toute l'Europe, plus de 8 000 emplois seront perdus à cause de la restructuration de l'industrie de la construction automobile.

L'aide financière fournie aux travailleurs licenciés devrait être débloquée aussi rapidement et efficacement que possible. Cependant, il s'agit d'une mesure à court terme qui ne résoudra pas le problème de la disparition des emplois. L'UE doit se doter d'une politique industrielle forte dans l'industrie de la construction automobile afin de conserver les emplois existants et même d'en créer de nouveaux.

- Rapport: Reimer Böge (A7-0021/2010)

Zigmantas Balčytis (S&D), *par écrit.* – (LT) Aujourd'hui, nous avons voté trois demandes d'aide du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation. Je les ai soutenues toutes les trois, parce que je pense qu'en ce moment, nos concitoyens ont cruellement besoin de l'assistance fournie par ce fonds. En mai 2009, la Commission européenne a permis de contourner les mesures de la réglementation dans des cas exceptionnels et, tenant compte de la situation qui s'est installée pendant la crise économique et financière, a autorisé qu'une aide soit octroyée en faveur des chômeurs.

Je suis vraiment désolé que certains États membres où le taux de chômage est particulièrement élevé, ainsi que le niveau de pauvreté, n'aient pas été en mesure de demander une aide à temps, de bénéficier des possibilités de ce fonds et de fournir une assistance aux chômeurs. Je pense que la Commission européenne devrait également clarifier si l'assistance fournie par ce fonds est utilisée de manière efficace et si elle apporte une vraie valeur ajoutée à ses bénéficiaires.

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), *par écrit.* – (LT) J'ai voté en faveur de ce rapport puisqu'une aide financière du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) favorisera le retour et la réintégration des travailleurs licenciés sur le marché du travail. Pendant la crise économique et financière, le taux de chômage en Lituanie a fortement augmenté en 12 mois, et il est dès lors nécessaire de s'adapter aux effets de la crise et de garantir au moins une assistance financière temporaire pour fournir des emplois aux travailleurs licenciés de l'entreprise Snaigė. Nous ne parlons pas en l'occurrence de quelques travailleurs licenciés par l'entreprise, mais d'un grand nombre de personnes, environ 651 travailleurs, dont l'âge se situe entre 25 et 54 ans. Je suis heureuse que le vote, longtemps attendu, sur l'attribution d'une assistance financière temporaire ait eu lieu aujourd'hui, puisque cette question délicate concernant l'entreprise lituanienne et ses travailleurs licenciés a été reportée et que certains des travailleurs de l'entreprise concernée ont perdu leur emploi en novembre 2008. J'espère que les fonds approuvés par le vote d'aujourd'hui seront attribués dans ce but et de manière efficace.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (PT) L'une des caractéristiques du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation consiste à promouvoir l'esprit d'entreprise. Cette promotion doit être considérée par les institutions européennes et les gouvernements nationaux comme un élément crucial pour relever les défis du secteur européen de la production.

Je reconnais qu'il faudrait mener des actions publiques non seulement via cette forme de promotion mais également, et c'est essentiel, en éliminant les obstacles artificiels et bureaucratiques entravant l'activité des entreprises. Il reste beaucoup à faire dans ce domaine.

Il est vrai qu'il devrait y avoir des mesures visant à tester, reclasser et recycler les personnes licenciées à la suite de la mondialisation, par exemple, les travailleurs du secteur lituanien de la réfrigération, en particulier ceux de l'entreprise AB Snaigė et de deux de ses fournisseurs. Cependant, il est tout aussi vrai qu'il devrait y avoir des mesures qui, en protégeant la justice et une concurrence saine, visent à renforcer les entreprises et leurs main-d'œuvre dans le contexte d'une économie ouverte et toujours plus compétitive.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (PT) L'UE est une zone de solidarité et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en fait partie.

Ce soutien est capital pour aider les travailleurs licenciés et les victimes de délocalisations se produisant dans un contexte mondialisé. De plus en plus d'entreprises sont délocalisées, profitant des coûts de travail réduits dans un certain nombre de pays, en particulier en Chine et en Inde, souvent au détriment des pays qui respectent les droits des travailleurs.

Le FEM vise à aider les travailleurs victimes de la délocalisation d'entreprises, et il est essentiel pour les aider à retrouver un nouvel emploi. Le FEM a déjà été utilisé dans le passé par d'autres pays de l'UE, en particulier le Portugal et l'Espagne, par conséquent nous devons octroyer cette aide à la Lituanie.

Vilja Savisaar (ALDE), *par écrit.* – (ET) Il faut accueillir favorablement tous les points de la résolution d'aujourd'hui exprimant le soutien de l'Union européenne à l'utilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation par trois rapports, dont deux traitent de la Lituanie et un de l'Allemagne, car celle-ci démontre concrètement que l'Union européenne peut soulager directement la situation des personnes qui ont été licenciées et qu'elle peut les aider à se recycler. En Estonie, environ 30 000 employés du secteur du bâtiment ont perdu leur emploi au cours des dix-huit derniers mois, et je demande dès lors au gouvernement estonien et au ministère des affaires sociales de ne pas hésiter à solliciter de l'aide par le biais des fonds de l'Union européenne créés pour ce type de situation. Il faut noter que même si aujourd'hui, l'Allemagne et la Lituanie ont bénéficié d'une assistance, selon les données d'Eurostat, l'Espagne, la Lettonie et l'Estonie ont les taux de chômage les plus élevés. Ces pays pourraient également réfléchir à la manière dont l'Union européenne pourrait leur fournir une aide directe.

Viktor Uspaskich (ALDE), *par écrit.* – (LT) Monsieur le rapporteur, Mesdames et Messieurs, je me réjouis de cette initiative visant à soutenir les travailleurs d'entreprises qui ont souffert du processus de mondialisation. Je la soutiens sans réserve et je suis heureux que dans ce cas les Litvaniens bénéficient d'une aide. En général, je pense que le montant total de ce fonds devrait être revu à la hausse plusieurs fois, en diminuant certaines allocations consacrées à d'autres fins. Je suis convaincu qu'un tel fonds doit aussi aider les propriétaires d'entreprises. Souvent, ils sont si durement frappés qu'ils sont ensuite incapables de se relever et de démarrer une nouvelle entreprise. Dans de nombreux cas, les propriétaires d'entreprises souffrent plus que leurs travailleurs: pour prendre des risques en affaires, pour créer des emplois et payer les impôts, ils engagent leurs parts sociales, mais également leurs avoirs personnels. Dès lors, il serait bénéfique si – en examinant chaque cas séparément – nous envisageons la possibilité de fournir également une aide aux propriétaires d'entreprises qui ont souffert de la mondialisation et de la crise économique mondiale.

- Rapport: Reimer Böge (A7-0019/2010)

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), *par écrit.* – (LT) Je suis heureuse que nous ayons voté aujourd'hui l'attribution de fonds issus du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, lequel octroie 1 118 893 euros d'aide financière aux travailleurs licenciés de 128 entreprises du secteur de la construction en Lituanie. Le secteur de la construction en Lituanie traverse des temps difficiles, la crise économique et financière ayant provoqué une forte baisse de la demande en matière de construction et en ces temps de récession les citoyens litvaniens éprouvent les plus grandes difficultés à obtenir un prêt pour construire ou acheter une habitation. J'ai voté en faveur de ce rapport, dans la mesure où l'aide financière de l'UE aidera les personnes victimes de la mondialisation à trouver du travail, à retourner sur le marché de l'emploi et, ce faisant, à échapper à l'état de la récession. C'est la raison pour laquelle, au vu de la situation, nous devons faire preuve de solidarité avec les travailleurs licenciés précisément en raison des changements dans l'économie mondiale et de la réduction des emplois que la crise financière provoque dans certains secteurs.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Le fait qu'un nombre croissant de pays européens ait cherché à mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) montre à l'évidence que les effets de ce phénomène ont été ressentis de toutes parts, justifiant par là même la dénomination de ce fonds.

Si la mondialisation s'est révélée bénéfique à l'échelon mondial, il s'avère néanmoins nécessaire de se pencher sur ses effets préjudiciables sur des secteurs moins compétitifs. C'est le cas notamment du secteur lituanien de la construction.

Le fait que ce fonds constitue une forme d'aide rapide, spécifique et limitée dans le temps exige que tous les responsables politiques, chefs d'entreprise et travailleurs développent des moyens de renouer avec la compétitivité et d'accéder à de nouveaux marchés. Dans le cas contraire, une aide telle que celle octroyée par le FEM ne serait que palliative et s'avérerait, à terme, insuffisante.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a été mis en place pour fournir une aide supplémentaire aux travailleurs licenciés à la suite de changements significatifs dans la structure des échanges internationaux. C'est une manière de dégager des solutions pour les réintégrer sur le marché du travail.

L'Union européenne doit utiliser toutes les mesures dont elle dispose pour réagir aux conséquences de la crise mondiale économique et financière et, dans ce contexte, le FEM peut jouer un rôle crucial en contribuant à la réintégration des travailleurs licenciés.

L'accord institutionnel du 17 mai 2006 autorise la mobilisation du FEM, compte tenu d'un plafond annuel de 500 millions d'euros. La présente proposition porte sur la mobilisation d'un montant total de 1 118 893 euros issus du FEM pour aider la Lituanie et soutenir les travailleurs lituaniens licenciés de 128 entreprises actives dans le secteur de la construction civile.

Il convient de souligner à nouveau que, dans le contexte de la mobilisation du FEM, la Commission ne doit pas systématiquement transférer des crédits du Fonds social européen, dans la mesure où le FEM a été instauré en tant qu'instrument spécifique à part, doté de ses propres objectifs et prérogatives.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Les demandes d'intervention du Fonds ont été couronnées de succès. En l'espèce, il s'agissait de donner suite à une demande d'aide formulée par la Lituanie à la suite des licenciements survenus dans 128 entreprises du secteur de la construction civile.

Avant de poursuivre, il importe de noter que ce fonds ne peut que partiellement soulager certaines des conséquences de la grave crise économique et financière, compte tenu des restrictions budgétaires imposées (le plafond étant fixé à 500 millions d'euros annuels) et du critère restrictif d'éligibilité instauré. Cela fait déjà quelque temps que le nombre de travailleurs licenciés à la suite des soi-disant «restructurations» a significativement dépassé les estimations initiales de la Commission en ce qui concerne le nombre de travailleurs susceptibles de bénéficier du Fonds.

Nous avons besoin de nous distancier des politiques néolibérales qui créent sous nos yeux un désastre économique et social dans les pays de l'Union européenne. Les réactions à ce désastre se doivent également de dépasser le niveau des mesures palliatives et nous ne pouvons pas non plus négliger d'épingler l'injustice d'une réglementation qui bénéficie dans une large mesure aux pays dont les revenus sont les plus élevés, et notamment ceux dont les niveaux de salaires et d'allocations de chômage sont élevés.

Nous soulignons la nécessité urgente d'adopter un programme réel destiné à soutenir la production et la création d'emplois dotés de droits dans les pays de l'Union européenne.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) L'UE est un espace de solidarité et le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) en fait partie.

Cet appui est essentiel si l'on entend aider les sans-emplois et les victimes des délocalisations consécutives à la mondialisation. Dans ce cas particulier, l'objectif est d'aider les salariés licenciés de plus de 120 entreprises du secteur de la construction civile contraintes de mettre la clef sous la porte en raison de la crise qui frappe durement ce secteur.

Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) vise à assister les victimes des conséquences des changements structurels majeurs dans les échanges internationaux et à promouvoir leur réintégration sur le marché du travail. D'autres pays de l'UE, notamment le Portugal et l'Espagne, ont déjà bénéficié de l'aide du FEM, de sorte que nous pouvons également octroyer cette aide à la Lituanie.

Silvia-Adriana Țicău (S&D), *par écrit.* – (RO) En septembre 2009, la Lituanie a soumis une demande d'aide aux fins de bénéficier du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM), eu égard aux licenciements qui ont eu lieu dans 128 entreprises du secteur de la construction civile. J'ai voté en faveur de la résolution du Parlement européen relative à la mobilisation du FEM pour la construction de bâtiments en Lituanie.

Je pense qu'une gestion économique éco-efficace et que la construction de bâtiments efficaces du point de vue énergétique peuvent contribuer à la reprise économique dans l'UE. On estime que ces secteurs sont susceptibles de créer quelque 2 millions d'emplois en Europe à l'horizon 2020.

En 2006, environ 2,9 millions d'entreprises étaient actives dans le secteur de la construction. Elles généraient 510 milliards d'euros et fournissaient de l'emploi à 14,1 millions de personnes dans l'UE-27. En conséquence de la crise économique et financière, au cours du premier et du deuxième trimestre 2009, le volume des activités du secteur de la construction en Lituanie a baissé de 42,81 et 48,04 % respectivement par rapport à la première moitié de 2008. Il en a découlé un impacte néfaste sur la Lituanie à un moment où ce pays affichait l'un des taux de chômage les plus élevés de l'UE. Le secteur de la construction a été particulièrement touché puisqu'il représente près de 10 % des pertes d'emploi en Lituanie en 2008.

Viktor Uspaskich (ALDE), *par écrit.* – (LT) Je soutiens pleinement cette initiative et je vote en faveur de l'aide aux travailleurs des entreprises de la construction, qui ont souffert de la crise mondiale actuelle et du processus de mondialisation. Je suis convaincu que nous sommes tous plus qu'un peu coupables d'avoir été incapables d'arrêter la bulle gonflée par certains agents immobiliers et autres promoteurs. Il était clair qu'une crise suivrait. Il incombe aux responsables politiques de servir leurs concitoyens et de tenir le malheur à distance. Par conséquent, en votant ce projet, je propose et je demande d'augmenter l'aide financière octroyée, dans la mesure où 1,1 million d'euros ce n'est qu'une goutte dans l'océan pour les centaines d'entreprises qui ont souffert et qui emploient des dizaines de milliers de travailleurs. Eu égard aux personnes qui travaillent dans ces entreprises, j'ai entendu que les citoyens ne croient plus ni en leur propre État ni en l'UE. En augmentant le volume de ce type d'aide, nous améliorerions l'image de l'Union européenne et renforcerions la foi dans les États nationaux.

- Rapports: Reimer Böge (A7-0021/2010), (A7-0019/2010)

Laima Liucija Andrikiienė (PPE), *par écrit.* – (EN) Je soutiens pleinement les deux rapports de Reimer Böge adoptés par le Parlement, concernant la mobilisation du Fonds européen d'aide à la mondialisation pour aider financièrement les travailleurs licenciés en Lituanie. Je sais gré aux autres collègues qui les ont également soutenus. Malheureusement, j'étais en retard à l'heure des votes parce, en route vers l'Assemblée plénière, l'ascenseur de fonctionnait pas.

Les deux rapports – sur la situation dans le secteur de la construction et sur l'entreprise Snaigė – font état des situations de chômage les plus dramatiques de Lituanie. Le soutien financier de l'UE soulagera les épreuves auxquelles les travailleurs lituaniens doivent faire face.

Le secteur de la construction est l'un des plus gravement touchés en Lituanie. Actuellement, plus de cent entreprises ont été déclarées en faillite. Cette somme de 1,1 million d'euros viendra bien à point pour près de 1 000 travailleurs dans ce secteur hautement sensible et durement touché.

La situation de Snaigė est très similaire – l'aide à hauteur de 258 000 d'euros du FEM portera sur 650 licenciements dans une ville dont le taux de chômage est l'un des plus élevés – près de 20 % actuellement.

Quand bien même il ne s'agirait que de la pointe de l'iceberg en ce qui concerne le problème du chômage en Lituanie, cette aide financière aidera ceux qui en ont le plus besoin.

- Rapports: Reimer Böge (A7-0020/2010), (A7-0021/2010), (A7-0019/2010)

Regina Bastos (PPE), *par écrit.* – (PT) Le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) a été créé en 2006 en vue de fournir une aide additionnelle aux travailleurs touchés par les conséquences de changements significatifs intervenus dans la structure des échanges internationaux et afin de promouvoir leur réintégration sur le marché du travail.

Depuis le 1^{er} mai 2009, la portée du FEM a été étendue pour désormais englober l'aide aux travailleurs licenciés à la suite de la crise économique et financière. L'une des principales conséquences de cette grave crise économique et financière est une hausse des taux de chômage. L'UE doit utiliser tous les moyens dont

elle dispose pour réagir aux conséquences de cette crise, notamment en termes d'aide à fournir à ceux qui sont confrontés à la réalité quotidienne du chômage.

Pour ces raisons, j'ai voté la présente proposition de mobilisation du FEM en faveur de la Lituanie afin de soutenir les travailleurs licenciés des 128 entreprises actives dans le secteur de la construction civile.

Andrew Henry William Brons (NI), *par écrit.* – (EN) Étant opposés à l'adhésion à l'UE et, par conséquent, au financement de l'UE, nous considérons que l'argent de ce fonds a déjà été alloué et n'est donc pas de l'argent «neuf».

En ce qui concerne l'aide aux travailleurs licenciés, nous aurions préféré qu'elle soit financée par les gouvernements nationaux. Néanmoins, tant que l'UE est l'autorité compétente, l'aide aux travailleurs licenciés doit apparemment provenir de ce fonds.

Au RU, on entendra des critiques au sujet de cet argent déboursé au profit des travailleurs allemands et lituaniens. Néanmoins, s'il l'on entendait proposer d'octroyer des fonds à (disons) nos sidérurgistes de Corus, nous ne pourrions nous opposer à une telle contribution. C'est donc en toute logique que nous ne pouvons pas nous opposer à ces contributions.

Bruno Gollnisch (NI), *par écrit.* – Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons voté en faveur des rapports de M. Böge sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation en pensant avant tout aux salariés qui perdent leur emploi. Mais aussi avec un certain malaise. Car à vrai dire, ce fonds est un emplâtre sur une jambe de bois face à l'ampleur des conséquences sociales de votre politique irresponsable d'ultra-échangisme.

Il donne parfois l'impression, bien que vous vous en défendiez, de financer avec l'argent du contribuable européen les politiques de délocalisations ou de restructuration des grandes entreprises, en même temps qu'il permet à bon compte à l'Europe de Bruxelles de se dire «solidaire» des chômeurs qu'elle fabrique. Autre raison de notre malaise: les seuls requis pour bénéficier de ce fonds, notamment en termes de nombre de licenciements. Car ce sont avant tout et à nouveau, sauf cas exceptionnel, les très grandes entreprises qui en bénéficient. Comme si les salariés des moyennes, petites et très petites entreprises, les petits patrons qui mettent la clef sous la porte, étaient une fois de plus les grands oubliés des politiques économiques et sociales.

- Rapport: Anna Rosbach (A7-0009/2010)

Luís Paulo Alves (S&D), *par écrit.* – (PT) Nous avons voté cette résolution afin de garantir la durabilité environnementale des régions atlantiques, notamment des îles de l'Union européenne. Celles-ci constituent une part essentielle de sa zone maritime et sont confrontées à des problèmes et des besoins spécifiques, notamment des problèmes environnementaux.

Il convient de mentionner le cas des Açores dans la mesure où l'archipel possède la plus vaste zone économique exclusive de l'Union européenne. Dans le cadre de la présente discussion, il est nécessaire d'assurer la surveillance environnementale des eaux de l'Atlantique, dans la mesure où les habitants de ces îles dépendent de la qualité des conditions environnementales de leurs eaux marines. C'est pourquoi il importe de définir clairement les objectifs minimaux en matière de qualité environnementale parallèlement à des programmes de surveillance capables de garantir ces bonnes conditions environnementales.

Il est également nécessaire d'aborder les situations qu'a évoquées la rapporteure, au rang desquelles les accidents de navigation et les sacs en plastique, susceptibles de produire des conséquences dévastatrices sur la durabilité économique, sociale et environnementale des régions atlantiques. À cet égard, il importe de mettre en œuvre des mesures spécifiques adaptées à la réalité environnementale et socio-économique des écosystèmes marins de l'Atlantique.

Voilà pourquoi la signature de tels accords est importante pour le développement durable des populations qui dépendent de l'Atlantique.

Maria Da Graça Carvalho (PPE), *par écrit.* – (PT) Je salue la signature de ce protocole additionnel aplanissant le conflit politique qui a empêché l'Espagne et le Maroc de ratifier l'accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution (accord de Lisbonne). La protection des côtes et des eaux s'avère stratégiquement importante pour la prospérité socio-économique des communautés côtières, le développement local, l'emploi ainsi que le maintien et la création de l'activité économique. Il convient de s'assurer que toutes les eaux marines de l'Union européenne sont maintenues dans de bonnes conditions environnementales si l'on entend garantir un développement durable. Le présent protocole est

directement lié à des problématiques telles que la protection environnementale, le changement climatique, la sécurité, la santé publique, le développement régional, les relations avec les pays tiers et la coopération au développement. Ce protocole qui permet de lutter contre diverses formes de pollution dans l'Atlantique, est basé, en cas d'accident source de pollution, sur un mécanisme de coopération entre parties contractantes qui contraint ces dernières à établir et mettre en œuvre leurs propres structures et plans d'urgence. À ce titre, il est essentiel pour lutter contre la contamination ou le risque de pollution des mers et des côtes.

Diane Dodds (NI), *par écrit.* – (EN) J'ai voté contre ce rapport et, ce faisant, j'avais à l'esprit une belle aventure concernant le respect de notre environnement marin. La rapporteure a évoqué la «soupe de plastique», soit la masse de plastique et de caoutchouc dérivant à la surface de l'Océan Pacifique, et elle fait observer un autre problème décrit comme croissant dans l'Océan Atlantique, à savoir, la perte des filets de pêche. À cet égard, je voudrais mentionner le travail de KIMO international et leur projet intitulé *Fishing for Litter*, ou pêche aux ordures. Ce projet inauguré en mars 2000 à l'initiative du gouvernement néerlandais et de pêcheurs néerlandais était, au départ, destiné à nettoyer la Mer du Nord en utilisant des filets de pêche pour récupérer les ordures. Depuis, KIMO International a étendu son projet et œuvre désormais également au RU, en Suède et au Danemark, grâce à l'appui financier de l'UE.

Depuis 2001, les pêcheurs de l'UE ont éliminé des centaines de tonnes d'ordures de nos mers, les ramenant à terre pour qu'elles soient collectées et traitées de manière responsable. Il convient d'applaudir tous les pêcheurs de l'UE impliqués dans ce projet pour leur motivation à constamment nettoyer les mers des déchets, rendant ainsi service au secteur de la pêche, à la faune et la flore sauvages et à l'environnement.

Robert Dušek (S&D), *par écrit.* – (CS) L'UE a signé avec les États membres et les pays tiers voisins un ensemble d'accords relatifs à la mer, notamment la convention d'Helsinki, l'accord de Bonn, la convention de Barcelone et ce qu'il est convenu d'appeler l'accord de Lisbonne. L'objectif de ces accords est de fixer des mesures collectives et individuelles en cas de risque de pollution ou en cas de pollution effective des mers et des régions côtières. Quand bien même l'accord de Lisbonne a été signé en 1990, il n'est jamais entré en vigueur en raison d'un litige territorial entre l'Espagne et le Maroc. Un protocole additionnel permettant de régler le litige a été signé en 2008 par toutes les parties contractantes, en conséquence de quoi rien ne devrait plus empêcher l'application de l'accord de Lisbonne. Dans son rapport, la rapporteure évoque deux problèmes persistants et croissants liés à la pollution des mers et des régions côtières, le premier étant une vaste masse de déchets en plastique et en caoutchouc dérivant à la surface de l'océan Pacifique, d'une superficie 34 fois plus grande qu'un État membre de taille moyenne comme les Pays-Bas. Le second problème persistant qu'a évoqué Anna Rosbach et pour lequel elle recherche une solution est le volume des filets de pêche vieux, perdus ou dont on s'est débarrassé en mer. Ce rapport est un exemple de travail constructif visant à résoudre les principaux problèmes dans le domaine de la pollution marine et côtière, et c'est pourquoi je l'ai appuyé de mon vote.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (PT) Vingt ans après sa signature, l'accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution que le Portugal, l'Espagne, la France, le Maroc et l'UE ont signé est désormais prêt à entrer en vigueur à la suite de sa ratification par toutes les parties contractantes. Le Conseil propose désormais de signer, au nom de l'Union européenne, un protocole additionnel qui permettra enfin l'entrée en vigueur de l'accord.

Cet accord est d'une importance extrême pour le Portugal, compte tenu de la longueur de son littoral et de l'importance de la mer pour son économie nationale, sans oublier les conséquences catastrophiques des naufrages de *Erika* et du *Prestige*. Je félicite donc le Conseil et les États membres pour la signature de ce protocole additionnel et j'espère que son entrée en vigueur sera rapide et efficace puisqu'il permettra une meilleure protection de nos littoraux vis-à-vis des catastrophes environnementales comme celles qui ont défiguré nos côtes dans un passé récent.

José Manuel Fernandes (PPE), *par écrit.* – (PT) Je suis heureux que ce rapport ait été adopté puisqu'il permettra l'entrée en vigueur d'un ensemble d'accords régionaux relatifs à la pollution marine, signés entre l'UE et certains États membres et pays tiers voisins.

Dans le cas présent, l'accord de Lisbonne signé en octobre 1990 n'est jamais entré en vigueur en raison d'un litige territorial entre l'Espagne et le Maroc, deux des parties contractantes, relatif à la frontière sud (Sahara occidental) dont il est question au point c) de l'article 3 de l'accord.

Le protocole additionnel qui a réglé le litige en reformulant de manière acceptable le point c) de l'article 3 n'a été signé qu'en mai 2008 par le Portugal, l'Espagne, la France et le Maroc.

Avec la signature de ce protocole additionnel, l'accord de Lisbonne peut enfin entrer en vigueur, 20 ans après sa signature. Ce protocole porte sur la protection environnementale ainsi que sur des aspects relatifs à la sécurité. Nous avons tous à l'esprit les catastrophes écologiques qui ont menacé les côtes de nos pays au cours de ces dernières années. Espérons que ces règles contribueront à empêcher que surviennent à nouveau des accidents comme ceux de l'*Erika* et du *Prestige* dans la mesure où la mer ne possède pas de frontières physiques ni politiques et exige que les efforts soient partagés et l'action concertée.

Nuno Melo (PPE), *par écrit*. – (PT) La Communauté européenne a participé à différents accords régionaux relatifs à la pollution maritime en vue de faciliter l'aide et la coopération entre les États membres. Cet ensemble d'accords apparaît dans l'accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution (accord de Lisbonne), qu'a promu le Portugal mais qui n'est pas entré en vigueur en raison d'un conflit territorial entre l'Espagne et le Maroc. Je suis convaincu qu'au nom des réglementations environnementales avancées par l'UE, et dès lors qu'un accord sera bouclé concernant le protocole additionnel, l'accord de Lisbonne pourra enfin entrer en application.

Andreas Mølzer (NI), *par écrit*. – (DE) Le protocole additionnel sur l'accord de coopération pour la protection des côtes et des eaux de l'Atlantique du Nord-Est contre la pollution fait partie d'un ensemble d'accords régionaux concernant la protection de l'environnement marin. Il a été conclu entre l'UE et les États membres ainsi que les pays tiers voisins. La protection de nos océans, source de nourriture pour des millions d'Européens, est également une importante mission qui incombe à l'UE. C'est pourquoi j'ai voté sans réserve en faveur de ce rapport. En relation avec cela, il convient de mentionner qu'outre l'accord de Lisbonne dont il est question, il existe également la convention d'Helsinki, l'accord de Bonn et la convention de Barcelone.

Chacun de ces trois accords couvre différentes zones marines entourant les États membres de l'UE et est destiné à permettre l'intervention individuelle ou collective par les parties contractantes en cas de pollution ou de menace de pollution des mers ou des côtes du fait d'un accident. L'accord de Lisbonne a été signé en octobre 1990 mais n'est jamais entré en vigueur en raison d'un litige territorial entre deux parties contractantes, l'Espagne et le Maroc, le litige portant sur les «frontières sud» (Sahara occidental). Le protocole additionnel qui aplanit le litige et propose une reformulation appropriée a été signé en mai 2008 par le Portugal, l'Espagne, la France et le Maroc. Enfin, le 25 mars 2009, l'Union européenne y a apposé sa signature.

Maria do Céu Patrão Neves (PPE), *par écrit*. – (PT) Près de 50 % de la population de l'Union européenne habitent les régions côtières et cette seule observation exige une attention accrue en ce qui concerne la gestion et la préservation intégrées de ces régions. Compte tenu de cela, il importe au plus haut point que l'UE assure la gestion intégrée des zones côtières, ainsi que le recommande la Commission européenne dans une déclaration publiée sur le sujet.

Il importe également de remarquer que 80 % des déchets et de la pollution de la mer proviennent des terres, d'où l'importance de disposer d'une stratégie concertée qui implique de pouvoir combattre ce problème sur le littoral.

En dehors des questions environnementales, la pollution océanique et la dégradation du littoral européen présentent un problème économique. En effet, dans certains pays au rang desquels le Portugal, le tourisme orienté vers les activités maritimes – du type: observation des baleines, plongée sous-marine et autres – constitue une source de revenus significative pour certaines régions, notamment les Açores, Madère et l'Algarve.

À l'instar de ce qu'il se passe en cas de surpêche, la pollution des eaux a contribué substantiellement à la réduction actuelle de certains stocks d'espèces qui constituent des ressources halieutiques importantes. C'est pourquoi la directive «Stratégie pour le milieu marin», pilier environnemental de la stratégie pour une politique maritime intégrée, doit être mise en œuvre dans son ensemble.

Les océans et les zones côtières doivent être une priorité stratégique pour l'Europe et j'appuie donc pleinement le rapport du Parlement.

Rovana Plumb (S&D), *par écrit*. – (RO) J'ai voté en faveur de ce rapport dans le but de contribuer à l'entrée en vigueur du protocole additionnel à l'accord de Lisbonne. Cet accord crée un mécanisme qui articule la coopération entre les parties contractantes en cas d'accidents provoquant de la pollution et les contraint à mettre sur pied et en œuvre leurs propres structures et plans d'urgence.

Cet accord fait partie d'un ensemble d'accords régionaux sur la protection marine que l'UE a conclus avec différents États membres et pays tiers voisins. Cet ensemble englobe la convention d'Helsinki, l'accord de

Bonn, la convention de Barcelone et, désormais, l'accord de Lisbonne, chacun portant sur différentes zones marines entourant les pays de l'UE et organisant l'intervention individuelle ou collective des parties contractantes en cas de pollution ou de menace de pollution des mers et du littoral, en vue de protéger l'environnement et la santé des citoyens.

- Rapport: Anna Hedh (A7-0024/2010)

Regina Bastos (PPE), *par écrit*. – (PT) La politique de protection des consommateurs vise à promouvoir la santé, la sécurité, les intérêts économiques et juridiques des consommateurs, ainsi que leur droit à l'information. La protection du consommateur représente une politique globale et fondamentale de l'Union européenne. Elle est axée sur la création et la préservation de marchés sains, accessibles au consommateur en toute sécurité et confiance, et vise à encourager l'innovation et les échanges transfrontaliers.

J'ai voté en faveur du présent rapport dans la mesure où je considère essentiel de renforcer la politique de protection du consommateur, de la rendre plus efficace et plus importante aux yeux de la population. Le marché intérieur ne peut fonctionner efficacement que si les consommateurs sont confiants, bien informés et en mesure de faire des choix. Un tel marché doit pouvoir leur fournir un choix suffisant de produits et de services de qualité supérieure à des prix compétitifs, tout en offrant un degré élevé de protection. Ce faisant, il joue un rôle fondamental en rendant l'UE compétitive, dynamique et innovatrice à un niveau mondial.

Sebastian Valentin Bodu (PPE), *par écrit*. – (RO) Le marché intérieur de l'Union européenne s'est largement étendu au cours de ces dernières années puisqu'il concerne désormais près de 500 millions de consommateurs dans 27 États membres. Il est possible d'aboutir à la normalisation à l'échelon de l'Union européenne de principes et de règles concernant la protection des consommateurs ainsi qu'à l'amélioration des mécanismes appuyant leur mise en vigueur, sans présumer de la qualité égale à court ou moyen terme des produits et services commercialisés sur le marché intérieur.

La situation économique difficile actuelle que traverse l'ensemble de l'Europe est reflétée par une chute des revenus et une hausse du chômage, d'où la nécessité pour le citoyen d'améliorer sa gestion des achats quotidiens. L'attitude des consommateurs européens, directement touchés par l'impact de la récession économique, est particulièrement évidente sur le plan des biens et services qu'ils souhaitent acquérir à prix et qualité égaux, de manière à pouvoir consommer sans limite. En conséquence, les mesures de protection du consommateur gagnent fortement en importance. La consolidation dans tous les États membres de structures de surveillance des marchés garantissant la conformité des produits commercialisés aux normes de sécurité les plus rigoureuses est une solution pour assurer le suivi des marchés.

Maria Da Graça Carvalho (PPE), *par écrit*. – (PT) Les consommateurs de l'UE jouent un rôle fondamental en ce qui concerne l'amélioration de la croissance, de l'emploi et de la compétitivité, et leurs intérêts constituent une priorité lorsqu'il s'agit d'élaborer des politiques essentielles au rang desquelles celles de la santé, de l'entreprise et de l'industrie, de l'environnement, de l'énergie et du transport, entre autres. Sur le plan de l'énergie, le marché intérieur ne peut fonctionner de manière adéquate et concurrentielle en raison de ce qu'il est convenu d'appeler les *energy islands*, ou îlots isolés du reste de l'Europe. C'est notamment le cas de la région baltique, qui dépend d'un fournisseur extérieur unique. L'existence d'un réseau d'électricité et d'un gazoduc qui alimente la totalité du territoire européen doit être une priorité dans la mesure où l'Europe dépend fortement de ses importations d'énergie. Le marché de l'électricité doit également adopter un ensemble de mesures visant l'ouverture totale au bénéfice des consommateurs européens. Il convient de créer des conditions favorables pour mettre en place une concurrence authentique et équitable ainsi qu'un véritable marché unique. Les États membres doivent prendre toutes les mesures nécessaires pour atteindre des objectifs clairs, notamment en ce qui concerne la protection des consommateurs vulnérables, la protection des droits fondamentaux des consommateurs, ainsi que la cohésion économique et sociale.

Carlos Coelho (PPE), *par écrit*. – (PT) La promotion des droits et de la prospérité des consommateurs représente un aspect fondamental de l'Union européenne. J'appuie tous les efforts susceptibles à cet égard de restaurer la confiance des concitoyens dans les marchés. La protection des consommateurs est particulièrement importante dans le contexte de la crise économique actuelle qui accroît la pression sur les consommateurs les plus vulnérables – ceux dont le revenu est faible. Il importe d'instaurer une approche coordonnée qui permettra aux consommateurs d'exercer leurs droits en toute confiance. Considérant cela, je soulignerai ce qui m'apparaît comme nécessaire: tout d'abord la promotion de politiques destinées à informer et à éduquer les consommateurs (ce qui vaut pour l'UE comme pour les États membres) grâce à des campagnes, des points d'information et par l'accroissement des ressources allouées aux centres européens des consommateurs; ensuite l'application des réglementations existantes, en renforçant la surveillance des

marchés et les mécanismes de régulation, et en exerçant sur les États membres la pression nécessaire afin de récolter correctement les ressources communautaires.

Je le répète: c'est la seule manière de permettre aux consommateurs de faire des choix informés sans être soumis à toutes sortes de pressions de la part des producteurs. Cela renforcera leur confiance dans le marché, génèrera une concurrence accrue, améliorera la qualité des produits et services et, enfin, fera grimper la consommation (facteur important de reprise économique).

Lara Comi (PPE), par écrit. – (IT) La protection des consommateurs est étroitement liée à la capacité du marché d'offrir un choix étendu de produits et des services de grande qualité à des prix concurrentiels. À l'évidence, la confiance, la sensibilisation et la responsabilité accrues des consommateurs invite à offrir des biens et services de qualité sans cesse supérieure, ce qui, en retour, accroît la concurrence entre les fournisseurs qui seront donc encouragés à améliorer leurs produits tout en maintenant leurs prix à un niveau concurrentiel.

Je marque mon accord sur l'importance qu'accordent la Commission et les États membres au lancement d'une stratégie de communication axée sur les droits des consommateurs au moyen de sites portails, de campagnes de sensibilisation et de bulletins d'information, tout en s'attachant à promouvoir la consultation du site «eYouGuide» et à garantir la fiabilité, la crédibilité et l'impartialité des organisations responsables de la gestion et de l'organisation.

En outre, les cinq indicateurs des tableaux de bord des marchés de consommation qu'identifie la résolution – même s'ils n'ont pas prétention à l'exhaustivité – permettront sans aucun doute aux citoyens d'obtenir des informations utiles pour améliorer – si nécessaire – le cadre réglementaire de référence, pour autant que les informations fournies par les États membres soient détaillées et enregistrées de manière à permettre une comparaison aisée. J'ai voté en faveur du rapport, même si j'ai des doutes en ce qui concerne la désignation du médiateur chargé des questions de consommation et des moyens de recours collectif.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), par écrit. – (RO) À mes yeux, à la suite de l'entrée en vigueur imminente du traité de Lisbonne et tant que dure la crise économique actuelle, il importe de garantir fermement les intérêts et la protection des consommateurs. Les consommateurs doivent pouvoir disposer d'instruments spécifiques garantissant que leurs intérêts sont effectivement intégrés dans toutes les politiques de l'Union européenne.

Robert Dušek (S&D), par écrit. – (CS) La rapporteure prend pour point de départ les résultats des tableaux de bord des marchés de consommation, ce qui constitue une approche logique et pragmatique. Tant la satisfaction que les problèmes qu'éprouvent les consommateurs peuvent être déduits des rapports statistiques consacrés à cette matière. L'identification des marchés requiert néanmoins le développement ultérieur de bases de données confidentielles relatives aux problèmes des consommateurs, sachant également qu'il est nécessaire d'améliorer la collecte de données de manière à pouvoir prendre en considération les différences entre les systèmes nationaux, parfois extrêmes en raison de la diversité des modalités de collecte. À mes yeux, la question la plus problématique est la mise en application de la législation et des obligations contractuelles. Dans le cas des échanges sur les marchés transfrontaliers en particulier, la législation n'est pas appliquée. L'instauration de réglementations destinées à protéger le consommateur dans l'UE sera sans effet si elles ne sont pas dûment transposées dans les législations nationales, appliquées et mises en vigueur à l'échelon de chaque État membre. La rapporteure a abordé la question de la protection du consommateur sur la base des tableaux de bord d'une manière acceptable. J'aurais néanmoins préféré des propositions plus concrètes susceptibles d'améliorer la situation actuelle. Cette réserve mise à part, le présent rapport contribue à la protection du consommateur dans l'UE et je voterai en faveur de son adoption.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) La politique de protection des consommateurs de l'Union européenne est une composante fondamentale de la consolidation du marché intérieur. Cette politique doit permettre aux consommateurs et membres européens d'avoir accès à des produits et services de qualité supérieure à des prix compétitifs, tout en bénéficiant d'un degré élevé de protection de leurs droits.

Il convient, pour aboutir à une forme plus dynamique d'échanges transfrontaliers et, en conséquence, à une intégration réussie du marché intérieur capable d'influencer positivement la compétitivité européenne, d'une part, d'améliorer l'éducation et la sensibilisation des citoyens à leurs droits et à leurs obligations et, d'autre part d'encourager les entreprises à adopter une attitude plus responsable.

Il convient également d'aboutir à un équilibre adéquat entre les droits et les obligations des consommateurs, et l'impact de la législation adoptée pertinente en ce qui concerne les droits et obligations des entreprises et des prestataires de services.

José Manuel Fernandes (PPE), *par écrit*. – (PT) Le traité de Lisbonne aborde la protection du consommateur en tant que politique globale et fondamentale de l'Union européenne et précise l'importance de prendre en considération les exigences relatives à la protection du consommateur.

Dans ce contexte, il importe de renforcer la politique de protection du consommateur et de la rendre plus efficace et plus importante aux yeux de nos concitoyens. La capacité de répondre aux besoins et aux problèmes de nos concitoyens européens est cruciale.

Dans cette optique, l'existence d'outils de contrôle des marchés tels que le tableau de bord des marchés de consommation se justifie. Une bonne politique de protection des consommateurs doit pouvoir garantir la santé des marchés et instaurer la sécurité et la confiance, vecteurs d'encouragement des échanges internationaux et de l'innovation.

Je prône une politique transparente rendant obligatoire l'appellation d'origine. La protection du consommateur est importante face aux produits importés qui pèchent sur le plan de la sécurité et cela requiert une coopération étroite entre les autorités de surveillance du marché et les autorités douanières.

La sécurité des produits qui circulent sur le marché intérieur requiert une conjugaison d'efforts entre autorités de l'UE et des pays tiers, et justifie l'initiative de la Commission d'améliorer la coopération internationale par la signature d'accords officiels avec les autorités pertinentes des pays tiers, notamment la Chine, les États-Unis et le Japon

Ian Hudghton (Verts/ALE), *par écrit*. – (EN) J'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Hedh. Sur le plan de la protection des consommateurs, l'Écosse n'a pas suffisamment voix au chapitre au sein de l'UE: nous n'avons pas de représentation indépendante au Conseil et la législation concernant la protection du consommateur est largement du ressort de Londres. Compte tenu de la séparation de nos institutions juridiques, il est essentiel que ces prérogatives reviennent au parlement écossais, de manière à ce que l'Écosse puisse jouer tout son rôle dans le débat en cours dans l'UE sur ces matières.

Nuno Melo (PPE), *par écrit*. – (PT) La protection du consommateur est et a toujours été l'une des priorités de l'Union européenne et cela a été consolidé à la suite de l'adoption du traité de Lisbonne. Des consommateurs bien informés quant à leurs droits et leurs obligations contribuent à un marché plus transparent et plus concurrentiel.

Dans le cadre de la crise économique actuelle, il est essentiel de protéger les consommateurs les plus vulnérables et ceux aux revenus les plus faibles. La complexité croissante des marchés de détail, notamment ceux liés aux services, accroît la difficulté d'opérer les bons choix.

Il nous faut des instruments de surveillance des marchés si l'on entend évaluer efficacement ces marchés et adopter des politiques susceptibles de produire les meilleurs résultats du point de vue du consommateur. D'où l'importance du tableau de bord des marchés de consommation.

Franz Obermayr (NI), *par écrit*. – (DE) Pour aboutir à une protection du consommateur efficace, il est essentiel d'améliorer l'information et l'éducation du consommateur. L'objectif est de «responsabiliser le consommateur» sur le marché intérieur. Néanmoins, le rapport n'aborde pas adéquatement les problèmes associés à un marché totalement dérégulé. Les normes européennes ne sont pas toujours observées, sur le plan de la qualité ou de la sécurité, voire sur le plan de l'environnement ou de la santé. C'est pourquoi je me suis abstenu de voter.

Czesław Adam Siekierski (PPE), *par écrit*. – (PL) La protection du consommateur est un sujet d'une importance extrême pour la Commission. Se contenter de mettre en œuvre des mesures efficaces s'avérera insuffisant si les consommateurs eux-mêmes ne se sentent pas dûment concernés. Les consommateurs doivent être informés de leurs droits. Pour la Commission, réussir à tirer un maximum de profit des possibilités d'un marché européen unique constitue un enjeu de taille. Pour relever ce défi avec succès, l'UE doit considérer comme prioritaire la mise en œuvre d'une politique efficace de protection du consommateur. Je pense que le recours au tableau de bord des marchés de consommation, instrument de surveillance des marchés, ne peut être plus bénéfique du point de vue du consommateur. Le tableau de bord montre clairement quels marchés ne rencontrent pas suffisamment les besoins des consommateurs. En les analysant, nous pouvons constater, entre autres choses, que les consommateurs éprouvent des difficultés particulières sur le marché des services et que les échanges par l'internet entre certains États membres sont dans une large mesure limités par les barrières transfrontalières. J'apprends avec satisfaction que l'on projette de développer d'autres tableaux de bord. En outre, j'espère qu'ils nous fourniront des informations plus détaillées qu'auparavant. Grâce à de

tels instruments, il sera significativement plus aisé de comprendre les problèmes des consommateurs et de répondre à leurs besoins. Il ne fait pas de doute que l'introduction de réglementations de l'Union européenne sur la protection des consommateurs dans les pays de l'Union européenne sera bénéfique à nos concitoyens.

Bart Staes (Verts/ALE), *par écrit*. – (NL) J'ai voté en faveur du rapport de M^{me} Hedh sur la protection des consommateurs. Ce rapport d'initiative reconnaît à juste titre le rôle crucial des associations de consommateurs, organisations parfaitement en mesure d'alerter les pouvoirs publics des problèmes que les consommateurs rencontrent au quotidien. Bien entendu, j'appuie également la nécessité pour les États membres de consulter comme il se doit ces organisations de consommateurs à toutes les étapes du processus décisionnel et de la transposition et de la mise en œuvre du droit relatif à la consommation. Il importe également d'inclure dans le tableau de bord des marchés de consommation des indicateurs à long terme au rang desquels ceux relatifs aux parts de marché, à la qualité, à la publicité, à la transparence et à la comparabilité des offres, des indicateurs relatifs à la mise en vigueur et à l'autonomisation du consommateur, des indicateurs sociaux, environnementaux et éthiques ainsi que des indicateurs permettant de mesurer le préjudice éventuel et les voies de recours.

Je n'ai que deux réserves à émettre vis-à-vis de ce rapport. La première concerne la non-adoption de la modification déposée par le groupe Verts/Alliance libre européenne en vue de tirer parti des manquements du marché dans le secteur de l'énergie. Quant à la seconde, il s'agit de la non-prise en considération de notre modification demandant une révision de la directive relative à la sécurité des jouets. Il est regrettable que cette modification n'ait pas été retenue. Cela étant, je voudrais féliciter la rapporteure et ses collègues de la commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs pour la qualité de leur rapport.

Catherine Stihler (S&D), *par écrit*. – (EN) Je salue cette contribution du Parlement au tableau de bord de la consommation. Le tableau de bord des marchés de la consommation constitue un indicateur important de la réalité et de l'efficacité avec laquelle les États membres mettent en œuvre la législation de l'Union européenne. Je salue l'invitation de la rapporteure à une plus grande transparence et une visibilité accrue des mesures de surveillance et j'appuie son appel à renforcer les mécanismes collectifs de recours à l'échelon de l'UE.

Alf Svensson (PPE), *par écrit*. – (SV) Le libre marché au sein de l'UE fait de ce dernier un acteur d'importance mais signifie également qu'il convient de fournir aux consommateurs des informations fondées et claires relatives à l'assortiment de produits disponibles sur le marché. La position des consommateurs doit être renforcée. C'est la raison pour laquelle j'ai voté aujourd'hui en faveur de ce rapport sur la protection du consommateur. Ce rapport contient néanmoins certaines formulations problématiques. La nécessité de consulter les organisations de consommateurs à toutes les étapes du processus décisionnel risque d'engorger le processus. La société civile joue un rôle important en ce qui concerne la protection du consommateur mais cela peut prendre différentes formes en fonction du pays concerné sans pour autant que cela soit préjudiciable au résultat. Le principe de subsidiarité doit s'appliquer pour ce qui est de la mise en place des autorités et médiateurs chargés de la protection des consommateurs ainsi que dans la formulation concernant les programmes scolaires. L'UE doit fixer des niveaux et objectifs minimums eu égard à la politique de protection des consommateurs mais ne devrait pas décider dans les moindres détails de la manière dont chaque État membre est censé atteindre ses objectifs. Le rapport invite chaque État membre à récolter et consigner des informations sur les incidents et préjudices dans une base de données commune. Une telle base de données ne doit pas donner lieu à un surcroît de travail administratif. Son administration doit être raisonnable et proportionnée au bénéfice attendu sur les individus. Cela étant, les droits des consommateurs et la protection du consommateur sur le marché intérieur sont d'une importance telle que j'ai voté en faveur du rapport en dépit des réserves que je viens d'émettre.

Viktor Uspaskich (ALDE), *par écrit*. – (LT) Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs, je suis heureux que nous nous employions à ainsi prendre au sérieux la protection des droits des consommateurs. Néanmoins, ce sujet nous occupe depuis plusieurs années déjà et nous ne sommes toujours pas capables de créer un mécanisme idéal ni d'établir les conditions obligatoires en remplissant ces tâches à l'échelon national. Parfois, cela ressemble à un jeu, ou à de l'hypocrisie. À moins que nous ne régulions strictement les activités des monopoles, peu importe le domaine, de manière à limiter clairement leur profit et contrôler rigoureusement les coûts opérationnels, les salaires et les bonus – à savoir, en ce qui concerne la fourniture de matières premières, la production, la distribution –, il paraît difficile d'imaginer que les consommateurs bénéficieront de produits ou de services de qualité à faible prix. Dans la mesure où j'ai une très grande expérience dans ce domaine, je suis prêt à collaborer sur le sujet.

Derek Vaughan (S&D), *par écrit*. – (EN) Je salue l'adoption du présent rapport. Je pense qu'il est important de protéger les consommateurs et de renforcer notre attention sur la surveillance des marchés de manière à ce que les produits destinés aux citoyens répondent aux normes les plus rigoureuses possibles. Je salue la décision d'améliorer la collaboration internationale en ce qui concerne la sécurité des produits et de poursuivre les pourparlers en vue d'accords formels avec les autorités de mise en application dans les pays tiers. J'appuie les appels à mettre en place un médiateur spécial chargé de la consommation pour le règlement extrajudiciaire des litiges et je pense que des mécanismes de coopération transfrontaliers plus efficaces contribueront à améliorer la protection des consommateurs dans l'UE.

Anna Záborská (PPE), *par écrit*. – L'article 12 du traité sur le fonctionnement de l'Union réaffirme les exigences de la protection des consommateurs lors de la définition et de l'exécution des autres politiques et actions de l'Union. La Commission doit veiller à l'intégration réelle des intérêts des consommateurs dans toutes les politiques et examiner dans ses analyses d'impact les effets potentiels de tout nouvel acte législatif et des politiques qui concernent directement ou indirectement les consommateurs. Si les réclamations des consommateurs sont un indicateur important de dysfonctionnements du marché, leur absence n'implique pas toujours que les marchés fonctionnent bien car parfois les consommateurs ont tendance à moins se plaindre, en raison de traditions de consommation différentes ou de leur perception de la probabilité que leur plainte sera prise en compte. Les organisations de consommateurs ont un rôle déterminant à jouer en alertant les autorités publiques sur les problèmes que les consommateurs rencontrent. Il convient d'optimiser les instruments pour améliorer l'efficacité de leur intervention à tous les niveaux. Je demande aux États membres de veiller à ce que les organisations de consommateurs soient consultées comme il se doit à toutes les étapes du processus de prise de décision et dans la transposition et la mise en œuvre de la législation relative aux consommateurs.

- Rapport: Cristian Silviu Buşoi (A7-0027/2010)

Liam Aylward (ALDE), *par écrit*. – (GA) J'ai voté en faveur du rapport relatif à SOLVIT. Les consommateurs européens devraient être pleinement conscients de leurs droits et ce réseau de résolution des problèmes devrait être aisément accessible à chacun.

Au sein de l'Union européenne dans son ensemble, le nombre de personnes ayant recours à SOLVIT pour obtenir un conseil ou une aide va croissant, en foi de quoi nous pouvons déduire que l'importance de SOLVIT en tant qu'instrument de résolution de problèmes pour les citoyens et entreprises de l'Union va également croissant.

J'appuie totalement la demande pressante formulée dans le rapport en faveur d'une meilleure et plus large diffusion des services de SOLVIT et je conviens que les informations au sujet des droits des citoyens et des entreprises sur le marché intérieur devrait être clarifiées de manière à ce que tout un chacun puisse mieux en bénéficier au quotidien.

Zigmantas Balčytis (S&D), *par écrit*. – (EN) Pour apprécier les avantages du marché intérieur, les consommateurs doivent disposer d'un moyen efficace de recours dans tous les cas de mauvaise application du droit relatif au marché intérieur. Le réseau SOLVIT a été créé en vue d'assurer un recours rapide sans qu'il soit nécessaire d'entamer une procédure judiciaire. Je pense que ce réseau pourrait être réellement utile mais pour le moment il ne fonctionne pas efficacement et n'a pas encore déployé son plein potentiel. Nombre de nos concitoyens et petites entreprises ne sont pas informés de l'existence de ce réseau. C'est la raison pour laquelle je pense que les États membres devraient injecter davantage d'efforts et de ressources dans la promotion de SOLVIT et l'information des citoyens et des entreprises. En outre, certains centres SOLVIT reçoivent plus de plaintes qu'ils ne sont en mesure de traiter en raison de la sous-affectation des centres. Je pense que les États membres doivent renforcer le rôle des centres nationaux SOLVIT en veillant à une coopération idoine entre autorités nationales, régionales et locales et procéder à des échanges de vues et de meilleures pratiques avec d'autres États membres en vue d'exploiter tout le potentiel du réseau SOLVIT.

Regina Bastos (PPE), *par écrit*. – (PT) Inauguré en 2002, SOLVIT est un réseau de résolution de problèmes auquel participent les États membres de l'Union européenne en vue de fournir une réponse pragmatique aux difficultés qui naissent de l'application incorrecte de la législation communautaire par les pouvoirs publics.

Quoiqu'actuellement, le marché intérieur fonctionne assez bien, il faut également convenir du fait qu'à l'occasion, des erreurs ou des problèmes d'interprétation surgissent en ce qui concerne les droits des citoyens et des entreprises qui cherchent à tirer au mieux parti des avantages du marché intérieur.

J'ai voté en faveur du présent rapport dans la mesure où le réseau SOLVIT s'est révélé d'une importance extrême dans la résolution de toutes sortes de problèmes, qu'il s'agisse d'un citoyen à la recherche d'un autre État membre dans lequel il puisse étudier, travailler ou s'unir à un partenaire, etc., ou d'entreprises ayant rencontré des difficultés avec les pouvoirs publics, des problèmes en matière de remboursement de la TVA ou autres. Le réseau SOLVIT vise à fournir aux particuliers et aux entreprises un niveau élevé de services sur la base de critères prépondérants en matière de qualité et de performance.

Maria Da Graça Carvalho (PPE), *par écrit.* – (PT) Je salue le rapport de M. Buşoi sur SOLVIT. Ce réseau officiel de résolution de problèmes relatif au marché intérieur s'est révélé crucial en ce qui concerne la mise à disposition d'une aide gratuite tant aux particuliers qu'aux entreprises aux prises avec des problèmes spécifiques avec les pouvoirs publics. Son importance se reflète dans le nombre croissant de dossiers qui lui ont été soumis l'an dernier. Néanmoins, compte tenu de la nature transversale des problèmes rencontrés à l'échelon national, il importe de considérer un ensemble de mesures permettant d'améliorer l'efficacité de ces centres. Je pense donc que les États membres doivent intensifier leurs efforts pour fournir de l'information aux particuliers et aux entreprises quant aux droits dont ils jouissent sur le marché intérieur, et ce en exploitant les ressources croissantes qui lui sont allouées sur le plan financier et humain, ainsi qu'en assurant une bonne formation des effectifs du réseau SOLVIT en ce qui concerne les règles du marché intérieur. Il importe également que ces personnes aient une connaissance approfondie de l'anglais ainsi que de leur langue maternelle. J'appelle les États membres et la Commission à promouvoir un meilleur accès des particuliers et des entreprises à SOLVIT, l'objectif ultime étant la mise en œuvre efficace des réglementations régissant le marché intérieur.

Carlos Coelho (PPE), *par écrit.* – (PT) Le marché intérieur n'est pas ou ne devrait pas être qu'une structure bureaucratique. Pour tirer pleinement parti de ses avantages évidents, les entreprises et les particuliers européens doivent être en mesure d'exercer leurs droits en pratique au moyen de mécanismes rapides, réactifs et efficaces. À cet égard, le réseau SOLVIT possède une importance fondamentale.

Compte tenu du nombre croissant de dossiers qui lui ont été soumis l'an dernier, je considère qu'il est essentiel pour le bien des consommateurs que nous nous engageons dans un ensemble de réformes et d'améliorations proposées par le Parlement dans cet esprit. À titre d'exemple, je citerai le renforcement du contrôle de la Commission sur l'application effective des règles du marché intérieur, l'accroissement net des ressources affectées aux centres SOLVIT (la désignation d'experts sur les éléments du marché intérieur, un accroissement des fonds alloués aux centres nationaux, la formation spécialisée et actualisée des effectifs spécialisés, l'existence de liens coordonnés en ligne entre les centres locaux et les services de la Commission), ainsi qu'un investissement significatif dans la promotion et la diffusion des services du réseau SOLVIT par les États membres et la Commission par tous les canaux de communication sociale possible, en vue de promouvoir un niveau élevé de liaison avec les particuliers et les entreprises. Pour toutes ces raisons, je soutiens le rapport Buşoi sur SOLVIT.

Lara Comi (PPE), *par écrit.* – (IT) Le réseau SOLVIT s'est révélé un instrument très efficace de résolution de problèmes – en dehors de toute procédure judiciaire – rencontrés par les citoyens et les entreprises à la suite de la mauvaise application du droit du marché intérieur par les pouvoirs publics. C'est pourquoi il convient de le soutenir de différentes manières, grâce à une coopération accrue entre la Commission, le Parlement et les États membres. Par dessus tout, il est nécessaire d'améliorer la sensibilisation à son existence parmi les citoyens et les entreprises et de promouvoir la coopération entre autorités nationales, régionales et locales. Il convient également d'accorder une plus grande importance à la formation des fonctionnaires publics qui travaillent dans ce domaine, notamment la formation des effectifs du réseau SOLVIT qui, comme la communication de la Commission le souligne, devrait également être développée au moyen du Fonds social européen.

J'ai voté en faveur du rapport parce que je pense que le renforcement du réseau SOLVIT peut réellement contribuer à améliorer le cadre légal du marché intérieur que nous nous employons si ardemment à mettre sur pied. La promotion de la transparence des données grâce à une base de données en ligne interactive améliore la sensibilisation aux normes, permet la résolution plus rapide des problèmes et accroît la confiance dans les opérateurs.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (PT) Le réseau SOLVIT a été établi par la Commission et les États membres en vue de résoudre, par des moyens non judiciaires, tout problème que les particuliers et les entreprises rencontreraient à la suite de l'application incorrecte de la législation concernant le marché intérieur.

Ce réseau a révélé toute son efficacité sur le plan de la résolution de problèmes mais reste sous-utilisé par le public en général. Pour cette raison, la Commission entend promouvoir l'application rapide et complète du réseau SOLVIT, avec une transparence accrue en vue de surmonter les obstacles à la liberté de circulation et de fournir aux citoyens toutes les informations sur leurs droits, de manière leur permettre d'exploiter tout le potentiel du marché intérieur.

Ces considérations à l'esprit, la Commission presse les États membres de promouvoir comme il se doit le réseau SOLVIT parmi le public et le secteur des entreprises, en mettant en avant ses compétences et la valeur ajoutée qu'il représente.

Compte tenu du fait que nombre de problèmes qui pourraient être résolus via SOLVIT sont actuellement portés devant une juridiction, ce qui augmente le gaspillage de temps et d'argent par les particuliers comme par les entreprises, et dans la mesure où le réseau SOLVIT pourrait fournir une alternative plus rapide et plus efficace aux litiges d'ordre juridique, je pense que permettre au réseau de déployer tout son potentiel opérationnel bénéficiera au fonctionnement du marché intérieur de même qu'à la protection des intérêts et des droits des particuliers et des entreprises.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) Créé par la Commission et les États membres dans le but de résoudre les difficultés qu'éprouvent les particuliers et les entreprises à la suite de la mauvaise application de la législation relative au marché intérieur, le réseau SOLVIT est devenu opérationnel en juillet 2002 et permet désormais de fournir aux plaignants une réaction rapide, gratuite et efficace sans devoir recourir à une procédure judiciaire.

Tous les États membres de l'UE, ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein ont créé des centres SOLVIT à l'échelon national, généralement intégrés dans leurs ministères de l'économie ou des affaires étrangères respectifs. Ces centres coopèrent directement par le moyen d'une base de données électronique en vue de dégager des solutions rapides et pragmatiques aux problèmes que leurs soumettent les particuliers ou les entreprises.

Les États membres doivent intensifier leurs efforts afin de fournir aux particuliers et aux entreprises des informations sur les droits dont ils jouissent sur le marché intérieur, leur permettant par là-même d'exercer ces droits. Il convient d'informer de manière efficace particuliers et entreprises sur les services que propose SOLVIT.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Le réseau SOLVIT qui vise à dégager des solutions probantes pour surmonter les problèmes qui émergent sur le marché intérieur a déjà révélé son efficacité. Ce réseau a été mis sur pied en 2002 en vue de résoudre les problèmes que les particuliers et les entreprises éprouvent à la suite de la mauvaise application de la législation européenne relative au marché intérieur.

Le réseau SOLVIT remplace les tribunaux d'une manière plus efficace et moins bureaucratique en proposant des solutions dans un délai de dix semaines. Néanmoins, l'afflux accru de dossiers a débouché sur des lacunes dans sa capacité de réaction. D'où l'importance d'accroître ses ressources financières et humaines et d'améliorer la formation des effectifs du réseau, de manière à gagner en efficacité dans le traitement du nombre croissant de situations qui lui sont soumises.

Rovana Plumb (S&D), par écrit. – (RO) Le marché intérieur offre aux citoyens et aux entreprises quantité de possibilités. Dans son ensemble, le marché intérieur fonctionne bien. Néanmoins, les erreurs ne sont pas absentes.

SOLVIT est un réseau de résolution de problèmes qui permet aux États membres de l'UE de coopérer pour résoudre, sans avoir recours à la procédure judiciaire, des problèmes qui émergent à la suite de l'application inappropriée de la législation relative au marché intérieur par les pouvoirs publics. Chaque État membre de l'Union européenne possède un centre SOLVIT (en plus de la Norvège, de l'Islande et du Liechtenstein).

J'ai voté pour ce rapport afin de permettre aux centres SOLVIT d'être mieux en mesure de traiter les plaintes déposées par des particuliers ou des entreprises.

Robert Rochefort (ALDE), par écrit. – Le marché intérieur, avec plus de 1 500 textes souvent complexes, apparaît aux citoyens comme un «grand machin» assez incompréhensible, de surcroît pas toujours mis en œuvre correctement dans les États membres (je pense en particulier à la reconnaissance des qualifications professionnelles). Dès lors, l'outil que représente SOLVIT s'avère précieux: véritable service d'assistance pour les consommateurs et les entreprises en matière de marché unique, ce réseau de coopération s'emploie depuis

plusieurs années à résoudre, sur une base informelle, les problèmes liés à une application incorrecte de la législation relative au marché intérieur par les autorités. J'ai voté en faveur du rapport sur SOLVIT.

Et pourtant, malgré son excellent taux de réussite (plus de 80 % des cas se soldent par un succès), et bien qu'il incarne une solution rapide, extrajudiciaire et gratuite permettant d'obtenir réparation, SOLVIT reste très peu connu du grand public. Nous devons davantage le faire connaître. Enfin, je regrette que dans certains États membres, dont le mien, le centre SOLVIT soit aussi mal loti en termes de budget et de personnel. Le temps est venu, je pense, que les États membres prennent la mesure de l'utilité de ces centres et leur fournisse les moyens de fonctionner correctement.

Bart Staes (Verts/ALE), par écrit. – (NL) Le rapport de M. Buşoi sur SOLVIT est très important. Dans l'accomplissement de mes devoirs parlementaires, plusieurs fois par semaine, des citoyens me contactent relativement à des questions souvent très personnelles et très spécifiques sur la manière dont fonctionne le droit communautaire. Je suis souvent en mesure de leur répondre rapidement en les réorientant vers SOLVIT.

Le rapport que nous adoptons aujourd'hui décrit clairement les avantages de cet instrument. C'est un travail extrêmement bien équilibré dans la mesure où il décrit très clairement ce qu'il faut faire pour améliorer cet instrument. Il convient sans aucun doute d'adopter une bonne stratégie médiatique afin de mieux faire connaître SOLVIT. Proposer une adresse Internet unique devrait également y contribuer.

À l'évidence, l'efficacité de SOLVIT doit être améliorée. Ce qui peut se faire en améliorant la coopération entre des fonctionnaires dont le degré de connaissances est suffisant. La recommandation adressée aux États membres d'accroître les effectifs des centres SOLVIT afin de renforcer la capacité administrative dans les différents ministères nationaux est une autre recommandation essentielle. L'objectif est que tous les centres SOLVIT soient en mesure de répondre aux questions rapidement en proposant des solutions concrètes, ce qui est bien la raison d'être du réseau SOLVIT.

Viktor Uspaskich (ALDE), par écrit. – (LT) Madame la rapporteure, Mesdames et Messieurs, je soutiens cette initiative et conviens tout à fait de la nécessité de renforcer le réseau SOLVIT et l'extension de ses activités. Il s'agit d'informer sur les activités et les possibilités que propose cette structure européenne en utilisant, sans songer à la dépense, le plein potentiel des médias nationaux, de l'internet ou des programmes télévisés. Cela étant, je peux vous dire qu'on observe du deux poids deux mesures la législation n'est pas appliquée de manière harmonisée et les mêmes activités engendrent parfois des sanctions différentes.

Anna Záborská (PPE), par écrit. – SOLVIT fut pour résoudre les problèmes rencontrés par les citoyens et les entreprises en raison de la mauvaise application de la législation relative au marché intérieur. Tous les États membres ainsi que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, ont établi un centre national SOLVIT. Ils coopèrent directement pour élaborer des solutions rapides et pragmatiques aux problèmes soumis par les citoyens et les entreprises. Les centres ont besoin de conseils juridiques avisés sur le bien-fondé juridique des problèmes qui leur sont soumis et sur les solutions proposées. Ils disposent d'une aide juridique tant dans leur centre que dans l'administration responsable. En cas d'avis juridiques divergents sur le cas traité conjointement, de questions juridiques complexes ou simplement d'accès inadéquat à l'aide juridique dans leur pays, les centres demandent souvent conseil à la Commission. Les États devraient veiller à ce que les centres puissent consulter des juristes facilement dans leur propre administration. La Commission devrait accélérer la fourniture d'évaluations juridiques informelles aux centres sur demande. Je salue l'engagement au suivi de la législation européenne et à son application par les États membres. Il n'est pas suffisant que les co-législateurs européens mettent en place des lois qui créent plus de problèmes qu'elles n'en résolvent.

- Rapport: Bairbre de Brún (A7-0082/2009)

Liam Aylward (ALDE), par écrit. – (GA) L'Irlande possède des normes très strictes en matière de santé animale. C'est pourquoi j'ai voté en faveur de ce rapport essentiel, qui protégera l'état de santé des animaux irlandais. La recommandation du rapport visant l'extension du système de transition pour le mouvement d'animaux jusque fin décembre 2011 est indispensable et tombe à point nommé.

Ces règles visent la mise sur pied d'un système général d'identification des animaux de compagnie (chiens, chats et furets) qui circulent entre différents États membres. De plus, tous les animaux devront être accompagnés d'un passeport attestant qu'ils ont été vaccinés contre la rage.

Ces mesures de protection sont nécessaires étant donné que les normes sanitaires sont tellement strictes en Irlande à l'heure actuelle que le pays est épargné par la rage, par certaines variétés de tiques et par le ténia, susceptible de menacer la santé des humains et des animaux.

Jan Březina (PPE), *par écrit*. – (CS) Madame la Présidente, j'ai voté en faveur du rapport relatif à la proposition de résolution du Parlement européen et du Conseil concernant les conditions de police sanitaire applicables aux mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie, même si je n'adhère pas à l'intégralité du texte de la proposition. Je suis particulièrement préoccupé à l'égard de l'extension de la période de transition pendant laquelle l'importation de chiens et de chats en Irlande, à Malte, en Finlande, en Suède et au Royaume-Uni sera soumise à des exigences plus strictes. À titre d'exemple, Malte, l'Irlande et le Royaume-Uni exigent que les chiens et chats de compagnie soient soumis à des examens supplémentaires pour le dépistage des tiques, ce qui doit également être certifié sur leur passeport pour animaux. C'est déjà la deuxième extension successive de la période de transition, que je considère extrêmement irrégulière du point de vue de la pratique législative de l'Union européenne. La Commission devrait étudier dans les plus brefs délais la possibilité d'étendre le régime général aux États membres qui appliquent actuellement le régime de transition. Dans cette perspective, elle devrait requérir un avis consultatif auprès de l'Autorité européenne de sécurité des aliments. Je suis fermement convaincu que des extensions successives de la période de transition ne sont pas dans l'intérêt des citoyens européens. Les différences existantes dans les mesures de protection des États membres précités, comme les différentes périodes limites pour les vaccinations et les examens sérologiques et les différents délais pour les examens de détection des parasites, augmentent les difficultés et les coûts des personnes qui voyagent avec des animaux de compagnie dans l'Union européenne.

Robert Dušek (S&D), *par écrit*. – (CS) La législation européenne régit les mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie dans l'Union européenne. Dans ce cadre, elle établit un régime général selon lequel les chiens, les chats et les furets de compagnie qui sont déplacés entre différents États membres de l'Union européenne doivent être accompagnés de documents d'identification et d'informations sur la vaccination obligatoire contre la rage et sur leurs antécédents médicaux. Le règlement (CE) 998/2003 instaure également un régime de transition qui permet aux États membres d'appliquer des exigences plus strictes pour l'entrée et le déplacement de ces animaux sur leur territoire. En particulier, la Grande-Bretagne recourt considérablement à cette dérogation. La Commission propose d'étendre ledit régime de transition jusqu'au 31 décembre 2011, avec le soutien du rapporteur M^{me} de Brún. Étant donné qu'un compromis a été trouvé au Conseil et à la commission ENVI dont ce rapport fait partie, j'ai voté pour son adoption.

Diogo Feio (PPE), *par écrit*. – (PT) Le règlement (CE) 998/2003, que la Commission propose de modifier, établit des normes harmonisées sur les mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie et leur entrée dans l'Union européenne. Il envisage toutefois un système provisoire qui autoriserait certains États membres à imposer des conditions plus strictes en présence de certaines maladies comme la rage, l'échinococcose et les tiques.

Malgré le caractère essentiel de la libre circulation des animaux de compagnie dans l'Union européenne, il est à mes yeux fondamental, je le répète, que ces animaux remplissent l'ensemble des critères sanitaires afin qu'ils ne présentent pas le moindre risque pour la santé humaine ou animale.

José Manuel Fernandes (PPE), *par écrit*. – (PT) Ce rapport énonce des règles pour les mouvements d'animaux de compagnie dans l'Union européenne, conformément aux objectifs en matière de prévention de la diffusion des maladies, et plus particulièrement de la rage.

La liberté de circulation représente l'un des piliers fondamentaux du marché unique européen. Cette question est particulièrement pertinente pour les citoyens d'une Europe sans frontières, où nous avons assisté au mouvement accru d'animaux de compagnie entre les États membres.

Nous convenons tous de la nécessité de pouvoir voyager avec des animaux de compagnie, mais dans le respect des critères de santé publique existants, afin de garantir un meilleur niveau de protection pour la santé humaine et animale.

Dès lors, je salue le système du passeport général, qui harmonisera les mesures d'hygiène, ainsi que les contrôles, ce qui simplifiera la libre circulation des animaux de compagnie.

Ce rapport établit également un accord transitoire jusque fin 2011, afin que certains pays puissent se préparer à la mise sur pied des infrastructures requises.

Ian Hudghton (Verts/ALE), *par écrit*. – (EN) J'ai voté en faveur du rapport de M^{me} de Brún. La liberté de circulation sous-tend le marché unique. À ce titre, elle est essentielle pour un grand nombre de citoyens à travers l'Europe. Les questions qui relèvent de la santé publique et animale sont également cruciales et je considère que la rapporteure a fait du bon travail en trouvant le juste milieu.

Nuno Melo (PPE), *par écrit.* – (PT) Les critères en matière de santé animale qui doivent s'appliquer aux mouvements transfrontaliers d'animaux de compagnie non destinés à la vente visent à garantir un meilleur degré de protection pour la santé humaine et animale et une plus grande facilité de mouvement pour les animaux de compagnie accompagnés de leurs propriétaires respectifs. De cette manière, si les règles en vigueur sont respectées et si le propriétaire est muni d'un certificat de vaccination contre la rage et d'une analyse de la réaction du système immunitaire réalisée par un vétérinaire agréé dans l'Union européenne, les mouvements non commerciaux d'animaux de compagnie s'en trouveront simplifiés.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), *par écrit.* – (ES) J'ai voté en faveur de ce rapport important. Ce faisant, nous soutenons la proposition de la Commission sur l'extension du régime de transition en ce qui concerne la rage. Grâce à cette extension, la fin du régime coïncide mieux avec la période à laquelle la Commission européenne a l'intention de mettre fin au financement de l'Union européenne des programmes de vaccination destinés à éradiquer la rage sylvatique dans certains États membres, cette maladie représentant le principal problème de rage dans l'Union européenne. En outre, la Commission a joué la prudence en donnant la priorité à la prévention et à des considérations sanitaires supplémentaires relatives au marché intérieur et à la libre circulation des animaux de compagnie. Les différentes options politiques ont été comparées et prises en considération par la Commission, en tenant compte des divers avis de l'Autorité européenne de sécurité des aliments. La date proposée pour la fin des régimes de transition permettra la conversion des infrastructures et le recyclage progressif du personnel existant pour s'adapter à la nouvelle situation.

Daciana Octavia Sârbu (S&D), *par écrit.* – (EN) Je salue ce rapport, qui permettra aux États membres de perpétuer les mesures de lutte contre la diffusion de la rage tout en autorisant le mouvement libre et sûr des animaux de compagnie à travers l'Europe après 2011. L'extension de la dérogation de certains pays jusque 2011 leur permettra de maintenir les tests et les contrôles sanitaires pour le dépistage de maladies comme la rage. Cette période de transition représente une étape importante vers le mouvement libre et sûr des animaux de compagnie dans l'Union européenne.

Je tiens à féliciter tous ceux qui ont œuvré à la conclusion d'un accord sur la nouvelle procédure de comitologie. C'est un bon compromis qui permettra une réaction efficace si les États membres ont des préoccupations fondées sur la diffusion d'autres maladies. Par ailleurs, il assure qu'en recourant à la délégation de pouvoirs, la Commission consultera une multitude d'experts, à savoir des experts de la Commission, des experts des États membres, des experts indépendants et des experts du Parlement. Nous devons veiller au respect de cet engagement. Dans une perspective plus large, nous avons reçu des garanties écrites que ce rapport ne créera pas un précédent pour l'utilisation des pouvoirs délégués à l'avenir. Ces garanties répondent aux préoccupations du Parlement concernant la création d'un précédent pour la nouvelle procédure de comitologie sous le traité de Lisbonne.

- Rapport: Carlos Coelho (A7-0015/2010)

Zigmantas Balčytis (S&D), *par écrit.* – (LT) La stratégie UE 2020 est un document porteur d'espoir. Si la reprise économique européenne a fait l'objet de nombreuses discussions dernièrement, la majorité des États membres doivent voir le bout du tunnel. Dans l'opinion publique, les discussions sur la crise se limitent à l'état des finances publiques, bien que le taux de chômage galopant dans certains États membres ait déjà atteint un niveau critique. Il est étrange d'entendre des hauts représentants de l'Union faire l'éloge de certains gouvernements pour leur excellent travail, alors que chaque mois le nombre de chômeurs de ces pays va crescendo à un rythme catastrophique, que les garanties sociales diminuent et que le nombre des personnes qui vivent sous le seuil de pauvreté augmente. La population de ces pays éprouve de plus en plus de difficultés à comprendre si l'Union européenne met en œuvre une politique de réduction de la pauvreté ou, en fait, accroît la pauvreté dans le domaine social. À mes yeux, des gouvernements qui n'ont pas été en mesure de régler des problèmes inhérents à la stabilisation du chômage ne devraient pas recevoir des louanges non méritées. La Commission européenne devrait endosser une plus grande responsabilité et surveiller de manière responsable la mise en œuvre des plans de gestion de la crise des gouvernements nationaux, tout en évaluant très précisément les effets de ces réformes auprès de la population.

Regina Bastos (PPE), *par écrit.* – (PT) L'accord de Schengen est un traité conclu entre les pays européens sur la politique de libre circulation des personnes dans l'espace Schengen. Toute personne en possession d'une attestation de résidence dans un État membre devrait être autorisée à circuler librement dans une zone dépourvue de frontières intérieures.

Toutefois, tous les pays ne respectent pas encore leur obligation de délivrer un permis de résidence aux ressortissants des pays tiers titulaires de ce type de visa de long séjour. Ainsi, il n'est pas normal qu'un étudiant

qui a obtenu un visa pour suivre un cours au Portugal n'ait pas la possibilité de se rendre en Belgique, par exemple, pour rassembler des informations auprès d'une bibliothèque spécialisée pour la rédaction de sa thèse.

C'est pourquoi j'ai voté en faveur de ce rapport, en gardant à l'esprit la nécessité de faciliter la libre circulation dans l'espace Schengen des ressortissants de pays tiers qui résident légalement dans l'un des États membres, sur la base d'un visa de long séjour de type D délivré par cet État membre. Je félicite le rapporteur, M. Coelho, d'être parvenu une fois de plus à un accord en première lecture, ce qui nous permettra de résoudre la situation avant l'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation VISA le mois prochain.

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), *par écrit.* – (LT) J'ai voté pour les nouvelles modifications de ce règlement étant donné que jusqu'ici, les ressortissants des pays tiers titulaires de visas de long séjour ont rencontré des problèmes de limitation de leur droit à la libre circulation. Ils ont été incapables de se déplacer librement d'un État membre de l'Union européenne à l'autre et ont même éprouvé des difficultés à retourner dans leurs pays d'origine. Ce règlement étend le principe d'équivalence entre permis de résidence et visas de court séjour délivrés par les États membres, appliquant totalement l'acquis Schengen aux visas de long séjour. Il convient de souligner qu'un visa de long séjour devrait avoir les mêmes effets qu'un permis de résidence du point de vue de la libre circulation dans l'espace Schengen sans frontières intérieures. Je tiens à attirer votre attention sur le fait qu'il est très important que la simplification de la circulation des ressortissants des pays tiers dans l'espace Schengen ne signifie pas la violation des garanties en matière de sécurité dans les autres États membres. La mise en œuvre de ce règlement ne devrait pas réduire la sécurité, étant donné qu'elle impose aux États de vérifier les données d'une personne dans le système d'information Schengen avant de leur délivrer un visa de long séjour et, le cas échéant, de se renseigner sur cette personne auprès des autres États membres de l'Union européenne. Jusqu'ici, cette procédure était réservée à la délivrance des permis de résidence.

Marielle De Sarnez (ALDE), *par écrit.* – Je me félicite de l'adoption du présent règlement à une très large majorité par 562 voix pour, 29 contre et 51 abstentions. Désormais tout ressortissant d'un pays tiers, titulaire d'un visa de long séjour délivré par un État membre, pourra se rendre dans les autres États membres pendant 3 mois sur toute période de 6 mois, dans les mêmes conditions que le titulaire d'un titre de séjour. C'était une mesure attendue par de nombreux étudiants et chercheurs, comme ceux participant aux programmes d'échanges communautaires (Erasmus mundus). C'est une avancée pour améliorer l'attractivité de l'Union en tant que destination pour les étudiants, les universitaires et les chercheurs des pays-tiers. Et on peut y voir un rappel de la demande du Parlement européen aux États membres d'avancer vers la mise en place future d'un visa spécifique pour les étudiants bénéficiaires de programme d'échanges. Un regret cependant: Le Royaume-Uni, l'Irlande et le Danemark ne participent pas à l'adoption du présent règlement et ne seront pas soumis à son application, alors même que ces pays attirent beaucoup les étudiants et chercheurs étrangers présents dans l'espace Schengen.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (PT) La création, via l'accord de Schengen d'une zone européenne sans contrôles frontaliers représentait une étape importante dans la mise sur pied d'un marché intérieur ouvert caractérisé par la libre circulation des personnes et des marchandises.

Pour la même raison, l'objectif crucial qui sous-tend cet accord consiste à permettre la libre circulation des personnes dans une zone dépourvue de frontières intérieures. Dès lors, il nous apparaît absurde que des citoyens étrangers à l'Union européenne mais qui possèdent des visas de long séjour délivrés par l'un des États signataires de l'accord de Schengen ne puissent se déplacer librement dans cette zone.

Les exemples donnés par le rapporteur témoignent de l'absurdité de ce système dans la pratique. C'est pourquoi je soutiens la proposition de la Commission, dans les termes formulés par le Parlement, de considérer les visas de long séjour comme des permis de résidence, garantissant ainsi la liberté de circulation de leurs propriétaires.

José Manuel Fernandes (PPE), *par écrit.* – (PT) Premièrement, je salue l'excellente qualité de ce rapport. Conformément à la législation européenne en vigueur, les ressortissants des pays tiers qui détiennent un visa de long séjour (un visa pour une durée supérieure à trois mois) ne sont pas autorisés à se rendre dans d'autres États membres pendant leur séjour ou à traverser d'autres États membres pendant leur retour vers leur pays d'origine, étant donné que l'accord de Schengen ne contient aucune disposition en ce sens.

En vertu des nouvelles règles proposées, un visa de long séjour aura le même effet qu'un permis de résidence en ce qui concerne la libre circulation dans l'espace Schengen, sans frontières intérieures. De même, toute personne qui possède un visa de long séjour délivré par un État membre sera autorisée à se rendre dans

d'autres États membres pendant trois mois sur une période de six mois, et ce dans les mêmes conditions que le titulaire d'un permis de résidence.

Pour que ce système fonctionne, il convient d'établir des contrôles équivalents à ceux actuellement en vigueur dans d'autres zones, de manière à assurer la bonne communication entre les États membres et la cohérence entre la délivrance de visas de long séjour, de permis de résidence et les alertes du système d'information Schengen.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Le fait qu'un étranger titulaire d'un visa de long séjour délivré par un État membre soit autorisé à séjourner dans d'autres États membres pendant au moins trois mois au cours d'une période de six mois, et ce dans les mêmes conditions que le propriétaire d'un permis de résidence, est une bonne chose. Étant donné qu'il s'agit de la question principale abordée par le règlement visé par ce rapport, nous avons voté en sa faveur.

Comme nous le savons, à l'heure actuelle et conformément à la législation européenne en vigueur, les ressortissants des pays tiers qui possèdent des visas de long séjour, par exemple les étudiants désireux de faire un voyage d'étude dans un autre État membre, les scientifiques, les universitaires, les parents des ressortissants des pays tiers et de certains citoyens de l'Union européenne ne sont pas autorisés à se rendre dans un autre État membre pendant leur séjour ou à traverser d'autres États membres lors de leur retour vers leur pays d'origine, une situation qui n'est pas envisagée par l'accord de Schengen.

Les nouvelles règles qui ont maintenant été approuvées octroient à toute personne titulaire d'un visa de long séjour (un visa pour une durée supérieure à trois mois, ou un visa de type D) les mêmes droits que le titulaire d'un permis de résidence sur le plan de la libre circulation dans l'espace Schengen.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Monsieur le Président, mes chers collègues, nous avons voté contre le rapport de M. Coelho. En effet, permettre aux personnes titulaires d'un visa de long séjour, soit plus de six mois, de bénéficier de manière automatique de la liberté de circulation dans tous les États de la zone Schengen, comme si elles étaient titulaires d'une carte de séjour, est irresponsable. Vos exemples sont fallacieux. Qu'il s'agisse d'un étudiant voulant visiter les capitales européennes (à l'exception de Londres, Dublin et Copenhague, hors zone Schengen!), d'un chercheur dont les travaux devraient durer moins d'un an, ou d'expatriés qui n'auraient pas les titres de séjour et de travail ad hoc, tout cela est marginal et tout cela n'est que prétexte.

En fait, cette mesure est une nouvelle négation du droit souverain des États à décider qui peut ou ne peut pas, sous quelles conditions et pour combien de temps, entrer sur leur territoire. Elle revient, par l'uniformisation des droits, à vider de tout sens les visas de long séjour, au profit d'une sorte de statut automatique de résident. Un statut octroyé dès lors que l'on souhaite venir en Europe pour plus de 3 mois et pour autre chose que pour du tourisme. C'est inacceptable.

Sylvie Guillaume (S&D), par écrit. – J'ai soutenu le rapport COELHO sur la liberté de circulation des titulaires de visa de longue durée car, derrière des questions de formalités administratives, il est important par exemple selon moi que les jeunes étrangers qui viennent étudier dans nos pays ne soient pas enfermés à l'intérieur d'un territoire, mais puissent avoir la liberté de se déplacer d'un pays à un autre, que ce soit pour leurs études comme pour découvrir la diversité et la richesse de la culture européenne. À l'inverse de ceux qui agitent l'épouvantail de la sécurité et de la lutte contre l'immigration clandestine, c'est bien le souci du développement d'une société de la connaissance en Europe, comme ailleurs, que nous devons défendre ici.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Je me suis abstenu sur le rapport Coelho étant donné qu'il traite d'aspects de Schengen qui ne s'appliquent pas en Écosse.

Véronique Mathieu (PPE), par écrit. – Je tiens en premier lieu à remercier Carlos Coelho pour la qualité de son rapport et pour la véritable expertise qu'il apporte à tous ses dossiers relatifs à la politique des visas. L'adoption de ce règlement est une nécessité et une urgence. C'est une nécessité, car du fait d'une pratique extrêmement critiquable des États membres qui ne convertissent plus les visas de long séjour en titres de séjour, on parvient à des situations absurdes qui empêchent tout ressortissant de pays tiers légalement présent sur le territoire de l'Union sur la base d'un visa D de voyager dans les autres États membres de l'espace Schengen. Cette pratique crée des obstacles inutiles à la mobilité au sein de l'espace Schengen et va à l'encontre de la philosophie même de l'acquis Schengen. L'adoption de ce texte est également une urgence au regard de l'entrée en vigueur prochaine du code communautaire des visas, qui abolit les visas D + C. Tout en maintenant un niveau de sécurité élevé au sein de l'espace Schengen grâce à l'obligation d'interroger le SIS lors du traitement des demandes de visas D, ce rapport apporte une solution juste et équilibrée à des situations qui ne doivent plus se présenter à l'avenir.

Nuno Melo (PPE), *par écrit*. – (PT) La législation précédente, qui n'autorisait pas un ressortissant d'un pays tiers titulaire d'un visa de long séjour délivré par un État membre à se rendre dans d'autres États membres, ne remplissait pas les besoins en termes de mobilité de la majorité des citoyens. Il s'agit d'étudiants, de scientifiques, d'universitaires et d'autres personnes qui, dans le cadre de leur travail professionnel et/ou universitaire, doivent traverser différents États membres, ce dont elles seraient incapables sous la législation existante.

De cette manière, ces modifications rectifient cette situation anormale, tout en maintenant toutes les règles de sécurité relatives à la circulation des ressortissants des pays tiers dans l'Union européenne.

Rareș-Lucian Niculescu (PPE), *par écrit*. – (RO) J'ai voté en faveur de ce règlement car je considère qu'il représente une amélioration bienvenue des dispositions précédentes, qui limitaient les droits des titulaires de visa de long séjour dans un État membre. À l'heure où la société change sans arrêt, la législation européenne ne peut se figer, car nous allons au devant de nouveaux problèmes et défis. Parallèlement, nous recevons de nouveaux instruments pour la gestion des problèmes relatifs à la liberté de circulation, par exemple.

Franz Obermayr (NI), *par écrit*. – (DE) Ce rapport vise à faciliter considérablement la circulation des ressortissants de pays tiers titulaires d'un visa D de long séjour dans l'Union européenne. Ce faisant, il méprise complètement le fait qu'il devrait appartenir aux États membres de décider si des ressortissants des pays tiers sont autorisés à entrer dans le pays, si oui lesquels, et à qui ils doivent refuser l'entrée. C'est pourquoi j'ai voté contre ce rapport.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), *par écrit*. – (EN) Conjointement avec mon groupe, j'ai voté en faveur de ce rapport car il souligne que les propositions formulées dans ce cadre visent à permettre aux ressortissants des pays tiers résidant légalement dans un État membre de se déplacer plus facilement dans l'espace Schengen, pour autant qu'ils possèdent un visa D de long séjour délivré par cet État membre. Ces propositions visent à répondre aux situations dans lesquelles les États membres sont incapables, pour diverses raisons, de délivrer à temps des permis de résidence aux ressortissants de pays tiers qui résident sur leur territoire, et ce en étendant le principe d'équivalence existant entre un permis de résidence et les visas C de séjour court aux visas D de long séjour.

Un visa de long séjour aura donc le même effet qu'un permis de résidence en ce qui concerne la circulation dans l'espace Schengen. Cela permettra à toute personne en possession d'un document attestant de sa résidence légale dans un État membre de circuler librement dans l'espace Schengen pendant de brèves périodes de maximum trois mois par semestre.

Nuno Teixeira (PPE), *par écrit*. – (PT) La libre circulation des personnes représente l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, et l'espace Schengen a été créé afin de concrétiser efficacement cet objectif. Le groupe du Parti populaire européen, auquel j'appartiens, a toujours défendu le principe de la liberté de circulation des personnes, fort du principe que les règles et les procédures communes concernant les visas, les permis de résidence et le contrôle des frontières doivent faire partie intégrante du concept de Schengen.

Dans ce contexte, je soutiens les nouvelles mesures qui ont été adoptées, compte tenu du fait que la libre circulation des ressortissants des pays tiers, c'est-à-dire des résidents dans un État membre titulaires d'un visa D de long séjour se rendant dans d'autres États membres dans l'espace Schengen, est parfois entravée en raison d'un retard dans la conversion de leur visa en permis de résidence.

Conformément à ce rapport, le principe d'équivalence entre les permis de résidence et les visas de court séjour sera désormais appliqué aux visas de long séjour. Pour toutes ces raisons, et étant donné que les mesures adoptées non seulement n'affectent pas les questions relatives à la délivrance de visas, y compris en ce qui concerne les problèmes de sécurité, mais représente aussi une évolution naturelle et nécessaire du concept de Schengen, j'ai voté en faveur de ce rapport.

- Rapport: Sophia in 't Veld (A7-0025/2010)

Liam Aylward et Pat the Cope Gallagher (ALDE), *par écrit*. – (GA) Les membres du Fianna Fáil et députés du Parlement européen, Pat the Cope Gallagher et Liam Aylward, s'opposent fermement aux propositions de ce rapport concernant l'introduction d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés (ACCIS).

Le Centre européen des études économiques a récemment mené une étude sur le caractère pratique de l'introduction d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés en Europe. Les conclusions de cette étude indiquent clairement qu'un tel système fiscal ne serait pas viable, pratique ou désirable du point de vue politique.

L'introduction d'une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés en Europe n'améliorerait pas la compétitivité de l'Union européenne ou le fonctionnement du marché unique. Pour couronner le tout l'ACCIS pourrait interférer avec les petites économies ouvertes comme celle de l'Irlande. La question de la fiscalité relève de la compétence des différents États membres. À ce titre, le gouvernement irlandais a le droit d'invoquer son droit de veto à l'égard de toute mesure fiscale, y compris l'ACCIS. Ce droit est ancré dans les Traités, y compris le traité de Lisbonne.

Maria Da Graça Carvalho (PPE), par écrit. – (PT) La présence d'une concurrence efficace dans l'offre de biens et de services est synonyme de réduction des prix, d'amélioration de la qualité et de diversification des options pour les consommateurs. Elle permet également la progression de l'innovation technologique. La recherche dans le secteur de l'énergie revêt un caractère essentiel, au même titre que les investissements dans les infrastructures, en particulier dans l'interconnexion des réseaux de gaz et d'électricité, afin de promouvoir la concurrence. La sécurité de l'offre et la concurrence effective sur le marché de l'énergie sont tributaires de l'interconnexion et du bon fonctionnement des infrastructures énergétiques. Une concurrence forte est également indispensable dans le secteur des télécommunications, via des mesures de promotion de la concurrence au moyen de tarifs préférentiels. Pour ce faire, il importe d'analyser le marché concerné. Je tiens également à souligner l'importance de la surveillance du comportement concurrentiel des marchés des carburants dans l'Union européenne. J'ajoute que les mécanismes comme l'aide publique ne doivent pas être utilisés pour protéger les industries nationales au détriment du marché intérieur et des consommateurs européens. Au contraire, ces mécanismes devraient être utilisés pour restaurer une économie durable de la connaissance.

Lara Comi (PPE), par écrit. – (IT) Le rapport sur la politique de concurrence indique comment améliorer le fonctionnement des marchés au profit des consommateurs et des entreprises européennes. Il met notamment l'accent sur les problèmes relatifs aux cartels et aux consommateurs. La lutte contre les cartels est cruciale pour garantir que les avantages d'un système compétitif profitent aux consommateurs finaux. En effet, les cartels représentent l'une des plus graves violations du droit de la concurrence: des opérateurs sont autorisés à augmenter les prix, à limiter la production et à se partager le marché. La Commission joue un rôle répressif, en empêchant le comportement anticoncurrentiel et en imposant des sanctions financières aux membres des cartels, ce qui décourage toute entreprise d'adopter ou de poursuivre un comportement anticoncurrentiel.

En période de crise économique, le niveau de protectionnisme risque d'augmenter. Il est donc indispensable d'éviter toute intervention publique susceptible de modifier les conditions de la concurrence sur le marché intérieur. Parallèlement, il faut toutefois reconnaître que l'aide publique est parfois nécessaire pour résoudre la crise. J'ai voté en faveur de ce rapport, étant donné que les conditions anticoncurrentielles encouragent les abus de position dominante au détriment des PME. Il est donc crucial que l'Europe mette tous les moyens en œuvre pour améliorer les garanties et la protection en matière de marchandises.

Derk Jan Eppink, au nom du groupe ECR, par écrit. – (EN) Le groupe ECR est un fervent partisan d'une politique de la concurrence solide et efficace au service de la protection des consommateurs et de la promotion d'un accès équitable au marché. Nous sommes heureux de soutenir les actions entreprises par la Commission ces dernières années en vue de ces objectifs, en particulier, celles contre l'aide publique inéquitable.

Par conséquent, c'est à notre grande consternation que le rapport, que nous avons initialement bien rédigé, a perdu en efficacité par l'adjonction inopportune et intempestive de paragraphes anticipant sur le résultat des négociations sur l'architecture de surveillance financière, appelant à une assiette commune consolidée pour l'impôt sur les sociétés et minant le droit des entreprises d'employer du personnel sous contrat.

Par le passé, les membres de notre groupe ont voté en faveur de rapports sur la politique de la concurrence de la Commission. Nous espérons qu'à l'avenir, les rapports similaires de la commission des affaires économiques et monétaires auront meilleure allure. Notre abstention reflète cette préoccupation, et nous répétons dans cette explication de vote notre volonté que la Commission poursuive son travail de qualité dans le domaine de la concurrence.

Diogo Feio (PPE), par écrit. – (PT) Une plus grande concurrence signifie un choix plus vaste pour la population européenne et un environnement plus compétitif pour les entreprises. Dès lors, il ne devrait exister aucune séparation entre les politiques européennes sur la concurrence et celles relatives aux consommateurs. Par

conséquent, les actions entreprises par la Commission pour garantir un environnement compétitif efficace au cœur du marché intérieur s'avèrent essentielles si nous souhaitons garantir l'accomplissement de ces objectifs, même si elles pourraient remettre en question les pouvoirs absolus confiés à cette institution.

Pendant la crise de ces derniers mois, l'autorisation de l'aide publique justifiée par les événements récents a joué un rôle fondamental dans la reprise économique. De plus, la lutte contre les cartels et l'abus de position dominante par les entreprises est impérative si nous souhaitons garantir la survie du climat concurrentiel équitable sur le marché intérieur, en permettant aux divers agents économiques de bénéficier de conditions favorables à la poursuite de leurs activités.

José Manuel Fernandes (PPE), par écrit. – (PT) La crise économique, dont nous subissons encore les effets, nécessite des mesures exceptionnelles comme l'aide publique. Toutefois, nous devons faire en sorte que ces mesures n'entraînent pas une distorsion excessive de la concurrence ou une augmentation du déficit budgétaire et de la dette publique. Par conséquent, leur mise en œuvre doit être le fruit d'une mûre réflexion.

Actuellement en pleine ascension, le niveau de la dette publique représentera un fardeau pour les générations futures et un obstacle pour la reprise et la croissance économiques. La dette et les déficits budgétaires excessifs compromettent non seulement la stabilité de l'euro, mais freinent aussi fortement les dépenses publiques dans les secteurs prioritaires comme l'éducation, la santé, l'innovation et l'environnement.

Dans ce contexte, il importe de procéder à une évaluation rigoureuse des mesures de sauvetage et de reprise et de l'efficacité de l'aide publique. Nous devons éviter le protectionnisme et la fragmentation du marché unique, parce qu'ils affaiblissent la position de l'Europe dans l'économie mondiale.

Un marché unique qui fonctionne correctement est la clef d'une économie saine et, indubitablement, de la reprise économique. Enfin, les politiques économiques doivent gagner davantage de légitimité par l'intervention plus large du Parlement dans le cadre du processus de codécision.

Nuno Melo (PPE), par écrit. – (PT) Les politiques et les règles efficaces relatives à la concurrence ont toujours été cruciales pour la saine coexistence de tous les opérateurs économiques dans la zone euro. Bien que l'Union européenne ait été profondément affectée par la récente crise économique mondiale, il est vrai qu'une devise forte, un marché unique cohérent, des finances publiques saines et un bon système de sécurité sociale nous ont grandement aidés à surmonter les effets de la crise.

Toutefois, l'aide publique distribuée par certains États membres sans la moindre considération pour le bien de l'Union européenne dans son ensemble pourrait entraîner des distorsions considérables de la concurrence. Il est dès lors essentiel de procéder à une évaluation de toutes les mesures prises par chaque État membre pour lutter contre la crise. À l'avenir, l'Union européenne sera ainsi en mesure de réagir conjointement et harmonieusement afin d'éviter le protectionnisme et la fragmentation du marché unique. De telles situations ne font que nuire à l'Europe, qui souhaite jouer un rôle de premier rang dans l'économie mondiale.

Ślawomir Witold Nitras (PPE), par écrit. – (PL) La politique de concurrence représente l'une des politiques majeures de l'Union européenne, l'une des premières adoptées. Le caractère légitime et nécessaire de son introduction a directement trait à l'un des objectifs principaux de l'Union européenne, à savoir l'établissement d'un marché commun dans les États membres. La politique de concurrence a pour vocation de garantir que les barrières entravant le commerce intérieur, qui ont été supprimées dans le cadre du marché commun, ne soient pas remplacées par d'autres mesures par les entreprises et les gouvernements, ce qui entraînerait la distorsion de la concurrence. La politique de concurrence gravite essentiellement autour de la défense des intérêts des consommateurs. Elle vise à leur garantir un accès facile aux biens et services proposés sur le marché unique à des prix aussi proches que possibles à travers l'Union. Je tiens juste à attirer votre attention sur la grave crise qui a frappé l'Europe, et à souligner qu'un marché intérieur qui fonctionne bien constitue la pierre angulaire d'une économie saine. Il représente indubitablement la clef du travail de reconstruction de demain.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) Ce rapport contient certaines propositions sensibles, comme la différence de traitement, dans le cadre de la loi sur la concurrence, des préoccupations des multinationales, d'une part, et des petites et moyennes entreprises d'autre part. Toutefois, je ne pense pas qu'il soit approprié de déréguler ou de ne pas réguler les prix de détail dans le secteur des télécommunications. De manière générale, je considère que la substance de ce rapport, qui suppose l'efficacité absolue du marché libre, est erronée. C'est pourquoi j'ai voté contre.

Robert Rochefort (ALDE), *par écrit*. – J'ai voté en faveur du rapport de Sophie in 't Veld, qui accueille favorablement le rapport de la Commission sur la concurrence 2008. En effet, je partage cet avis positif: il s'agit tout de même d'un tournant dans l'approche de la Commission qu'il faut souligner.

Dans ce rapport, en effet, la Commission explique qu'«elle place les préoccupations des consommateurs au centre de ses activités concernant la concurrence», et qu'elle «considère comme essentiel que l'objectif principal de la politique de concurrence soit l'optimisation du bien-être des consommateurs». Je m'en réjouis! La Commission agirait-elle enfin en parfait accord avec l'article 12 du traité de Lisbonne, qui stipule que la protection des consommateurs est prise en considération dans la définition et la mise en œuvre des autres politiques de l'Union?

J'encourage également la Commission à poursuivre dans la voie du dialogue suivi qu'elle a décidé d'établir entre ses services, les consommateurs et les associations qui les représentent. À cet égard, c'est une bonne chose qu'ait été créée, en 2008, une unité chargée des relations avec les consommateurs au sein de la DG concurrence. Nous demandons maintenant un rapport complet sur les activités de cette unité, pour pouvoir mieux juger de son utilité.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), *par écrit*. – Conjointement avec mon groupe, les Verts/ALE, j'ai voté en faveur du rapport in 't Veld sur le rapport annuel sur la politique de concurrence (2008), car il permet au Parlement d'établir ses priorités et son évaluation quant à la manière dont la Commission mène sa politique de concurrence. Je me félicite que, conformément au vote de la commission ECON, le rapport in 't Veld ait été adopté (comme prévu) par une large majorité (Verts favorables, à l'instar des principaux groupes politiques).

Czesław Adam Siekierski (PPE), *par écrit*. – (PL) Frappée par la crise économique, l'Europe a été en mesure de réagir rapidement et d'atténuer les effets de la crise grâce à sa monnaie unique, à la solidité de son marché intérieur et à la stabilité de son système de protection sociale. Cela ne signifie pas qu'il n'existe aucune répercussion perceptible, mais nous observons des signes d'amélioration. Malheureusement, les consommateurs sont toujours confrontés à des problèmes relatifs à l'utilisation des avantages de la concurrence. Il convient de protéger leurs droits tout en les sensibilisant davantage et en leur fournissant de meilleures connaissances. Pour que le marché européen fonctionne bien et soit compétitif, le consommateur doit être à même d'utiliser le système de concurrence en choisissant des produits, des services et des prix réduits. Toutefois, nous constatons actuellement une concurrence insuffisante, en particulier dans le secteur pharmaceutique et celui des télécommunications. L'absence de concurrence porte directement préjudice aux consommateurs ainsi qu'à l'économie. Il est également nécessaire de surveiller les comportements concurrentiels sur les marchés européens des carburants. Des sanctions proportionnées devraient être infligées pour les infractions à la loi sur la protection de la concurrence. En outre, il faudrait utiliser des mesures dissuasives plus strictes en cas de violations répétées de la loi. Par-dessus tout, la crise a toutefois mis en lumière les faiblesses de l'économie européenne et a illustré les domaines à renforcer. Toutes les stratégies en matière de politique économique doivent encore faire l'objet d'un contrôle démocratique et doivent être mises en œuvre en tenant compte du bien commun et dans le respect des droits des citoyens d'Europe.

- Rapport: Róza Gräfin Von Thun Und Hohenstein (A7-0084/2009)

Zigmantas Balčytis (S&D), *par écrit*. – J'ai voté pour ce rapport. Le bon fonctionnement du marché intérieur est essentiel pour la création d'un environnement économique stable et novateur. Toutefois, le marché intérieur ne peut fonctionner efficacement en l'absence de règles européennes correctement transposées, appliquées et respectées. Malheureusement, le nombre de procédures d'infraction reste trop élevé dans les États membres.

Une telle situation altère la concurrence et prive les consommateurs d'une protection adéquate. En 2008, le Parlement européen a appelé la Commission à fournir des informations plus détaillées sur les directives qui n'ont pas été mises en œuvre dans les États membres. J'espère vraiment que la Commission sera en mesure de présenter ces informations au plus tôt.

Regina Bastos (PPE), *par écrit*. – (PT) En 1997, la Commission a publié les résultats du premier tableau d'affichage du marché intérieur, centré sur la mise en œuvre des règles du marché intérieur par les États membres, étant donné que des retards considérables empêchaient les citoyens et les entreprises de tirer le meilleur parti du marché intérieur.

Par l'évaluation et la publication des évolutions concernant la mise en œuvre, le groupe d'évaluation a contribué à une réduction de l'absence de mise en œuvre des directives par les États membres. J'ai voté en faveur du présent rapport parce que je pense qu'il est impératif que les États membres intègrent la législation

relative au marché intérieur dans leur législation nationale dans les délais impartis, parce que le marché intérieur ne peut fonctionner correctement que si la réglementation européenne relative à son fonctionnement est correctement mise en œuvre et appliquée, et si nous réalisons des tests de conformité.

Carlos Coelho (PPE), *par écrit.* – (PT) Malgré le fait que les États membres ont pris un maximum de temps pour intégrer la législation sur le marché intérieur dans la législation nationale, je ne pense pas que les données fournies par le très récent tableau d'affichage du marché intérieur soient satisfaisantes. La création d'un marché intérieur stable et novateur qui subvient aux besoins des consommateurs et dans lequel les entreprises peuvent maximiser la création de nouveaux emplois ne peut aller de pair avec des retards systématiques de la mise en œuvre de la législation européenne et l'absence de mise en œuvre des directives.

Les personnes et les entreprises sont les premières victimes du retard de la mise en œuvre des politiques relatives au marché intérieur et des coûts qui résultent du choix limité, de la concurrence réduite et des marchés moins ouverts. Dans ce contexte, je pense qu'il est important que le Parlement insiste sur la mise en œuvre des règles relatives au marché intérieur. Ce sont les États membres qui ont défini les périodes de mise en œuvre de ces directives. Ils doivent au moins être enjoint de respecter les objectifs qu'ils ont eux-mêmes fixés. Il s'agit d'un objectif fondamental pour un marché intérieur en proie à la crise économique.

Lara Comi (PPE), *par écrit.* – (IT) Après avoir amélioré le déficit de transposition de la directive, équivalent à 1 %, il demeure essentiel de s'attacher à la mise en œuvre effective de la législation sur le marché intérieur dans les systèmes juridiques nationaux. La Commission, le Parlement et les États membres doivent redoubler d'efforts à cet égard et s'entraider.

Pour sa part, la Commission devrait agir davantage pour soutenir les États membres pendant la période de transposition, par le dialogue et l'échange d'informations pour résoudre les problèmes existants avant la date butoir. Elle devrait également organiser un forum annuel sur le marché intérieur et explorer de nouvelles pistes pour supprimer les obstacles qui se dressent encore sur la route du marché intérieur, y compris la simplification de la législation.

Nous, députés du Parlement européen, en tant que représentants des citoyens, devons saisir chaque possibilité de les informer de la législation européenne, en encourageant les études, les ateliers, les conventions et les auditions. De plus, les parlements nationaux doivent être impliqués étroitement dans les processus législatifs européens afin d'être conscients des mesures proposées à temps et d'améliorer la coopération entre les autorités nationales, régionales et locales. À cet égard, le traité de Lisbonne confère aux assemblées élues un rôle plus incisif dont elles doivent tirer le meilleur parti. Pour toutes les raisons précitées, qui sont expliquées clairement dans le rapport, j'ai voté en faveur de ce dernier.

Diogo Feio (PPE), *par écrit.* – (PT) Après la publication très récente (mars 2010) des résultats par le tableau d'affichage du marché intérieur, il a été révélé que le pourcentage de directives sur le marché intérieur non transposées dans la législation nationale s'élève à 0,7 %, un résultat inférieur à celui présenté en juillet 2009, en l'occurrence 1,0 %, comme indiqué par la rapporteure.

La mise en œuvre appropriée et ponctuelle de la législation européenne est cruciale en vue d'une meilleure intégration du marché intérieur, en raison de son impact direct sur la sécurité juridique et la confiance de la population européenne. C'est pourquoi les États membres doivent adopter une attitude responsable dans la mise en œuvre de cette législation afin qu'à l'avenir nous n'assistions pas à une mise en œuvre insuffisante, mais plutôt à une plus grande sécurité juridique et à la possibilité pour le public de bénéficier de conditions équitables dans le marché intérieur.

José Manuel Fernandes (PPE), *par écrit.* – (PT) Le marché intérieur ne peut fonctionner correctement si les règles européennes relatives à son fonctionnement ne sont pas transposées et mises en œuvre correctement et que leur respect n'est pas vérifié. Il est dès lors impératif que les États membres transposent la législation relative au marché intérieur dans le droit national dans les délais impartis.

Le délai de transposition de 22 directives a expiré il y a plus de deux ans. De plus, 6 % des directives n'ont pas été transposées par tous les États membres, ce qui signifie que 100 directives relatives au marché intérieur n'ont pas eu l'efficacité escomptée dans l'Union européenne.

Les États membres et la Commission doivent agir de manière décisive face à cette situation. Je suis d'avis que la Commission devrait publier les directives qui n'ont pas été mises en œuvre dans chaque État membre sur son site web, afin d'expliquer la situation publiquement. Il apparaît que le nombre de cas d'infraction reste trop élevé; certains États membres se situent bien au-delà de la moyenne européenne de 47 infractions.

Les États membres sont également invités à assurer le fonctionnement des réseaux transfrontaliers de systèmes d'information électroniques créés par la Commission.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Contrairement aux affirmations du rapport, il est aujourd'hui évident que le processus de libéralisation des marchés et de privatisation des services publics, toujours en cours, n'a apporté aucun avantage appréciable en termes de prix, de qualité des services ou de réduction des dépenses publiques. Au contraire, les organisations de protection des consommateurs et les utilisateurs des services publics déplorent une hausse des prix, des réductions de la qualité des services et des augmentations du coût de la fourniture des services. En fait, la libéralisation a contribué à la perte d'emplois et à la création de monopoles privés, mettant en péril les droits des travailleurs, des utilisateurs des services publics et des consommateurs, comme en témoignent clairement les télécommunications, le transport, l'électricité et avec les bureaux de poste. Au final, cette situation n'a fait qu'aggraver la crise économique et sociale.

Pour ces raisons, le maintien d'une telle politique reviendrait à défendre la poursuite de détérioration de la situation socio-économique pour des millions de personnes, à défendre la dilapidation des services publics, qui représentent une ressource publique, ainsi qu'à les transférer vers des groupes privés, à défendre l'insécurité, le chômage et la pauvreté, à défendre le creusement du fossé entre les plus riches et les plus pauvres, à défendre une société plus inéquitable. C'est pourquoi nous n'avons pas voté en faveur de ce rapport.

Bruno Gollnisch (NI), par écrit. – Monsieur le Président, mes chers collègues, Nous avons voté contre le rapport de M^{me} Von Thun und Hohenstein. Ce Parlement a les yeux fixés sur le nombre de directives transposées, le fameux tableau de bord du marché intérieur. Personne ne s'interroge jamais sur la qualité intrinsèque de cette législation, sur la réelle nécessité ou la pertinence des 90 000 pages de textes que représente ce que vous appelez «l'acquis» communautaire, ou des quelques 1 700 directives concernant le marché intérieur. Pas plus qu'on ne se soucie réellement, d'ailleurs, de savoir si les objectifs affichés lors de l'adoption de ces textes ont été atteints, si les analyses d'impact se révèlent exactes, ou si les principes de subsidiarité ou de proportionnalité ont été respectés.

Tous les dysfonctionnements sont réputés être de la responsabilité des États membres, qui ont pourtant de moins en moins de marge de manœuvre dans l'adaptation de ces textes à leur situation nationale, tant les moindres détails sont figés, alors que les Traités indiquent une obligation de résultats et non de moyens. Un peu d'introspection et d'autocritique ferait le plus grand bien aux institutions européennes.

Małgorzata Handzlik (PPE), par écrit. – (PL) Le tableau d'affichage du marché intérieur est un outil très important qui fournit des informations sur l'avancement de la transposition de la législation européenne par les États membres. Malgré leurs obligations, les États membres retardent la transposition et l'effectuent de manière incorrecte. Le tableau d'affichage indique que les États membres procèdent de mieux en mieux à la mise en œuvre de la législation, bien qu'une partie considérable d'entre eux se situe toujours en deçà des objectifs définis. Nous avons besoin d'une obligation claire des États membres d'améliorer ces indicateurs. Récemment, nous nous sommes longuement entretenus dans le Parlement européen de la nécessité de renforcer le marché intérieur. Toutefois, le marché intérieur ne fonctionnera pas correctement si la législation indispensable à son bon fonctionnement n'est pas transposée correctement et dans les délais impartis.

Le marché intérieur doit également gagner le soutien de nos concitoyens. C'est pourquoi je soutiens la suggestion du rapporteur d'organiser un forum annuel sur le marché intérieur, ainsi que celle qui préconise la réalisation d'un «test du marché intérieur» consistant à vérifier la législation par rapport aux quatre libertés du marché intérieur: la libre circulation des capitaux, des marchandises, des services et des personnes.

Ian Hudghton (Verts/ALE), par écrit. – (EN) Le tableau d'affichage du marché intérieur fournit une vue d'ensemble précieuse de la mise en œuvre des règles européennes dans des domaines cruciaux pour les consommateurs et les entreprises européennes. Malheureusement, l'Écosse n'est toujours pas inscrite comme un pays indépendant sur le tableau d'affichage. Je juge essentiel que le parlement écossais bénéficie des pleins pouvoirs dans ces domaines actuellement réservés à Londres. Lorsque ce sera le cas, je suis convaincu que l'Écosse fera partie des États membres qui mettront en œuvre des mesures favorables aux consommateurs et aux entreprises.

Alan Kelly (S&D), par écrit. – (EN) Je soutiens totalement le concept du tableau d'affichage du marché intérieur, à savoir un outil destiné à jauger le succès du marché unique. Il s'agit d'un outil essentiel pour communiquer sur la manière dont les États membres traitent le droit européen. Il indique également que le fardeau de la réglementation excessive, qui ternit souvent l'image de l'Union européenne, est souvent imputable

non à une quelconque institution européenne mais aux États membres proprement dits. Nous devons tirer les enseignements de cette situation et assurer une meilleure transparence à l'avenir.

Eija-Riitta Korhola (PPE), *par écrit*. – (FI) Monsieur le Président, le fonctionnement efficace du marché intérieur suppose des clients satisfaits qui ont confiance en lui. Les consommateurs européens sont essentiels pour passer de la récession à la croissance. Les rapports que nous avons adoptés soulèvent des questions importantes en ce qui concerne la manière d'améliorer la protection des consommateurs et le fonctionnement du marché intérieur, questions auxquelles j'ai apporté mon soutien pendant les délibérations de la Commission et lors du vote d'aujourd'hui. J'en aborderai trois. Premièrement, le tableau d'affichage du marché intérieur est un outil bienvenu. Ses cinq principaux indicateurs sont indubitablement indispensables pour évaluer le fonctionnement général du marché intérieur, y compris du point de vue des consommateurs. Je pense que nous devrions soutenir l'idée qu'à l'avenir, le tableau d'affichage devrait intégrer des informations sur la mise en œuvre de la législation sur le marché intérieur dans les États membres qui le souhaitent. Nous devons abandonner la mentalité du «picorage». Deuxièmement, je m'étonne de l'attitude très négative du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen par rapport à la proposition de test du marché intérieur. Cette démarche est probablement due à une conclusion erronée, étant donné que le test pourrait également favoriser la promotion spécifique des objectifs sociaux et environnementaux. C'est certainement le fondement même de tout le processus d'intégration: l'économie et le marché intérieur viable sont destinés à servir des objectifs plus généraux. L'histoire a illustré la sagesse de la déclaration de Schuman. Troisièmement, je tiens à exprimer mon soutien à la mise au point de remèdes visant à garantir la protection juridique des consommateurs. En Finlande, notre système de résolution extrajudiciaire des litiges des consommateurs et l'organisme médiateur des consommateurs fonctionnent très bien. La Commission doit mener un dialogue approfondi avec les autorités des États membres afin de garantir la diffusion des bonnes pratiques. Nous devons toutefois conserver à l'esprit que si la protection des consommateurs et le marché intérieur doivent être renforcés, des consommateurs conscients et actifs sont plus importants que la surveillance officielle et la protection juridique.

Nuno Melo (PPE), *par écrit*. – (PT) L'instauration d'une concurrence saine et le développement économique qui l'accompagne passent impérativement par un marché intérieur sain. Mais si cette vision est appelée à devenir la réalité, tous les États membres doivent adopter les directives européennes de la même manière, sans exception.

Le tableau d'affichage du marché intérieur et le panel de consommateurs ont un rôle essentiel à jouer dans l'amélioration du fonctionnement du marché intérieur. Même si nous sommes sur la bonne voie, nous sommes encore loin de la concrétisation de tous les objectifs mis en évidence pour un marché intérieur plus efficace. C'est pourquoi chacun doit apporter sa pierre à l'édifice, y compris les parlements nationaux, qui jouent un rôle majeur et décisif.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE), *par écrit*. – (EN) J'ai finalement décidé de voter contre ce rapport car nous avons commis une erreur en supprimant l'article 10 du texte. Le maintien de cet article est crucial car il appelle à l'établissement de «tests du marché intérieur» systématiques afin de vérifier au préalable si les propositions de lois de l'Union européenne remplissent toutes les règles du marché intérieur.

- **Rapports: Jean-Luc Dehaene (A7-0022/2010), Reimer Böge (A7-0020/2010), (A7-0021/2010), (A7-0019/2010), Anna Rosbach (A7-0009/2010), Anna Hedh (A7-0024/2010), Cristian Silviu Buşoi (A7-0027/2010), Bairbre de Brún (A7-0082/2009), Carlos Coelho (A7-0015/2010), Sophia in 't Veld (A7-0025/2010), Róza Gräfin Von Thun Und Hohenstein (A7-0084/2009)**

Luis Manuel Capoulas Santos (S&D), *par écrit*. – (PT) En raison d'un problème technique, mon vote n'a pas été enregistré.

C'est pourquoi je déclare avoir voté en faveur de tous les points soumis au vote dans la présente session.

8. Corrections et intentions de vote: voir procès-verbal

(La séance, suspendue à 12 h 35, est reprise à 15 heures)

PRÉSIDENCE DE M. JERZY BUZEK*Président***9. Approbation du procès-verbal de la séance précédente: voir procès-verbal****10. Heure des questions au président de la Commission**

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions au président de la Commission.

Joseph Daul, au nom du groupe PPE. – Monsieur le Président, Monsieur le Président Barroso, si mon groupe et la plupart d'entre nous ici ont travaillé d'arrache-pied pendant des années pour le traité de Lisbonne et s'il est entré en vigueur – depuis plus de trois mois maintenant –, c'est en particulier pour que l'Europe dispose d'une politique digne de ce nom sur la scène internationale.

Sommes-nous, à cet égard, sur la bonne voie? Je vous le demande, Monsieur le Président. Comment faire en sorte que les 500 millions d'Européens fassent entendre leur voix de façon forte et audible? Ils le demandent depuis des années et il est plus que temps pour l'Europe de faire valoir au plus haut niveau ses idéaux et ses valeurs.

Enfin, le service d'action extérieure prévu par le traité de Lisbonne devrait voir le jour dans les semaines et les mois à venir, et ce Parlement entend être étroitement associé à sa conception.

En tant qu'autorité budgétaire à égalité de droit avec le Conseil, le Parlement européen sera de toute façon codécideur tant sur la modification du statut des fonctionnaires concernés que sur le règlement financier.

Monsieur le Président, mon groupe attache une importance toute particulière à ce que ce service européen pour l'action extérieure soit pleinement responsable politiquement et budgétairement. Je serai heureux d'entendre votre point de vue à ce sujet.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – Monsieur le Président Daul, vous le savez, la création du service extérieur commun est une innovation très importante du traité de Lisbonne. Ce service sera essentiel pour appuyer la haute représentante dans sa responsabilité d'assurer la cohérence de notre politique externe et de sécurité commune. Il s'agit de renforcer l'Union en permettant aux États membres de participer davantage et de mettre de plus en plus en commun ce qu'ils font actuellement séparément en matière de PESC. Il ne s'agit donc pas de placer des compétences communautaires dans un cadre intergouvernemental, bien au contraire.

Comme vous le savez, la Commission doit donner son accord à la décision du Conseil pour la création du service. Nous avons une réunion spéciale du collège à ce sujet jeudi prochain. Pour ma part, je suis pour un service fort, un véritable service européen pouvant constituer un instrument de coordination stratégique et une interface utile entre États membres et institutions européennes dans le domaine de la politique extérieure.

Pour remplir sa mission, le service a besoin de trouver sa juste place dans l'architecture de l'Union européenne, sous la responsabilité de la haute représentante qui, en tant que vice-présidente de la Commission, est pleinement responsable devant ce Parlement et qui a la responsabilité de coordonner, au sein de la Commission, les autres aspects de l'action extérieure de l'Union.

Martin Schulz, au nom du groupe S&D. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, la crise de l'euro a été déclenchée par la communication de chiffres erronés par la Grèce. Je voudrais vous demander si vous pouvez confirmer que ni vous ni les services de la Commission n'avez déjà été, à quelque moment que ce soit, au courant des chiffres réels avant que le gouvernement grec ne présente les chiffres les plus récents concernant son déficit budgétaire.

Deuxièmement, pouvez-vous confirmer que le directeur général d'Eurostat, M. Rademacher, a exprimé de sérieux doutes, dès 2004 et 2005, à propos des données provenant d'Athènes? Qu'avez-vous fait pour aider Eurostat à collecter les données?

Troisièmement, est-il vrai que les auditeurs d'Eurostat vous ont informé qu'ils avaient de sérieux doutes quant aux données fournies par Athènes?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Monsieur Schulz, c'est précisément parce que nous avons des doutes sur les chiffres grecs – le commissaire Almunia a géré ce dossier au cours des cinq dernières

années avec une grande compétence, une grande impartialité et une grande objectivité – que nous avons non seulement évoqué ce point à plusieurs reprises avec les autorités grecques, mais que nous avons en fait présenté au Conseil un règlement visant à proposer qu'Eurostat soit doté de pouvoirs de vérification. Malheureusement, cela a été rejeté par les États membres. Ceux-ci ne voulaient pas donner à Eurostat et à la Commission européenne davantage de pouvoirs pour examiner de manière approfondie la comptabilité nationale grecque.

Je suis très heureux de vous annoncer que la première décision de la nouvelle Commission a été de relancer une nouvelle fois ce règlement, et d'après les informations dont je dispose, au moins certains des pays qui avaient voté contre ce règlement m'ont d'ores et déjà fait savoir qu'ils voteraient cette fois pour plus de transparence.

Martin Schulz, *au nom du groupe S&D.* – (DE) Je comprends. M. Almunia était le commissaire compétent. Toutefois, ma question concernait les interventions de votre part, et donc, pourriez-vous nous dire une nouvelle fois ce que vous avez fait personnellement?

Vous ai-je bien compris, Monsieur Barroso? Les États membres sont à blâmer pour la crise grecque parce qu'ils ont refusé de suivre vos propositions? Pourriez-vous s'il vous plaît nous dire quels chefs de gouvernement, de quels États membres, nous parlons?

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – (EN) Tout d'abord, puisque vous parlez de blâme – je n'utiliserai pas ce mot – ce sont avant tout les autorités grecques qui sont à blâmer, car elles n'ont pas respecté le pacte de stabilité et de croissance. C'est pour cette raison que nous avons un problème énorme.

En ce qui concerne la Commission, le commissaire Almunia, avec mon plein appui et celui du collège, a accompli sa tâche avec une compétence exceptionnelle. Ce problème des comptes grecs a été abordé à plusieurs reprises lors de réunions de la zone euro.

Concernant la liste des États membres qui ont voté contre cette question, je ne peux pas vous dire de tête lesquels exactement, mais je sais, par exemple, que l'Allemagne a voté contre, et que c'est également l'Allemagne qui m'a dit qu'elle allait voter pour cette fois-ci.

Guy Verhofstadt, *au nom du groupe ALDE.* – Monsieur le Président, il y a aujourd'hui un large consensus pour dire qu'il faut une gouvernance économique forte dans l'Union européenne. C'est déjà un énorme changement depuis les dernières années.

Dimanche dernier, M. Schäuble a dit qu'il était, dans ce cadre-là, favorable à un Fonds monétaire européen mais aussi à d'autres propositions et options, comme par exemple la création d'une agence européenne pour la dette, des euro-obligations ou encore une agence de notation européenne.

Selon un porte-parole de la Commission, Monsieur Barroso, les choses sont actuellement en train de bouger rapidement. J'ai trois questions très concrètes. D'abord, est-il vrai que la Commission est en train de travailler sur une proposition pour créer ce Fonds monétaire européen? Deuxièmement, est-il vrai, comme M^{me} Merkel le dit – moi, j'ai des doutes là-dessus – qu'il est nécessaire de modifier le Traité pour cela? Et troisièmement, êtes-vous également d'accord que ce fonds ne pourrait être qu'un premier pas vers une vraie trésorerie européenne, dont nous avons besoin avec l'Union économique et monétaire?

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – (EN) Tout d'abord, concernant la proposition de disposer d'un FME, cette idée a été avancée par le ministre allemand des finances, sans donner aucun détail sur une telle institution. Cela semble, cependant, une contribution intéressante au débat actuel sur la zone euro. Le FME est cependant une proposition à long terme qui pourrait bien nécessiter un changement du Traité.

Ce à quoi nous travaillons, c'est la préparation de quelques initiatives de renforcement de la coordination des politiques économiques et de la surveillance des pays. Nous ne pouvons pas vous dire, à ce stade, quelle forme exacte celles-ci vont prendre.

Bien entendu, en général, comme vous l'avez dit, nous soutenons tout ce qui va dans le sens d'une gouvernance économique accrue, mais nous devons en examiner les détails exacts et formuler la proposition au bon moment.

Cela étant dit, la question du FME ne pourrait pas résoudre le problème urgent de la Grèce. Il s'agit d'une question distincte qui nécessite plus d'analyse, et à plus long terme.

Guy Verhofstadt, *au nom du groupe ALDE*. – Je veux d'abord remercier le président de la Commission pour sa réponse. Je suis d'accord avec lui pour dire que le fonds en tant que tel ne peut pas résoudre tout de suite les problèmes. C'est pourquoi je demande que, dans la réflexion de la Commission, les différentes options soient mises sur la table.

Il y a le Fonds monétaire européen, c'est un projet à plus long terme; il y a les euro-obligations, autre idée, qui peuvent naturellement aider dans le problème de la Grèce; il y a l'agence de notation du président de l'Eurogroupe, qui est absolument nécessaire, afin que nous ne soyons pas toujours dépendants des agences de notation à l'étranger; puis, il y a l'idée d'une agence européenne de la dette.

Ma demande est donc de mettre toutes ces idées en commun afin de parvenir à une idée cohérente émanant de la Commission plutôt que de l'un ou l'autre des États membres.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – C'est précisément, pour éviter ce qui se passe actuellement – chacun propose une idée différente, deux idées différentes parfois au sein d'un même gouvernement –, que nous ne voulons pas nous précipiter. Nous voulons nous préparer et, comme le commissaire Olli Rehn l'a déjà annoncé publiquement, nous sommes en train de préparer une communication sur la coordination de la politique économique renforcée et la surveillance par pays à l'échelle de la zone euro et peut-être même à l'échelle générale de l'Union européenne.

Voilà ce que nous sommes en train de préparer et nous ne pouvons pas présenter chaque jour une nouvelle proposition. Nous y travaillons avec objectivité et avec responsabilité, et c'est de cette façon que l'on pourra obtenir les meilleurs résultats.

Rebecca Harms, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (DE) Compte tenu du fait qu'il n'existe actuellement aucun marché véritable dans l'Union européenne, ni aucun besoin d'une culture de pommes de terre riches en fécule génétiquement modifiées – des alternatives sont disponibles – je tiens à vous demander pourquoi vous avez exercé autant de pressions pour faire approuver la pomme de terre génétiquement modifiée Amflora en suivant une procédure très brève et rapide. Cela n'étant pas nécessaire, je voudrais une explication des raisons pour lesquelles vous avez encouragé le nouveau commissaire chargé de la santé à ignorer tout bonnement les préoccupations de l'Organisation mondiale de la santé concernant les essais dans le domaine de l'alimentation, et pourquoi vous n'avez pas attendu que l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) ait présenté les nouvelles orientations qu'elle a définies précisément dans le but d'évaluer les risques globaux pour la biodiversité et la biosphère que représentent les OGM, et pourquoi, au passage, vous avez également porté à 0,9 % la limite de contamination pour les pommes de terre destinées à l'alimentation animale et humaine. Je considère qu'il s'agit là d'une stratégie risquée que nos concitoyens ne trouveront pas du tout acceptable.

Le Président. – Moi aussi, je tiens à remercier nos collègues. Nous avons été témoins de votre protestation. Merci beaucoup.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) La Commission a décidé à l'unanimité d'aller de l'avant pour l'autorisation de cet OGM, conformément aux dispositions du droit européen. Nous avons un cadre institutionnel que nous devons respecter, et nous devons prendre position: «oui» ou «non».

Un laps de temps considérable s'est écoulé depuis le dépôt de la demande, parce que cette autorisation a fait l'objet d'un examen minutieux de la part de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), notre agence indépendante dans le domaine de la sécurité alimentaire. Nous voulions que toutes les inquiétudes concernant la présence possible d'un gène marqueur de résistance aux antibiotiques soient soigneusement étudiées.

Après un examen approfondi et complet de ces dossiers en suspens, il était clair qu'il n'y avait pas de nouvelles questions scientifiques méritant d'autres évaluations, selon l'avis de notre agence compétente, qui est indépendante de la Commission.

Par conséquent, nous estimons que toutes les questions scientifiques ont été pleinement prises en considération.

En fait, je m'attendais à des paroles de félicitations de votre part...

(Protestations)

... parce que j'ai annoncé que la Commission avait l'intention de proposer de laisser aux États membres la liberté de décider s'ils souhaitent ou non cultiver des OGM.

Il s'agit, je crois, d'une position raisonnable si l'on tient compte du fait que des divergences profondes existent entre nos États membres, certains y étant très favorables et d'autres tout à fait opposés.

Rebecca Harms, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (DE) Tout d'abord, Monsieur Barroso, je n'ai toujours pas reçu de réponse à la question de la nécessité de ces pommes de terre génétiquement modifiées, qui sont uniquement destinées à fournir de l'amidon industriel. Il existe des alternatives disponibles, alors pourquoi prendre ce risque?

Ensuite, il y a la limite de contamination. Pourquoi la modifier tout à coup pour la porter à 0,9 %? Nous avons parlé jusqu'à présent de la limite de détection à cet égard, notamment pour l'alimentation animale et humaine, et dans le cas d'une pomme de terre résistante aux antibiotiques, je considère qu'il s'agit d'une approche à haut risque. Vous n'avez rien dit à ce sujet.

Je voudrais également savoir si, dans un avenir prévisible, vous avez l'intention d'émettre d'autres approbations en l'absence de lignes directrices et de recommandations de l'EFSA, pour le riz ou le maïs importés par exemple.

(Applaudissements)

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Au vu de l'enthousiasme de votre groupe – et je tiens à vous féliciter de cette manifestation – vous avez une position ferme opposée à tout OGM. Voilà qui est clair. Vous avez ce droit. Je n'ai pas, personnellement, de position pour ou contre. Cela dépend de l'avis qui m'est communiqué par les experts de l'EFSA. Je n'ai pas de préjugé pour ou contre les OGM.

La Commission a une position, qui consiste, dans ces domaines, à suivre les avis. Je ne crois pas que la Commission soit en mesure d'avoir des débats idéologiques sur chaque OGM et sur ce qu'elle doit faire en ce qui concerne chacun d'entre eux. La Commission adopte une position fondée sur l'évaluation indépendante qui nous est fournie, non parce que tel ou tel OGM serait nécessaire, mais parce que s'il n'existe aucune preuve qu'il représente un risque pour la santé publique ou l'environnement, nous nous sentons obligés de l'accepter, là aussi conformément aux obligations qui sont les nôtres dans le cadre de l'OMC, si rien ne nous empêche – scientifiquement parlant – de le faire.

(Protestations)

Cela dit, nous avons beaucoup de respect pour le principe de subsidiarité dans l'Union européenne.

(Le Président retire la parole à l'orateur)

Ivo Strejček, *au nom du groupe ECR*. – (CS) Monsieur le Président, je tiens à vous assurer que je vais présenter un sujet plus simple que les organismes génétiquement modifiés. Il est à mon avis judicieux que la crise économique actuelle fasse l'objet d'une discussion au Parlement européen, et je suis sûr que les citoyens de l'Union européenne et des États membres sont certainement beaucoup plus intéressés par l'emploi et le travail que par les pommes de terre génétiquement modifiées.

D'une part, les orateurs qui se manifestent dans cette Assemblée défendent l'existence d'un grand gouvernement central fort, et d'autre part – et je parle ici en tant que conservateur européen – nous estimons que des gouvernements forts ne créent pas de possibilités d'emploi. Ce sont les entreprises qui créent les possibilités d'emploi.

Je voudrais vous poser trois questions bien précises: premièrement, quel degré d'indépendance la Commission européenne laisse-t-elle aux États membres pour résoudre les problèmes économiques? Deuxièmement, pouvez-vous promettre une réduction significative du dispositif législatif européen, qui ralentit considérablement la croissance économique? Troisièmement, êtes-vous d'accord avec nous pour affirmer que la meilleure approche pour résoudre les problèmes économiques de l'Union européenne consiste actuellement à avoir moins de réglementation, moins de contrôle centralisé et moins d'harmonisation?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Tout d'abord, nous respectons pleinement la diversité de nos États membres. C'est pourquoi nous le formulons très clairement dans la Stratégie «UE 2020», et c'est pourquoi nous nous penchons sur cette question de la diversité de façon très précise, avec des instruments comme les politiques de cohésion sociale et économique.

Le fait est que nos États membres ne sont pas tous identiques. En même temps, nous avons besoin – comme cela a été dit plus tôt – d'un renforcement de la gouvernance économique, car l'absence de coordination au sein de la zone euro et de l'Union européenne dans son ensemble n'a pas de sens. Si les États membres abordent seuls ces politiques, ils n'auront certainement pas la même influence pour les discussions concernant, par exemple, les grands défis que nous avons maintenant au niveau mondial avec les États-Unis ou avec la Chine. Il nous faut donc une approche commune, mais nous devons en même temps concevoir des mesures spécifiques pour les différents États membres.

En ce qui concerne la question d'une réduction du fardeau administratif, celle-ci a constitué un point très important de mon programme. Nous pensons que nous devons continuer d'examiner de manière pragmatique les domaines dans lesquels une législation européenne est nécessaire, et éviter de légiférer quand cela n'est tout simplement pas nécessaire.

Lothar Bisky, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (DE) Monsieur Barroso, vous avez présenté la semaine dernière votre proposition de stratégie économique. Elle contient des objectifs importants. Le Conseil a maintenant imposé un programme d'austérité à la Grèce, ce qui, à mon avis, rend impossible la réalisation de ces objectifs, avec un État disposant de 3 % du produit intérieur brut de l'Union européenne. Toutefois, vous persistez à vous accrocher au pacte de stabilité et de croissance, qui a échoué. Dans le même temps, plusieurs États membres réclament un Fonds monétaire européen, ou même une gouvernance économique.

Mes questions sont les suivantes: allez-vous revoir votre proposition de l'«UE 2020» en vue d'y intégrer l'idée du Fonds monétaire et de la gouvernance économique, afin d'ouvrir la voie à un abandon du dumping fiscal et salarial et de l'idéologie dominante de la concurrence? Allez-vous prendre des mesures immédiates, conjointement avec les États membres, afin d'interdire la spéculation contre l'euro de la part des banques qui viennent à peine d'être renflouées en utilisant l'argent des contribuables?

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – (EN) En ce qui concerne la situation de la Grèce, nous pensons que la Grèce a pris les mesures nécessaires pour réduire le déficit public cette année. Ces mesures témoignent de la volonté du gouvernement grec de résoudre ses problèmes structurels.

En même temps, nous faisons tout le nécessaire pour garantir la stabilité financière de la zone euro dans son ensemble. La Commission a travaillé activement avec les États membres de la zone euro pour concevoir un mécanisme que la Grèce pourrait utiliser en cas de besoin. Un tel mécanisme serait conforme à l'actuel traité de Lisbonne, en particulier, avec la clause de «non-renflouement». Il inclurait une conditionnalité stricte.

La Commission est prête à proposer un cadre européen pour la coordination de l'assistance, qui nécessiterait le soutien des États membres de la zone euro. Voilà ce que je puis vous dire sur la Grèce et sur notre réaction en vue de la stabilité de la zone euro.

En ce qui concerne les propositions d'«UE 2020», nous ne voyons pas de raison de les changer. Nous avons avancé ces propositions. Elles vont à présent être discutées par le Conseil et le Parlement européen, et nous espérons que cette discussion sera très fructueuse.

Lothar Bisky, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (DE)

Je ne suis pas entièrement satisfait. Le problème est que l'argent des contribuables est utilisé pour spéculer contre l'État grec. Une partie de cet argent des contribuables vient de banques allemandes, et il a également été prêté par les banques allemandes. Pourtant, même si on nous dit régulièrement que certains types de mesures seront prises, rien ne se passe vraiment. Je suis donc plutôt déçu de voir que si peu de choses ont été accomplies pour interdire tout simplement certains agissements dans l'Union européenne, et pour mettre un terme une fois pour toutes à ces spéculations et nous permettre de nous concentrer véritablement sur la croissance et l'emploi.

José Manuel Barroso, *président de la Commission.* – (EN) En ce qui concerne la spéculation, permettez-moi d'être très clair: les problèmes actuels en Grèce n'ont pas été causés par la spéculation. Ils ont été principalement causés par des dépenses excessives et le non-respect du cadre européen pour ce qui est du pacte de stabilité et de croissance, à savoir l'endettement excessif, mais il peut arriver qu'a posteriori, des spéculateurs s'en prennent à la dette souveraine de ce pays.

Cela montre aussi l'importance d'une réforme fondamentale du marché des produits dérivés et la pertinence de l'action déjà entreprise par la Commission. Le 20 octobre 2009, la Commission a lancé un programme d'action pour des marchés efficaces et solides des produits dérivés. Les propositions législatives que le commissaire Barnier présentera avant l'été, et aussi celles concernant la directive sur les abus de marché que

le commissaire Barnier présentera avant la fin de l'année, accroîtront la transparence du marché et limiteront les risques.

Au-delà de cette réponse systémique, une nouvelle réflexion ad hoc est nécessaire au sujet des contrats d'échange sur défaut d'emprunteur souverain, et le problème des pratiques «non couvertes» nécessite une attention particulière dans ce contexte. Il n'est pas justifié d'acheter une assurance et d'acheter des interventions inédites sur un risque de manière purement spéculative. À court terme, nous devons assurer la coordination nécessaire pour faire en sorte que les États membres agissent de manière coordonnée, mais tout particulièrement en ce qui concerne les pratiques non couvertes. Dans ce contexte, la Commission examinera de près l'opportunité d'interdire les ventes non couvertes, purement spéculatives, de contrats d'échange sur défaut souverain.

Dans le même temps, nous insisterons en faveur d'une coordination internationale. Parce que ces marchés sont opaques, nous allons porter cette question devant le G20, et nous devons aussi évoquer certaines de ces questions dans le cadre de nos contacts bilatéraux, notamment avec les États-Unis.

Niki Tzavela, *au nom du groupe EFD*. – (EL) Monsieur le Président, quelle chance que vous ayez anticipé ma question! Tout d'abord, permettez-moi, en tant que député grec, de vous dire que la Grèce y arrivera. Cette période d'épreuve que nous traversons à l'heure actuelle, et dont nous sommes responsables, est un très bon test de résistance et de discipline pour la Grèce.

Je me réjouis que vous ayez fait allusion au G20 en nous disant que vous alliez évoquer avec ce groupe la question des contrats d'échange. Car en dehors de ses propres erreurs, la Grèce a été durement touchée par la spéculation des marchés.

Avez-vous l'intention, et je voudrais que vous évoquiez la question à l'occasion du G20, de prendre des initiatives afin d'adopter des règles claires régissant les ventes ouvertes, non couvertes et les contrats d'échange sur défaut?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Comme je l'ai dit plus tôt, le problème de base concernant la Grèce – et il est important de le dire – vient d'un endettement excessif. Il est vrai que des attaques spéculatives ont sans doute également eu lieu, mais c'est parce qu'on y a vu une aubaine.

Maintenant, nous devons soutenir la Grèce, et la Grèce vient d'annoncer des mesures très importantes. Nous soutenons pleinement ces mesures. En même temps, nous devons examiner la question dans son ensemble. J'ai déjà dit que nous allons examiner de près la pertinence de l'interdiction des ventes purement spéculatives «non couvertes» portant sur des contrats d'échange sur défaut souverain. La question de la transparence entre les régulateurs – notamment en ce qui concerne l'accès aux informations sur ces pratiques – devrait également être évoquée lors du G20 et dans le cadre d'autres forums, ainsi qu'au niveau bilatéral.

Vendredi dernier, le commissaire Barnier a organisé une réunion à Bruxelles avec les régulateurs nationaux, précisément afin de déterminer ce que nous savons de l'action de certains de ces spéculateurs contre les dettes souveraines. Nous devons procéder à une analyse en profondeur des marchés de contrats d'échange sur défaut afin de mieux cerner comment ces marchés fonctionnent, et s'ils font l'objet de pratiques douteuses. Si nécessaire, la Commission utilisera également dans ce domaine ses pouvoirs en matière de concurrence.

Niki Tzavela, *au nom du groupe EFD*. – (EL) Monsieur le Président, existe-t-il un calendrier pour tout cela, pour le mécanisme de lutte contre la spéculation? Dites-nous s'il existe un calendrier quelconque afin que je sache si, quand nous emprunterons sur le marché international, nous bénéficierons d'un certain appui de ce mécanisme.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Je l'ai déjà dit, mais je peux le répéter.

Le commissaire Barnier présentera avant l'été des propositions législatives concernant la directive sur les produits dérivés, et il présentera également avant la fin de l'année une proposition législative concernant la directive sur les abus de marché. Nous croyons que ces propositions permettront d'améliorer la transparence des marchés et de limiter les risques.

Nous entendons porter la question des contrats d'échange sur défaut devant le G20 de juin.

Daniël van der Stoep (NI). – (NL) Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission Barroso, l'ouverture et la transparence sont des valeurs fondamentales de toute démocratie qui se respecte. Si les citoyens n'ont aucun moyen de contrôler les dépenses des administrateurs, une atmosphère de cupidité et

d'enrichissement personnel peut en résulter. Nous en avons vu un exemple l'année dernière au Royaume-Uni. Selon des informations parues dans la presse néerlandaise, le président Barroso a déclaré une somme de 730 000 euros pour 2009. Il s'agit non seulement d'un montant ridiculement important, mais aussi d'une prouesse: réussir à déclarer 2 000 euros par jour. Chapeau bas, Monsieur Barroso!

Plus sérieusement, le contrôle démocratique de ces déclarations est, bien entendu, lamentable. Un seul audit interne, et quelques personnes préalablement approuvées peuvent donner leur quitus. J'insiste pour que cette Commission, et en particulier le président Barroso, renonce à cette conspiration du silence et publie ses déclarations de manière ouverte et transparente sur l'internet, afin que tous les citoyens européens puissent les consulter. J'apprécierais que vous me répondiez sur ce point.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Je suis pour le moins surpris par ce genre de commentaires.

En fait, ce que l'on appelle les frais de représentation sont les dépenses engagées au service de l'Union européenne, à savoir mes voyages ainsi que ceux des autres membres de la Commission.

Si l'on compare ces montants à ce qui est dépensé par les gouvernements ou les chefs d'État ou de gouvernement, vous verrez qu'ils sont très faibles par comparaison.

Le budget alloué au collège des commissaires est fixé annuellement par l'autorité budgétaire. Vous en faites partie, et ce budget est resté le même depuis cinq ans, en étant seulement indexé sur l'inflation.

Concernant ces dépenses, nous croyons qu'elles sont raisonnables et proportionnées à l'intérêt public que nous nous efforçons de servir. Nous appliquons bien sûr une transparence totale. Nous donnons à l'autorité budgétaire et à la Cour des comptes toutes les informations que celles-ci nous réclament.

Daniël van der Stoep (NI). – (NL) Le président Barroso affirme que le Parlement a accès aux déclarations, mais cela n'a bien sûr aucun sens. Tout se déroule ici à huis clos; on balaie tout sous le tapis. Si le président Barroso veut véritablement rendre des comptes, il lui suffira de publier ses notes de frais, et s'il ne le souhaite pas, il devrait être honnête et nous le dire. Monsieur le Président Barroso, si vous avez bien suivi toutes les règles, j'ai du mal à comprendre que vous ne publiiez pas vos notes de frais sur l'internet, à moins que vous ne craigniez la réaction de l'opinion publique. Rendez-les publiques, c'est tout.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Dans un système de droit, nous respectons la primauté du droit, et vouloir analyser les intentions des personnes est, à tout le moins, injuste. Vous n'avez pas le droit de m'imputer, ou d'imputer à la Commission, quelque intention que ce soit de ne pas respecter le droit. Une fois de plus, je pense que nous devons faire une distinction entre les obligations de la Commission européenne – ou de tout organisme public – en matière de respect de l'État de droit, et l'attitude consistant à se livrer à des attaques démagogiques contre les institutions européennes.

La Commission européenne, le Parlement européen et les institutions européennes en général possèdent les normes les plus exigeantes en termes de transparence. Je n'accepte donc pas ce genre de critique facile, populiste et démagogique.

Le Président. – (EN) Nous en avons maintenant terminé avec le premier cycle de questions, qui étaient des questions libres portant sur une variété de sujets. Nous allons à présent nous concentrer sur le thème de la mise en œuvre du nouveau Traité et des droits fondamentaux.

Alf Svensson (PPE). – (SV) Monsieur le Président, j'espère que je ne m'éloigne pas des questions qui doivent être posées maintenant. Je suis absolument convaincu que M. Barroso sera d'accord avec moi sur le fait que le respect des libertés civiles et des droits de l'homme est la chose la plus importante au sein de l'Union européenne et dans les contacts entre l'UE et les autres pays. Le fait est que l'Union européenne fournit une aide à l'Érythrée, et un total de 122 millions d'euros a été budgétisé pour l'Érythrée pour la période 2009-2013.

Je ne demande pas au président de la Commission de savoir à quelle fin ces fonds ont été utilisés, mais il serait intéressant d'écouter la position de M. Barroso vis-à-vis de l'État d'Érythrée. Très souvent, quand on parle de pays vivant sous un régime totalitaire, on ne mentionne pas l'Érythrée; on préfère citer un certain nombre d'autres pays. Il pourrait donc être utile d'entendre l'avis de M. Barroso sur l'État d'Érythrée en particulier.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Je vous remercie de reconnaître que la Commission défend les droits fondamentaux. Bien entendu, nous les défendons non seulement dans l'Union européenne, mais aussi dans nos relations extérieures.

Cela ne signifie pas que nous ne pouvons avoir de relations qu'avec les pays qui respectent les droits fondamentaux. Malheureusement, de nombreux pays dans le monde ne respectent pas les droits fondamentaux, et nous devons conserver des relations avec ces pays.

Le cas de l'Érythrée suscite des inquiétudes en ce qui concerne le respect des droits fondamentaux dans ce pays, mais aussi en raison de la situation extrêmement difficile dans laquelle se trouve cet État. Selon certains commentateurs, il peut être considéré comme un État en déliquescence, c'est un pays où il n'existe aucun état de droit, à cause de la guerre civile et d'une violence généralisée. Dans de nombreuses régions de ce pays, même les autorités ne peuvent exercer un pouvoir démocratique légitime.

Nous suivons en fait de très près la situation de tous les pays qui peuvent poser un problème s'agissant du respect des droits fondamentaux.

Artur Zasada (PPE). – (PL) Dans le cadre du débat que nous avons aujourd'hui, je voudrais attirer votre attention sur la question des scanners dans les aéroports européens.

L'un des rôles les plus évidents de la politique européenne consiste à protéger la vie, la santé et les libertés fondamentales des citoyens de l'Union européenne. Par conséquent, il n'est pas admissible qu'en échange d'un sentiment illusoire de sécurité, nous renoncions si facilement au respect de la dignité, au droit à la vie privée et à la protection des données personnelles des résidents de la Communauté.

J'ai l'impression qu'avec les scanners, la situation est très similaire à celle que nous avons connue lors de l'épidémie de grippe porcine. En agissant sous la pression, nous avons investi des sommes énormes dans les vaccins, ce qui, comme nous le savons maintenant, était irrationnel et injustifié. À mon avis, les scanners sont un médicament plutôt inefficace, pour lesquels on tente de trouver une maladie appropriée.

Monsieur Barroso, je voudrais entendre clairement votre avis sur cette question. Êtes-vous pour ou contre les scanners?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) J'y serai favorable si les États membres sont d'accord, car je pense qu'il devrait être possible d'harmoniser les règles de sécurité dans nos aéroports.

Ce qu'il se passe maintenant, c'est que certains de nos États membres mettent en place des scanners corporels dans leurs aéroports. D'autres ne le font pas. Comme vous le savez, la Commission a présenté il y a quelque temps une proposition concernant les scanners corporels, qui a été refusée.

Cela suscite bien entendu quelques inquiétudes, mais nous devons nous efforcer de trouver, si possible, une position harmonisée relativement à l'utilisation de tout dispositif de sécurité dans les aéroports européens.

Dans le cas contraire, nous nous trouverons face à une sorte de discrimination en termes d'évaluation de la sécurité de nos aéroports.

Derek Vaughan (S&D). – (EN) Le Traité respecte les droits des collectivités locales et des régions d'Europe, et ce sera un facteur important lorsque vous entamerez les discussions sur l'avenir de la politique de cohésion, par exemple. Je me demande si vous pouvez nous assurer que lorsque vous commencerez ces discussions – par exemple, sur le cinquième rapport de cohésion – vous mènerez celles-ci à propos de l'avenir de la politique de cohésion avec les autorités locales et les régions, et bien sûr avec ce Parlement.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Ce n'est pas une question de droits fondamentaux, mais bien sûr nous allons discuter de ces questions avec les autorités locales et régionales.

Vous connaissez l'importance que revêt à nos yeux la cohésion sociale, économique et territoriale. À présent, celle-ci est également reconnue par le traité de Lisbonne comme l'un des objectifs de l'Union européenne. Dans la nouvelle stratégie 2020 que j'ai présentée voici quelque temps, nous avons clairement affirmé que la cohésion demeurerait un élément central de nos propositions, et nous voulons que la cohésion soit constamment prise en considération dans les politiques futures. Cela fait partie de notre dialogue avec les autorités régionales et politiques.

J'ai également mentionné la nécessité de consulter le Comité des régions, par exemple, dans le document que je viens d'évoquer.

Catherine Stihler (S&D). – (EN) Je voudrais, à propos des droits fondamentaux, évoquer une affaire. J'ai récemment visité l'école primaire de Cairneyhill, près de Dunfermline, en Écosse, et j'ai été approchée par

un garçon nommé Douglas, qui a souhaité soulever le cas d'une jeune Érythréenne qui s'appelle Rima Andmariam. Cela rejoint ce que le premier orateur déclarait à propos de l'Érythrée.

La famille de Rima a été persécutée et assassinée en Érythrée parce qu'elle est chrétienne. La persécution des chrétiens en Érythrée est un sujet que vous connaissez bien, je le sais. Rima a réussi à s'enfuir en Italie, puis à Glasgow, en Écosse, où Alison et Robert Swinfin l'ont accueillie, soignée et se sont occupés d'elle comme de leur propre fille.

Rima a maintenant 17 ans. Elle est menacée d'expulsion vers l'Italie, où elle avait d'abord demandé l'asile, et nous faisons tout notre possible pour faire parler du cas de Rima et faire appel à tous ceux qui peuvent lui venir en aide. Il faut qu'elle reste confiée à la protection aimante d'Alison et de Robert.

Son cas est défendu par la société civile, les organisations de défense des droits de l'homme et les églises à travers toute l'Écosse. Il a même été évoqué hier à l'émission «Thought for the Day» de Radio Scotland. Que peut faire la Commission pour protéger les droits fondamentaux de Rima?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Je suis désolé, mais je n'ai pas connaissance de ce cas spécifique en Écosse.

Je tiens à faire une remarque générale. Dans ces débats politiques, vous ne pouvez pas attendre du président de la Commission, même s'il travaille avec acharnement, qu'il soit au courant de tous les cas – extrêmement sensibles et extrêmement graves – qui se produisent en Europe.

Bien sûr, je peux vous assurer de notre préoccupation, et exprimer notre solidarité vis-à-vis de toute personne qui voit ses droits fondamentaux violés, mais, en ce qui concerne ce cas précis, je ne dispose pas d'informations suffisantes. Cependant, je serai plus qu'heureux de réagir par écrit à la question que vous venez de poser.

Sonia Alfano (ALDE). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je m'exprime au nom du groupe de l'Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe, mon groupe politique. Le 5 mars, le président de la République italienne, Giorgio Napolitano, a signé un décret-loi interprétatif, connu également sous le nom de décret-loi de «sauvetage des listes».

En fait, ce décret permet de modifier les règles du jeu après le début de la campagne électorale. Sur le site Internet du palais du Quirinal, Giorgio Napolitano lui-même déclare que, contrairement au projet de décret qui lui avait été proposé par le gouvernement lors d'une réunion tendue qui a eu lieu jeudi soir, le texte rédigé par la suite par le ministère de l'intérieur et le premier ministre ne présentait pas, à son avis, de défauts manifestes de nature anticonstitutionnelle.

L'article 87, paragraphe 5, de la Constitution italienne prévoit que le président de la République italienne promulgue les lois et décrets ayant force de loi, ainsi que les règlements. Le président de la République ne peut absolument pas participer à l'élaboration des procédures et des décrets-lois. Son prédécesseur au poste de président de la République, Carlo Azeglio Ciampi, estime qu'il s'agit là d'une distorsion aberrante de notre système démocratique. Il est clair que le gouvernement fait ce que la Constitution interdit. Ce décret, Monsieur le Président, a changé les règles du jeu d'une compétition électorale qui a déjà commencé, et permet à ceux qui ont enfreint la loi de se présenter, après avoir été réadmis dans la compétition électorale.

Je me demande pourquoi le Parlement, qui est toujours prêt à prendre position contre les pays qui violent les lois, ne reconnaît pas qu'il y a un pays, parmi les 27 États membres, qui viole les lois.

(Le Président retire la parole à l'oratrice)

José Manuel Barroso, président de la Commission. – Madame la députée, encore une fois ne me demandez pas d'entrer dans des questions de politique intérieure. La Commission a des responsabilités en matière de droits fondamentaux lorsqu'il s'agit de l'exécution du droit communautaire soit par les institutions européennes, soit par les États membres.

Apparemment dans le cas que vous avez cité, ce n'est pas l'application du droit communautaire qui est en cause. Il s'agit typiquement, d'après ce que j'ai compris de votre présentation, d'un problème de débat politique interne, avec peut-être une dimension touchant au droit ou à la règle du droit, mais la Commission européenne n'a pas à intervenir dans les conflits entre les différentes forces politiques ou personnalités politiques dans chacun de nos États membres.

Ulrike Lunacek (Verts/ALE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur Barroso, la Charte des droits fondamentaux est encore, à l'heure actuelle, le seul document international interdisant la discrimination

fondée sur l'orientation sexuelle. D'autres parties du monde ressentent beaucoup de fierté quant au fait que l'Europe a accompli cela, et souhaiteraient la même chose pour elles-mêmes.

Dans l'Union européenne, nous avons le problème suivant: trois États, à savoir le Royaume-Uni, la Pologne et la République tchèque, ne considèrent pas la Charte des droits fondamentaux comme faisant partie intégrante de leur système législatif européen. Je serais très intéressée de savoir ce que fait la Commission – ce que vous avez l'intention de le faire – pour faire respecter les droits fondamentaux des lesbiennes, des gays, des bisexuels et transgenres dans toutes les régions de l'UE, de manière à faire savoir clairement que l'homophobie et la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ne sont plus acceptables, non seulement dans le domaine de l'emploi, où, bien sûr, nous disposons déjà d'une directive, mais dans tous les domaines, et pour que les gens puissent vivre et choisir leurs relations sexuelles sans avoir peur.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Il y a là deux questions. Je ne sais pas si je peux y répondre en une minute.

Tout d'abord, en ce qui concerne la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle, vous savez que la précédente Commission a proposé une directive contre toute forme de discrimination, y compris celle fondée sur l'orientation sexuelle, dans les domaines autres que l'emploi. Nous nous sommes engagés à veiller à ce que la législation européenne, ainsi que les mesures de mise en œuvre des États membres, respectent pleinement l'interdiction de la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle. Ces principes de non-discrimination, comme vous le savez et comme vous l'avez dit, sont inscrits dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne.

En ce qui concerne la Pologne et le Royaume-Uni, le protocole clarifie l'application de la Charte en ce qui concerne les lois et les actions d'initiative de la Pologne et du Royaume-Uni, ainsi que sa validité juridique dans ces États membres.

Il indique, en particulier, que la Charte n'a pas pour effet d'étendre la compétence de la Cour de justice de l'Union européenne, ou de tout tribunal de la Pologne ou du Royaume-Uni, s'agissant de juger que les lois et règlements, ou les dispositions, pratiques ou actions d'initiative de ces États membres, sont incompatibles avec les droits, libertés et principes fondamentaux qu'elle réaffirme.

Nous devons donc encore attendre de voir comment la Cour de justice européenne interprétera le protocole concernant ces deux États membres.

Ashley Fox (ECR). – (EN) Monsieur le Président Barroso, de nombreux pays dans le monde ont remarquablement formulé les droits de leurs citoyens dans leurs constitutions. Ils sont toutefois nettement moins nombreux à accorder une véritable protection à leurs citoyens. Pensez-vous comme moi que ce qui importe n'est pas la structure de la protection des droits, mais plutôt la façon dont cette protection est pratiquée?

Au Royaume-Uni, nous aurons une élection générale dans les trois mois qui viennent. S'il est élu, le parti conservateur abrogera le «Human Rights Act» pour le remplacer par notre propre déclaration de droits. Cela signifierait que la Convention européenne des droits de l'homme ne serait plus directement applicable dans le droit national du Royaume-Uni.

(Interjection venant des rangs de l'Assemblée: «Vous ne pouvez pas faire cela!»)

Monsieur le Président Barroso, allez-vous expliquer dans quelle mesure les projets de signature, par l'UE, de la Convention européenne des droits de l'homme tiendront compte des positions divergentes des différents États membres?

Mon parti s'efforcera également de modifier le Traité afin de garantir que la Charte des droits fondamentaux ne concernera pas le Royaume-Uni. Comment allez-vous faire en sorte que l'UE n'enfreigne pas le droit du Royaume-Uni de rester à l'écart des structures auxquelles nous ne souhaitons pas participer?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) J'ai déjà en partie répondu à cette question dans ma réponse à la question précédente.

Le Royaume-Uni ainsi que d'autres pays ont adopté un protocole concernant la Charte des droits fondamentaux. C'est leur droit. Celui-ci a été négocié et nous avons un traité intergouvernemental qui le reconnaît.

Cela étant dit, je préférerais bien sûr que tous les États membres acceptent la Charte des droits fondamentaux, parce que je crois que cette Charte sert de boussole fondamentale pour toutes les politiques de l'Union européenne.

À présent, nous sommes également prêts à adhérer à la Convention européenne des droits de l'homme. Celle-ci viendra compléter le système de protection des droits fondamentaux de l'Union européenne.

Assurément, je respecte beaucoup le Royaume-Uni en tant que démocratie et que pays où prévaut l'état de droit. En fait, le Royaume-Uni est l'un des pays qui ont apporté, au fil des siècles, une contribution essentielle à la démocratie. C'est pourquoi je déplore vraiment que le Royaume-Uni ne souhaite pas être avec tous ses partenaires en première ligne pour que les droits de l'homme soient en vigueur non seulement au niveau national, mais aussi en tant que projet européen.

Ilda Figueiredo (GUE/NGL). – (PT) Monsieur le Président, Monsieur le Président de la Commission, les droits des femmes et le droit de vivre dans la dignité sont des droits fondamentaux qui doivent être promus par l'Union européenne.

C'est pourquoi, au vu des inégalités flagrantes qui persistent, et même s'aggravent, y compris l'écart de rémunération entre hommes et femmes, la pauvreté et la précarité de l'emploi – problèmes qui touchent principalement les femmes – il ne suffit pas de publier une Charte des droits de la femme qui est, pour l'essentiel, vague et imprécise, et qui n'a été précédée d'aucune discussion avec les organisations féministes ou avec le Parlement lui-même.

Par conséquent, je demande si la Commission européenne est disposée à accorder la priorité à ces questions concernant la protection des droits des femmes grâce à des mesures concrètes, notamment par le développement de la nouvelle stratégie d'égalité que le Parlement lui-même est en train d'élaborer; et j'espère que ce rapport sera pris en considération.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (PT) Vendredi dernier, j'ai présenté avec M^{me} la commissaire Viviane Reding une Charte des droits de la femme qui réaffirme l'engagement de la Commission en faveur de l'égalité entre hommes et femmes, et réaffirme également notre volonté de travailler et de faire des progrès dans ce domaine.

En septembre, la Charte que nous avons maintenant annoncée sera suivie d'une nouvelle stratégie pour l'égalité des sexes. Cela nous fournira un cadre général et assez complet pour les actions de la Commission concernant les progrès en matière d'égalité entre hommes et femmes dans les domaines que ma collègue vient de mentionner, depuis l'emploi jusqu'aux autres moyens par lesquels il est important d'assurer et de garantir cette égalité.

La Charte n'a pas surgi de nulle part. La Charte est également apparue en commémoration des 15 ans de la Plate-forme d'action de Pékin, et elle a abouti à la suite de nombreuses consultations que j'ai eues, notamment avec le groupe des députés de cette Assemblée qui se consacre à la cause des femmes. En fait, je vais avoir une autre réunion de ce type demain matin. Chaque année, j'ai eu au moins une réunion avec les membres qui ont fait de cette question l'une de leurs priorités principales.

John Bufton (EFD). – (EN) Monsieur le Président Barroso, la question que je voudrais évoquer aujourd'hui concerne la situation financière de la Grèce. L'article 121 du traité de Lisbonne est utilisé pour la première fois pour faire passer des réformes structurelles dans ce pays. Le peuple grec se trouve maintenant pris entre le marteau et l'enclume, car il apparaît très clairement que c'est vous qui faites la pluie et le beau temps dans ce pays, et non son gouvernement élu.

Est-ce que cela signifie, comme vous avez envoyé vos fonctionnaires régler la situation financière grecque, que l'on peut maintenant s'adresser à vous non seulement en tant que président de la Commission, mais aussi en tant que gouverneur de la Grèce? Si les mesures mises en place en Grèce par vos fonctionnaires devaient ne pas fonctionner, avez-vous un plan B? Si c'est le cas, la Grèce devra-t-elle quitter la zone euro? Enfin, avez-vous l'intention d'envoyer vos fonctionnaires dans d'autres pays touchés par des difficultés financières, par exemple le Portugal, l'Espagne ou l'Italie?

Le Président. – Monsieur Bufton, notre sujet est la mise en œuvre du nouveau Traité et le respect des droits fondamentaux, veuillez donc vous en tenir à ce sujet.

Monsieur le Président Barroso, êtes-vous disposé à donner une réponse?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, j'essaie toujours de me tenir prêt pour les demandes des députés de ce Parlement.

Votre question, Monsieur le député, part d'une hypothèse qui n'est pas correcte, à savoir que c'est parce que la Grèce est dans la zone euro qu'elle connaît des problèmes. En fait, il y a des pays situés hors de la zone euro qui ont des problèmes similaires – et dans certains cas, des problèmes plus graves – à la fois dans l'Union européenne et à l'extérieur de l'Union européenne. Puis-je vous rappeler, par exemple, la situation grave de l'Islande, qui demande maintenant de rejoindre l'Union européenne, précisément parce qu'elle espère elle aussi rejoindre un jour l'euro.

Il est donc en fait complètement erroné de penser que les problèmes de la Grèce résultent du fait que la Grèce se trouve dans la zone euro. C'est précisément parce que la Grèce n'a pas respecté les règles du pacte de stabilité et de croissance qu'elle est aujourd'hui confrontée à des difficultés. Elle devra bien sûr payer le prix du difficile ajustement qu'elle doit entreprendre.

Andreas Mølzer (NI). – (DE) Monsieur Barroso, je voudrais poser une question relative au problème du stockage des données, la Cour constitutionnelle fédérale allemande ayant déclaré nul et non avenu, au début de ce mois-ci, le stockage général de toutes les données de télécommunications. La mesure dans laquelle le stockage illimité et incontrôlé de données ou l'accès à ces données sont compatibles avec les droits fondamentaux reste controversée. Ici, au Parlement, nous avons clairement dit «non» à l'accord SWIFT. À mon avis, la directive de l'Union européenne sur la conservation des données doit probablement être évaluée, également, à la lumière de la liste des droits fondamentaux contenue dans le traité de Lisbonne. Avez-vous, ou la Commission a-t-elle, l'intention de procéder à une quelconque forme de contrôle à cet égard, afin d'examiner le lien entre la liste des droits fondamentaux et le stockage des données?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) La protection des données personnelles est un droit fondamental reconnu explicitement par l'article 8 de la Charte européenne des droits fondamentaux.

Grâce au traité de Lisbonne, nous pouvons maintenant établir un cadre global et cohérent pour la protection des données personnelles. Cela est essentiel pour protéger la vie privée de nos concitoyens, afin de garantir une approche commune de toutes les activités de traitement des données au sein de l'Union européenne, et le Parlement sera, bien entendu, pleinement associé à la réforme du cadre juridique actuel étant donné que la procédure de codécision s'applique aussi aux domaines relevant anciennement du troisième pilier.

Nous devons également veiller à ce que les droits fondamentaux des citoyens européens continuent d'être protégés lorsque des données personnelles quittent l'Union. Dans ce contexte, un accord entre l'Union européenne et les États-Unis sur la protection des données personnelles des personnes pourrait se révéler important, et nous travaillons en ce sens.

À l'heure actuelle, nous prenons des consultations pour assurer la transparence et recueillir les opinions des intervenants et des citoyens.

La Commission envisage de présenter un projet de recommandation en vue d'autoriser des négociations avec les États-Unis.

Sarah Ludford (ALDE). – (EN) Au cours de la dernière décennie, la coopération internationale en matière de lutte antiterroriste a été rendue plus difficile en raison de préoccupations relatives aux droits de l'homme, y compris en ce qui concerne les pratiques de l'administration américaine.

Nous avons espéré qu'avec l'administration Obama, tout cela serait révolu. Malheureusement, nous apprenons que les commissions militaires injustes et les détentions illimitées sans procès subsisteront, et ce même si Guantanamo est fermé.

Ces dérogations aux normes juridiques internationales et nationales rendent les projets de partage transatlantique des données encore plus problématiques qu'ils ne le seraient autrement.

Quelles observations la Commission formule-t-elle auprès de l'administration américaine afin que celle-ci organise des procès équitables, et la prévient-elle que l'absence de tels procès portera préjudice à la coopération? J'espère qu'à l'heure actuelle, et contrairement au passé, il n'y a aucun risque que l'Union européenne ou ses États membres ne se rendent complices de graves violations des droits fondamentaux dans le cadre de la lutte antiterroriste.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Je suis fier que l'Union européenne ait été la première, autant que je me souviens, à évoquer avec un président des États-Unis – un ancien président – la question de la nécessité de respecter les droits fondamentaux et l'état de droit, même lorsqu'il s'agit de terrorisme, à savoir en ce qui concerne la question de Guantanamo. C'est moi-même, ainsi que le président en exercice du Conseil européen, M. Schüssel – alors Premier ministre de l'Autriche – qui avons soulevé la question. Cette question a toujours fait partie du dialogue avec nos partenaires américains. Vous pouvez être certaine qu'elle va être prioritaire à l'ordre du jour.

En ce qui concerne la protection des données, nous pensons que nous devrions également travailler avec les États-Unis à la réalisation d'un cadre. J'ai mentionné ce point dans une réponse précédente. En même temps, nous avons besoin d'un cadre pour combattre ensemble le terrorisme. Il s'agit donc de trouver la bonne manière de répondre à deux nécessités importantes: la nécessité de la liberté et du respect de la protection des données, mais aussi celle de la sécurité, car sans sécurité, il n'y a pas de liberté possible.

Lena Kolarska-Bobińska (PPE). – (EN) Monsieur le Président, l'une des questions clés, dans le nouveau traité de Lisbonne, est le rôle accru de l'Union européenne dans le monde.

Avec cette nouvelle politique étrangère renforcée, nous devons, en tant qu'Union, nous montrer plus actifs dans la promotion et la défense des droits de l'homme et des droits fondamentaux dans les pays tiers.

Qu'envisagez-vous de faire, M^{me} Ashton et vous-même, pour renforcer la politique de l'UE en matière de promotion de la démocratie? Deuxièmement, soutiendrez-vous, dans le prochain budget, un financement accru de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme?

Les droits de l'homme semblent toujours relégués au second ou au troisième plan dans nos dialogues. Je pense que nous devons consacrer davantage de temps et d'argent à la promotion de la démocratie, et bâtir une véritable fondation européenne pour la démocratie. Je voudrais connaître votre opinion sur ces questions.

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Les dispositions du Traité œuvrent à promouvoir les droits de l'homme à travers le monde. L'Union européenne a adopté des lignes directrices en matière de droits de l'homme sur des questions allant de la peine de mort à la prévention de la torture, en passant par le soutien aux défenseurs des droits de l'homme.

Conformément à ces lignes directrices, l'Union européenne met en œuvre un large éventail d'actions, allant des déclarations publiques ou des démarches diplomatiques à l'observation des procès. J'ai moi-même évoqué la question des droits de l'homme à l'occasion de sommets avec des chefs d'État ou de gouvernement des pays tiers. Tout récemment, au sommet de la semaine dernière avec le Maroc, nous avons attiré l'attention sur les droits fondamentaux.

L'Union européenne a créé quelque 40 dialogues sur les droits de l'homme avec des pays partenaires du monde entier, qui servent de forums consacrés à des discussions approfondies menées à ce sujet. Dans le cadre de l'Instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme, la Commission programme chaque année quelque 1 50 millions d'euros pour soutenir les ONG de défense des droits de l'homme à travers le monde. Nous essayons d'insérer une clause relative aux droits de l'homme dans chaque accord-cadre que nous concluons avec un pays tiers.

Simon Busuttil (PPE). – (MT) L'un des principes fondamentaux est la libre circulation. Compte tenu du contentieux actuel entre la Libye et la Suisse, Monsieur le Président, des centaines de citoyens et de travailleurs de l'Union européenne se voient empêchés d'entrer en Libye pour y travailler. Ma question est la suivante: que fait la Commission européenne pour trouver de toute urgence une solution à ce problème? Par ailleurs, le président de la Commission européenne estime-t-il qu'il est acceptable qu'un pays, à savoir la Suisse, prenne une décision unilatérale affectant tous les citoyens de l'espace Schengen, et en particulier les travailleurs qui ont besoin d'entrer en Libye afin d'y gagner leur vie?

José Manuel Barroso, *président de la Commission*. – (EN) Nous sommes très préoccupés par cette affaire. M^{me} la commissaire Malmström a déjà déclaré que la suspension, par la Libye, des visas pour les citoyens de l'espace Schengen est une mesure disproportionnée. En outre, cette situation n'est pas cohérente avec l'évolution positive des relations entre la Libye et l'Union européenne.

D'intenses efforts diplomatiques sont en cours pour trouver une solution à la crise. L'un des deux ressortissants suisses a déjà quitté la Libye. C'est une étape positive.

Les ministres des affaires étrangères et de la justice de l'Union européenne ont respectivement examiné la question les 22 et 25 février, et ont appuyé la poursuite des efforts diplomatiques.

Je crois qu'il est essentiel de maintenir un dialogue ouvert et de faire l'effort de comprendre les positions de chaque partie en vue de trouver une solution dès que possible.

Olle Ludvigsson (S&D). – (SV) Monsieur le Président, la ratification du traité de Lisbonne a consolidé le respect des droits fondamentaux de la personne et des droits syndicaux. Les décisions de la Cour de justice européenne prises ces dernières années montrent cependant la nécessité de renforcer davantage la protection des droits syndicaux fondamentaux. Dans les affaires Laval, Rüffert, Viking et Luxembourg, la Cour de justice a constamment déprécié la valeur des droits syndicaux.

Ces décisions ont empêché d'assurer l'égalité de traitement entre les travailleurs indépendamment de leur nationalité. Il n'est plus possible aux syndicats de garantir aux travailleurs détachés une rémunération et des conditions de travail égales à celles des travailleurs nationaux. Je salue donc moi aussi la promesse faite par M. Barroso devant cette Assemblée avant sa réélection au poste de président de la Commission.

Ma question à M. Barroso est à présent la suivante: quand pouvons-nous attendre de la Commission qu'elle présente une proposition législative visant à résoudre les problèmes apparus à la suite des décisions de la Cour de justice européenne? Le président de la Commission peut-il nous fournir ces informations dès aujourd'hui?

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Lorsque ces décisions ont été rendues publiques, nous avons fait connaître très clairement notre position. J'ai moi-même déclaré, ainsi que M. le commissaire Špidla, qui est chargé de l'emploi et des affaires sociales, que nous estimions que ces décisions ne pouvaient pas remettre en cause des droits fondamentaux tels que le droit de grève, la liberté syndicale et les spécificités de certains mécanismes de relations du travail dans nos pays.

Nous sommes en train de travailler à des propositions visant à aborder ce problème. Je crains de ne pouvoir vous donner maintenant de date précise, car je ne m'attendais pas à cette question. Cependant, je peux vous dire que, comme je l'ai déjà affirmé, avec l'élection de cette Commission – et le commissaire compétent l'a également déclaré – c'est une question que nous aborderons prochainement.

Bogusław Liberadzki (S&D). – (PL) Monsieur Barroso, je voudrais poser des questions sur les droits fondamentaux et le nouveau Traité, y compris en termes d'action extérieure. D'après les recherches menées par la commission du contrôle budgétaire, 43 % des transactions financières étaient incorrectes. Le nouveau Traité et les nouvelles solutions dans le cadre de notre travail visant à faire respecter les droits fondamentaux partout dans le monde aideront-ils à obtenir une réduction radicale du nombre des erreurs dans l'établissement et l'exécution du budget, ainsi que dans les rapports budgétaires? Je dois souligner que le chiffre de 43 % ne représente qu'une estimation du taux d'erreurs financières.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Comme vous le savez, nous avons travaillé au fil des années à réduire le nombre des erreurs financières dans les comptes de l'Union européenne. Bon nombre de ces erreurs, comme vous le savez, incombent aux États membres dans la mise en œuvre de nombreux programmes européens.

Je me sens encouragé par le récent avis rendu par la Cour des comptes européenne, qui reconnaît les progrès réalisés jusqu'à présent, mais je crois que nous ne devons pas relâcher notre vigilance dans ce domaine. Nous sommes prêts à travailler à réduire l'ampleur de tous les types d'erreurs dans l'exécution du budget de l'Union européenne.

David Casa (PPE). – (MT) Le Traité fixe les principes en matière de protection des droits fondamentaux de la personne, et les pays qui souhaitent devenir membres de l'Union européenne doivent garantir le respect des exigences de l'Union européenne, ce que Malte a fait, de même que tous les autres pays qui ont adhéré en même temps. En ce qui concerne la Turquie, le Président ne pense-t-il pas que ce pays a encore beaucoup à accomplir dans le domaine des droits de l'homme? En outre, que fait la Commission pour veiller à ce que, avant même que l'économie ne se mette en place en Turquie, et avant de formuler toute autre exigence, l'attention soit accordée en tout premier lieu aux droits fondamentaux de la personne? Je crois que ceux-ci sont une priorité; or, je suis désolé de le dire, ils sont inexistantes en Turquie.

José Manuel Barroso, président de la Commission. – (EN) Très honnêtement, je ne parlerais pas d'«inexistence». La Turquie a accompli des progrès en termes d'état de droit. Cependant, nous ne pensons pas qu'elle soit

encore compatible – s'agissant du degré de respect des droits fondamentaux et de l'état de droit – avec les normes européennes. Cela fait justement partie du travail que nous avons accompli avec la Turquie au fil des ans.

Chaque année, parce que la Turquie est un pays candidat à l'Union européenne, la Commission évalue de manière très objective les réformes mises en œuvre par ce pays en matière d'état de droit et concernant toutes les questions liées aux droits fondamentaux.

Pour être tout à fait juste, il y a eu des progrès dans certains domaines. Dans d'autres domaines, nous demandons plus d'efforts aux autorités turques.

Je crois que le maintien de ce dialogue – et, en fait, de ces négociations – en vue de l'adhésion de la Turquie est en effet le moyen approprié d'accomplir des progrès en matière de respect des droits fondamentaux et, de manière générale, en matière d'état de droit et de réformes démocratiques en Turquie.

Le Président. – Monsieur le Président Barroso, je vous remercie beaucoup pour ce débat très intéressant. Il s'agissait de la quatrième heure des questions en séance plénière. La prochaine aura lieu dans un mois lors de la prochaine session partielle de Strasbourg.

Ce point de l'ordre du jour est clos.

PRÉSIDENCE DE M^{ME} SILVANA KOCH-MEHRIN
Vice-présidente

David-Maria Sassoli (S&D). – (IT) Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, tout à l'heure, des propos scandaleux ont été proférés de manière insidieuse, dans cette Assemblée, contre le président de la République italienne. Je crois que le Bureau de cette Assemblée ne devrait pas permettre à quiconque de porter devant celle-ci des questions de politique intérieure, en particulier lorsque celles-ci concernent des questions institutionnelles et politiques d'une grande importance.

Je vous rappelle – et je rappelle à tous nos collègues – que la République italienne n'est pas à vendre, et que le président de la République, Giorgio Napolitano, est le garant de la Constitution italienne. Au nom de la délégation italienne du groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen, je demande au Bureau de cette Assemblée d'être plus vigilant en ce qui concerne les thèmes débattus et les propos tenus.

Je déplore que le Président Buzek ne soit pas intervenu pour mettre fin à un discours qui a attaqué le président de la République, qui, il y a tout juste une semaine, rendait visite au Parlement européen.

(Applaudissements)

Le Président. – Le commentaire que vous avez évoqué, mais aussi les déclarations que vous avez faites, seront inscrits au procès-verbal, et je m'efforcerai de tenir compte de vos demandes dans le cadre du point de l'ordre du jour que je préside actuellement. J'espère y parvenir.

11. Politique climatique internationale après Copenhague: relance des négociations internationales par des actions immédiates

La Présidente. – L'ordre du jour appelle la déclaration de la Commission sur la politique climatique internationale après Copenhague: relance des négociations internationales par des actions immédiates.

Connie Hedegaard, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour la première fois devant cette Assemblée. Je suis heureuse de pouvoir vous présenter, moins de quatre semaines après mon entrée en fonction, une communication sur la politique climatique internationale après Copenhague – une communication adoptée par la Commission lors de sa session de ce jour.

Cette communication s'intitule «Agir maintenant pour redynamiser l'action mondiale contre le changement climatique», et c'est précisément ce que nous ambitionnons. Lors de la rédaction de la communication, nous avons bien sûr tenu pleinement compte de la résolution du Parlement du 10 février sur les résultats du COP 15.

Le pas en avant fait à Copenhague s'est avéré bien moindre que ne l'espérait l'Union européenne, mais c'est néanmoins un pas en avant. Cent neuf pays -nations industrialisées et en développement confondues, responsables ensemble de plus de 80 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre - ont officiellement intégré dans l'accord leurs objectifs et mesures de réduction d'émissions. En d'autres termes, nous avons la possibilité de donner suite à cette résolution et de faire en sorte qu'elle aboutisse à une action internationale. Nous devons saisir l'occasion qui nous est offerte d'entretenir cet élan afin de parvenir à un accord mondial solide et juridiquement contraignant sur le climat pour la période de l'après-2012 qui reste, bien sûr, notre objectif.

La Commission part du principe que l'UE doit continuer à montrer la voie. Nous estimons que le moyen le plus convaincant de le faire consiste à prendre des mesures tangibles et déterminées au sein même de l'Europe afin de devenir la région la plus respectueuse du climat au monde. Nous devons accomplir cela dans le cadre de la stratégie UE 2020 avancée la semaine dernière. Et permettez-moi d'être bien claire: c'est dans l'intérêt même de l'Europe. Comment cela? Si nous procédons intelligemment, cela accroîtra en effet notre compétitivité, renforcera notre sécurité énergétique et stimulera une croissance économique plus verte et l'innovation, créant ainsi de nouveaux emplois. La Commission va donc à présent s'appliquer à définir dans les grandes lignes la voie à suivre pour que l'UE opère sa transition vers une économie à faibles émissions en carbone d'ici 2050.

Cela impliquera de réduire nos émissions de 80 % à 95 % d'ici 2050, comme déjà convenu, et - comme cette Assemblée le sait - l'UE s'engage à réduire ses émissions d'au moins 20 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici 2020 et de les réduire de 30 % si les conditions le permettent. Je partage entièrement le désir exprimé par ce Parlement de voir l'UE dépasser l'objectif des 20 %. Nous devons davantage conformer nos réductions aux préconisations des scientifiques afin de répondre aux objectifs de l'accord de Copenhague visant à maintenir le réchauffement climatique sous le seuil des deux degrés. Comme vous l'avez également mentionné dans votre résolution, la crise rend plus aisée la réalisation de ces objectifs. Si, aujourd'hui, nous voulons être aussi ambitieux que nous étions disposés à l'être lorsque nous avons adopté le Paquet énergie-climat en 2007 et 2008, nous devons aller au-delà des 20 %. J'ai également le plaisir de vous annoncer que la Commission préparera, avant le Conseil européen de juin, une analyse des politiques qui devront être mises en pratique pour appliquer une réduction de 30 % des émissions d'ici 2020. La Commission préparera par la suite une analyse des différentes étapes qui jalonnent la voie jusqu'en 2050, incluant les scénarios requis relatifs au niveau d'ambition pour 2030. Cela exigera de définir des stratégies appropriées pour les principaux secteurs émetteurs, en conformité avec la stratégie UE 2020. Conformément avec le délai fixé par la directive SCEQE, la Commission présentera également son analyse de la situation des industries grandes consommatrices d'énergie en cas de fuite de carbone.

En parallèle, l'UE doit lancer la mise en œuvre de l'accord de Copenhague. Cela implique de mettre en place un cadre solide et transparent de comptabilisation des émissions et des performances de chaque pays. Cela implique également de mobiliser au plus vite les 7,2 milliards d'euros du financement de la mise en œuvre rapide pour les pays en développement pour lequel l'Europe s'est engagée sur la période 2010-2012. C'est particulièrement important, tant pour notre crédibilité que pour garantir le financement à long terme. La Commission est prête à garantir que l'aide de l'UE est bien coordonnée.

Enfin, cette communication propose une feuille de route pour les prochaines étapes du processus des Nations unies, qui devra être adoptée à Bonn ce printemps lors de la relance des négociations. Les réunions techniques de Bonn doivent engager le processus d'intégration des orientations politiques de l'accord de Copenhague dans les textes de négociation des Nations unies et en combler les lacunes. Plus important encore, j'estime primordial d'envisager quels peuvent être les résultats précis attendus à Cancún. Il sera crucial d'intégrer dans le processus de négociation officiel des Nations unies les objectifs des pays développés et les actions des pays en développement qui ont été présentés dans le cadre de l'accord ainsi que les orientations politiques relatives au MRV, mais également les décisions sur les points négligés dans l'accord, tels que l'évolution du marché international du carbone, la réduction des émissions provenant du transport aérien et maritime international dans le cadre de l'OACI et de l'OMI, l'agriculture et bien d'autres. Dans les négociations officielles, d'importants progrès ont en fait été réalisés à Copenhague sur le cadre d'adaptation, le cadre technologique, l'exploitation forestière, autant d'éléments pourraient également faire partie des résultats escomptés au Mexique.

Nul ne serait plus ravi que moi si nous parvenions à un accord mondial juridiquement contraignant à Cancún et si la question juridique y était également réglée et - ne vous méprenez pas, l'Union européenne y est prête. Nous devons toutefois reconnaître que les différends persistants entre les parties peuvent retarder l'accord sur ce point jusqu'à l'année prochaine. Nous devons donc nous montrer prudents dans nos attentes. Vous savez tous, je pense, que le fait d'attendre beaucoup du Mexique sans envisager de résultats précis constitue

un très grand risque de faire échouer le processus. Pour nous tous qui avons à cœur l'adoption d'un accord international, il me semble très important de poursuivre cette approche progressive et de faire tout notre possible pour que le monde obtienne un accord juridiquement contraignant avant 2012.

Quelques mots concernant l'intégrité environnementale. L'intégrité environnementale doit être notre mot d'ordre dans les négociations et c'est, je le sais, une préoccupation que partage le Parlement. Les insuffisances du protocole de Kyoto doivent par conséquent être résolues. Par insuffisances, j'entends le nombre limité de pays couverts - correspondant à seulement 30 % des émissions actuelles - et les faiblesses graves qu'il contient telles que les règles de comptabilisation pour les émissions issues de la foresterie et l'utilisation des droits nationaux d'émissions excédentaires pour la période 2008-2012, qui ont également été relevées dans votre résolution de février.

Enfin, l'Europe doit entreprendre un rapprochement de manière à encourager le soutien au processus des Nations unies et à rétablir la confiance en la possibilité d'un accord mondial. Nous devons à la fois parvenir à une meilleure compréhension des positions de nos partenaires sur les questions clés et expliquer les exigences de l'UE au sujet de l'accord mondial. La Commission entreprendra cette démarche de rapprochement en étroite collaboration avec le Conseil et sa présidence. Je discuterai avec Washington et le Mexique ce mois-ci et prévois de visiter, entre autres, l'Inde, les Maldives, la Chine et le Japon en avril.

Nous souhaiterions également vous encourager, vous le Parlement européen, à apporter votre contribution en contactant vos confrères parlementaires du monde entier. J'ai déjà rencontré certains représentants de vos délégations parlementaires avec les principaux pays tiers et j'en rencontrerai d'autres bientôt en vue de discuter des moyens d'unir nos forces pour procéder ensemble aux efforts de rapprochement et de la façon dont la Commission peut vous aider dans cette importante mission.

La communication de la Commission propose une stratégie visant à entretenir la dynamique en matière de lutte internationale contre le changement climatique, exprimée par le soutien croissant en faveur de l'accord de Copenhague. Il est absolument essentiel que l'UE montre la voie dans ce processus. J'espère que nous pouvons compter sur le soutien du Parlement.

Richard Seeber (PPE). – (DE) Je tiens à féliciter la nouvelle Commissaire pour son premier discours. La communication que vous nous avez présentée est également très intéressante. Je souhaiterais toutefois relever quelques insuffisances.

Il aurait été bon que vous analysiez un peu plus le processus des Nations unies en soi dans cette communication initiale et que vous critiquiez les domaines où il présente de réelles faiblesses. Comme nous le savons, le groupe d'experts 2 en particulier n'a pas vraiment usé de précision scientifique.

Deuxièmement, l'objectif des deux degrés que nous avons fixé devrait être confirmé par des preuves plus scientifiques et vous devriez accroître vos efforts afin d'intensifier notre recherche et de découvrir si c'est toujours possible ou si - comme certains le disent déjà - nous devrions nous en distancier clairement.

Troisièmement - et c'est probablement le point le plus important - nous devons désormais résoudre la crise de confiance que nous constatons partout dans le monde et en particulier ici en Europe. Comme vous le savez, certains sondages indiquent que seulement 30 % des citoyens européens croient que le CO₂ a des incidences sur le climat. Tout projet qui ne prend pas cela en considération est voué à l'échec.

Marita Ulvskog (S&D). – (SV) Madame la Présidente, M^{me} la commissaire Hedegaard a fait plusieurs déclarations positives, mais elle a également dit deux choses très inquiétantes: elle préfère parler de 2050 plutôt que de 2010, ce que je trouve préoccupant, et elle insiste davantage sur le fait qu'il faudrait réduire nos attentes que sur la nécessité de continuer à faire avancer les choses de manière à ce que nos objectifs et nos attentes soient aussi élevés que possible lors des réunions déjà prévues.

Je souhaiterais demander si la Commission œuvrera en faveur de l'adoption d'un accord juridiquement contraignant ambitieux sur le changement climatique à Cancún en décembre ou si elle continuera de prôner un processus qui considère uniquement Cancún comme une étape sur la voie qui mène à un accord signé en Afrique du Sud ou, peut-être, dans un autre pays dans un avenir plus lointain: en 2011, 2012, 2020 ou, dans le pire des cas, à une date encore plus éloignée.

Chris Davies (ALDE). – (EN) Madame la Présidente, depuis Copenhague, certains d'entre nous ont l'impression d'être les derniers soldats d'une armée vaincue, dispersés et démoralisés, je me réjouis donc que vous ayez relevé le niveau et lancé une offensive.

Mais, bien que vous paraissiez optimiste et positive, cette attitude se fonde concrètement en grande partie sur des vœux pieux. Nos progrès dépendent fortement des autres.

Je constate que vous parlez de réexaminer l'idée de relever notre propre objectif de réduction à 30 %. Ai-je raison de dire que vous suggérez une nouvelle formule plus subjective pour parvenir à cela? «Si les conditions le permettent», dit le document. Voilà qui est nouveau, selon moi.

Pourquoi le document n'analyse-t-il à aucun moment les raisons de l'échec de Copenhague et n'en tire-t-il pas les conséquences? Pourquoi n'évoque-t-il pas le problème du déni du changement climatique qui sape la volonté politique? Et, enfin, pourquoi ne mentionne-t-il pas le besoin de faire davantage participer les entreprises?

Il y a, en Europe, de nombreuses entreprises qui souhaitent travailler à nos côtés et, en toute franchise, même si je vous souhaite de réussir, et nous vous souhaitons de réussir, vous avez besoin d'un maximum d'alliés.

Connie Hedegaard, *membre de la Commission*. – (EN) Madame la Présidente, je m'adresse d'abord à M. Seeber au sujet du GIEC et des raisons pour lesquelles nous ne l'avons pas critiqué, ou n'avons pas fait ce que nous étions supposés faire dans ce document. Je dois dire que, bien qu'il me paraisse essentiel que le GIEC prenne les critiques au sérieux et cherche à apporter des modifications là où elles sont nécessaires, je ne vois rien, à ce jour, qui modifie ma compréhension profonde et mon impression que nous avons bel et bien besoin d'aborder le problème du changement climatique. Il y a eu des détails, des divulgations de courriels et d'autres choses de ce genre. Je ne vois rien de plus grave qui puisse modifier mon attitude profonde et je pense que c'est le cas pour un très grand nombre de personnes, notre attitude donc tout à fait délibérée. Je pense que c'est au GIEC d'essayer d'être plus prudent dorénavant afin de rétablir la confiance en son travail.

Je suis tout à fait d'accord sur le point que vous avez eu à peine le temps d'évoquer - le problème de la confiance - et c'est également la raison pour laquelle nous avons un programme d'échanges important, élément crucial pour l'Union européenne.

Madame Ulvskog, vous avez déclaré que je parlais davantage de 2050 que de 2010. Cette stratégie concerne la période qui mène à 2012. Nous avons déjà une politique actuellement, pour l'année 2010, au sein de l'Union européenne; cette stratégie est donc tournée vers l'avenir. L'un des nouveaux éléments auxquels nous devons accorder notre attention, c'est qu'il faut commencer à dire que nous devons définir des voies à suivre entre 2020 et 2050, et c'est la raison pour laquelle je proposerai quelque chose sur les objectifs à atteindre d'ici 2030.

L'année 2020 n'est éloignée que de 10 ans. Pendant cette période, nous devons également ouvrir la voie pour la situation que nous connaissons en 2030, c'était donc tout à fait délibéré et c'est l'un des nouveaux points de ce document.

Je ne souhaite absolument pas réduire nos attentes mais je prendrais bien garde de ne pas entretenir de trop grands espoirs afin que ceux qui ne veulent pas voir aboutir les négociations internationales ne puissent faire échouer le processus après le Mexique si nous ne parvenons à aucun accord. Nous devons faire preuve de sens pratique. J'affirmerai à quiconque que, jusqu'à Copenhague, il était bon de maintenir les espérances au plus haut niveau, de maintenir la pression et d'en faire une priorité première des chefs d'État. Cela les a responsabilisés; cela a poussé les économies émergentes et les États-Unis à fixer des objectifs nationaux; c'était important. Mais on ne peut agir ainsi et ne pas obtenir tous les résultats escomptés qu'une seule fois. Je crains que nous ne puissions le refaire une deuxième fois.

Dans ce cas, pourquoi ne pas préparer une feuille de route précise à Bonn, qui fasse en sorte d'entretenir la dynamique? Voilà le raisonnement.

Enfin, à l'attention de Chris Davies, oui, vous avez raison. Nos efforts dépendent d'autres pays et c'est aussi la raison pour laquelle nous devons faire la moyenne et tenter d'analyser les informations que nous obtenons. Que se passe-t-il à Beijing? Que se passe-t-il à Delhi? Que se passe-t-il à Washington? Que se passe-t-il au Congrès américain? Puis voir si, en tenant compte de toutes ces informations, nous pouvons faire également en sorte d'atteindre notre objectif, à savoir un accord juridiquement contraignant et véritablement international.

Vous avez mentionné le chiffre de 30 %, si les conditions le permettent - oui, vous avez raison, c'est une nouvelle formulation. Il y a, dans la stratégie 2020, des notes faisant référence aux politiques en vigueur jusqu'à présent, à savoir «pour autant que d'autres pays...» etc., etc., mais je pense que si les conditions le

permettent et si peut-être nous procédons intelligemment, cela pourrait également profiter à l'Europe. Nous devons également évoquer cela dans nos différentes stratégies et documents.

Je sais que c'est un domaine où il n'y a pas de consensus en Europe à l'heure actuelle. Je pense qu'il est important d'envisager cette option. Admettons par exemple que la Chine n'accepte pas d'accord international, nous contenterons-nous pour toujours de 20 %? Quel avantage y trouveraient notre économie, notre innovation, notre croissance? Ne risquerions-nous pas de perdre des marchés au profit de la Chine et d'autres régions qui progressent également dans ce domaine, que nous parvenions ou non à un accord international et à une date quelconque?

La discussion est ouverte; nous disons: «oui, il y a matière à marchander dans les négociations internationales», mais nous ne devons pas oublier que notre marché intérieur en dépend aussi. D'où viendra notre croissance à l'avenir? Sur ce point, nous devons prendre garde de ne pas manquer d'ambition.

Satu Hassi (Verts/ALE). – (FI) Mesdames et Messieurs, Madame la Commissaire, il est formidable de voir que vous avez lu la résolution du Parlement et que vous y faites référence. C'est un bon signe, vous commencez bien votre nouvelle fonction.

Si l'UE entend continuer à montrer la voie dans le domaine de la protection du climat, nous devrions relever notre objectif à au moins -30 %, objectif que vous avez déjà présenté. Je souhaite ajouter qu'en raison des modifications apportées à la situation par la récession, le chiffre de -20 % ne change en réalité pas grand-chose par rapport au scénario du statu quo. Si nous voulons être ambitieux, nous devons nous montrer plus stricts et porter nos objectifs à au moins -30 %, et même de préférence -40 %.

Deuxièmement, comme le Parlement dans son dernier débat l'a unanimement...

(La Présidente retire la parole à l'orateur)

Martin Callanan (ECR). – (EN) Madame la Présidente, je souhaiterais remercier la commissaire pour sa déclaration et lui souhaiter la bienvenue au sein de notre Assemblée.

Dans sa déclaration, elle a parlé de porter notre objectif à 30 % si les conditions le permettent.

Quelle preuve la porte-t-elle à croire que, ce faisant, nous réussirons à persuader les États-Unis, l'Inde, la Chine ou d'autres pays de signer un accord mondial contraignant?

En l'absence d'un accord mondial contraignant, ne pense-t-elle pas que le risque est grand de rendre notre industrie peu compétitive et de faire subir à nos consommateurs des factures d'électricité toujours plus élevées, sans apporter le moindre bénéfice à l'environnement, car ces réductions d'émissions seront, bien sûr, annulées par des hausses en Inde, en Chine, aux États-Unis, etc.?

Bairbre de Brún (GUE/NGL). – (GA) Madame la Présidente, d'après les informations scientifiques les plus récentes, l'UE doit s'engager à réduire ses émissions de 40 % d'ici 2020. Ce type d'engagement ne peut dépendre des actions d'autrui.

Quelles mesures la Commission mettra-t-elle en place pour faire en sorte que la promesse de réduction des émissions de l'UE soit portée à 40 %? En ce qui concerne le financement nécessaire mis à la disposition des pays en développement pour leur permettre de lutter contre le changement climatique et ses conséquences, qui précisément fournira ces fonds aux pays en développement? Combien chaque pays développé apportera-t-il? Comment et quand ce financement sera-t-il fourni?

La commissaire a également parlé d'un accord juridiquement contraignant ambitieux. Quelles mesures la Commission prendra-t-elle pour parvenir à un accord qui reconnaisse les responsabilités communes, mais différentes, des pays industrialisés et des pays en développement, en fonction des apports historiques de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et des ressources disponibles pour faire face aux enjeux de la réduction des émissions et aux conséquences du changement climatique?

Connie Hedegaard, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, si j'ai bien compris, le dernier point portait sur la façon de faire respecter ce que nous aurons décidé. Il s'agit là, bien sûr, d'un point essentiel.

L'autre question, telle que je l'ai comprise, portait sur le montant à accorder aux pays en développement. Les critères n'ont pas encore été fixés, mais j'estime très important que nous n'y attachions pas de trop nombreuses conditions. C'est la promesse qui a été faite à Copenhague, à savoir que le financement de mise en œuvre

rapide, le financement immédiat, soit accordé aux pays les moins développés et les plus vulnérables, en partie pour adaptation, en partie pour atténuation.

Il me paraît également tout à fait logique de défendre la nécessité de passer par les canaux existants. Nous ne pouvons perdre de temps à inventer de nouveaux systèmes ou canaux de régulation ou tout autre moyen permettant de mobiliser cet argent, car nous devons le mobiliser au plus vite.

Je dirais que l'UE est déjà prête à adopter le financement de mise en œuvre rapide à Bonn et je dirais que le monde devra être prêt, au plus tard au Mexique, à concrétiser les promesses de financement de mise en œuvre rapide faites à Copenhague et à fixer les différents critères et la manière exacte dont nous procéderons.

À l'attention de M^{me} Hassi, nous avons estimé qu'il était nécessaire d'en rester à 30 % et, à bien des égards, notre point de vue se rapproche de ce que dit M. Callanan.

Il n'est pas aisé de décider quand exactement passer à 30 % et ce qu'il nous en coûtera précisément. C'est pourquoi nous disons dans cette communication qu'avant le Conseil européen de juin, nous remettrons une analyse des moyens nous permettant de passer intelligemment à 30 %. De ce que cela exigerait.

Bien entendu il ne faut pas être naïf. Nous devons, cela va sans dire, nous préoccuper de notre industrie. Nous devons savoir ce que nous faisons et nous ne devons pas être naïfs. À mon avis, si nous nous y prenons de manière intelligente et cohérente, il sera possible d'opter pour des instruments qui pourront profiter à la fois au climat et aux réductions d'émissions, à l'efficacité énergétique, à la sécurité énergétique ainsi qu'à l'innovation et à la création d'emplois. C'est ce que nous nous efforcerons d'obtenir. Je ne dis pas que ce sera facile. Nous ne devons pas imaginer que parvenir à une réduction de 30 % sera une partie de plaisir, mais nous devons savoir quels en seraient le potentiel et les implications et c'est ce que fera l'analyse que je remettrai avant la session du Conseil européen de juin. Ensuite, plus tard dans l'année, nous aurons l'analyse des voies à suivre pour 2050, y compris la perspective 2030 à laquelle nous devons commencer à réfléchir à mon avis, car nous nous sommes engagés à réduire nos émissions de 80 % à 95 % d'ici 2050. Si nous ne nous y mettons pas maintenant, il sera extrêmement difficile de le faire dans les dix ou vingt années qui précéderont 2050.

Paul Nuttall (EFD). – (EN) Madame la Présidente, contrairement à ce que croit la Commission, le débat concernant le changement climatique anthropique est loin d'être clos.

Rien que le mois dernier, nous avons vécu le scandale de l'université d'East Anglia; puis nous avons vécu la débâcle des glaciers de l'Himalaya et maintenant, nous remettons en question les conséquences du changement climatique sur la faune et la flore de la région amazonienne.

Des études montrent qu'au moins 20 passages du rapport du GIEC citent comme source des rapports du WWF ou de Greenpeace non évalués par des pairs. Ce n'est pas de la science. Nous avons besoin de preuves scientifiques solides, évaluées par des pairs, et non du travail de groupes de pression qui utilisent le changement climatique pour parvenir à leurs fins, pas plus que de responsables politiques qui profitent du changement climatique pour justifier l'existence de l'Union européenne.

Je me demande s'il n'est pas temps de s'arrêter, de faire le point et de prendre en considération ce que pourraient être les conséquences de notre tendance à nous lancer dans des politiques qui en fin de compte pourraient nuire à nos économies, entraîner des pertes d'emplois et potentiellement créer un chaos énergétique.

Andrew Henry William Brons (NI). – (EN) La diffusion des courriels émanant de l'université d'East Anglia révèle, comme vous le savez certainement, que les changements historiques de températures ont été falsifiés par des partisans de l'hypothèse du changement climatique anthropique en choisissant des années de référence de manière subjective. Cette astuce a servi à déguiser les récentes baisses de températures et à venir à bout du problème de la période de réchauffement du Moyen Âge. Des courriels révèlent également que les scientifiques qui mettaient en doute cette hypothèse se sont vus évincés des processus d'évaluation par les pairs pour éviter que les lacunes de cette recherche ne soient mis à jour.

Une hypothèse fondée sur des manipulations de données peut-elle servir à justifier des dépenses colossales et la fermeture d'usines telles que l'usine Corus de Middlesbrough? L'Union européenne verse d'énormes subventions aux groupes de pression écologiques pour qu'ils acceptent de lui conseiller de suivre une politique à laquelle elle s'est déjà engagée. Est-il convenable que l'Union européenne utilise des fonds publics pour subventionner des groupes de pression? Ce gaspillage d'argent public apporte un soutien fictif aux politiques de l'Union européenne et compromet l'indépendance des organisations activistes.

Karl-Heinz Florenz (PPE). – (DE) Je vous souhaite chaleureusement la bienvenue au sein de cette Assemblée. La perte de confiance était, selon moi, l'un des principaux problèmes de Copenhague. Elle pourrait, en théorie, se poursuivre dans le monde entier, mais aussi au sein de l'Union européenne. Ma question est la suivante: qu'est-il arrivé aux instruments que nous avons adoptés l'année dernière? Le système d'échange des quotas d'émission (SCEQE) me préoccupe, car je ne suis pas entièrement certain de ce que fait actuellement la Commission, à la lumière de la décision de Copenhague concernant les niveaux de référence par exemple, mais aussi les fuites de carbone.

Ma seconde question est la suivante: le gouvernement français a avancé la proposition d'intégrer les importateurs des pays en développement dans le système SCEQE afin d'élargir le marché et de permettre à ces pays de participer au système. Quelle est votre opinion à ce sujet?

Connie Hedegaard, membre de la Commission. – (EN) Madame la Présidente, je souhaiterais d'abord répondre aux deux messieurs qui ont soulevé la question du GIEC.

Premièrement, je ne suis pas ici au nom du GIEC. Je suis sûre qu'ils sont parfaitement capables de parler pour eux-mêmes.

Lorsque j'entends «n'est-ce pas le moment de s'arrêter?», je me dois de répondre que les négociations internationales sur le climat ont été suspendues pendant assez longtemps. Nous avons encore besoin, me semble-t-il, de faire d'importants progrès dans ce domaine. Je ne comprends pas pourquoi, à cause de la diffusion de certaines informations, on voudrait jeter le discrédit sur l'ensemble du projet. Ce n'est pas mon approche. Je fais partie du monde politique. Je ne peux pas juger le travail des scientifiques, mais je peux faire usage de mon bon sens, lire leurs principales conclusions et comprendre les chiffres indiqués dans les tableaux. Ensuite, je peux décider par moi-même si j'ai envie de prendre le risque de ne rien faire, avec les graves implications que cela pourrait comporter - ou, au contraire, d'essayer de réagir au défi auquel je suis confrontée.

Ce que je ne comprends tout simplement pas, c'est que ceux qui doutent de la question climatique ne voient pas qu'une planète dont la population avoisine les neuf milliards d'habitants, voire plus d'ici le milieu de ce siècle, aura toujours intérêt à devenir plus efficace sur le plan énergétique et beaucoup plus efficace avec ses ressources.

C'est donc là que nous devrions trouver un terrain d'entente au sujet des instruments car, en tout état de cause, cela profitera à notre environnement, à nos concitoyens et à nos économies. Les entreprises gagneront elles aussi à devenir très efficaces sur le plan énergétique, dans un avenir où l'énergie coûtera de plus en plus cher. Au bout du compte, cela en vaudra la peine dans un monde où les ressources se feront rares. Je ne comprends tout simplement pas pourquoi on ne peut pas poursuivre les mêmes ambitions dans cette optique.

À M. Florenz, que faisons-nous des instruments du SCEQE? Comme je l'ai mentionné, une analyse en cas de fuite de carbone paraîtra avant l'été et nous continuerons à travailler sur les niveaux de référence. Il y a encore beaucoup de choses sur lesquelles travailler avec le SCEQE. Je pense également que nous devrions continuer à travailler avec les autres parties du monde entier qui prévoient de mettre en place une sorte de système d'échange.

Je persiste à croire que ce sera le moyen le plus efficace de réguler les choses mais il est très important, bien sûr, que nos propres systèmes soient opérationnels et fonctionnent de la manière la plus efficace et la plus conviviale possible, afin que ces parties puissent voir que notre système fonctionne vraiment; cela les aidera, au bout du compte, à éventuellement fournir des solutions innovantes.

Jo Leinen (S&D). – (DE) Je vous souhaite la bienvenue au Parlement, Madame la Commissaire. J'ai écrit une lettre au Président du Parlement pour l'informer que toutes les délégations de cette Assemblée ont inscrit la protection du climat à l'ordre du jour de toutes nos discussions avec nos partenaires du monde entier. Nous devons trouver un autre mécanisme permettant de relier ces informations et ces résultats à vos déplacements dans le monde, afin que nous ici à Bruxelles et à Strasbourg sachions exactement où nous en sommes.

Je crains que les négociations sur le climat ne subissent le même sort que les négociations de Doha qui sont constamment ajournées d'année en année. Ma question est donc la suivante: quel est votre plan B, afin d'éventuellement obtenir des résultats dans certaines parties de quelques secteurs? J'ai également une question concernant le protocole de Kyoto. À Bangkok, nous avons commis l'erreur stratégique de donner l'impression que nous l'abandonnerions. Que se passera-t-il si nous n'adoptons rien avant 2011 ou 2012? Quel avenir a le protocole de Kyoto?

Frédérique Ries (ALDE). - Madame la Présidente, je souhaite la bienvenue dans notre hémicycle à M^{me} Hedegaard. Madame la Commissaire, je suis ravie de vous accueillir pour votre première prestation et de vous répéter ce que je vous avais déjà dit lors de votre audition, de vous féliciter pour l'enthousiasme que vous insufflez dans nos débats, vous qui incarnez quelque part la *climate diplomacy* avec, bien sûr, encore et toujours, notre Parlement à vos côtés.

L'Europe doit être plus offensive, sortir beaucoup plus ses armes que ses intentions, j'en suis convaincue. Ma question, qui va être facile pour vous, rejoint un peu celle de mon président de la commission de l'environnement, car je suis aussi convaincue que l'Europe doit veiller désormais à intégrer systématiquement cette dimension climatique dans tous ses accords commerciaux avec les pays tiers, avec une taxe carbone européenne si c'est le seul langage que comprennent ceux qui ne veulent pas saisir l'ampleur du défi.

Une autre question peut-être un petit peu plus iconoclaste, de ma part, une proposition qui appelle en tous cas une réaction de votre part: le Parlement européen et la Commission, les institutions, ne pourraient-ils pas aussi montrer l'exemple en se proclamant *carbon neutral*, c'est-à-dire en compensant leurs émissions de CO₂ pour assumer au moins - mais ce n'est qu'un des aspects - le coût environnemental de nos déplacements à Strasbourg?

Claude Turmes (Verts/ALE). - (EN) Madame la Présidente, tout d'abord, nous sommes nous aussi, je pense, très impatients de recevoir cette évaluation d'impact. Nous sommes vraiment plus ou moins certains qu'un chiffre de 30 % sera bon pour l'économie européenne ainsi que pour la course aux technologies vertes.

J'ai deux questions, Madame la Commissaire; l'une concerne le financement de mise en œuvre rapide. Comment vous associez-vous à M. Piebalgs pour réellement faire en sorte que cet argent soit alloué à l'efficacité, aux énergies renouvelables et, d'une manière décentralisée, à la production d'énergie décentralisée, concepts à relier à la pauvreté énergétique? Ma seconde question est la suivante: comment impliquez-vous les grandes villes européennes et les régions progressistes, notamment sur le plan international? J'ai vraiment été déçu de constater que les villes et régions ne sont quasiment pas évoquées dans le document UE 2020 de la semaine dernière. Comment avons-nous l'audace de croire que nous ferons avancer l'Europe si nous ignorons les régions de nos concitoyens en Europe et l'impact qu'elles pourraient avoir sur le plan international?

Connie Hedegaard, membre de la Commission. - (EN) Madame la Présidente, je répondrai d'abord à M. Leinen. C'est une bonne idée, je crois, que chaque fois que les délégations voyagent, vous preniez le temps d'inscrire le climat à l'ordre du jour et en fassiez une priorité. C'est très important et il pourrait être très utile de comparer nos notes, de sorte que, lorsque vous obtenez une information dans un pays et que j'obtiens une information un mois plus tard, nous nous réunissions parfois pour comparer nos notes et vraiment nous appuyer sur les informations que chacun a reçues.

C'est justement par crainte de voir le processus connaître le même sort que Doha que nous avons exercé autant de pression avant Copenhague, afin de tout faire pour éviter ce genre de situation. Vous avez également raison de dire qu'il existe actuellement un danger: si nous n'avons pas réussi à Copenhague, le processus pourrait-il s'éterniser à jamais? C'est la raison pour laquelle je souhaiterais recevoir une feuille de route précise, indiquant les résultats escomptés pour chaque événement et une date exacte à laquelle nous devons obtenir un accord. Je pense que cette remarque est très pertinente.

La dernière question concernait le protocole de Kyoto et la poursuite du protocole de Kyoto. Nous savons tous que le protocole de Kyoto présente des failles. Nous savons tous que de nombreux pays ne veulent pas y participer et relever tous ces défis. En fin de compte, c'est également un enjeu pour l'Union européenne. Nous ne pouvons être les seuls à appliquer le protocole de Kyoto. Il me paraît très important que l'Europe cesse de se faire des reproches quand nous ne sommes pas responsables.

Nous ne sommes pas à l'origine du problème en ce qui concerne le protocole de Kyoto. Nous avons respecté nos engagements avant les autres. Nous avons respecté nos promesses officielles pendant la première période 2008-2012. Nous respecterons ce que nous avons promis et nous sommes prêts à poursuivre le protocole de Kyoto. Ce n'est pas l'Union qui pose problème dans ce contexte. Ce sont les autres parties qui posent problème ici et celles-ci devront déterminer si elles souhaitent une alternative, s'il y en a une, ou comment elles aborderont la poursuite du protocole, la seconde période d'engagement.

C'est par conséquent une question en suspens dont nous devons débattre mais, comme l'a déjà dit Chris Davies, nous dépendons des actions des autres parties. Nous devons nous montrer prudents. Pourquoi devrions-nous être ceux qui feront échouer le protocole de Kyoto? Nous avons respecté les promesses que

nous avons faites dans le cadre du protocole de Kyoto, nous devrions donc parfois cesser de nous accabler de reproches lorsque d'autres les méritent.

En ce qui concerne la proposition relative aux institutions ici, je peux dire que j'ai déjà évoqué le problème dans mon propre cabinet. Cela me paraît tout naturel. J'apprécierais beaucoup de travailler avec le Parlement. Si vous pouviez travailler avec le Parlement, je travaillerais avec la Commission. Cela me paraît logique, notamment vis-à-vis de nos concitoyens.

À l'attention de Claude Turmes, au sujet de la mise en œuvre rapide et de la manière dont je pourrais m'associer au commissaire Piebalgs, vous avez peut-être remarqué que cette communication a été rédigée en collaboration avec M. Piebalgs. Il l'a cosignée, car nous savons qu'il est très important pour nous de travailler ensemble sur son portefeuille et que cela peut s'avérer très utile. Nous avons déjà ce genre de discussions tous les deux.

Je comprends votre point de vue sur les grandes villes. Je pense que C40 et d'autres initiatives sont très bonnes, et vous avez raison de relever que la plupart des émissions seront liées aux villes et au mode de vie urbain. L'enjeu ici est que la planification et d'autres types d'instruments pouvant réellement traiter ces questions relèvent souvent, pour la plupart, des États membres, mais je suis d'accord avec vous et j'ai également travaillé avec certaines villes importantes avant Copenhague. C'est un aspect que nous devons garder à l'esprit et chercher à développer davantage. En ce qui concerne les transports, par exemple, et la décarbonisation des transports, il est évident que les villes les plus importantes auront un rôle décisif à jouer dans la recherche de solutions.

Maria Da Graça Carvalho (PPE). – (PT) Madame la Commissaire, la conférence de Copenhague a montré qu'il était nécessaire de se préparer pour la prochaine Conférence des parties (CdP) non pas simplement au niveau intérieur, mondial et technique, mais aussi au niveau politique. Au niveau intérieur, l'Europe a pour mission de mettre en œuvre le paquet énergie-climat et d'investir dans les technologies propres, la recherche scientifique et l'efficacité énergétique.

Il est indispensable de donner l'exemple, mais ce n'est pas assez en soi, comme Copenhague l'a prouvé. Il est par conséquent essentiel de développer et d'encourager l'aspect diplomatique et d'employer les options fournies par le traité de Lisbonne pour préparer la voie de la nouvelle CdP de manière ambitieuse, en parlant d'une seule et même voix et en créant des alliances stratégiques avec nos alliés potentiels sur ce thème, tels que les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique par exemple.

Il est également important d'inclure le thème du changement climatique dans tous les sommets et réunions de haut vol. Je souhaiterais demander à la Commission et à M^{me} la commissaire quels sont les progrès réalisés dans ces négociations politiques.

Dan Jørgensen (S&D). – (DA) Madame la Présidente, bienvenue Madame Hedegaard. Vous avez dit beaucoup de bonnes choses et il y a beaucoup de bonnes choses dans la communication. Je vais m'arrêter sur les points sur lesquels je suis en désaccord.

Je désapprouve fortement une stratégie fondée sur la résignation, dès ce stade précoce, au fait que nous ne parviendrons pas à un accord au Mexique. Je souhaiterais par conséquent vous demander si c'est quelque chose que vous avez simplement décidé ou si c'est un mandat que l'on vous a donné - et, si c'est le cas, qui vous a donné ce mandat? Les chefs d'État? Ou est-ce la procédure de codécision? J'espère que cette stratégie peut être réexaminée. À quoi bon dire «Et si un immense élan est créé et que les espoirs sont grands, et que tout cela n'aboutit à rien - comment expliquer alors deux échecs?»? Voyez-vous, ce n'est pas quelque chose dont vous devez vous soucier. Les États-Unis, la Chine et d'autres se chargeront probablement de réduire les espérances concernant le Mexique. Le rôle de l'UE ne devrait pas être de réduire les attentes - le rôle de l'UE devrait être de les amplifier. Si, avant même que le sommet ne commence, nous disons: «Écoutez, nous sommes prêts à accepter qu'il n'y aura pas d'accord particulièrement ambitieux» etc., vous aliérez toute chance de réussite avant même d'avoir commencé. Cela constitue un point de départ tout à fait différent et l'accord n'en sera que plus mauvais.

Holger Krahmer (ALDE). – (DE) Madame la Commissaire, j'ai deux questions précises à vous poser.

Premièrement, dans votre document, je ne vois aucune analyse de la position de négociation européenne au niveau international. Avons-nous déjà remarqué que l'influence de l'Europe dans la politique climatique s'est réduite? Avons-nous remarqué que le poids politique et économique du monde s'est nettement déplacé en direction de l'Asie? Est-il possible que nous ayons totalement surestimé notre influence dans ce domaine?

Deuxièmement, votre document est remarquable. Dans les douze pages que vous avez entièrement remplies, il n'y a pas une seule référence au groupe d'experts du GIEC. Est-ce une subtile tentative visant à vous distancier de cet organisme? Je voudrais vous rappeler que ce groupe d'experts a servi de base à toutes les décisions politiques concernant les directives que nous avons rédigées ces dernières années. N'est-il pas temps de réclamer une large approche scientifique qui nous fournira de vraies déclarations scientifiques, plutôt que politiques?

Connie Hedegaard, *membre de la Commission*. – (EN) Madame la Présidente, ma réponse au dernier point concernant le GIEC est un «non» franc et clair. Si je me distanciais de tout ce qui n'est pas repris dans ce document, je me distancierais de beaucoup de choses. Je cherche ainsi à tenir pour acquis que nous sommes confrontés à un défi, que nous devons le résoudre et que l'UE doit prendre la tête des initiatives et trouver des solutions. Voilà le raisonnement sous-tendant ce document.

Je ne partage pas l'avis selon lequel l'UE n'a pas d'influence dans les négociations internationales. Vous avez tout à fait raison de dire que nous n'avons pas autant d'influence que nous le souhaiterions, en croyant pouvoir tout simplement dicter la marche à suivre. Nous dépendons des autres.

Nous avons cependant constaté quelque chose de tout à fait nouveau à Copenhague: tandis que, par le passé, l'UE n'avait souvent que quelques partenaires pour entamer les négociations internationales et essayer de faire bouger les choses, les chefs d'État de pays représentant plus de 80 % des émissions mondiales ont cette fois promis à Copenhague qu'ils suivraient dorénavant la bonne voie. Cela modifie considérablement la donne. Convertir les économies émergentes et les amener à partager les responsabilités est, je vous le rappelle, une priorité européenne depuis de nombreuses années, et nous y sommes bel et bien parvenus à Copenhague.

À M^{me} Carvalho: oui, je suis tout à fait d'accord sur le fait que nous devrions nous préparer à la fois sur le plan technique et sur le plan politique, et que nous devrions mieux nous y prendre, afin notamment qu'une fois installés à la table des négociations, nous ne disions pas simplement ce que nous voulons, sans savoir réellement quoi faire quand le reste du monde n'est pas d'accord avec nous, car nous avons dépensé toute notre énergie à essayer de nous accorder sur une position ferme et détaillée. Nous devons être plus flexibles dans notre façon de négocier.

(DA) ... et enfin à Dan Jørgensen: je ne crois pas, bien sûr, que nous ne parviendrons pas à un accord au Mexique. Est-ce que nous croyons que nous réussirons à mettre tous les détails en place au Mexique, y compris la forme de l'accord, voilà la question qui nous occupe. C'est ma crainte. Dans cette optique, je pense que c'est justement en disant que nous devons avoir des attentes très précises et que des résultats très précis doivent être obtenus à Cancún que nous augmenterons la pression sur les États-Unis, la Chine et d'autres pays. Nous ne pouvons pas remettre cela à plus tard.

J'essaie de faire en sorte qu'il leur soit difficile de ne pas fournir de résultats au Mexique. Je crois que, si nous voulons parvenir à cet objectif, nous devons veiller à ne pas trop nous focaliser sur la forme juridique, car cela pourrait entraver l'adoption de l'accord sur son contenu réel. Il y a de nombreux facteurs à prendre en considération – «Que pensons-nous? Qu'entendons-nous? Quel accord estimons-nous possible d'obtenir de la part des États-Unis à peine trois semaines après les élections de mi-mandat?», par exemple. De nombreux facteurs entrent en ligne de compte ici, mais je crois que M. Jørgensen me connaît assez pour comprendre que ce n'est pas parce que je ne crois pas que nous devrions nous montrer ambitieux au Mexique. Nous devons tout simplement essayer de définir le maximum de ce que nous pouvons tirer du Mexique. C'est le point fondamental de la stratégie que j'ai essayé de présenter ici aujourd'hui.

La Présidente. – Mesdames et Messieurs, certains députés qui s'étaient vu offrir la possibilité d'intervenir n'ont pu le faire. Nous avons manqué de temps. J'espère que vous le comprenez. Merci à tous pour ce débat discipliné. Merci, Madame la Commissaire. J'espère que nous vous verrons plus souvent ici en session plénière. Je suis sûre que ce sera le cas.

Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Sebastian Valentin Bodu (PPE), *par écrit*. – (RO) L'UE a toute possibilité de montrer la voie en prenant des mesures pour réduire ses émissions de CO₂. Le sommet de Copenhague a peut-être laissé chez bon nombre de personnes un sentiment de déception, en raison de la réticence de certains participants à s'engager envers des objectifs fermes de prévention du changement climatique. L'Inde et la Chine ont récemment envoyé des messages aux Nations unies indiquant leur détermination de respecter les objectifs auxquels elles s'étaient

engagées en vertu de l'accord de Copenhague, aussi vague fût-il. C'est un signe important et l'UE peut entreprendre, à l'échelle mondiale, de rassembler tous les États autour d'une même table, notamment les États asiatiques dont la capacité industrielle se développe au fil des mois. Le changement climatique est une certitude, tout comme il est certain que la pollution l'accélère. Cela justifie les ambitions affichées par l'UE de montrer l'exemple en prenant des mesures de réduction de la pollution. Notre objectif d'être la région la moins polluée au monde ne peut en effet que nous être bénéfique. Les avantages que cela implique vont au-delà de celui, immédiat, d'un environnement plus propre. La réorientation de l'Europe vers une économie et une industrie vertes créera des emplois, ouvrira de nouvelles avenues à la recherche et, dernier point mais pas des moindres, réduira les dépenses de chaque État.

João Ferreira (GUE/NGL), par écrit. – (PT) Alors que la préservation de l'atmosphère terrestre doit être une responsabilité partagée par différents pays, il est évident que l'influence que chacun de ces pays a eue sur l'atmosphère au cours de l'histoire et l'impact qu'ils ont aujourd'hui sont deux choses différentes, ce qui signifie que leurs responsabilités doivent être différenciées, pour des raisons de justice fondamentale. Par ailleurs, la définition de la responsabilité des pays dans l'effort mondial de réduction des émissions doit prendre en considération leurs populations respectives, pour les mêmes raisons d'équité. Les émissions chinoises par habitant sont actuellement quatre fois moins élevées que celles des États-Unis et environ deux fois moins importantes que la moyenne des émissions européennes. En Inde, les émissions sont environ dix fois moins élevées que la moyenne des émissions européennes et vingt fois moins élevées qu'aux États-Unis. Il y a actuellement en Inde 500 millions de personnes environ (à peu près la population de l'UE) qui n'ont pas accès à l'électricité. C'est pourquoi il est excessif et injuste de tenir ces deux pays pour responsables de l'échec de Copenhague, sans même parler des reproches ridicules faits aux pays de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique dans une résolution de cette Assemblée. Cette position ne se justifie que par des querelles politiques purement intestines qui sapent et corrompent ce qu'il s'est réellement passé à Copenhague.

Adam Gierek (S&D), par écrit. – (PL) Les manœuvres de pression très persistantes de la Commission européenne et de son président sur la question d'une politique climatique et énergétique «ambitieuse», qui se poursuivent depuis des années, ne sont rien de plus qu'une tentative de destruction de l'industrie de l'UE. Cette politique est le fruit ou bien de l'ignorance, aggravée par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ou bien de la bêtise pure et simple, ou elle est le fruit d'un cynisme excessif menant au sabotage économique. Il est regrettable que les députés de gauche n'aient pas compris que c'est un piège, rien de moins, qui leur est tendu, car le plus grand nombre de partisans des échanges d'émissions se recrute dans les rangs de ceux qui sont déjà à l'origine d'une crise. Cette fois, cependant, la «bulle financière» sera nettement plus grosse. Les dommages déjà causés par cette politique suicidaire sont colossaux, surtout dans mon pays, la Pologne. Nous n'avons pas besoin d'une guerre. Il est plus facile de ruiner un pays que de le reconstruire. J'invite donc la Commission à retrouver ses esprits car ce qu'elle fait n'est pas seulement anti-européen, c'est anti-humanitaire. Nous avons besoin au contraire d'une révision immédiate du paquet énergie-climat. Mettez-vous au travail sur cette question et arrêtez de persuader les autres de commettre un suicide économique. Une économie verte - oui, mais cela signifie, bien sûr, le recyclage des matériaux et de l'énergie, la cogénération, la thermo-modernisation, les énergies renouvelables lorsqu'il n'y a pas d'autres sources d'énergie, la réutilisation des égouts, l'énergie nucléaire, des économies d'énergie plus importantes, une plus grande efficacité énergétique, entre autres choses. Les émissions de CO₂ ont-elles par conséquent un quelconque lien avec une économie «verte» telle que je l'ai décrite? Oui, mais paradoxalement lorsque les émissions augmentent... donc c'est bien.

Eija-Riitta Korhola (PPE), par écrit. – (FI) Madame la Présidente, je suis reconnaissante à la commissaire Hedegaard d'avoir indiqué qu'elle comprenait le dilemme fondamental de la politique climatique: l'UE ne peut réaliser des réductions seule, car non seulement nos propres résultats seraient vains, mais nous risquerions d'en faire pâtir l'environnement. En effet, s'il n'est pas possible de poursuivre la production en Europe en raison de la hausse galopante des coûts des échanges d'émissions et si, en conséquence, l'acier ou le papier, par exemple, sont produits là où les émissions engendrées sont plus importantes qu'en Europe, les émissions mondiales augmenteront. L'ambition unilatérale n'est pas une ambition: c'est seulement en agissant ensemble, selon les mêmes règles, qu'il nous sera facile de nous serrer la ceinture. Pour ce faire, il nous faut une stratégie climatique d'un autre type: une réduction constante de certaines émissions. Il nous faut un système de décarbonisation indépendant du cycle conjoncturel et qui récompense toujours la partie qui fait les réductions, contrairement à notre système actuel d'échange de droits d'émission. La Chine, le Japon et les États-Unis, entre autres, étant intéressés par un système de ce type, l'UE devrait elle aussi actualiser sa stratégie pour refléter la situation actuelle. Je souhaiterais également demander s'il est bien judicieux d'adopter un système d'échange de droits d'émission au-delà de 2012, étant donné qu'il apparaît aujourd'hui qu'il n'y aura

pas de système mondial pouvant être rattaché au nôtre. À moins que la spécification et la répartition des quotas d'émission ne soient proportionnelles, il sera impossible d'éviter une distorsion de la concurrence. Lorsque, il y a de cela dix ans, nous avons commencé à rédiger la directive relative au système communautaire d'échange de droits d'émission, le système dans son ensemble nous a été présenté comme un moyen de préparer des échanges de droits d'émission à l'échelle mondiale. Nous avons acquis expérience et expertise. Cette expérience nous a assurément coûté cher, et les bienfaits pour l'environnement sont loin d'être évidents. Les réductions des émissions auraient pu être réalisées d'une manière qui les aurait moins exposées au dysfonctionnement du marché et à la spéculation. La Commission estime-t-elle qu'il y a de bonnes raisons de continuer seuls?

Elżbieta Katarzyna Łukacijewska (PPE), par écrit. – (PL) Madame la Présidente, Madame Hedegaard, le sommet de Copenhague, auquel nous avons participé en tant que chefs de file du changement climatique, a été un échec et a montré que seule l'Europe est disposée à limiter ses émissions de CO₂. M^{me} Hedegaard a annoncé qu'en dépit de ce fiasco, la lutte contre le réchauffement climatique reste au cœur de la politique européenne. Nous établissons actuellement une nouvelle stratégie à l'approche du sommet du Mexique, il nous faut donc savoir en quoi nous avons échoué et examiner nos points de vue et nos attentes, car le monde n'est pas prêt, aujourd'hui, à accepter des restrictions de cette ampleur. J'ai par conséquent trois questions à poser à M^{me} Hedegaard. Premièrement, comment allons-nous négocier et quels objectifs nous fixerons-nous, pour éviter que le sommet du Mexique ne s'achève comme le sommet de Copenhague? Deuxièmement, la Commission européenne a-t-elle vérifié les informations relatives au réchauffement climatique et à la fonte des icebergs dans le contexte des informations fausses et mensongères transmises par certains scientifiques? Troisièmement, êtes-vous d'accord avec ma conclusion que, tant que les États-Unis, la Chine, la Russie et l'Inde n'auront pas accepté de réduire de manière significative leurs émissions, les efforts de l'Union européenne et les coûts que nous consentons resteront vains?

Bogdan Kazimierz Marcinkiewicz (PPE), par écrit. – (PL) L'enjeu fondamental auquel est confrontée l'Union européenne à la suite du sommet de Copenhague consiste à rédiger, au plus vite, une feuille de route collective pour le sommet COP 16 au Mexique. Copenhague nous a permis de nous rendre compte que les bonnes intentions ne suffisent pas. À la suite de Copenhague, nous pouvons tirer les quatre conclusions suivantes. Premièrement, l'Union européenne ne sera pas entièrement efficace si elle se contente de fixer les cadres à suivre. L'Europe doit accorder aux pays en développement un soutien réel qui favorise les objectifs ambitieux de réduction des émissions de la Communauté. Deuxièmement, l'Union européenne doit réengager des discussions avec les États-Unis, dans le cadre d'un leadership transatlantique, et avec d'autres puissances mondiales de premier plan. Troisièmement, l'Union européenne doit adopter une approche plus rationnelle pour sa stratégie de réduction des émissions de CO₂, dans l'objectif de réduire les émissions tout en évitant les coûts d'adaptation élevés. Quatrièmement, l'Union européenne doit redoubler d'efforts pour mettre sur pied une économie à faible émission efficace. Madame Hedegaard, la question est simple: le climat est-il propice à ce genre de changements en Europe?

Rareș-Lucian Niculescu (PPE), par écrit. – (RO) Je me réjouis qu'une place importante ait été accordée au changement climatique au sein de la communication intitulée «Europe 2020 - une stratégie européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive».

Deux aspects méritent d'être soulignés. Premièrement, investir dans des technologies plus propres et à faible émission de carbone constitue un instrument important. Ces investissements protégeront l'environnement tout en créant de nouvelles activités et possibilités d'emplois. L'Union européenne peut jouer un rôle important dans ce secteur sur le marché mondial. Le deuxième aspect est l'importance de l'initiative phare «Une Europe efficace dans l'utilisation des ressources». La demande faite par la Commission aux États membres de se servir des fonds structurels pour investir dans la construction d'immeubles publics performants sur le plan énergétique représente certainement une part de la solution. Je pense toutefois que nous devons consacrer au moins autant d'attention au secteur résidentiel, et plus précisément aux immeubles de logements collectifs construits par le passé, gros consommateurs d'énergie dans certains États membres, notamment en Europe orientale.

Rovana Plumb (S&D), par écrit. – (RO) Je pense que nous avons tiré les leçons de l'échec de Copenhague. Pour preuve, nous devons réexaminer notre stratégie afin de parvenir à un accord juridiquement contraignant au Mexique.

Il est urgent d'agir pour traduire l'accord politique obtenu en action, et de mettre en œuvre les 7,2 milliards d'euros réservés au «financement de mise en œuvre rapide» pour les pays en développement.

L'UE a fait savoir son souhait d'être associée à l'accord et s'est engagée de manière unilatérale, à titre d'information, à réduire les émissions globales de l'UE de 20 % par rapport aux niveaux de 1990 et a fait une offre conditionnelle de porter ce chiffre à 30 % si les autres principaux producteurs d'émissions acceptaient également de contribuer aux efforts mondiaux de réduction des émissions en proportion équivalente.

Depuis le 18 février, 40 États ont communiqué leurs projets de réduction et 100 ont signé l'accord, mais ce n'est pas suffisant.

J'exhorte la haute représentante et la commissaire à l'action en faveur du climat à nous présenter de toute urgence une stratégie diplomatique du climat et l'UE et les États membres à inclure les politiques de changement climatique dans tous les partenariats stratégiques bilatéraux ou multilatéraux afin de parvenir à cet important objectif.

Les partenariats stratégiques de lutte contre le changement climatique doivent inclure les ONG et la société civile.

Daciana Octavia Sârbu (S&D), par écrit. – (EN) Malgré la déception de Copenhague, certains progrès ont été réalisés, y compris dans le financement à court terme que nous avons assuré aux pays en développement. Cela apportera non seulement une aide concrète sur le terrain, mais cela contribuera également à rétablir la confiance entre des partenaires divisés à Copenhague.

Dans les mois et les années à venir, nous devons montrer au monde en développement que nous honorons nos engagements de financement dévolu à l'adaptation et l'atténuation, et nous devons faire en sorte que les financements soient dépensés au mieux, afin que les objectifs soient atteints.

Des progrès essentiels ont également été réalisés à Copenhague en matière de surveillance, de notification et de vérification. Ces éléments sont directement liés à la confiance, car un tel système nous permettra de voir si tout le monde joue son rôle et de déterminer l'efficacité de nos politiques et la façon dont nous devons les adapter à l'avenir. L'Union européenne doit continuer à appliquer son système d'échange des droits d'émission et d'autres initiatives telles que les réductions d'énergie dans le bâtiment. Nous devons atteindre nos objectifs d'émissions et montrer comment nous pouvons tous tirer profit de ces économies d'énergie. Le meilleur moyen de convaincre les autres de nous suivre est de donner l'exemple d'une politique de réduction des émissions réussie qui se traduit en avantages pour les gens ordinaires.

12. Deuxième sommet européen sur les Roms (débat)

La Présidente. – L'ordre du jour appelle le débat sur les questions orales au Conseil et à la Commission concernant le deuxième sommet européen sur les Roms. (B7-0013/2010; B7-0014/2010; B7-0202/2010; B7-0203/2010).

Monika Flašíková Beňová, auteure. – (SK) Toutes les questions parlementaires soumises à la Commission et au Conseil à l'occasion du prochain sommet européen sur les Roms sont liées entre elles par plusieurs dénominateurs communs.

La première est l'insatisfaction à l'égard de la situation actuelle de la plupart des Roms dans l'Union européenne. Cette question est par ailleurs étroitement liée à l'insatisfaction à l'égard des dépenses ou du niveau des dépenses des Fonds de préadhésion et des Fonds structurels visant à intégrer les Roms dans la société, ainsi qu'à assurer leur réinsertion sociale. Un autre point important concerne le rôle de la société civile, des organisations roms notamment, s'agissant de s'engager pour résoudre les problèmes.

Ces deux points sont importants, mais je tiens à souligner qu'il est essentiel de voir comment ces problèmes seront résolus. Soyons honnêtes avec nous-mêmes - après plusieurs années de vagues déclarations politiques et d'inaction, plusieurs d'entre nous ressentent un besoin aigu de lancer enfin des actions concrètes. Je suis une défenseuse intransigeante des droits de l'homme et toutes les déclarations que j'ai prononcées sur le parquet du Parlement européen au cours de ces six dernières années l'ont été dans ce contexte. J'ai, au cours de ces six années, également entendu plusieurs discussions au sujet de la discrimination contre les minorités roms et de la nécessité de trouver des solutions aux problèmes ethniques des Roms. En dépit de ce débat abondant, nous n'avons pas été en mesure de prendre des mesures importantes en vue d'une solution concrète et je pense que cette situation est principalement due au fait que nous avons mis l'accent sur le terme technique de *discrimination*, sans aborder les véritables raisons à l'origine du problème actuel que vivent nos concitoyens roms.

Par conséquent, si nous voulons vraiment régler le problème des Roms, nous devons essentiellement nous concentrer sur le respect des traités internationaux régissant le droit national, ainsi que sur les conventions internationales. Je pense en particulier à la convention des droits de l'enfant, dont les dispositions sont violées par de nombreuses familles roms. Je m'en réfère à la République slovaque, où il existe des dispositions en matière de gratuité des soins et de l'enseignement dans les écoles primaires et secondaires. Tout cela est prévu et financé par l'État. Pourtant, les droits fondamentaux de l'enfant ne sont pas respectés, même dans le cadre de ces deux politiques.

Si vous souhaitez vraiment évoquer de manière objective la résolution des problèmes des Roms, nous devons examiner les raisons et les causes de la discrimination.

PRÉSIDENTE DE M. ALEJO VIDAL-QUADRAS

Vice-président

Hélène Flautre, auteure. – Monsieur le Président, l'Agence des droits fondamentaux rapporte que les Roms cumulent l'ensemble des discriminations dans tous les domaines, qu'il s'agisse de l'accès à l'emploi, à la santé, à l'éducation ou encore au logement. Ils sont ainsi la minorité la plus discriminée d'Europe.

En 2009, par exemple, en moyenne un Rom sur quatre était victime d'un crime contre la personne, notamment agressions, menaces et harcèlement grave, au moins une fois au cours des douze derniers mois, alors que, dans le même temps, un Rom sur trois est interpellé par la police en moyenne quatre fois au cours des douze derniers mois. Leur situation de marginalisation est encore alimentée par le manque de conscience de leurs propres droits.

Cette situation, qui est celle de près de dix millions de personnes au cœur de l'Union européenne, désormais dotée de la charte des droits fondamentaux et bientôt signataire de la convention européenne des droits de l'homme, interpelle profondément la politique de non-discrimination et d'effectivité des droits, tant au niveau de l'UE que des États membres. Il aura fallu les violences racistes en Italie de décembre 2007 pour qu'une mobilisation européenne de grande ampleur, de haut niveau, aboutisse enfin à l'organisation du premier sommet européen de septembre 2008.

Cependant, l'appel à une stratégie-cadre de l'Union européenne sur l'intégration des Roms, y compris une directive d'inclusion des Roms, n'a toujours pas vu le jour. Les États membres qui maintiennent – à l'instar de la France mais d'autres également – des mesures transitoires pour l'accès à leurs marchés pour les Bulgares et les Roumains pénalisent en premier lieu les Roms et doivent les lever au plus vite en signe de volontarisme politique.

Les États membres enfin doivent renoncer à négocier des accords de réadmission bilatéraux avec le Kosovo, qui aboutissent au renvoi des Roms dans des camps contaminés au plomb, dans le nord de Mitrovica, comme le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe, M. Hammarberg, a pu le montrer.

Quant à la Commission européenne, je souhaite lui rappeler la résolution du Parlement européen du 11 mars 2009 sur la situation sociale des Roms. En cette année de lutte contre la pauvreté, je crois que nous pourrions enfin décider d'utiliser au mieux nos instruments et nos Fonds structurels en vue de remédier à cette grave situation.

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. – (ES) Monsieur le Président, je vais répondre aux questions soulevées par M^{me} Flašíková Beňová et M^{me} Flautre sur un sujet qui concerne directement les droits de l'homme, qui nous concerne tous, et qui concerne également une importante communauté, parce que la population rom, comme vous le savez, est la minorité ethnique la plus importante vivant sur le sol de l'Union européenne, et on ne peut pas dire que les Roms bénéficient du même niveau de vie que le citoyen européen moyen.

En ce qui concerne les questions qui m'ont été posées, la première aborde le sujet des Fonds structurels dans ce domaine. Je tiens à dire que les conclusions que la Présidence espagnole entend adopter au sein du Conseil contiennent les dix principes de base intégrant la révision ou la modification des programmes opérationnels actuels des Fonds structurels, ainsi que la future réglementation pour la période débutant en 2014.

Nous avons souligné que les Fonds structurels devaient être pleinement utilisés afin de promouvoir l'intégration de la population rom et nous avons spécifiquement proposé le déploiement d'actions intégrées dans les zones rurales et urbaines, sur la base de la récente modification de l'article 7 du Fonds européen de

développement régional. Cette démarche entend promouvoir globalement les communautés roms, en commençant par améliorer leurs conditions de vie et leur situation sociale.

La deuxième question concerne les mesures à prendre par les autorités locales. Nous savons qu'il convient, pour permettre à la population rom d'accéder aux Fonds structurels, d'impliquer plus activement les autorités locales, les organisations roms et la population rom elle-même dans toutes les phases du processus, à savoir la planification, la gestion, le suivi et l'évaluation des fonds européens.

Le Conseil proposera également, dans ses conclusions, que la Commission européenne fournisse un soutien technique et présente des lignes directrices aux États membres et aux autorités locales, d'une part, et qu'elle facilite la coordination horizontale entre États membres, de même que la coordination verticale, en partant du niveau européen et jusqu'aux niveaux national, régional et local, d'autre part.

La troisième question demande si le trio de Présidences a une proposition stratégique ou un agenda stratégique à cet égard. Je suis en mesure de confirmer que le programme établi par le trio de Présidences traite explicitement l'intégration sociale et économique des Roms. Cette intention figure dans le programme adopté à l'unanimité par le Conseil «Affaires générales» et est, par conséquent, conforme à la stratégie pour les 18 mois à venir, période couverte par le programme du trio de Présidences.

Nous comprenons la nécessité de nous engager sur des mesures à court terme et à long terme. Nous devons à court terme, afin de rectifier les inégalités, hiérarchiser la priorité des outils que j'ai précédemment mentionnés et adopter un plan d'action afin de traiter immédiatement des questions telles que les élèves fréquentant des écoles spéciales qui, dans certains cas, accueillent principalement ou exclusivement des enfants roms - une situation qui engendre une ségrégation évidente - les problèmes de logement, comme indiqué auparavant, les questions de santé et l'accès à l'emploi.

À long terme, nous voulons également une approche horizontale et intégrée aux problèmes des Roms dans tous les domaines de la politique de l'Union européenne, et il faudra pour ce faire procéder dans le cadre de la méthode ouverte de coordination dans des domaines tels que les droits fondamentaux, la lutte contre la discrimination, le développement régional, l'éducation et l'accès à l'emploi et aux services publics.

Enfin, en ce qui concerne la question de la non-discrimination, il est de notoriété publique que la Présidence espagnole, et bien sûr le trio de Présidences, a l'intention, au cours de son mandat, de promouvoir l'adoption d'une directive qui, depuis quelque temps déjà, rester à adopter ou à mener à sa conclusion finale dans l'Union européenne: une directive intégrée sur la lutte contre la discrimination et la promotion de l'égalité des droits. C'est essentiel, en particulier pour les groupes qui souffrent d'une discrimination spécifique et, plus particulièrement, pour la communauté rom.

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je tiens à remercier M. Swoboda et ses collègues pour la présentation de cette question orale concernant le sommet européen sur les Roms. Elle permet à la Commission d'exprimer son engagement à assurer la protection des droits fondamentaux, d'une part, et la pleine intégration économique et sociale dans nos sociétés, d'autre part. Nous venons d'entendre le Conseil présenter un véritable plaidoyer quant à la manière dont les États membres doivent aller de l'avant en intégrant cet aspect dans leurs politiques.

Comme vous le savez, ce débat se déroule quelques semaines avant le deuxième sommet sur les Roms, que la Présidence espagnole accueillera à Cordoue les 8 et 9 avril. La Commission salue et soutient activement cette initiative. Je pense que celle-ci sera le moment de faire le point sur l'évolution enregistrée au niveau national, européen et international depuis 2008. Elle nous aidera ensuite à contribuer à une perspective commune pour l'avenir.

Le premier sommet a eu lieu il y a deux ans. Où en sommes-nous aujourd'hui? On peut voir un verre à moitié plein ou à moitié vide. Bien sûr, des améliorations significatives ont été apportées, mais d'importantes lacunes sont également à signaler. Votre question souligne à juste titre le rôle central des instruments et des politiques de l'Union européenne et l'importance de renforcer la coopération entre l'ensemble des acteurs clés, les États membres, les institutions au niveau européen, les organisations internationales et la société civile.

La Commission s'est engagée à faire respecter une directive qui interdit la discrimination fondée sur la race ou l'origine ethnique, et la discrimination à l'encontre des Roms est entièrement couverte par cette directive. Nous disposons désormais d'une législation au niveau européen et de la décision-cadre sur le racisme et la xénophobie, qui sera un outil essentiel pour lutter contre le racisme dont souffrent les Roms.

Tous les États membres doivent, d'ici novembre de cette année, mettre en place des sanctions pénales visant les crimes racistes et xénophobes, conformément à la décision-cadre. Comme je l'ai annoncé précédemment, je suis déterminée à suivre la mise en œuvre de cette décision-cadre d'aussi près que possible.

La Commission est pleinement consciente que cela ne suffit pas et qu'une législation solide doit être complétée par des actions d'information et de sensibilisation sur les droits et les obligations. Pour ce faire, la Commission se penche sur les problèmes des Roms dans le cadre de la campagne européenne «Pour la diversité, contre la discrimination» et d'une formation spécifique pour les praticiens du droit.

À juste titre, les Fonds structurels, le fonds de développement rural et les instruments de préadhésion ont été cités comme autant de leviers de changement importants, car ils permettent aux États membres de mettre en œuvre des programmes ambitieux à l'attention des Roms. Il est évident que ces programmes doivent être très terre à terre et pragmatiques, qu'ils doivent reposer sur des preuves et s'approcher des conditions de vie des Roms, dans toute leur complexité.

Il ne s'agit pas d'un problème pouvant être résolu par un simple slogan. Il nécessite un important volume de travaux concrets. C'est pourquoi la Commission encourage les États membres à utiliser pleinement le potentiel de ces fonds afin de soutenir l'inclusion des Roms. À cette fin, nous avons lancé une série de visites bilatérales de haut niveau dans les États membres abritant une importante population rom. Elles devraient aboutir à engagements concrets, avec des objectifs convenus. Le premier événement a eu lieu en octobre 2009 en Hongrie, avec la pleine coopération du gouvernement. D'autres seront organisés à l'avenir.

Citons, à titre d'exemple concret supplémentaire de l'engagement de la Commission d'utiliser les Fonds structurels dans la lutte contre l'exclusion des Roms, l'amendement qui a été proposé à l'article 7, paragraphe 2, du règlement sur le Fonds de développement régional européen. Une très large majorité de cette Assemblée a voté pour le rapport de votre collègue, M. van Nistelrooij, au début du mois dernier. Cette mesure ouvre de nouvelles possibilités en matière de politique et de financement du logement au profit des communautés marginalisées, avec la possibilité de cibler spécifiquement, mais pas exclusivement, les Roms.

Enfin, il existe, grâce au Parlement européen, des projets pilotes dans le domaine de l'intégration des Roms, avec un budget de 5 millions d'euros sur deux ans. Ce projet-pilote porte sur l'éducation de la petite enfance, l'auto-emploi par le biais des microcrédits et la sensibilisation du public. L'évaluation de ce projet-pilote sera réalisée conjointement par le PNUD et la Banque mondiale. J'attends cette évaluation avec impatience, car celle-ci nous permettra de savoir ce que nous avons réussi, mais aussi d'identifier les lacunes, de manière à exploiter ces éléments pour aller de l'avant avec une action ultérieure très ciblée.

La plate-forme européenne pour l'inclusion des Roms a été lancée à titre d'initiative conjointe de la Commission et la Présidence tchèque en avril 2009. Son objectif est de rassembler les acteurs concernés aux niveaux européen, national et international, ainsi que les acteurs de la société civile, et de rendre les politiques existantes beaucoup plus cohérentes. Cette plate-forme a abouti à l'élaboration de la base de principes communs pour l'intégration des Roms, laquelle est jointe aux conclusions du Conseil sur l'intégration des Roms adoptées en juin de l'année dernière. Ces conclusions invitent la Commission à prendre en considération les 10 principes de base communs pour l'intégration des Roms dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques. D'autres réunions de la plate-forme devraient avoir lieu sous la Présidence espagnole et sous la Présidence belge. Par conséquent, il ne s'agit pas d'une action isolée, mais d'une action suivie. Je me réjouis de l'engagement fort exprimé par le trio des Présidences au sujet de cet objectif, car nous avons besoin de joindre nos actions pour pouvoir progresser. La Commission continuera à contribuer aux actions du trio par le biais de ses politiques et de ses instruments, en partenariat étroit, bien entendu, avec les États membres et la société civile.

Je tiens à informer le Parlement, avant le sommet sur les Roms, que mon collègue, le commissaire Andor, et moi entendons publier une communication sur l'inclusion sociale des Roms, laquelle examinera les défis pour l'avenir et décrira la contribution de l'Union européenne s'agissant de relever ce défi. Cette communication servira de base au débat de Cordoue.

Livia Járóka, au nom du groupe PPE. – (HU) Hormis une mise en œuvre plus efficace de la législation nationale et internationale anti-discrimination, comme vient de l'expliquer la commissaire Reding, Cordoue doit consacrer une attention particulière à l'aspect économique de l'inclusion des Roms, car leur intégration sur le marché du travail et dans l'enseignement constitue un intérêt économique essentiel des États membres. Ces dernières années, plusieurs organisations internationales ont élaboré des plans prospectifs, mais ceux-ci n'ont pas été mis en œuvre au niveau des États membres faute de pouvoir contraignant, de la perspective d'éventuelles sanctions et d'allocations budgétaires adéquates.

L'Union européenne est capable d'assurer le développement, la mise en œuvre adéquate et une évaluation, basée sur des indicateurs clairs, d'une stratégie communautaire non contraignante allant au-delà de mesures légales non contraignantes. En qualité de rapporteure du Parlement européen sur la stratégie européenne relative aux Roms, je crois qu'il est particulièrement important que la stratégie définisse les zones de crise qui, dans les États membres, exigent une intervention immédiate. Les handicaps sociaux sont inégalement répartis entre les régions géographiques, avec une extrême pauvreté et une exclusion sociale concentrées dans certaines microrégions à forte densité de population rom et non rom. Cette situation crée des obstacles majeurs au développement social de l'Europe. Ces régions doivent être retirées d'une compétition injuste à leur égard et leur développement doit être lancé à l'aide de programmes intensifs adaptés à leurs besoins particuliers.

Conformément au principe de subsidiarité, la surveillance et le suivi de la stratégie doivent être confiés aux organisations locales. Je propose aussi des enquêtes approfondies sur les besoins des groupes-cibles locaux, à l'instar des projets agricoles en Irlande. Il est également indispensable, pour être en mesure d'évaluer les résultats du programme, de recueillir des données statistiques ventilées par groupe ethnique et de les évaluer de manière indépendante. Le Parti populaire européen estime qu'il s'agit de questions essentielles que le sommet doit aborder à Cordoue.

Claude Moraes, au nom du groupe S&D. – (EN) Monsieur le Président, comme l'a déclaré l'oratrice précédente, et comme l'a déclaré la commissaire, il s'agit d'un problème particulièrement complexe. Aussi la question orale que nous posons aujourd'hui est-elle une initiative de notre groupe, et tous les groupes se joignent à nous, je n'en doute pas, pour renouveler et actualiser le débat sur la question des Roms.

Les communautés de Roms d'Europe restent confrontées à des niveaux inacceptables de préjugés et, bien souvent, de violence. La Décennie d'inclusion des Roms nous démontre toutefois qu'il existe au sein de cette Assemblée une volonté réelle de mettre en œuvre une approche globale.

Néanmoins, nous avons précédemment évoqué cette approche globale. Cette Assemblée doit réévaluer nos actions, de l'émission de microcrédits à la lutte contre la violence raciale. Et nous devons disposer d'une stratégie globale pour toutes ces questions complexes.

Les preuves indiquant que la situation sur le terrain ne s'améliore pas suffisamment s'accumulent. L'Open Society Institute parle de préjugés et la violence subie par les communautés roms en Europe ne diminue pas. En outre, l'enquête sur la discrimination menée par l'Agence des droits fondamentaux a constaté que les Roms étaient victimes de discrimination plus que tout autre groupe étudié.

C'est grâce à cette Assemblée que la législation existante - la directive sur l'égalité raciale, le cadre du Conseil dans la lutte contre la violence - est effectivement mise en œuvre, et c'est grâce à notre stratégie globale, comme cela a été signalé précédemment, que nous étudions cette question en tant que problème complexe, mais un problème qui nécessite une action, une approche intégrée, une approche globale.

Par conséquent, cette question orale doit permettre de mettre à jour ce débat, de trouver de nouvelles solutions et de mettre en œuvre les lois existantes, ce qui devrait aider les communautés roms.

Renate Weber, au nom du groupe ALDE. – (EN) Monsieur le Président, je voudrais, dans l'optique du deuxième sommet sur les Roms, partager avec vous quelques idées, en espérant qu'elles prendront effet aussi tôt que possible.

Tout d'abord, je crois fermement que nous avons besoin d'une stratégie globale et cohérente sur l'inclusion des Roms, mais aussi d'un plan d'action avec des objectifs clairs et des budgets appropriés. À mon avis, cette stratégie doit s'adresser aux États membres de l'Union mais aussi à d'autres pays où vivent des communautés roms, couverts soit par le processus d'élargissement, soit par la politique de voisinage, ce qui permettrait à l'Union d'utiliser les outils les plus adéquats dont elle dispose dans le domaine des politiques relatives aux Roms.

Deuxièmement, je suis convaincue de la nécessité d'appliquer les enseignements tirés de la politique d'égalité entre les genres, à savoir l'intégration de la dimension concernée. L'«intégration de la dimension rom» doit devenir la méthode de travail de toutes les institutions communautaires.

Troisièmement, en matière d'expertise sur les Roms, nous devons envisager des actions positives, en particulier faire appel aux services de spécialistes sur la question au sein du Conseil, de la Commission et du Parlement. C'est sur ce point que j'ai préparé des lettres à l'intention du président Van Rompuy et du président Barroso, en leur recommandant de donner l'exemple en engageant des conseillers roms.

Jean Lambert, *au nom du groupe Verts/ALE.* – (EN) Monsieur le Président, je tiens à faire écho aux appels qui ont été lancés dans cette Assemblée en vue de la mise en place d'une stratégie globale.

Comme cela a été souligné, cette année est l'Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, une tâche difficile, nous le savons, en période de récession. C'est pourquoi nous avons demandé l'ajout d'un volet social aux plans de sauvetage, pour que les personnes les plus exclues ne se trouvent pas davantage défavorisées.

Nous avons déjà entendu dire que l'écart se creusait, raison pour laquelle notre stratégie UE 2020 doit également tenir compte de la nécessité de réduire les écarts entre riches et pauvres.

Les changements au niveau du Fonds de développement régional sont importants. Les autorités locales, nous rejoignons le Conseil sur ce point, sont importantes, car c'est souvent à ce niveau que la discrimination est la plus étroitement ressentie, dans le domaine du logement et des besoins spécifiques des Roms, dans le domaine de l'enseignement, ainsi qu'au niveau de la police, dont le travail consiste à protéger et pas simplement à criminaliser, comme cela semble être le cas dans certains États membres.

Par ailleurs, nous voulons des services publics de qualité. Le Conseil se souviendra de sa recommandation sur l'inclusion active des personnes les plus éloignées du marché du travail, qui considère les services publics de qualité comme un aspect essentiel.

Nous souhaiterions savoir si le Conseil et la Commission sont satisfaits du taux d'absorption actuel des fonds.

Je me réjouis également du changement de contexte énergiquement mis en avant par la Commission en matière de lutte contre le racisme et la xénophobie, et j'espère que tous les gouvernements des États membres s'engageront à mettre ces idéaux en pratique.

Peter van Dalen, *au nom du groupe ECR.* – (NL) Monsieur le Président, il est judicieux et nécessaire que cette Assemblée se préoccupe du sort des Roms. Au cours de ces derniers siècles, la discrimination a peut-être été le moindre des maux qui les ont frappés. Il est nécessaire d'utiliser les fonds européens et les directives européennes pour promouvoir l'intégration des Roms et mettre un terme à leur situation défavorisée. Je pense également qu'il importe de développer une stratégie efficace pour s'assurer que les aides européennes atteignent réellement les personnes qui en ont besoin. L'accent doit être mis sur l'éducation. Nous devons donner aux enfants roms les moyens de sortir du cercle vicieux, qui est une triste réalité.

Toutefois, je tiens à ajouter deux éléments à la discussion d'aujourd'hui. Tout d'abord, je pense qu'il n'est pas bon de voir autant de Roms se contenter d'un rôle de victime. Ils doivent également prendre des initiatives personnelles afin d'éliminer les nombreux abus existant dans leurs communautés.

Deuxièmement, l'intégration des Roms ne peut être assurée via les fonds européens et la législation européenne. En fin de compte, les États membres dans lesquels les Roms vivent et ont souvent vécu pendant de nombreuses générations auront à assumer un rôle moteur dans le traitement de la question de l'intégration des Roms dans leur propre pays. Il s'agit d'un défi social, bien plus que politique ou financier. Les fonds européens peuvent et doivent, tout au plus, constituer une main secourable.

Cornelia Ernst, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (DE) Monsieur le Président, en décembre 2009, lorsque je me trouvais à Pristina et à Mitrovica, j'ai vu comment les gens vivaient dans le Mahala et, en particulier, dans les camps contaminés par le plomb. J'ai été particulièrement choquée par le sort des enfants. Dans presque toutes les conversations que j'ai eues, on m'a rapporté la situation désastreuse de l'un des plus anciens groupes de population d'Europe, à savoir les Roms, non seulement au Kosovo, mais aussi dans de nombreux pays européens. J'ai rencontré Bekim Sylja, du centre de documentation rom et ashkali de Pristina, qui nous a déclaré «nous sommes fatigués de parler» lorsqu'il nous a reçus.

Des mesures doivent être prises, raison pour laquelle nous tenons absolument à ce que le sommet de Cordoue ne se limite pas à des paroles et à ce que des mesures soient prises immédiatement. Cette action immédiate, ce n'est pas se reposer sur ses lauriers, à l'abri des directives communautaires appliquant le principe d'égalité de traitement, d'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique, ainsi que de la directive-cadre sur l'emploi, car cela ne sert à rien. Une action immédiate exige la reconnaissance et l'hypothèse que ces directives ne sont pas suffisantes pour protéger les Roms de l'Union européenne des traitements dégradants et discriminatoires et - surtout - pour permettre leur intégration durable. Dès lors, ce qu'il nous faut, c'est une stratégie européenne au sujet des Roms intégrée dans tous les domaines de la politique, une stratégie faisant partie intégrante de toutes les politiques.

Toutefois, la majorité des gouvernements mettent en œuvre des projets qui ne sont que des mesures sporadiques. Nous avons besoin d'initiatives politiques à moyen et long terme. Nous avons d'urgence besoin de mesures de développement économique des communautés roms. L'Union ne peut attendre jusqu'en 2014 pour assouplir son financement structurel et régional, elle doit le faire maintenant, pour que les Roms puissent également en bénéficier. Cette initiative couvre les prêts de microcrédit, qui doivent être émis en réduisant autant que possible les formalités administratives en vue, par exemple, de la reconstruction des campements roms. Elle couvre des mesures très spécifiques dans les domaines de la promotion de la santé, de l'enseignement, de la formation et du développement du marché de l'emploi. Que cela soit bien clair: aucun enfant ne doit échouer en raison d'obstacles linguistiques ou éducatifs. Le groupe confédéral de la Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique ne veut pas d'écoles roms, mais des écoles pour tous, où les Roms peuvent également vivre et apprendre.

Je tiens à ajouter que ce n'est pas uniquement une question d'argent, et qu'il faut également prendre des mesures décisives pour lutter contre le racisme. L'antitziganisme ne doit pas être considéré comme une infraction banale ou le rester, il doit être puni comme un délit. L'Union européenne porte une grande part de responsabilité quant à la mesure dans laquelle, espérons-le, nous serons bientôt à même de faire justice aux plus de 10 millions de Roms d'Europe, car la justice, qui est un commencement, doit être suivie de l'égalité. Pour ce faire, nous avons besoin d'un «oui» politique très clair et d'une stratégie-cadre européenne puissante. Et très franchement, notre engagement passionné est également nécessaire, en tant que députés et personnes, pour ce groupe de population que sont les Roms et les Sintis. Agissons dès à présent.

Jaroslav Paška, *au nom du groupe EFD*. – (SK) Le deuxième sommet de l'Union européenne sur les Roms fournirait certainement une excellente occasion pour les participants de partager leurs expériences quant aux résultats des nombreuses mesures prises pour encourager la bonne intégration sociale des Roms.

Selon les historiens, les Roms sont arrivés en Europe entre le V^e et le IX^e siècles après J.-C., et de nombreux pays européens cherchent depuis lors un moyen de coexister avec les Roms de la meilleure façon possible. Il convient de reconnaître objectivement que même en ayant recherché ce modèle pendant un millier d'années, nous n'avons pas réussi à trouver le moyen d'intégrer les Roms dans notre société. Je ne sais pas si nous sommes la cause de la persistance des problèmes ou si ce sont les Roms, mais sur la base des expériences faites dans mon pays, j'ai la certitude que les aider en se contentant de donner n'a aucun sens.

Notre gouvernement a recueilli des fonds considérables, issus de l'impôt, auprès des travailleurs et les a donnés aux citoyens roms pour leur permettre de mener une vie digne. Des appartements modernes ont été construits et leur ont été donnés, des appartements que les autres citoyens doivent acheter. Notre gouvernement leur a donné un accès au travail, à l'assistance médicale et à l'enseignement dans les mêmes conditions que tous les autres citoyens. Les chômeurs roms reçoivent un soutien et des avantages sociaux identiques à ceux dont bénéficient les autres citoyens.

Pour quel résultat? Les logements modernes ont été saccagés, les installations sanitaires et autres meubles ont été démontés et volés. Les occupants de ces appartements jettent par la fenêtre les eaux usées et les déchets directement dans la rue. Ils ne veulent pas aller travailler, même lorsque le gouvernement local leur offre le travail. Les assistants médicaux qui leur fournissent une protection contre les maladies infectieuses sont chassés des campements roms. Les enfants sont négligés, affamés et le plus souvent ne vont même pas à l'école. Par conséquent, je suis convaincu que si nous voulons vraiment aider les Roms, nous devons tout d'abord essayer d'inculquer aux enfants roms un mode de vie civilisé, cultivé et décent.

Zoltán Balczó (NI). – (HU) Je m'exprimerai en hongrois, ma langue maternelle. Aussi utiliserai-je le terme «Tzigane», qui ne possède pas un sens péjoratif dans ma langue et est également employé dans notre Constitution, au lieu du terme standard «Roms».

Ce point de l'ordre du jour est la lutte contre l'exclusion et la discrimination des Tziganes. La condition sine qua non à l'émergence d'une solution est l'intégration sociale des Tziganes. L'école est un outil important sur ce plan. Dans de nombreux cas, un traitement distinct ou une discrimination positive, si vous préférez, se justifie afin d'éliminer les handicaps. Quand ils entendent cela, les défenseurs des droits des minorités hurlent à la ségrégation, même lorsqu'il s'agit d'assurer une intégration rapide.

Dans certaines régions de Hongrie, des générations de Tziganes ont grandi dans des familles vivant des prestations sociales, au lieu de gagner leur vie. Il n'est pas possible de s'en sortir sans création d'emplois. C'est pourquoi nous devons rompre avec les politiques économiques néolibérales. Une situation sociale difficile ne peut cependant pas justifier la violation de la loi. En Hongrie, les Tziganes sont très fréquemment impliqués

dans la criminalité. Nous devons agir contre cette situation, au bénéfice de la majeure partie de la société, mais aussi des Tziganes honnêtes. Nous n'avons jamais cité les facteurs génétiques ou ethniques parmi les causes. Dès lors, il n'est pas question de racisme, nous nous sommes contentés de citer des circonstances socioculturelles particulières. En accusant systématiquement de racisme les personnes faisant des déclarations dans ce sens, nous mènerons une politique de l'autruche.

Nous devons trouver une issue ensemble. Pour y parvenir, il est impératif que les Tziganes aient des dirigeants reconnus par leurs communautés et par l'ensemble de la société. En effet, nous avons besoin d'une stratégie européenne commune, mais il doit s'agir d'une stratégie qui aborde tous les aspects de la question et s'efforce de trouver une solution en les examinant avec honnêteté.

Agustín Díaz de Mera García Consuegra (PPE). – (ES) Monsieur le Président, je féliciterai tout d'abord M^{me} Járóka pour sa défense de la population rom au sein des institutions de l'Union européenne. Il convient de souligner que M^{me} Járóka et le groupe du parti populaire européen (Démocrates-Chrétiens) ont mis au point la première stratégie européenne d'intégration de la minorité rom, en proposant des actions communautaires spécifiques devant bénéficier à plus de neuf millions de citoyens vivant dans l'Union européenne. La situation de la population rom est différente de celle des autres minorités nationales d'Europe, raison pour laquelle nous devons adopter des mesures spécifiques à leur sujet.

Le deuxième sommet européen sur l'intégration des Roms qui se tiendra à Cordoue doit jouer un rôle de forum pour aborder courageusement les problèmes que rencontre cette communauté. Il doit concevoir des instruments financiers et juridiques spécifiques dont bénéficiera une minorité qui doit jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration de son avenir, en abandonnant les approches paternalistes antérieures. Je reconnais que personne n'a le droit d'acquiescer un capital politique à leurs dépens.

Seule une action pluridisciplinaire et coordonnée entre la Commission, le Conseil et les États membres peut donner des résultats positifs pour la population rom. Les différents commissaires européens impliqués devront coordonner leur approche de manière à mettre un terme à toute action aboutissant à une exclusion ou à une discrimination à l'encontre des Roms. Le Conseil, en collaboration avec les États membres, doit promouvoir la pleine intégration de la population rom.

Enfin, les États membres doivent promouvoir des mesures visant à lutter contre la discrimination si fréquemment subie par les Roms. L'accès aux soins de santé, à un enseignement de qualité, à la formation continue et à la reconversion professionnelle sont autant d'objectifs indispensables pour que les Roms soient en mesure de trouver un emploi décent et de participer pleinement à la société civile. À cet égard, il est vital d'obtenir la participation des collectivités locales, et c'est un sujet que je connais très bien. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour eux, mais rien ne peut être fait sans eux et nous comptons d'ores et déjà, Monsieur le Président, plusieurs éminents députés roms dans cette Assemblée.

Kinga Göncz (S&D). – (HU) Je crois que le deuxième sommet sur les Roms, qui se tiendra à Cordoue, constitue une excellente occasion de faire le bilan de ce qui a été réalisé ces dernières années dans le domaine de l'intégration de la minorité ethnique la plus importante et la plus vulnérable d'Europe: les Roms. Tout d'abord, je tiens à souligner que nous avons réalisé des avancées très importantes s'agissant de donner à la question une dimension européenne. Le problème ne concerne pas uniquement l'Europe centrale et orientale, il concerne toute l'Europe. Pour pouvoir trouver des solutions, nous devons utiliser une approche identique à l'avenir. D'importantes mesures ont été prises par le Parlement européen, qui a adopté une résolution sur la nécessité de la stratégie relative aux Roms. Malheureusement, elle n'a pas encore été adoptée et nous espérons sincèrement que d'autres mesures importantes seront prises sous le mandat du trio de Présidences et de cette Commission. Le rapport 2009 du Parlement européen concernant la situation du marché du travail et la situation sociale des Roms a constitué un jalon important, et nous sommes à mi-parcours de la Décennie d'inclusion des Roms, autre programme majeur. Nous devons, pour garantir la réussite de notre stratégie, voir dans quelle mesure les Fonds de structurels et les Fonds de cohésion et ont été utilisés, s'ils ont contribué à l'intégration sociale des Roms, et dans quelles circonstances le cas échéant. Nous avons besoin de données, mais nous sommes conscients que les données sur l'origine ethnique sont toujours sensibles, et nous devons être prudents lorsque nous les demandons et lorsque nous les manipulons. Bien que de nombreuses mesures positives aient été prises, nous notons également que l'application des accords de réadmission a également soulevé de nombreux problèmes. Le Kosovo a été précédemment évoqué dans cette Assemblée. J'espère sincèrement que le sommet contribuera à répondre à ces questions.

Nicole Kiil-Nielsen (Verts/ALE). - Monsieur le Président, la question des Roms est fortement présente dans ma région, l'Ouest de la France. Ainsi, à Nantes, plus de 1000 Roms sont expulsés de lieu en lieu à cause d'un

manque de terrains conventionnés pour les accueillir. Les rares communes investies dans l'accueil des Roms, à l'instar de Rezé, dans l'Indre, dans l'agglomération nantaise, se retrouvent complètement débordées, sans accompagnement de la part des pouvoirs publics. Les maires les plus volontaires, les plus ouverts sont ainsi confrontés à d'énormes difficultés. Les réponses ne peuvent pas être locales. Elles doivent être globales. Il faut intégrer l'inclusion des Roms dans toutes les politiques de l'Union européenne pour mettre fin aux discriminations subies par ces citoyens européens.

Je souhaite, d'autre part, attirer l'attention sur la situation spécifique des femmes. Les problèmes des femmes roms sont particulièrement criants, en termes de violences conjugales ou de grossesses non souhaitées, par exemple. Ainsi, en France, selon Médecins du monde, une femme rom sur deux, soit 43 %, a déjà avorté à 22 ans. L'âge moyen de la première grossesse est de 17 ans. Seules 10 % des femmes roms ont recours à la contraception. Il faut donc que l'Union européenne intègre la perspective du genre dans toutes les études et les lois concernant les Roms. L'éducation doit être une priorité majeure. Il est urgent d'agir auprès des communautés roms pour les sensibiliser à leurs droits fondamentaux et faciliter leur accès aux services publics.

J'espère que lors du deuxième sommet «Roms», l'Union européenne fera preuve de volontarisme pour un traitement global de cette question rom.

Lorenzo Fontana (EFD). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la question des Roms est de plus en plus complexe et nécessite des réponses efficaces et immédiates. Leurs représentants, les institutions, les associations et une partie de la société civile, appellent à leur inclusion dans le tissu socio-économique, mais le point essentiel est rarement mis en évidence, à savoir que l'intégration est un processus historique et culturel à deux parties.

Sans la volonté réelle de certains Roms d'accepter les règles et la culture du pays dans lequel ils vivent et sans, dans le même temps, s'abstenir de tout comportement incompatible avec la concorde civile, leur inclusion restera à jamais un vœu pieux. Dans ce cas, nous pourrions continuer à proposer des projets et à allouer des fonds, mais nous ne verrons jamais aucun résultat satisfaisant.

Le défi ne doit pas être abordé avec démagogie: nous demandons que la question soit abordée avec le pragmatisme de rigueur, en gardant à l'esprit que la situation préoccupante de l'économie et de l'emploi sera un facteur compliquant l'intégration des Roms sur le marché du travail. Nous pensons, ainsi que nous le démontrent plusieurs siècles d'histoire, que cette intégration problématique ne peut être attribuée aux seuls pays hôtes et que le défaut d'intégration actuel est à tout le moins imputable aux deux parties.

Simon Busuttil (PPE). – (MT) Je tiens également à exprimer mon soutien, en particulier à la députée Livia Járóka, qui a travaillé sans relâche sur ce sujet sensible et important. Monsieur le Président, comme l'a affirmé mon collègue, la situation de la population rom en Europe ne se limite pas à un certain nombre de pays. C'est une situation qui concerne toute l'Union européenne, étant donné que la communauté des Roms est la plus importante minorité ethnique d'Europe. Dans ce contexte, il est nécessaire d'évaluer les actions actuellement mises en œuvre par l'Union européenne afin de voir comment procéder plus efficacement. C'est avec plaisir que j'ai écouté la vice-présidente de la Commission européenne, Viviane Reding, nous donner une explication complète sur cette question. Cette explication arrive d'ailleurs à point nommé dans la perspective du sommet sur les Roms qui se tiendra à Cordoue le mois prochain. Ce qui est certain, c'est que nous ne pouvons laisser la situation inchangée, car elle ne se résoudra pas d'elle-même, et si nous ne prenons pas les mesures nécessaires, ces gens resteront marginalisés et pris dans le piège de la pauvreté. Nous devons par conséquent adopter une politique d'intégration permettant à la communauté rom de disposer d'un accès réel aux possibilités offertes à d'autres. La possibilité de travailler, d'exploiter leurs capacités, de vivre une vie digne et de réussir doit, en particulier, être donnée à ces personnes. Ce faisant, elles seront non seulement en mesure de subvenir à leurs besoins, mais aussi d'apporter leur contribution à la société dans laquelle elles vivent. Toutefois, pour atteindre cet objectif, nous devons prendre les mesures nécessaires afin de supprimer les obstacles existants. J'espère que le message que nous présentons dans cette Assemblée, dans ce Parlement, notre message de solidarité avec le peuple rom, sera reçu dans l'optique du sommet du mois prochain.

María Muñiz De Urquiza (S&D). – (ES) Monsieur le Président, les 10 millions de Roms d'Europe constitueraient un État membre de taille moyenne s'ils constituaient un État. Toutefois, ce n'est pas le cas. Les Roms ont toujours fait passer leur européenisme avant les frontières. En réalité, ils font figure de citoyens de seconde classe en raison de la discrimination dont ils ont souffert tout au long de l'histoire, non seulement dans les domaines de l'éducation, de la santé et du logement, mais aussi en tant que migrants, qui est leur essence même.

Le commissaire aux droits de l'homme du Conseil de l'Europe a déclaré que les migrants Roms n'étaient pas traités de la même manière que les autres migrants européens dans certains pays de l'Union européenne, ce qui constitue une violation flagrante du droit à la libre circulation.

Le groupe de l'Alliance progressiste des Socialistes et Démocrates au Parlement européen est déterminé à édifier une Europe dans laquelle les minorités ethniques et culturelles seront reconnues, une Europe dans laquelle nous progresserons vers une citoyenneté européenne inclusive, un espace d'égalité, de liberté et de coexistence dans la diversité. C'est pourquoi nous saluons la directive sur la non-discrimination dans tous les domaines - une directive qui n'a pas toujours reçu l'appui de tous les groupes politiques de cette Assemblée.

Nous saluons également le programme de la Présidence espagnole dans ce domaine, nous pensons qu'il est nécessaire, sachant qu'il n'est pas possible de reporter davantage la mise en œuvre d'initiatives européennes qui reconnaissent et soutiennent les Roms.

Nous saluons également le programme de la Présidence espagnole dans ce domaine, nous pensons qu'il est nécessaire, sachant qu'il n'est pas possible de reporter davantage la mise en œuvre d'initiatives européennes qui reconnaissent et soutiennent les Roms.

Raül Romeva i Rueda (Verts/ALE). – (EN) Monsieur le Président, il y a très peu de choses à ajouter - sauf peut-être un appel. Comme cela a été indiqué, n'oublions pas que le sommet sur les Roms est une initiative de ce Parlement et qu'il a été proposé sous la Présidence slovène. Il vise à rassembler les gouvernements de l'Union européenne afin de les amener à collaborer sur les questions roms.

Il s'agit, pour ce Parlement, d'une raison supplémentaire de travailler sur cette question. Les Verts sont cependant d'un avis différent et nous ne pourrions être fiers si tous les États membres n'admettent pas que nous pouvons faire mieux sur la question des Roms. Des questions telles que celle-ci doivent s'inscrire dans un appel commun en faveur d'une stratégie européenne pour l'inclusion des Roms. Nous avons besoin de cette stratégie, nous avons besoin de cette stratégie parce que l'Union européenne perd également sa crédibilité au niveau international. De nombreux pays nous critiquent en raison de ce problème. C'est un autre point important, car même par le passé, nous avons compris qu'il s'agissait d'un élément en rapport avec les droits de l'homme et l'inclusion sociale.

Nous comprenons également qu'il s'agit d'une question de politique. Nous devons comprendre que c'est dans le cadre du débat politique qu'il convient de rechercher la solution requise.

Elena Băsescu (PPE). – (RO) Sachant qu'il s'agit de l'une des minorités les plus importantes d'Europe, tout en étant l'une des plus vulnérables, la communauté rom doit être davantage présente sur l'agenda européen. Le chômage, la pauvreté, les abus, la discrimination et, dernier point et non le moindre, l'accès limité à l'enseignement, sont autant de problèmes auxquels la minorité rom se heurte fréquemment et qui, en fin de compte, scellent son exclusion sociale. Je pense qu'un programme européen intégré est nécessaire pour répondre à leur culture et à leurs valeurs, sans perdre de vue leur liberté de déplacement.

Les enfants représentent 46 % de la population rom, en raison de l'effet combiné d'un taux de natalité élevé et, malheureusement, d'une espérance de vie réduite. L'accès à l'éducation leur donnerait une chance réelle. Bien que l'accès et le droit à l'éducation soient garantis par la réglementation européenne, la majorité des enfants appartenant à des communautés roms pauvres ne sont pas scolarisés ou sont en situation d'abandon scolaire. Il faudrait spécifiquement inclure ces enfants et ces jeunes dans le système de scolarité obligatoire, en les empêchant ainsi de quitter l'école. Durant l'année scolaire 2009-2010, le ministère roumain de l'éducation a attribué 7 483 places spéciales dans les écoles secondaires du pays et seulement 2 460 élèves se sont présentés. 2 246 d'entre eux ont été admis.

Toutefois, des efforts doivent être faits par les deux parties. La minorité rom doit agir de façon responsable afin d'améliorer son niveau de vie. Le manque d'éducation empêche les Roms de jouer un rôle actif dans la vie sociale, politique ou économique du pays dans lequel ils vivent. L'Union européenne soutient l'intégration sociale des Roms grâce à différents programmes de financement tels que le Fonds social européen, le Fonds européen de développement régional, ainsi que les programmes Progress et «Jeunesse en Action».

Je vous remercie.

Emine Bozkurt (S&D). – (EN) Monsieur le Président, les Roms, la plus importante minorité d'Europe, sont victimes de discrimination institutionnelle, d'antiziganisme, de niveaux extraordinaires de pauvreté et d'exclusion sociale, de systèmes de ségrégation dans le logement, l'enseignement et les prestations sociales. Les solutions à court terme ne répondent pas aux problèmes courants et profonds des Roms. Nous devons

évaluer les bonnes pratiques existantes, ainsi que les effets négatifs des politiques actuelles pour la population rom.

Pour vous citer un exemple, mais ce n'est pas le seul, enlever les enfants roms à leurs familles pour les placer dans des internats séparés, cela ne résout pas les problèmes, au contraire cela ne fait qu'aggraver la ségrégation et cela se répercute de manière profonde et négative sur la vie des familles roms. L'Europe a besoin d'une stratégie à long terme efficace qui s'occupe des Roms. Ce sommet nous donne une occasion supplémentaire d'avoir une action positive, différente du premier sommet sur les Roms, qui ne comprenait aucun engagement politique réel dans l'Union. L'Union européenne doit tout d'abord donner le bon exemple, en proposant plus d'emplois aux Roms et en incluant la société rom et la société civile dans la stratégie.

Danuta Maria Hübner (PPE). – (EN) Monsieur le Président, le sommet de Cordoue sera un test pour nous tous, institutions européennes et États membres. Il doit faire clairement preuve d'un engagement européen à envisager une véritable stratégie politique et opérationnelle qui dépasserait, dans le cadre de la résolution des problèmes des Roms, les perspectives évidentes en matière de droits de l'homme, aussi fondamentales soient-elles, pour donner la priorité à une inclusion économique et sociale réelle.

Nous avons besoin d'une stratégie politique intégrée et d'un plan d'action couvrant tous les domaines relatifs aux droits économiques et sociaux. Beaucoup a été fait et accompli, mais il reste sans aucun doute un long chemin à parcourir. Comme l'a indiqué M. López Garrido, il faut que la Commission, le Parlement, les États membres, mais aussi les autorités locales et régionales, travaillent main dans la main.

Nous attendons de la Commission qu'elle répartisse clairement les responsabilités dans ce dossier et qu'elle coordonne efficacement tous les services concernés. Nous espérons que le projet-pilote de 5 millions d'euros actuellement mis en œuvre par la Commission ouvrira la voie à des solutions efficaces dans les domaines les plus importants - l'éducation de la petite enfance et l'intégration économique - et qu'elle permettra de progresser dans le domaine de l'apprentissage et de l'évaluation de la politique.

Nous apprécions les efforts de la Commission, en particulier ceux déployés par la DG «Politique régionale», et nous encourageons la Commission à renforcer la participation locale et régionale dans le cadre d'une action pratique visant à renforcer l'intégration économique de la société rom.

De nombreux collègues des divers groupes politiques ont, dans ce Parlement, déjà démontré leur implication. Toutefois, nous avons le devoir de mettre beaucoup plus de levier politique dans cette question.

L'inclusion des Roms nous donnerait une chance de progresser en vue de rendre le marché du travail européen réellement inclusif. Elle nous donnerait la possibilité d'avancer dans la résolution des défis démographiques européens.

Permettez-moi de conclure en disant que nous devons traiter le sommet de Cordoue comme un ultime appel en faveur d'une réelle intégration des Roms.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). – (HU) En tant qu'auteur du programme de gouvernement à moyen terme pour l'Europe sur la question des Roms et en tant que rapporteur du rapport sur les Roms publié par le Conseil de l'Europe en 2002, je rejoins ceux qui affirment qu'il s'agit de l'un des problèmes les plus complexes de l'Europe actuelle. Je n'envie pas la position de la commissaire Reding, car c'est actuellement le problème le plus complexe d'Europe. De toute évidence, les Roms ne sont pas simplement une minorité ethnique et nationale, ils constituent aussi une minorité sociale défavorisée à de nombreux niveaux. Cependant, la répartition des responsabilités entre la majorité et la minorité n'est pas évidente. La responsabilité sociale est asymétriquement répartie entre la majorité et la minorité, parce que la majorité porte la plus lourde part de responsabilités jusqu'à présent, mais la minorité, il s'agit des Roms dans ce cas, n'est pas exempte de tout reproche. Le quatrième point, qui est particulièrement important, c'est nous avons besoin d'intégration sans assimilation.

Enfin, ce n'est pas une simple question de budget et les ressources ne sont pas seules en cause. Il s'agit de savoir si des personnes et des mécanismes sont en place, au sein de la société majoritaire et parmi les Roms. En tant qu'ancien secrétaire d'État, je dois dire que des résultats ont été obtenus dans des régions où des responsables de la majorité locale étaient engagés sur la question et où des responsables crédibles de la minorité locale ont été en mesure de motiver la minorité et ont bénéficié du soutien des ONG. Ce n'est pas un problème de financement. Nous avons besoin du niveau européen, mais le succès doit être réalisé dans les États membres et au niveau local. C'est pourquoi je soutiens la stratégie de l'Union.

Elena Oana Antonescu (PPE). – (RO) Le développement économique et social de la minorité rom est l'une des questions les plus délicates et les plus controversées auxquelles soient confrontés les États d'Europe centrale et orientale. Nous n'avons pas d'estimations précises quant au nombre réel de Roms dans l'Union. Cependant, nous savons que la minorité rom est la plus importante et le plus pauvre tous pays confondus.

L'Union européenne doit avoir une approche à long terme cohérente, car les politiques nationales sont insuffisantes s'agissant de changer la situation des Roms. Chaque État est responsable de l'amélioration des conditions de vie de la population rom. Toutefois, la réussite de ce processus est, dans une large mesure, tributaire de la prise en charge intégrale de ce problème par l'intermédiaire d'actions coordonnées.

À mon avis, l'absence de perspectives pour la jeune génération est l'un des problèmes principaux auxquels nous sommes confrontés. La population rom est une population jeune, avec un pourcentage important de personnes de moins de 20 ans. Dans la société de la connaissance et de l'innovation que l'Europe souhaite développer, les écarts entre les jeunes Roms et le reste de la population augmenteront si nous ne parvenons pas à prendre des mesures immédiates. Les enfants et les jeunes figurent dans un nombre limité de politiques et de stratégies actuelles, alors que le grand nombre d'enfants et de jeunes que compte la population rom en fait la génération du changement. Le processus de développement durable doit se baser sur une génération d'enfants ayant accès à l'éducation, aux soins médicaux et à toutes les possibilités dont bénéficient les enfants de la majeure partie de la population.

C'est pourquoi je tiens à attirer votre attention sur le fait que la proposition de la Commission concernant la stratégie UE 2020 ne contient aucun objectif relatif à la résolution des problèmes de la communauté rom. Si nous voulons prendre des mesures spécifiques et si nous ne modifions pas fondamentalement notre approche, des millions de jeunes Roms continueront à affronter l'exclusion sociale et la marginalisation toute leur vie durant. L'absence d'espoir transformera ces communautés en zones d'insécurité pour leurs habitants et pour le reste de la population. Nous devons donner à la communauté rom une chance réelle d'adopter de nouvelles perspectives. La solidarité est la valeur fondamentale au cœur du projet européen. C'est pourquoi nous devons passer de la volonté politique de prendre des mesures à leur mise en pratique réelle.

PRÉSIDENTE DE M. EDWARD McMILLAN-SCOTT

Vice-président

Olga Sehnalová (S&D). – (CS) Mesdames et Messieurs, selon un sondage d'opinion récent, 76 % des Tchèques ne veulent pas avoir de Roms pour voisins. Au cours de ces 10 dernières années, voire davantage, j'ai abordé dans ma vie politique quotidienne, en qualité de maire, les problèmes de coexistence et de relations de voisinage entre Roms et non-Roms dans ma ville natale. Par conséquent, je crois fermement que les solutions financières ne sont pas la réponse, ce que démontre clairement d'ailleurs les résultats médiocres obtenus à ce jour par les projets financés par l'Union afin d'améliorer la situation socio-économique des Roms.

À mon avis, la solution dépend intégralement de la cohésion des communautés locales dans les villes et villages qui doivent accepter les Roms en tant que citoyens à part entière, pour le meilleur ou pour le pire. Toutefois, l'inverse est vrai également. Les Roms éprouvent eux aussi un sentiment d'appartenance à leur communauté et en acceptent les règles et les normes. Leurs exemples et modèles positifs sont extrêmement importants pour les relations avec la communauté majoritaire et pour assurer un travail efficace au sein de la communauté rom. Il est par ailleurs fondamental d'observer une approche cohérente et sans concession dans la lutte contre la xénophobie et le racisme dans la société en général. Disons très clairement, au travers de toutes les ressources, actions concrètes et positions possibles, que ces deux attitudes sont tout à fait inacceptables pour nous. Nous devons faire un effort commun dans ce sens à l'avenir.

Daciana Octavia Sârbu (S&D). – (RO) Je tiens d'emblée à exprimer l'espoir de voir le sommet sur les Roms qui se tiendra à Cordoue constituer un moment crucial dans l'adoption d'une stratégie commune consacrée à l'intégration des Roms.

Les conditions de vie de cette communauté restent inacceptables et la discrimination à leur encontre est en hausse, en dépit du fait que les sommes allouées à des projets visant à améliorer leur situation ces dernières années avoisinent les 500 millions d'euros. Je pense que le moment est venu pour nous de passer des bonnes intentions aux actes.

Malheureusement, la Commission européenne n'a toujours pas fait preuve de la volonté nécessaire pour coordonner les actions visant à améliorer le niveau de vie et l'intégration sociale des Roms et pour lutter contre les actes racistes à leur encontre. Je pense que la question des Roms doit être une tâche particulière,

clairement définie pour le commissaire aux affaires sociales. Il serait très utile également que les experts de la Commission chargés de traiter cette question comptent en leur sein des personnes d'origine rom.

Je crois aussi que nous avons besoin d'une approche sociale et culturelle conçue pour éviter que ne se creusent les inégalités existantes en matière d'alphabétisation et d'emploi. Dans cet esprit, je demande à la Commission d'encourager les programmes d'accès au marché de l'emploi pour les migrants roms, de même que la coopération entre autorités locales et communautés roms, et d'envisager une collaboration plus étroite avec les organisations non gouvernementales.

Milan Zver (PPE). – (SL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Monsieur López Garrido, tout d'abord, je tiens à féliciter l'Espagne d'avoir ajouté ce sommet à sa liste de priorités. Par ailleurs, permettez-moi également de féliciter la Commission d'avoir décidé de préparer un rapport détaillé sur la situation des Roms en Europe. Cette démarche démontre que nous savons à quel point ce problème est d'actualité. Toutefois, il n'est devenu d'actualité que ces dernières années, avec l'élargissement de l'Union européenne.

Je me réjouis également de constater que tous les groupes parlementaires, ou la plupart d'entre eux, ont abordé la résolution de cette question avec sérieux. Le traité de Lisbonne nous a fourni une base juridique supplémentaire, ce qui nous permet d'aborder de manière plus approfondie le développement d'une stratégie globale et déterminée visant à la résolution de la question rom, dans le cadre de ce qui est communément appelé le «droit souple».

Il est clair que nous ne sommes pas en mesure de développer une politique commune concernant les Roms au niveau communautaire, car la compétence principale dans ce domaine incombe aux États membres. Toutefois, nous pouvons développer certains indicateurs et une base de données commune, nous pouvons échanger les bonnes pratiques et, sur ce plan, les États membres peuvent se fournir mutuellement une aide très utile.

Je viens de Slovénie, où nous avons par exemple institué le rôle d'«assistant pédagogique rom», dont le métier est de servir de médiateur entre l'école et les parents; et qui fournit une aide précieuse lorsqu'il s'agit d'introduire les enfants roms dans le système éducatif.

Corina Crețu (S&D). – (RO) Le premier sommet européen sur les Roms a effectivement admis l'échec individuel des États européens pour ce qui est de garantir les droits et l'intégration des Roms. Il a constitué une première étape dans l'adoption d'une stratégie commune à long terme au niveau européen.

Malheureusement, un écart considérable persiste entre les projets et les études, d'une part, et leur mise en pratique, d'autre part, afin d'améliorer concrètement la vie de la communauté rom, qui reste le groupe ethnique le plus vulnérable d'Europe, alors que les Roms se trouvent confrontés à un niveau maximal de pauvreté et d'exclusion sociale. En outre, les perspectives ne sont absolument pas encourageantes, si l'on considère que près de la moitié de la population rom est composée de mineurs en raison de la forte natalité et de l'espérance de vie réduite.

Je crois que la première étape menant à une stratégie d'inclusion cohérente doit être de garantir à la jeune génération de Roms un accès non discriminatoire à l'enseignement. C'est la seule mesure susceptible de jouer un rôle crucial et d'apporter un changement, de manière à permettre aux Roms de s'intégrer sur le marché du travail et d'échapper au cercle vicieux de l'exclusion sociale.

Iosif Matula (PPE). – (RO) Les Roms constituent une communauté ethnique transfrontalière et culturelle de plus de 10 millions de personnes disséminées dans toute l'Europe. Les problèmes sociaux touchant les Roms nécessitent une action concertée à long terme impliquant l'Union européenne et les États membres.

Des initiatives importantes ont été lancées dans ce domaine, mais je crois que nous devons aller plus loin. Nous devons adopter une stratégie européenne adéquate pour les Roms, sur la base d'actions ciblées et d'une évaluation régulière de leur impact.

Je viens d'un pays abritant une importante communauté rom et je me réjouis de constater que nous reconnaissons aujourd'hui que la question des Roms est un problème concernant l'ensemble de l'Europe. Une stratégie est en place en Roumanie, elle est antérieure à l'adhésion à l'Union et vise à améliorer la situation des Roms. Des places sont mises à leur disposition gratuitement dans les universités publiques, ce qui contribue grandement à augmenter le niveau d'éducation et de culture parmi les membres de cette communauté. Les autorités publiques nationales et locales font des efforts pour promouvoir l'inclusion sociale des Roms et intégrer ceux-ci sur le marché du travail afin de lutter contre la misère et de leur donner accès aux soins de santé. Toutefois, un soutien financier constant est nécessaire pour que l'Europe atteigne les résultats souhaités.

Krisztina Morvai (NI). – (HU) Pour les enfants de Tziganes, les enfants roms, la seule façon de sortir de leur situation est de fréquenter l'école de manière régulière. Malheureusement, nous entendons régulièrement, comme manifestation de correction politique, des excuses formulées pour les parents qui n'encouragent pas, voire empêchent, la scolarisation de leurs enfants. De ce point de vue, les filles tziganes sont particulièrement sujettes à la discrimination et sont des victimes, leurs parents irresponsables les chargeant bien souvent de s'occuper de leurs nombreux frères et sœurs et des tâches ménagères, au lieu de les envoyer à l'école. La seule approche conforme aux normes internationales en matière de droits de l'homme, c'est de voir le gouvernement s'engager à intervenir lorsque des cas concrets se présentent, et de défendre les droits de l'enfant par des sanctions, des pénalités ou, le cas échéant, par le retrait des allocations familiales ou d'autres formes d'assistance afin d'amener les parents à respecter les droits de leurs enfants.

Monika Smolková (S&D). – (SK) Les Roms constituent certainement le groupe de populations le plus pauvre de l'Union européenne. Par conséquent, je suis favorable à l'utilisation de tous les moyens disponibles pour intégrer les Roms dans les activités sociales et économiques. Je considère avant tout que l'éducation des enfants et des jeunes est la solution.

Je conviens par ailleurs de la nécessité d'éliminer les discriminations cachées et ouvertes à l'encontre des Roms. Cependant, je souhaite également évoquer très ouvertement la manière dont les droits des enfants roms sont réprimés par leurs propres parents. Tout le monde a le droit de mener une vie digne. Un très grand nombre d'enfants roms ne l'ont pas. Lors du prochain sommet, nous devons aussi parler de la façon dont les Roms eux-mêmes, avant toute chose, doivent s'impliquer dans la résolution de leurs propres problèmes, au niveau de l'éducation de leurs enfants, mais aussi de leur implication personnelle dans le processus d'amélioration de leurs conditions de vie. Et puisque je ne compte pas devenir commissaire à l'avenir, je tiens à dire ici dans cette Assemblée que nous devons également évoquer, lors du prochain sommet, la manière dont les Roms eux-mêmes abusent des aides qui leur sont destinées.

Diego López Garrido, président en exercice du Conseil. – (ES) Monsieur le Président, le débat que nous venons d'avoir à propos de la population rom et du prochain sommet de Cordoue montre clairement, une fois de plus, que l'intégration économique et sociale des Roms est un problème au niveau européen et nécessite de ce fait une stratégie européenne. Compte tenu de l'insuffisance des progrès réalisés, c'est précisément ce que nous espérons faire lors du sommet de Cordoue, qui a été mentionné à plusieurs reprises.

Nous avons besoin d'une stratégie fondée sur un programme d'action que le Conseil a l'intention de suivre, en tenant compte du programme global établi par le trio de Présidences. En effet, il s'agit d'un programme de grande envergure, d'un programme d'action opérationnel qui devrait, sans aucun doute, pouvoir faire appel à titre principal aux Fonds structurels - car il s'agit du plus puissant outil de cohésion sociale de l'Europe - et il doit être mis en œuvre au travers d'actions spécifiques.

À mon avis, certaines de ces actions doivent se concentrer sur les problèmes spécifiques rencontrés par les Roms: la discrimination dont ils souffrent en tant que Roms, telle que la difficulté d'accéder aux services publics et à l'emploi. Nous devons également examiner la question des femmes roms, qui rencontrent des problèmes spécifiques de pauvreté, d'accès au logement, de discrimination et de violence, ainsi que le problème des jeunes Roms, car leur manque de qualifications complique davantage leur accès à l'emploi en cette période de crise économique. Signalons aussi la question des enfants roms: on dit que leur espérance de vie est inférieure de 10 ans à celle d'un enfant moyen de l'Union européenne.

Dans le même temps toutefois, nous devons prendre des mesures générales au bénéfice de l'ensemble de la population rom. Cette communauté souffre de la pire des discriminations. Par conséquent toute politique antidiscriminatoire lui sera utile. Cela concerne également les mesures prises à l'encontre la violence de type sexuelle, raison pour laquelle il est particulièrement important de disposer, dès que possible, de la directive sur l'ordonnance de protection qui permettra de lutter contre la violence sexuelle. En effet, cette action sera particulièrement bénéfique aux femmes roms. C'est également le cas de la directive sur la non-discrimination, qui sera particulièrement positive pour la population rom.

Nous devons éviter toute approche paternaliste de la question, car nous devons, avant tout, respecter l'identité et les caractéristiques culturelles de la population rom.

Viviane Reding, vice-présidente de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je tiens à remercier cette Assemblée pour les nombreuses suggestions et propositions qui ont été présentées. Elles seront prises en considération par le commissaire Andor et moi-même lorsque nous présenterons notre communication avant le sommet. Cette communication indiquera très clairement que la Commission ne peut pas accepter

et n'acceptera pas que les Roms soient victimes de discrimination et exclus de notre société en raison de leur origine ethnique.

Certes, nous avons des instruments, nous avons des politiques. La question est de savoir comment les utiliser. Comment pouvons-nous intégrer la question et les problèmes des Roms dans ces instruments et politiques? Je ne pense pas que nous ayons besoin d'une directive ou d'un fonds Roms. Nous avons besoin de prendre pleinement en considération les problèmes des Roms lorsque nous appliquons le droit communautaire et lorsque nous utilisons les fonds communautaires. La clé de ce problème - et cela a été dit par nombre d'entre vous - réside dans le partenariat et la coopération de tous les acteurs majeurs. La Commission poursuit cette approche dans le cadre de la plate-forme européenne pour l'inclusion des Roms et de ses procédures internes.

Toutefois, je tiens également à souligner très clairement que si l'exclusion des Roms est étroitement liée aux droits fondamentaux, elle constitue avant tout un problème économique et social. Je voudrais par exemple citer l'étude réalisée par la Banque mondiale au sujet du coût économique de l'exclusion des Roms et souligner qu'il s'agit d'une pièce très importante démontrant le besoin de trouver des solutions pour le bien de l'ensemble de notre société. Par conséquent, pour appliquer les instruments dont nous disposons de la manière la plus efficace possible, nous aurons besoin d'une approche stratégique - bien sûr - généraliste, comme certains d'entre vous l'ont affirmé. Cette approche doit se fonder sur la coopération, sur la mobilisation des ressources nécessaires et sur une stratégie d'apprentissage des réussites et des échecs.

Ce que nous devons éviter de faire, c'est de créer une stratégie qui n'existe que sur le papier. Des résultats sont nécessaires, des résultats menant à l'intégration des Roms dans les écoles classiques. Nombre d'entre vous ont cité l'apprentissage. Je suis impatiente de prendre connaissance des détails de notre action sur l'éducation préscolaire, de voir ses résultats. Le marché du travail général; sur ce point mon collègue, M. Andor, cherchera des objectifs précis à atteindre, et la société en général, qui est de la responsabilité de toutes nos politiques.

Csaba Sándor Tabajdi (S&D). – (HU) Monsieur le Président, Nous avons un problème technique. Je viens de m'apercevoir que l'ordinateur m'avait cloné, car mon nom, le nom «Tabajdi», est apparu pour mes collègues, qui avaient leurs cartes insérées. Je l'ai remarqué dans le cas de M^{me} Gomez, et pour d'autres aussi. Il doit par conséquent y avoir un problème informatique. Ma collègue, M^{me} Kinga Göncz, a également le nom «Tabajdi» inscrit sur sa carte. Pourriez-vous vérifier, car je ne souhaite pas avoir une légion de clones au Parlement européen? Je vous saurais gré de bien vouloir informer le service technique. Merci. Zoli, êtes-vous également dans ce cas?

Le Président. – Je vous remercie. Les services techniques en prennent bonne note.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu durant la prochaine période de session.

Déclarations écrites (article 149)

Vilija Blinkevičiūtė (S&D), par écrit. – (LT) Je tiens à souligner qu'en partageant les responsabilités en matière de prévention de la discrimination à l'encontre des Roms et en contribuant à leur intégration dans la société, la question des Roms fait désormais partie intégrante de la politique européenne en matière de droits de l'homme. Par conséquent, à mesure que nous approchons du deuxième sommet européen sur les Roms qui se tiendra à Cordoue, nous devons discuter des problèmes sociaux rencontrés par les Roms et des moyens de les résoudre. Je me réjouis que la Présidence espagnole accueille ce sommet, car nous devons relever et reconnaître l'existence de problèmes concernant les Roms. Je tiens à souligner qu'il est inacceptable, dans une société démocratique et libre, qu'un groupe de personnes soit socialement isolé et voie ses droits fondamentaux et ses libertés ouvertement violés. Les membres de la communauté rom subissent des attaques racistes, un accès inégal aux services publics et aux dispositifs sociaux, ainsi qu'une ségrégation substantielle au niveau des conditions de vie et dans l'enseignement. Nous devons par ailleurs attirer l'attention sur le fait que les Roms, outre la discrimination directe qu'ils subissent, font également l'objet d'une ségrégation implicite et indirecte, puisqu'ils ne trouvent pas de travail et ne s'intègrent pas à la vie sociale, par exemple. Par conséquent, je suis d'avis que nous devons demander à la Commission européenne d'inciter les gouvernements des États membres et les autorités régionales et locales à mettre en œuvre plus efficacement les projets communautaires à l'intention des Roms. Je demande également à la Commission de prendre des mesures et des initiatives concrètes afin de lutter contre la discrimination directe et indirecte à l'encontre des Roms en Europe. population rom.

Cristian Silviu Buşoi (ALDE), *par écrit.* – (EN) Les statistiques montrent que les Roms constituent malheureusement la minorité ethnique la plus haïe et la plus discriminée d'Europe. Nous avons vu les difficultés que plusieurs États membres, y compris le mien, rencontrent dans le cadre de l'intégration sociale des Roms. Cela démontre clairement qu'il s'agit d'une question globalement européenne et que nous devons la gérer ensemble. Un meilleur accès à l'enseignement et à l'emploi est crucial pour éviter la tendance des Roms à choisir d'autres moyens plus faciles, mais plus nuisibles, de gagner de l'argent. Nous devons appliquer pleinement les lois antidiscriminatoires aux Roms et prendre de nouvelles initiatives afin de les intégrer dans notre société. Jusqu'à présent, nous n'avons pas eu de stratégie cohérente. Je souhaite que ce deuxième sommet européen sur les Roms aboutisse à une véritable stratégie européenne en faveur des Roms. Les Fonds structurels et les Fonds de préadhésion doivent être utilisés plus efficacement pour financer ces initiatives. Je voudrais également insister sur le fait que cette stratégie doit constituer un outil de coordination et un vecteur pour les États membres. Les initiatives doivent être prises au niveau local et bénéficier de l'expertise des ONG locales et des Roms eux-mêmes, qui connaissent les principales difficultés, pour que cette stratégie réponde réellement aux besoins du peuple rom.

Vasilica Viorica Dăncilă (S&D), *par écrit.* – (EN) Les Roms restent l'une des minorités les plus défavorisées de toute l'Europe, ils font l'objet d'une discrimination généralisée dans tous les domaines de la vie courante.

Durant la dernière décennie, l'Union européenne et ses États membres ont consacré leur attention et leurs ressources à l'amélioration de la situation des Roms. Certains États membres ont commencé, en coopération avec le mouvement pour les droits des Roms, à appliquer des politiques visant à assurer l'égalité d'accès à un enseignement de qualité pour les enfants roms. Des efforts continus dans ce domaine doivent rester la priorité absolue au cours des années à venir.

Les politiques doivent être exhaustives pour garantir un impact systémique maximal s'agissant de réduire l'écart entre Roms et non-Roms dans tous les domaines: enseignement, emploi, logement et santé. L'Union européenne et les États membres doivent continuer à évaluer les politiques relatives aux Roms menées à ce jour et rechercher les moyens d'éliminer les approches paternalistes de la question rom, lesquelles traitent les Roms en tant que personnes à charge et bénéficiaires passifs d'avantages politiques.

Un système de stage doit également être mis en place pour permettre aux jeunes Roms de renforcer leurs compétences professionnelles grâce à des programmes des services de la Commission et des institutions publiques adéquates.

Cătălin Sorin Ivan (S&D), *par écrit.* – (RO) Nous sommes à mi-parcours de la période décennale (2005-2015) consacrée à l'intégration des Roms. Ce que nous pouvons constater, c'est que beaucoup de choses sont dites au sujet de la minorité rom, divers programmes et plates-formes sont créés, mais les résultats sont limités. Les problèmes liés à l'éducation, à l'emploi, au développement régional, entre autres, persistent et s'aggravent dans certains États membres. Le deuxième sommet sur les Roms qui se tiendra cette année à Cordoue est censé revitaliser la dimension européenne et trouver de nouvelles pistes d'action. Je reconnais que les principes doivent être redéfinis, mais je crois que nous devons plutôt concevoir une stratégie transversale et horizontale qui abordera les problèmes de cette minorité suivant une approche intégrée, mais pas exclusive. L'aspect le plus important, c'est que les Fonds de pré-adhésion et les Fonds structurels soient utilisés de manière adéquate et produisent les résultats que nous, décideurs politiques, souhaitons et que la société civile et, surtout, la minorité rom, appellent de leurs vœux.

Marian-Jean Marinescu (PPE), *par écrit.* – (RO) Le premier sommet sur les Roms avait eu au moins un résultat positif: la conclusion, formulée au niveau communautaire, que les Roms ont besoin de l'enseignement, première étape sur la voie de l'intégration sociale. À cet égard, je salue également la deuxième réunion de la Plate-forme européenne pour l'inclusion des Roms, consacrée exclusivement à la question de l'éducation des Roms en Europe. Le processus de réforme de l'enseignement exige la participation des institutions publiques, mais aussi des organisations non gouvernementales qui n'ont plus besoin de faire de l'identification des actes de discrimination leur objectif principal et peuvent ainsi se concentrer sur l'éducation des groupes ethniques. Réduire l'analphabétisme, veiller à ce que les enfants terminent leur scolarité et satisfaire le besoin de formation et de reconversion professionnelles, offrir des possibilités d'accès au marché du travail ainsi que des moyens d'inclusion sociale. Il est clair que nous avons un besoin urgent d'évolution positive au sein de cette minorité, mais cette évolution dépend des autorités et de la communauté rom elle-même. Le deuxième sommet sur les Roms doit apporter à la Commission européenne une motivation suffisante pour présenter des propositions législatives visant à obtenir des résultats tangibles dans ce domaine. La Commission européenne doit également se pencher sur le Fonds social et proposer une augmentation du financement

des projets visant à améliorer la situation socio-économique de la plus importante minorité de l'Union européenne.

Franz Obermayr (NI), par écrit. – (DE) Le sommet sur les Roms de Cordoue doit fournir l'occasion de parler franchement des sociétés parallèles en Europe et doit se fonder sur une intégration efficace à tous les niveaux. Il doit être promu au niveau national, ainsi qu'au niveau européen. Cependant, il est un point que nous ne pouvons pas oublier à cet égard: pour garantir une intégration effective, les deux parties doivent œuvrer de concert. Les Roms doivent eux aussi faire leur part pour s'intégrer et travailler de l'intérieur pour empêcher la création de sociétés parallèles. Je suis, à cet égard, particulièrement préoccupé par l'éducation scolaire des enfants, en particulier des jeunes filles. Il ne doit pas être possible, au cœur de l'Europe, que des enfants soient à peine intégrés, voire pas du tout, dans le système scolaire existant, avant de quitter l'école prématurément en masse. Leur avenir sur le marché du travail se trouve ainsi gravement hypothéqué, à la suite de quoi ils se réfugient davantage en marge de la société et, de ce fait, s'isolent. Les problèmes liés à la sécurité sociale et à leurs conditions de vie sont ensuite prédéterminés et le cercle vicieux est refermé. Il est par conséquent crucial de lancer un appel aux Roms d'Europe pour qu'ils changent leur attitude archaïque à l'égard de l'enseignement scolaire et des droits des femmes, luttent activement pour combattre leur propre exclusion et travaillent afin de s'intégrer dans la société et sur le marché du travail en particulier.

Csaba Sógor (PPE), par écrit. – (HU) Bien que les États membres aient déjà dépensé d'importantes sommes tirées sur les fonds communautaires et nationaux pour créer des emplois pour les Roms chômeurs de longue durée, il reste à trouver une solution cohérente au niveau européen: les États membres font face à la situation de diverses manières et à des niveaux divers. Je crois qu'il est important d'élaborer une stratégie cohérente et efficace pour résoudre la question rom, laquelle reste à résoudre à ce jour et représente un problème commun pour l'Union européenne, en tant qu'entité juridique, et les États membres. Le point le plus important du sommet européen sur les Roms, qui se tiendra le 8 avril à Cordoue, doit être la formulation des principes de la stratégie au niveau européen, pour prévenir toute «migration» supplémentaire de la question des Roms et permettre à tous les États membres de trouver une solution fondée sur une stratégie européenne commune. Je suis convaincu que l'enseignement est un outil fondamental pour y parvenir. Je considère qu'il est nécessaire de développer un programme global exhaustif qui favorisera et encouragera le retour des jeunes intellectuels roms dans la communauté et les encouragera à travailler au sein de la communauté et pour la communauté. Développer un partenariat étroit entre les différentes organisations de défense des Roms, les institutions publiques responsables, la société civile et les institutions communautaires coopérantes pourrait apporter un soutien majeur à cet objectif. Un rôle plus important doit être donné aux méthodes d'octroi de microcrédits subventionnés ou de remboursements d'intérêts par l'État. L'accès des communautés roms aux conditions requises pour gagner leur vie doit constituer un objectif majeur de la conception des subventions agricoles. La situation est plus grave qu'on ne le pense: le taux de chômeurs de longue durée a augmenté de manière substantielle parmi les Roms, et un nombre croissant d'entre eux se marginalisent.

13. Heure des questions (questions à la Commission)

Le Président. – L'ordre du jour appelle l'heure des questions (B7-0017/2010). Ce soir, celle-ci sera un peu plus courte que prévu, car le débat précédent a débordé de 25 minutes à cause de retards antérieurs. Vous m'en voyez désolé. Nous terminerons un peu après 19 h 30. Je serai intransigeant sur le temps de parole. Les orateurs de l'assemblée disposent de 30 secondes.

Nous allons examiner une série de questions adressées à la Commission.

Première partie

Question n° 28 de **Vilija Blinkeviute** (H-0063/10)

Objet: Réglementation des fonds de pension privés

Au cours des dernières années, la valeur des actifs des fonds de pension privés a diminué considérablement. La nécessité d'une régulation plus stricte du secteur des fonds de pension privés a été soulignée par le groupe de haut niveau sur la supervision financière présidé par Jacques de Larosière.

La crise financière a révélé à quel point les États membres sont menacés par divers risques. Ces risques pèsent directement sur les investisseurs de ces fonds, sur la stabilité et l'intégrité des marchés financiers européens, et affectent gravement les acteurs des marchés financiers. En cette période d'instabilité économique, de

nombreux citoyens européens n'ont plus confiance dans la régulation du système des fonds de pension privés.

La Commission ne considère-t-elle pas qu'elle devrait proposer une mesure juridique complète qui établirait des normes de surveillance en vue de réguler les fonds de pension privés?

Michel Barnier, *membre de la Commission*. – M^{me} Blinkevičiūtė pose une question très importante sur la réforme des retraites, qui est une question clé pour les années qui viennent, compte tenu des défis que nous avons à relever ensemble: le vieillissement démographique, la viabilité des finances publiques et la mobilité des travailleurs en particulier. Par ailleurs, les fonds de retraite sont des investisseurs institutionnels importants.

La crise financière a révélé des vulnérabilités dans la conception de certains régimes de retraite et, Mesdames et Messieurs, dans le prolongement du rapport de la Rosière, nous allons prendre un certain nombre d'initiatives. Le président Barroso a annoncé à ce sujet des orientations politiques au Parlement européen.

Nous allons présenter courant 2010 un livre vert sur les retraites, qui prévoit d'encourager une discussion rigoureuse sur la réglementation des fonds de retraite privés. Dans ce contexte, une révision de la directive concernant les activités et la surveillance des institutions de retraite professionnelle pourrait être envisagée. La Commission reste engagée pour renforcer le marché intérieur dans le domaine des fonds de retraite. Cette révision de la directive engloberait également les règles de solvabilité pour les fonds de retraite. Cela correspond d'ailleurs, Monsieur le Président, à une demande du Parlement européen lors des négociations de la directive Solvabilité II.

J'ajoute, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur ce sujet très important qui touche les citoyens, que la Commission sera très soucieuse de respecter, au titre de la subsidiarité, les choix qui sont faits dans un grand nombre d'États membres concernant leur attachement au système de retraite par répartition.

Vilija Blinkevičiūtė (S&D). – (LT) Merci de votre réponse, Monsieur le Commissaire. Nous espérons que la Commission européenne présentera ce livre vert sur les retraites aussi rapidement que possible, cette question étant particulièrement urgente dans la majorité des États membres. Dans certains pays - comme le mien, la Lituanie - des retraites d'un montant déjà peu important ont encore été réduites: telle est la réalité de la situation économique et financière actuelle. Cependant, Monsieur le Commissaire, je voudrais également que vous nous expliquiez pourquoi, dans la stratégie UE 2020, la Commission européenne a consacré aussi peu d'attention à la sécurité et à la stabilité des retraites ainsi qu'aux garanties en matière de pension, étant donné que nous devons tenir compte de la situation qui prévaut actuellement sur le marché du travail, de la situation démographique et - c'est naturellement là l'une des questions les plus importantes - du type de pensions dont les citoyens bénéficieront dans dix ans.

Michel Barnier, *membre de la Commission*. – Madame la députée, dans le document relatif à la stratégie 2020, qui est un document pour une croissance verte, une croissance intelligente, équitable et inclusive, il est évident que l'on ne peut pas évoquer tous les sujets. C'est pour cette raison que nous avons d'autres instruments, d'autres occasions, d'autres cadres pour traiter, comme c'est notre responsabilité, des questions fondamentales comme celle des retraites et de la dépendance des citoyens européens.

J'ai déjà dit, tout à l'heure, Madame la députée, que les fonds de retraite sont des investisseurs institutionnels importants. Les différents types de régimes de retraite opérant sur la base d'une capitalisation statutaire, professionnelle ou volontaire occupent aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans l'ensemble des régimes de retraite d'un grand nombre d'États membres.

Je redis que nous travaillerons en respectant, au titre de la subsidiarité, la volonté et l'attachement de beaucoup de pays - j'en connais quelques-uns d'assez près - au système de répartition et, sur cette base, nous allons travailler sur ce livre vert, qui sera prêt dans les prochaines semaines ou les prochains mois au plus tard. Je serais heureux qu'avec vous et vos collègues intéressés, nous puissions avoir le débat le plus large possible.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Monsieur le Président, mon pays, l'Autriche, subventionne les régimes de retraite privés à hauteur de 210 euros par an, alors que la spéculation sur les retraites s'est avérée être l'un des éléments déclencheurs du krach financier aux États-Unis.

Je crois que la Commission doit se demander si les régimes de retraite ne sont pas la tâche quintessentielle du rôle de l'État et si, dans ce contexte, nous ne devrions pas serrer la bride aux spéculateurs financiers douteux. Je voudrais également connaître le point de vue de la Commission sur la question suivante: n'est-ce pas faire preuve de manque de prévoyance, pour ne pas dire de négligence, que d'octroyer des subventions

publiques à des régimes de retraite privés n'ayant pas mis en place des normes de qualité, s'il y a un risque qu'après les énormes pertes subies, les bénéficiaires aient encore plus besoin d'un soutien de l'État?

Michel Barnier, *membre de la Commission*. – Le président Barroso a eu l'occasion, à cette place, tout à l'heure, de répondre à plusieurs questions sur les grands sujets des mouvements financiers.

Vous avez parlé, Monsieur le député, de spéculation. Ce que je peux dire, comme commissaire européen du marché intérieur et des services, en charge de la régulation et de la supervision, c'est que nous ne laisserons aucun produit, aucun marché, aucun territoire à l'écart ou à l'abri d'une supervision intelligente et d'une régulation efficace.

Donc, tous ceux qui sont sur ces marchés, avec des produits divers, seront concernés par l'effort que nous allons réaliser, qui est déjà engagé au titre du paquet supervision, qui est en cours de discussion, et nous allons, dans plusieurs révisions de directive, notamment la directive IRP, établir des règles d'investissement strictes.

Je confirme que nous ne laisserons aucun de ces produits et aucun de ces marchés à l'écart du besoin, de l'exigence d'une supervision de la transparence, d'une régulation intelligente et efficace.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Je crois qu'il est indispensable d'engager une réflexion stratégique à long terme sur la nécessité de réformer les systèmes de retraite, aussi bien dans le secteur public que dans le secteur privé. Il ne faut pas oublier que, dans les années 70, le taux de natalité a littéralement explosé. Ces personnes partiront à la retraite dans 30 ans, alors que pour l'instant, le taux de natalité est au plus bas. Dans 30 ans, ce sont les personnes qui naissent aujourd'hui qui constitueront la population active et celles-ci ne seront pas suffisamment nombreuses pour alimenter les fonds de pension.

C'est pourquoi je voudrais vous demander ceci: quelles mesures entendez-vous adopter afin d'engager une réforme adéquate des systèmes de pension à long terme, d'une manière durable et dans l'intérêt des citoyens européens?

Michel Barnier, *membre de la Commission*. – Madame la députée, j'ai moi-même évoqué, dans la première phrase de mon intervention tout à l'heure, qui était assez courte comme la règle l'exige, l'un des grands défis, au-delà de la mobilité, qui est celui de la démographie. Je pense d'ailleurs que nous aurons tous intérêt à avoir un débat, des comparaisons, même si la question d'une politique familiale ou démographique ne fait pas partie des premières compétences européennes, sur ce sujet qui interpelle, avec plus ou moins d'intensité, tous les pays européens. Notre continent est probablement l'un des rares continents du monde qui verra diminuer sa population si les taux de natalité ne se redressent pas, par rapport aux autres continents.

C'est dans ce contexte extrêmement sérieux que nous avons à travailler sur la question des retraites et de la prise en charge de la dépendance, Madame la députée, au-delà de la question de la retraite elle-même. Voilà pourquoi je crois que ce livre vert est un bon outil, à un bon moment. Vous n'aurez pas trop à attendre. Nous y travaillons et nous allons y mettre la dernière main pour poser toutes ces questions, en prenant bien en compte ce qui relève des responsabilités nationales, au titre des régimes de retraite, et ce qui peut être fait au niveau européen, notamment s'agissant de tous ces fonds de retraite privés et de leur multiplication sur les marchés européens.

En tout cas, toutes ces questions – aucune d'entre elles ne sera laissée de côté – feront partie des questions que nous allons poser, en proposant un certain nombre de pistes ou d'orientations, dans le livre vert que je vous ai indiqué et qui sera publié dans quelques mois.

Le Président. – Question n° 29 de **Seán Kelly** (H-0068/10)

Objet: Régimes d'assurance contre les inondations dans l'Union européenne

Les récentes inondations ont causé en Irlande environ 500 millions d'euros de dégâts dans les infrastructures privées et publiques. Le gouvernement irlandais a fait appel au Fonds de solidarité de l'Union européenne pour couvrir une partie des dégâts causés aux infrastructures publiques.

Néanmoins, à cause du coût prohibitif des assurances privées contre les inondations, les ménages et les entreprises n'ont souvent droit à aucune réparation. Il est à noter qu'une des causes premières de ces inondations sans précédent est le manque de coordination des projets de développement, notamment, dans certains cas, dans les zones inondables, et que plusieurs assureurs refusent d'assurer certains ménages et entreprises.

Dans ces conditions, la Commission pourrait-elle indiquer si elle entend élaborer des propositions législatives visant à harmoniser les dispositions en matière d'assurances contre les inondations dans l'Union européenne, en prenant en compte l'incapacité du marché à fournir une couverture adéquate dans certains États membres? Si tel n'est pas le cas, la Commission pourrait-elle indiquer si elle a mis sur pied des programmes pour encourager l'échange de pratiques exemplaires entre les États membres?

Michel Barnier, *membre de la Commission*. – Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Séan Kelly pose une question liée à une actualité tragique, celle qui a touché Madère et la côte atlantique, mon pays, en particulier, avec plusieurs dizaines de morts. Je veux naturellement, au moment où je m'exprime, redire notre solidarité avec toutes les victimes, et le commissaire Hahn, mon collègue, s'est rendu sur place, dans les deux endroits que je viens d'évoquer.

Là aussi, nous avons à faire face à un défi global qui est celui du changement climatique, et nous allons voir se multiplier ces catastrophes naturelles, comme nous allons d'ailleurs continuer à voir des catastrophes qui ne sont pas naturelles et qui peuvent avoir des conséquences graves pour la vie d'hommes et de femmes, pour la nature et pour l'économie. Je pense à des catastrophes industrielles, à des incendies, à des catastrophes maritimes, par exemple.

C'est un sujet sur lequel je me suis personnellement engagé depuis très longtemps. Ici même, dans cet hémicycle, en 1999, tout nouveau commissaire à la politique régionale, j'avais eu à répondre à des collègues grecs qui s'inquiétaient des conséquences des tremblements de terre qui venaient de survenir dans leur pays.

J'avais proposé à l'époque, premièrement, la création d'un fonds de solidarité, deuxièmement, la création d'une force européenne de protection civile. Il a fallu attendre 2002 et les grandes inondations qui ont touché l'Allemagne, l'Autriche et la Slovaquie, pour qu'en trois mois, avec le soutien du Parlement et du Conseil, la Commission puisse créer le Fonds de solidarité qui va intervenir à Madère et sur la côte atlantique, comme il est intervenu dans plusieurs catastrophes majeures depuis 2002.

Ma collègue Georgieva travaille avec M^{me} Ashton à la mise en place de la force européenne de protection civile, et j'espère que nous n'aurons pas besoin d'attendre une nouvelle catastrophe pour mutualiser nos réponses et nos secours sous un même drapeau européen dans des catastrophes comme celles d'Haïti ou du tsunami.

La question qui est posée concerne les assurances, parce que tout n'est pas lié à des biens publics non assurables comme peut les prendre en charge le Fonds de solidarité. Je pense qu'il y a des progrès à faire sur les risques qui peuvent être couverts par des assurances.

Le livre blanc 2009 sur l'adaptation au changement climatique suggère, en l'absence d'assurance, des régimes d'assurance faisant l'objet d'un soutien public. Dans le suivi de ce livre blanc je veux examiner le rôle des produits d'assurance pour compléter ces mesures. J'ai l'intention de commencer par un travail de *benchmarking*: j'ai demandé à mes services d'examiner ce qui existe dans les différents États membres. Dans des situations où l'impact pourrait être transfrontalier il pourrait même être opportun de promouvoir des régimes d'assurance de portée européenne plutôt que nationale.

Je suis très conscient, Monsieur Kelly, de la complexité de ce sujet. Je vais mener ce travail en concertation avec toutes les parties prenantes, avec les compagnies d'assurance, avec les États membres, les experts, pour échanger les meilleures pratiques et fixer les priorités au bon niveau. Je suis convaincu qu'on peut mieux protéger les citoyens européens compte tenu de la multiplication de ces catastrophes naturelles. Voilà pourquoi je veux faire ce travail extrêmement opérationnel de *screening*, de *benchmarking* des différents systèmes d'assurance existant dans les 27 États membres contre les catastrophes naturelles.

Seán Kelly (PPE). – (EN) Nous avons naturellement tous été très touchés par ce qu'il est arrivé à Madère et en France. Dans mon pays, heureusement, personne n'est décédé, mais le problème des assurances s'est posé très rapidement. De nombreux ménages ne sont pas en mesure de se procurer une assurance et dans la ville de Clonmel, qui a déjà connu des inondations il y a quelques années, le prix des assurances a été sextuplé. Naturellement, il s'agit d'une question très vaste et je remercie le commissaire de s'y intéresser.

Je voudrais simplement lui poser une question à propos des pays et des gouvernements qui n'appliquent pas la directive «Inondations». Envisage-t-il d'imposer des sanctions à leur encontre également?

Michel Barnier, *membre de la Commission*. – Cette directive «Inondations» date de 2007. Il y a également eu une communication de la Commission en 2009 sur la prévention des désastres naturels d'origine humaine en général.

Monsieur Kelly, vous parlez de directives assez récentes, mais il en va de ces directives comme de toutes les autres, dès l'instant où elles sont opérationnelles: la Commission doit vérifier – et elle va le faire – comment les États membres appliquent ou n'appliquent pas ces directives. Quand on parle des inondations, on l'a bien vu en France et on peut le voir dans votre pays, les conséquences, en termes d'aménagement du territoire, de l'absence de précautions, de la construction dans des zones inondables sont manifestes. La Commission agira dans ce domaine-là comme dans tous les autres, en regardant ce que font les États membres ou ce qu'ils ne font pas, et en prenant les mesures appropriées, y compris au titre des infractions, pour que ces directives soient appliquées.

Jim Higgins (PPE). – (EN) Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire M. Kelly à propos de la mise en œuvre de la directive «Inondations»: comme vous le savez, cette directive doit être transposée dans le droit national des 27 États membres dès cette année, en 2010. Je voudrais demander à la Commission de surveiller la manière dont les autorités nationales la mettent en œuvre. En 1995, j'ai été chargé de résoudre le problème des inondations en Irlande dans le cadre de mon mandat en tant que ministre. À cette époque, nous avons présenté un rapport indiquant qu'il fallait interdire la construction de nouvelles maisons dans les zones inondables. Et pourtant, bon nombre des maisons pour lesquelles une compensation est demandée dans certaines régions d'Irlande ont été construites bien après cela.

Il est donc effectivement essentiel d'appliquer la directive «Inondations» à la lettre et d'imposer des sanctions à l'encontre du gouvernement irlandais, des autorités locales et de toute autre personne ne respectant pas les conditions de cette directive.

Janusz Władysław Zemke (S&D). – (PL) Monsieur Barnier, je voudrais vous poser une tout autre question. Nous parlons des assurances, mais je pense qu'en cas de catastrophe, nous avons besoin de deux mesures d'un tout autre type. C'est pourquoi je voudrais vous demander ceci: ne devrions-nous pas accélérer la création d'un centre de réaction rapide en Europe? Nous ne possédons pas un seul centre capable de réagir en cas de catastrophe. Deuxièmement, ne devrions-nous pas intensifier nos efforts pour développer les capacités civiles? Par exemple, nous n'avons pas d'avions de transport. En d'autres termes, en plus des assurances, nous avons également besoin d'un centre et de plus grandes capacités pour fournir de l'aide.

Michel Barnier, *membre de la Commission*. – Deux questions différentes sont posées. D'abord, sur la question des inondations, je suis venu comme commissaire au marché intérieur et aux services répondre à une question précise, Monsieur Kelly, qui était la suivante: comment mieux utiliser les assurances, notamment pour indemniser des personnes touchées dans leurs biens matériels personnels? Je vais travailler à cette photographie des différents systèmes d'assurances privées qui existent de manière plus ou moins sophistiquée, entre des pays qui n'ont pratiquement pas d'assurances pour ce type de catastrophes, et d'autres pays, comme la France, qui ont un système, dans le cadre des catastrophes naturelles, qui indemnise à 100 %.

Les inondations, Monsieur le député, ne sont pas un sujet dont j'ai la responsabilité. Je vais demander à M. Potočník, mon collègue chargé de l'environnement, de vous donner une réponse écrite pour vous dire comment est appliquée, ou n'est pas appliquée, cette directive concernant les inondations. Mais vous avez raison, la clé réside dans les compétences nationales, voire régionales ou locales, en matière de construction ou de constructibilité. On ne peut pas tout demander à Bruxelles, sauf que la règle générale est évidente: il y a des zones où il ne faut pas construire, où il ne faut plus construire. J'ai même fait voter une loi dans mon pays pour déménager des habitations ou des usines situées dans des zones qui étaient touchées régulièrement par des inondations. J'ai fait voter une loi en 1995, et on indemnise les gens pour qu'ils partent avant que la catastrophe ne se reproduise.

Ce sont ces idées-là que je voudrais réunir, puis revenir devant vous, au titre des assurances, avec des propositions.

Je veux répondre un dernier mot sur la question de la protection civile, même si cette compétence relève d'autres collègues. C'est un sujet sur lequel j'avais fait un travail – vous le savez – qui a été soutenu par le Parlement européen, à la demande du président Barroso, en 2006. Ce travail m'a conduit à proposer la création d'une force européenne de protection civile entre les pays volontaires. On peut faire une coopération renforcée, partir en *bottom-up*, pour prendre l'habitude de préparer les réponses. Ce n'est jamais la bonne volonté qui manque quand il y a un tsunami ou une tragédie à Haïti, c'est la coordination. On gagnerait des

vies humaines, on gagnerait du temps, on gagnerait de l'argent et, en même temps, de la visibilité, si les Européens volontaires préparaient leurs réponses aux différentes catégories de catastrophes.

Naturellement, les réponses ne peuvent pas être les mêmes selon qu'il s'agit d'une catastrophe industrielle, d'une catastrophe comme l'Erika, d'inondations en Allemagne ou en France, d'incendies en Grèce, d'un tsunami, de grandes pandémies, voire d'un attentat terroriste comme celui du 11 septembre, qui peut toujours se produire malheureusement en Europe.

L'objectif de cette idée à laquelle travaillent mes collègues – nous reviendrons devant vous avec des propositions concrètes – est de préparer, de mutualiser la réponse préalable. En tout cas, je reste très attaché à cette idée à laquelle j'avais beaucoup travaillé, avec le soutien du Parlement européen.

Le Président. – Question n° 30 de **Silvia-Adriana Țicău** (H-0109/10)

Objet: Mesures européennes pour combattre la pauvreté

En 2008, selon les données publiées par Eurostat, environ 85 millions de citoyens européens, 20 % des enfants et 19 % des citoyens âgés de plus de 65 ans étaient exposés au risque de pauvreté. Au niveau de l'Union européenne, 8 % de la population active et 44 % des chômeurs disposaient d'un revenu inférieur au seuil de pauvreté, et l'occupation d'un emploi n'était pas forcément suffisante pour garantir un niveau de vie décent. Les mesures de protection sociale des États membres ont réduit de 32 % les risques de pauvreté auxquels la population de l'Union européenne était exposée. La crise économique a fait grimper le taux de chômage à environ 10 %, aggravant encore la fracture sociale.

La Commission pourrait-elle indiquer les mesures qu'elle envisage afin de créer et de conserver les emplois au sein de l'Union européenne et pour garantir un niveau de vie décent à l'ensemble des citoyens de l'Union grâce à un système de protection sociale adéquat et correct?

László Andor, *membre de la Commission.* – (EN) Je partage complètement les inquiétudes exprimées dans cette question concernant le bien-être des Européens, les problèmes relatifs à l'emploi et à la protection sociale ainsi que la lutte contre la pauvreté.

Comme vous le savez, 2010 a été consacrée Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, précisément dans le but de sensibiliser l'opinion publique aux problèmes sociaux. J'espère que cette année sera l'occasion non seulement de parler de la pauvreté, mais aussi de nous engager à la combattre et de renouveler notre engagement politique au niveau de l'UE et des États membres.

Afin de favoriser cet engagement renouvelé, la Commission européenne a inclus, dans la nouvelle stratégie UE 2020, un objectif global pour la réduction de la pauvreté, qui est le reflet de nos inquiétudes et des leçons tirées au cours des dernières décennies. Le but est désormais de réduire la pauvreté d'un quart d'ici 2020.

La lutte contre la pauvreté requiert de la prospérité, des emplois de qualité pour ceux qui sont en état de travailler et de subvenir à leurs besoins, et de la solidarité envers les personnes dans le besoin. Ces éléments sont tous présents dans la stratégie UE 2020. L'objectif global relatif à la pauvreté sera notamment poursuivi au moyen d'une initiative phare spécifique intitulée «Une plate-forme européenne contre la pauvreté». Des instruments concrets visant à créer et conserver les emplois ont été mis sur pied au niveau européen par l'intermédiaire du Fonds social européen, du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, mais aussi de la récente initiative pour le développement du microcrédit.

Les actions entreprises par les différents États membres jouent un rôle particulièrement déterminant. Il convient d'intensifier nos efforts pour veiller tout d'abord à ce que des emplois de qualité soient accessibles à tous. Cependant, la réduction de la pauvreté doit aller bien au-delà des questions de l'emploi. Comme le reconnaît la communication «Europe 2020», un système de protection sociale bien conçu et efficace est indispensable pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion.

Les États membres sont responsables du financement et de l'organisation des systèmes de protection sociale, la Commission ne faisant que les aider dans cette tâche. En tant que partenaire clé dans la méthode ouverte de coordination en matière de protection sociale, la Commission aide à identifier et à promouvoir des priorités politiques claires, fournit un cadre de suivi et facilite les enseignements mutuels. Le cadre d'inclusion active, l'exercice d'étalonnage relatif à la pauvreté des enfants et le suivi de l'impact social de la crise sont autant d'exemples d'initiatives entreprises jusqu'ici.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les deux pays qui assurent la présidence tournante cette année, l'Espagne et la Belgique. Ces deux Présidences prévoient de mettre en œuvre des initiatives importantes:

la première phase du Sommet sur les Roms, dont nous avons discuté il y a quelques minutes et qui a un impact très fort sur la réduction de la pauvreté, tandis qu'avec la Présidence belge, nous préparons une initiative sur la réduction de la pauvreté des enfants.

Mais nous devons travailler non seulement avec les gouvernements, mais aussi avec les ONG. Sans elles, le succès de nos programmes ne pourra être complet. Nous soutenons les ONG actives dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et de la protection sociale en général au moyen du fonds PROGRESS.

Ce sont là les principales questions, qui couvrent différentes dimensions dans lesquelles la Commission s'efforce d'agir en vue de réduire la pauvreté.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Merci de votre réponse. Cependant, j'aurais voulu que nous parlions également brièvement du processus de désindustrialisation qui s'opère actuellement dans de nombreux États membres et qui est l'une des causes de la crise économique et sociale que nous traversons.

Une politique industrielle européenne ambitieuse et intelligente permettrait non seulement de renforcer la compétitivité de l'Union européenne, mais, par dessus tout, de créer de nouveaux emplois. Par conséquent, quelles mesures relatives à la politique industrielle européenne la Commission entend-elle inclure dans son programme de travail actuel afin de stimuler la compétitivité européenne, mais surtout afin de créer de nouveaux emplois et d'assurer ainsi un niveau de vie décent aux citoyens européens?

Merci.

László Andor, membre de la Commission. – (EN) La création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité est bien évidemment l'un des objectifs de la stratégie UE 2020. Je voudrais attirer votre attention sur deux initiatives phares supplémentaires. J'ai déjà mentionné celle qui se concentre sur la pauvreté, mais en ce qui concerne la qualité et la quantité des emplois en Europe, nous avons l'initiative phare «De nouvelles compétences pour de nouveaux emplois» et, sous le pilier «Durabilité» de la stratégie Europe 2020, il y a également une initiative phare concernant la politique industrielle.

Je pense qu'il s'agit d'un point essentiel dans le contexte de votre question, car il convient de reconnaître que les instruments de l'Union européenne ne devraient pas uniquement se concentrer sur l'impact des sociétés qui quittent l'Europe, à l'instar du Fonds d'ajustement à la mondialisation. Celui-ci joue un rôle essentiel pour combattre la pauvreté et prévenir la perte de revenus et de compétences lorsque des sociétés décident de se délocaliser hors d'Europe. Pour la première fois depuis bien longtemps, nous allons avoir une initiative phare sur une politique industrielle pour une économie durable.

Je pense que celle-ci abordera bon nombre des questions relatives au développement industriel et à la localisation. Je suis tout à fait d'accord avec ce que la députée sous-entendait dans sa question, à savoir que, sans une politique économique et une politique de l'emploi globale, nous ne pourrions pas lutter efficacement contre la pauvreté.

Franz Obermayr (NI). – (DE) Durant une crise économique, le danger de la fraude à la sécurité sociale est particulièrement élevé. La Commission est-elle au courant qu'en Europe centrale, la fraude à la sécurité sociale est extrêmement répandue, avec de fortes disparités sociales? Par exemple, dans neuf États membres, des citoyens ont réclamé frauduleusement le paiement de compensations au titre des pensions minimales, alors que ces compensations excédaient clairement les pensions réelles.

Ma question est la suivante: la Commission envisage-t-elle de fournir aux différents États membres des outils leur permettant d'empêcher cette fraude sociale à grande échelle?

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, en Grèce, plus de 20 % de la population vit sous le seuil de pauvreté. Parmi ces personnes, 34 % sont des chômeurs et 14 % sont des travailleurs pauvres.

Le problème de la pauvreté en Europe, que ma collègue a évoqué dans sa question, et les statistiques que je viens de vous donner pour la Grèce s'expliquent, selon moi, par l'échec du modèle économique néolibéral dont le traité de Lisbonne se fait le porte-drapeau et qui est repris dans le texte de la stratégie pour 2020.

Je voudrais vous demander ceci: est-il possible de lutter contre la pauvreté croissante avec des politiques fragmentées dont certains éléments s'apparentent à de la bienfaisance, ou avons-nous besoin d'une politique économique différente, axée sur l'emploi à temps plein, auquel cas il vous faudrait revoir la stratégie UE 2020?

László Andor, *membre de la Commission*. – (EN) Si vous le permettez, je voudrais d'abord répondre à la deuxième question. Effectivement, il est essentiel de créer un environnement économique plus stable.

Dans ma réponse précédente, j'ai rappelé combien il était important d'élaborer une politique économique globale afin de créer un environnement plus stable, et ce que vous avez appelé la «tendance néolibérale» des dernières décennies doit naturellement être revue. La stratégie Europe 2020 contient un certain nombre d'initiatives et je voudrais mentionner tout particulièrement le chapitre relatif à la réglementation financière. Il s'agit d'un changement radical par rapport au régime précédent. Celui-ci a été entrepris dans le but de stabiliser l'environnement macroéconomique, ce qui permettrait d'alléger la pression sur les mécanismes fiscaux censés soutenir les régimes de protection sociale et les politiques en matière d'emploi.

En ce qui concerne les abus et l'efficacité des systèmes de protection sociale, la crise constitue en effet un test à cet égard. Ce que la Commission peut faire, c'est utiliser la méthode ouverte de coordination et les capacités analytiques et en matière de rapports dont elle dispose pour aider les États membres à mieux cibler les mesures de protection sociale.

Dans sa question, le député a mentionné les défis qui surviennent en temps de crise, mais d'autres surviendront encore pendant la période à venir, lorsque les différents États membres seront confrontés à la nécessité de procéder à un assainissement budgétaire. Ces défis constitueront un test et il ne sera pas facile de trouver des ressources supplémentaires pour combattre la pauvreté. C'est pourquoi nous devons échanger nos expériences pour utiliser nos instruments de la manière la plus efficace possible et cibler au mieux les groupes les plus vulnérables.

Le Président. – Question n° 31 de **Georgios Papanikolaou** (H-0089/10)

Objet: Évaluation du programme «Culture» (2007-2013)

Dans le cadre de la promotion et de la mise en valeur de la culture européenne, l'Union européenne a instauré, en 2007, pour une période s'étendant jusqu'en 2013, le programme «Culture», doté d'un budget total d'environ 400 millions d'euros.

Parmi les objectifs du programme figurent notamment l'accroissement de la sensibilisation aux aspects culturels qui présentent de l'importance pour l'Europe et la promotion de la circulation transnationale des travailleurs dans le domaine de la culture.

Que pense la Commission des progrès accomplis à ce jour dans la réalisation des deux objectifs précités?

Les États membres font-ils preuve d'intérêt pour le programme «Culture» et y participent-ils, ou la Commission estime-t-elle qu'il est nécessaire d'entreprendre de nouvelles initiatives, plus dynamiques, qui permettront d'atteindre les objectifs du programme d'ici à 2013?

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission*. – (EL) Monsieur le Président, comme l'a très justement rappelé M. Papanikolaou, l'objectif du programme «Culture» est d'enrichir l'expérience culturelle des citoyens européens en faisant la promotion de notre patrimoine culturel commun. La Commission entend promouvoir la coopération culturelle entre les auteurs, les personnes qui travaillent dans le secteur de la culture et les institutions des pays participant au programme, en vue d'encourager l'émergence d'une nationalité européenne.

Le programme «Culture» vise en particulier à encourager la mobilité transnationale des personnes travaillant dans le secteur culturel, à favoriser la circulation transnationale des œuvres et des produits artistiques et culturels, et à stimuler le dialogue interculturel. Par exemple, dans le cadre du programme «Culture» en 2009, 749 candidatures ont été soumises et 256 projets ont été sélectionnés pour un financement, parmi lesquels 127 portaient essentiellement sur la mobilité des personnes travaillant dans le secteur culturel.

La base juridique requiert qu'une évaluation externe et indépendante du programme soit réalisée à intervalles réguliers. En juillet 2009, la Commission a invité un contractant indépendant à évaluer les candidatures reçues au cours des trois premières années du programme «Culture» 2007-2009 et, ce qui est plus important encore, la cohérence des objectifs, les premiers résultats et l'impact initial du programme.

Le contractant a effectué cette évaluation sur la base de données relatives aux résultats des projets sélectionnés, plusieurs évaluations récentes, ainsi que des études et des entretiens menés auprès des bénéficiaires et des personnes intéressées travaillant dans le secteur de la culture. Son rapport final sera présenté au cours du second semestre de cette année. À partir de là, la Commission rédigera un rapport sur l'application du programme et le présentera au Parlement européen pour le 31 décembre 2010 au plus tard.

Veillez noter que le programme ne cible pas les autorités nationales, mais les personnes travaillant dans le secteur culturel. La participation de ces personnes dans les divers projets mis en œuvre au titre du programme est répartie de manière relativement équitable entre les différents États membres. Les autorités nationales prennent part aux groupes d'experts institués au niveau européen afin de définir la stratégie de développement du programme.

Après deux premières séries d'études pilotes sur la mobilité des artistes lancées par le Parlement européen pour 2008 et 2009, et compte tenu des discussions déjà menées dans le cadre de la méthode ouverte de coordination, la Commission est en train d'évaluer les progrès accomplis jusqu'ici et cherche un moyen d'améliorer l'application du programme actuel.

Ensuite, avant la fin de l'année, la Commission lancera une procédure de consultation publique afin de préparer la voie au nouveau programme «Culture» à compter de 2014.

Georgios Papanikolaou (PPE). – (EL) Merci de votre réponse, Madame la Commissaire. Je pense que c'est la première fois que vous participez à nos débats. Je vous souhaite bonne chance et surtout bon courage dans vos travaux.

Il est en effet primordial de sensibiliser les citoyens européens aux aspects culturels qui présentent de l'importance pour l'Europe et qui forment le point de départ de notre culture européenne et de nos valeurs communes. Je pense que ce point est devenu extrêmement important au fil des dernières années et c'est également le cas en Grèce, notamment - pour pousser le débat un peu plus loin - face à l'utilisation de plus en plus fréquente des monuments culturels à des fins n'ayant aucun rapport avec la culture, dans le seul but de ridiculiser mon pays. Je pense ici à un article dans le magazine allemand Focus, qui présentait une photographie trafiquée de la Vénus de Milo; je pense à des articles parus sur l'internet, qui décrivent l'Acropole comme une ruine.

J'ai peur que ces pratiques deviennent de plus en plus courantes et c'est pourquoi je voudrais vous demander, Madame la Commissaire, si vous avez condamné ces pratiques et si, dans le cadre du programme dont nous discutons - mais pas seulement - la Commission entend adopter une politique plus ferme, plus agressive - si vous me permettez l'expression - pour promouvoir la culture...

(Le président retire la parole à l'orateur)

Androulla Vassiliou, membre de la Commission. – (EL) Si vous le permettez, je préférerais pour l'instant ne faire aucun commentaire sur les articles parus dans diverses publications, car je pense que répondre à ce genre de choses ne nous mènera nulle part.

Ce que je voudrais dire, en revanche, c'est que les monuments culturels tels que l'Acropole et d'autres monuments situés en Grèce et dans d'autres États membres, sont une source d'inspiration et une richesse interculturelle. C'est pourquoi, pas plus tard qu'aujourd'hui, la Commission européenne a adopté un nouveau système de label pour les grands monuments culturels de l'Union européenne, dont l'Acropole fait partie.

Je pense que cela suffit à prouver à quel point l'Europe estime ces monuments.

Le Président. – Question n° 32 de **Liam Aylward** (H-0090/10)

Objet: Renforcement et financement d'organisations sportives de masse dans l'UE

Les organisations sportives de masse apportent une contribution essentielle à la société et à la culture européennes ainsi qu'à la santé des citoyens européens. Néanmoins, dans le contexte économique actuel, nombre d'entre elles sont en butte à des difficultés financières. Quelles mesures la Commission peut-elle prendre pour renforcer le sport de masse et promouvoir son développement dans l'ensemble des États membres?

La Commission a récemment clos sa consultation publique sur le financement des sports de masse. Peut-elle fournir d'autres informations sur les objectifs de cette consultation publique? Quand des informations supplémentaires sur l'issue de cette consultation seront-elles disponibles?

Androulla Vassiliou, membre de la Commission. – (EN) La Commission reconnaît le rôle important joué par le sport de masse dans la société européenne.

Le livre blanc de 2007 relatif au sport s'était d'ailleurs concentré sur le rôle sociétal du sport et avait proposé un certain nombre d'actions visant notamment à promouvoir l'activité physique en tant que facteur bénéfique

à la santé, à souligner le rôle éducatif du sport et sa contribution à l'amélioration de l'inclusion sociale, ainsi qu'à encourager le bénévolat dans le sport. Ces actions ont été ou sont en train d'être mises en œuvre.

De même, l'article 165, qui confère à l'UE de nouvelles compétences dans le domaine du sport, souligne la nature particulière de ce secteur, sa fonction sociale et éducative et ses structures basées sur une activité bénévole.

Il trace le cadre dans lequel pourront s'inscrire les futures actions de l'UE dans ce domaine et fournit des orientations quant à la manière de promouvoir le sport dans l'Union et de développer la dimension européenne du sport.

La Commission entend proposer, plus tard dans l'année, des initiatives pour mettre en œuvre le traité de Lisbonne dans le domaine du sport. Celles-ci tiendront compte de la nécessité de renforcer le secteur du sport de masse.

Le député a très justement souligné que les organisations sportives de masse étaient confrontées à des difficultés compte tenu du contexte économique actuel. L'étude relative aux entraves au financement des sports sur le marché intérieur, qui était annoncée dans le livre blanc et qui se concentre sur le financement du sport de masse, aborde toutes ces questions. Cette étude vise à décrire les principales sources de financement, à identifier les modèles de financement appliqués dans différents États membres et pour différentes disciplines sportives, et à analyser l'environnement réglementaire de l'UE et les politiques nationales ayant un impact sur le financement du sport.

Enfin, l'étude mettra en lumière des modèles capables de répondre aux défis à venir, tels que l'impact de la crise économique sur les budgets publics ou sur le parrainage. Elle identifiera aussi des solutions pour renforcer le développement du sport de masse dans l'Union européenne.

Les consultations organisées autour du financement du sport de masse, auxquelles le député a fait référence dans sa question, ont été menées dans le cadre de cette étude. Les premiers résultats de ces consultations ont été présentés aux parties prenantes intéressées lors d'une conférence ayant pour thème les modèles de financement pour le sport de masse sur le marché intérieur, qui a été organisée le 16 février à Bruxelles par le contractant chargé de l'étude.

Les résultats de cette conférence seront bientôt publiés sur le site web de la direction générale du marché intérieur et des services.

Liam Aylward (ALDE). – (EN) Je voudrais remercier la commissaire pour sa réponse. Je me félicite de son engagement manifeste en faveur du développement du sport de masse.

Je suis ravi que, grâce à la ratification du traité de Lisbonne, le sport soit désormais une compétence de l'Union européenne et bénéficie à ce titre d'un budget spécifique. La Commission pourrait-elle préciser, d'une part, quel format elle entend donner au programme de l'Union européenne dans le domaine du sport et, d'autre part, quand elle compte publier sa première communication sur cette question?

Androulla Vassiliou, membre de la Commission. – (EN) En fait, nous avons l'intention de promouvoir une communication sur le sport dès cet été. Celle-ci sera donc publiée avant les vacances parlementaires. Elle devrait fournir un cadre pour une coopération renforcée, un nouveau plan d'action pour le sport au niveau de l'UE, ainsi qu'un projet de décision pour un programme de l'UE dans le domaine du sport couvrant la période 2012-2013.

Dans l'intervalle, nous avons, comme vous le savez très certainement, les actions pour 2009, 2010 et 2011, qui se concentrent sur les sports de masse et sur les aspects sociétaux du sport. Les actions pour 2009 ont déjà été approuvées et seront mises en œuvre cette année. Nous sommes également sur le point d'approuver les actions pour 2010, qui seront fin prêtes dans quelques mois.

Bien sûr, vous n'êtes pas sans savoir que le budget pour 2010 a malheureusement été réduit de 6 à 3 millions d'euros. Le budget pour 2011 prévoit, quant à lui, de nouvelles actions et de nouveaux projets pilotes qui nous aideront à élaborer notre programme pour 2012 et 2013.

Piotr Borys (PPE). – (PL) Monsieur le Président, Madame Vassiliou, je voudrais vous exprimer toute ma gratitude pour la déclaration concernant l'établissement d'une nouvelle stratégie pour le sport, mais je voudrais également vous faire part d'une idée qui circule notamment au sein de la commission de la culture et de l'éducation. Celle-ci concerne les nouvelles compétences essentielles, auxquelles nous pouvons aujourd'hui

ajouter les aptitudes sportives, les connaissances culturelles et les connaissances relatives à l'Union européenne. Madame Vassiliou, envisagez-vous de participer à la discussion sur ces nouveaux aspects très importants des compétences essentielles dont les jeunes Européens devraient disposer, afin que les questions du sport, des connaissances concernant l'Union européenne et des connaissances culturelles, qui jouent un rôle tellement important dans le développement d'une identité européenne, soient également soulignées et mises en exergue?

Androulla Vassiliou, *membre de la Commission*. – (EN) Naturellement, lorsque je parle du rôle sociétal du sport, les questions relatives à l'éducation et à la formation sont également très importantes et je pense d'ailleurs que l'éducation joue un rôle déterminant dans le développement de notre identité européenne commune. Nous ne manquerons pas d'en tenir compte lorsque nous élaborerons notre programme plus permanent dans le domaine du sport.

Le Président. – Question n° 33 de **Jim Higgins** (H-0072/10)

Objet: Mortalité routière

La Commission pourrait-elle expliquer de façon succincte comment elle a l'intention de lutter contre les trois causes principales de mortalité routière, à savoir la vitesse, la conduite sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool et des infrastructures routières qui laissent à désirer?

Siim Kallas, *vice-président de la Commission*. – (EN) Dans le cadre du troisième programme d'action européen pour la sécurité routière courant jusqu'en 2011, un certain nombre d'actions ont été mises en œuvre afin de lutter contre la vitesse et la conduite sous l'emprise de stupéfiants ou d'alcool, ainsi que pour améliorer les infrastructures routières. Le Parlement européen a été impliqué dans bon nombre de ces actions dans le cadre de la procédure de codécision. Mais des efforts supplémentaires sont bien entendu nécessaires.

La Commission travaille actuellement à l'élaboration de la stratégie européenne en matière de sécurité routière pour la prochaine décennie. Celle-ci soulignera l'importance de garantir le respect de la législation et de sanctionner les comportements dangereux, en particulier la conduite en état d'ivresse et la vitesse excessive. Les citoyens des États membres ne comprennent pas pourquoi les ressortissants des autres États membres de l'UE ne sont pas sanctionnés lorsqu'ils enfreignent la loi. Pour cette raison, il est urgent de reprendre les discussions sur les propositions de directive sur les poursuites transfrontalières, qui avaient reçu le soutien du Parlement européen mais avaient été bloquées au niveau du Conseil. La Commission est déterminée à faire progresser cette proposition.

Outre les contrôles et les sanctions, l'éducation et la sensibilisation sont des domaines auxquels la Commission accordera une attention particulière. Des actions spécifiques seront proposées concernant l'alcool et la vitesse, comme par ex. l'installation d'un système de verrouillage par éthylotest sur certains véhicules ou des exigences plus strictes à l'égard des conducteurs novices. La conduite sous l'emprise de stupéfiants est un problème de plus en plus fréquent. La Commission espère que le projet de recherche DRUID fournira des idées d'actions concrètes. En ce qui concerne les infrastructures, le Parlement européen et le Conseil ont adopté une législation concernant la sûreté de la gestion et les exigences de sécurité minimales applicables aux routes et aux tunnels du réseau transeuropéen.

Évidemment, la Commission européenne surveillera de près leur mise en œuvre par les États membres. Mais la sécurité des infrastructures routières ne se limite pas aux grandes routes du réseau transeuropéen: 56 % des décès dus aux accidents de la circulation surviennent sur des routes rurales. La Commission examinera donc la possibilité d'étendre la législation actuelle concernant la sûreté de la gestion au réseau routier secondaire des États membres. Enfin, la Commission vérifiera également que les projets d'infrastructures bénéficiant d'un financement ou d'un prêt de l'UE tiennent dûment compte des exigences en matière de sécurité routière.

Il me faut également rappeler que la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les institutions européennes, les États membres, les organes régionaux et locaux, certaines associations et, bien sûr, les citoyens. Pour garantir une efficacité maximale, les solutions doivent répondre aux problèmes concrets rencontrés sur le terrain. La prochaine stratégie européenne en matière de sécurité routière proposera un certain nombre d'actions fondées sur ce principe. Son principal objectif sera d'établir un espace commun européen de sécurité routière, qui fera partie intégrante de l'espace commun européen des transports et qui permettra à tous les citoyens européens de bénéficier du même niveau de sécurité où qu'ils se trouvent en Europe.

Jim Higgins (PPE). – (GA) Monsieur le Président, je voudrais moi aussi remercier le commissaire. En l'écoutant, il est clair que de nombreux travaux ont été entrepris pour lutter contre l'implication de la vitesse et de l'alcool dans les accidents de la route. Cependant, il est également manifeste que les drogues ne font pas l'objet d'une attention suffisante. La conduite sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants est la principale cause de près de 25 % des accidents de la route qui surviennent chaque année dans l'Union européenne. Chaque année, 10 000 personnes décèdent de ce genre d'accidents.

Nous devons cependant intensifier nos efforts en ce qui concerne les stupéfiants, puisqu'il est clair qu'ils constituent une cause majeure d'accidents de la circulation mortels sur nos routes. Je suggère au commissaire d'aller encore plus loin.

Je me félicite des recherches réalisées, mais nous devons faire bien plus encore pour que cette action soit efficace.

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Naturellement, je ne peux que partager votre inquiétude. Le problème, comme vous le savez très certainement, c'est que, bien que nous disposions de technologies relativement développées pour confondre les conducteurs se trouvant sous l'emprise de l'alcool, il est bien plus difficile de détecter si le conducteur se trouve sous l'influence de stupéfiants. Nous devons absolument mener des recherches pour mettre au point la technologie nécessaire, car pour l'heure, c'est en se basant sur une observation visuelle que la police décide d'envoyer ou non une personne subir un test de dépistage et c'est seulement à ce moment qu'il est possible de savoir avec certitude s'il y a un problème. Alors oui, effectivement, nous devons encore intensifier nos efforts.

Zigmantas Balčytis (S&D). – (LT) Merci pour les propositions que vous avez présentées en vue de résoudre ce problème. Je voudrais vous demander ce que vous pensez des études qui démontrent que l'utilisation d'un téléphone portable pendant la conduite peut réduire la vitesse de réaction du conducteur autant que s'il se trouvait sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants. Mon autre question concerne les poids lourds. Ceux-ci représentent un risque accru, en particulier dans l'obscurité. De plus, comme vous le savez, les poids lourds endommagent aussi l'état des routes, ce qui contribue également à augmenter le nombre d'accidents. Pensez-vous qu'il serait judicieux de renforcer ou d'améliorer les politiques visant à privilégier le transport de marchandises par le rail plutôt que par la route?

Nikolaos Chountis (GUE/NGL). – (EL) Monsieur le Commissaire, le problème dont nous discutons et que mon collègue a soulevé dans sa question est très sérieux. Ce que nous appelons les «accidents de la circulation» sont, selon moi, des collisions découlant d'un grand nombre de facteurs et la principale cause de décès en Europe.

Je voudrais donc vous poser deux questions très précises:

Premièrement, puisque la plupart des collisions se produisent en ville et que les principales victimes en sont les piétons et les cyclistes, quelles initiatives pensez-vous qu'il serait utile de mettre sur pied afin d'appliquer une politique de «vision zéro», à savoir aucune victime dans les villes, une attention particulière étant portée aux alentours des écoles, des pistes cyclables, etc.?

Ma deuxième question est la suivante: quelles mesures envisagez-vous de prendre pour qu'il soit rendu justice aux victimes et à leur famille dans le cadre de cette vision ou, en d'autres termes, comment comptez-vous utiliser cette vision pour prévenir les accidents?

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Naturellement, le report modal - puisque c'est comme cela que nous l'appelons - de la route au rail est une solution que la Commission privilégie également, mais cela fait maintenant des décennies que cette initiative reste à l'état de souhait. Nous devons désormais identifier et supprimer les goulets d'étranglement qui nous empêchent de tirer pleinement parti du réseau ferroviaire. De nombreuses choses peuvent être faites à cet égard et je pense que, durant le mandat de cette Commission, nous pourrions progresser un peu dans ce domaine.

Je voudrais dire que l'utilisation de téléphones portables au volant est interdite, du moins dans certains pays - dont le mien.

S'agissant des actions visant à réduire le nombre de victimes et de décès dans des accidents de la route, cette Commission s'était fixé, dans son plan d'action, l'objectif ambitieux de réduire de moitié le nombre de décès. Cet objectif n'a pas été atteint, mais le nombre de décès a toutefois été réduit de manière significative.

Bien sûr, ce résultat a été possible grâce aux efforts conjoints des institutions européennes, mais surtout, des États membres. Dans mon pays, par exemple, la réduction du nombre de décès a été encore plus remarquable durant cette dernière décennie - ce nombre a été réduit de près de trois fois. Nous avons des réserves et, même si nous ne parviendrons jamais à éviter totalement les accidents, nous avons de nombreuses solutions pour réduire le nombre de victimes. Il s'agit naturellement d'une question très complexe qui englobe à la fois l'interdiction de l'alcool au volant, de meilleures routes, de meilleures conditions, de l'éducation et de la formation.

Le Président. – Leurs objets étant apparentés, j'appelle simultanément les questions suivantes: Question n° 34 de **Ivo Belet** (H-0077/10)

Objet: Accident de train à Buizingen et système de sécurité électronique

L'absence d'un système de sécurité électronique freinant automatiquement les trains qui brûlent un feu est invoquée pour expliquer la catastrophe ferroviaire survenue à Buizingen (Belgique) le 15 février.

En Europe, des efforts considérables sont consentis pour introduire le système européen de gestion du trafic ferroviaire (SEGTF) qui complèterait les systèmes nationaux de protection automatique des trains (ATP) qui existent déjà depuis de nombreuses années dans certains États membres.

Dans quelle mesure et depuis combien de temps les différents États membres ont-ils équipé leurs lignes ferroviaires et leurs trains des systèmes nationaux ATP?

Quel est l'état d'avancement de l'introduction du SEGTF dans les différents États membres (qu'il s'agisse des trains ou des lignes)?

Pour les États membres où il n'existe pas encore de système de protection automatique des trains, est-il judicieux d'investir dans un tel système, sachant que la mise en œuvre du SEGTF et que les coûts de conversion d'un système à l'autre ne sont en aucune manière négligeables?

Comment éviter le risque que les infrastructures ferroviaires soient équipées du SEGTF mais pas les trains, et vice versa?

Ce problème se pose-t-il à l'heure actuelle, par exemple, sur la ligne IC Liège-Aix-la-Chapelle?

Quelles leçons devons-nous, le cas échéant, en tirer en ce qui concerne la libéralisation des chemins de fer en Europe?

Question n° 35 de **Frieda Brepoels** (H-0091/10)

Objet: Causes de la catastrophe ferroviaire du lundi 15 février à Buizingen

La Commission peut-elle établir si la libéralisation a eu un impact sur la sécurité?

En juin 2008, la Commission a adressé une mise en demeure à la Belgique en raison de la complexité de la structure triple de la SNCB. A-t-il été donné suite dans l'intervalle, aux critiques formulées par la Commission? De quelle manière?

Depuis quand la norme européenne ERTMS est-elle disponible? Y a-t-il un retard par rapport à la date d'instauration prévue? Dans l'affirmative, quelles sont les causes de ce retard et quelles mesures la Commission a-t-elle prises pour y remédier?

Le débat sur la norme européenne a-t-il empêché les chemins de fer de mettre en place un système propre pour garantir la sécurité sur les liaisons intérieures? Depuis quand les spécifications relatives à de tels systèmes nationaux sont-elles disponibles? Dans combien de pays de l'Union européenne un système national existe-t-il déjà et depuis quand? Quels sont les pays qui ont les meilleurs résultats?

Quelle est la situation de la Belgique par rapport à l'Union européenne en matière de sécurité du réseau ferroviaire?

Sïim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) L'accident de train qui s'est produit à Buizingen le mardi 15 février est une tragédie qui nous a tous choqués. Au lendemain de ce terrible accident, plusieurs questions techniques et politiques concernant la sécurité ferroviaire peuvent être posées.

Les causes de l'accident ne sont pas encore totalement connues et l'enquête technique a été diligentée conformément aux dispositions de la directive «Sécurité ferroviaire». C'est à l'organe d'enquête belge que

revient la responsabilité de tirer cela au clair. Deux enquêteurs de l'Agence ferroviaire européenne (ERA) ont rejoint l'équipe belge chargée de l'enquête à peine quelques heures après l'accident.

Il me semble qu'il serait préférable de s'abstenir de tirer des conclusions tant que toute la lumière n'aura pas été faite sur les causes de l'accident.

Comme cela arrive trop souvent lorsque des accidents ferroviaires se produisent, des remarques ont été formulées concernant un éventuel lien entre les règlements européens et les accidents survenus. Je voudrais tout d'abord être très clair en ce qui concerne l'ouverture du marché. Parallèlement à l'ouverture à la concurrence du secteur du fret ferroviaire et à l'établissement des exigences relatives à la séparation des activités de gestion de l'infrastructure et des activités d'exploitation, un cadre réglementaire strict a été introduit concernant la sécurité ferroviaire et l'interopérabilité. Nous avons suivi de près cette ouverture du secteur ferroviaire à la concurrence pour veiller à ce qu'elle n'ait pas d'effet négatif sur la sécurité du rail, et les indicateurs montrent clairement l'absence d'un tel impact.

Je ne vois pas non plus de rapport entre l'accident et la mise en demeure que nous avons envoyée à la Belgique en 2008 concernant le manque d'indépendance entre les gestionnaires de l'infrastructure et les entreprises ferroviaires.

Toute insinuation visant à établir un lien entre le niveau de sécurité sur le rail et l'ouverture du marché ferroviaire n'est, selon moi, rien d'autre qu'une excuse pour écarter le débat des véritables causes de l'accident.

La question de la coexistence des systèmes européen et nationaux de contrôle des trains peut être posée en ces termes. Plus de 20 systèmes nationaux différents sont actuellement utilisés en Europe afin de veiller à ce que les trains circulent en toute sécurité. L'incompatibilité des différents systèmes nationaux pose un problème majeur pour les trains internationaux, car il faut changer de locomotive à chaque frontière ou les équiper de plusieurs systèmes embarqués.

C'est pourquoi un système commun destiné à être utilisé au niveau européen a été conçu et développé et est en train d'être installé sur les grandes lignes internationales européennes et sur les trains qui les empruntent. Ce système est connu sous le nom de «système européen de gestion du trafic ferroviaire», ou ERTMS/SEGTF.

En ce qui concerne les délais, la plupart des systèmes nationaux ont été développés au début des années 80, mais leur déploiement est un processus long et coûteux. Dans la plupart des pays où ces systèmes existent, une partie seulement des réseaux nationaux et des locomotives a été équipée jusqu'ici et cette installation partielle des équipements a pris environ 20 ans.

Les spécifications ERTMS/SEGTF sont disponibles depuis l'année 2000. Plusieurs projets pilotes ont été menés entre 2000 et 2005. Depuis lors, plusieurs lignes équipées du système ERTMS/SEGTF ont été mises en service.

À l'heure actuelle, 10 États membres possèdent des lignes équipées de ce système et des projets sont en cours dans presque tous les États membres. En Belgique, par exemple, la ligne reliant Liège et Aix-la-Chapelle est équipée et les trains intercity qui parcourent cette ligne le sont aussi.

Par conséquent, il est probable que le système ERTMS/SEGTF devra coexister avec les systèmes nationaux pendant une vingtaine d'années. Certains États membres bénéficieront plus rapidement de ses avantages que d'autres. Nous voyons, par exemple, que les réseaux à haute vitesse italien et espagnol sont déjà complètement équipés, que le réseau conventionnel du Luxembourg l'est aussi, tandis que dans 15 autres États membres, il n'existe encore que quelques lignes ou projets pilotes.

Il convient également de noter que les systèmes de protection automatique des trains ne sont que l'un des nombreux éléments qui contribuent à la sécurité du réseau. Une formation appropriée, un entretien adéquat et une meilleure protection des passages à niveau sont d'autres éléments importants pour la sécurité.

Si nous élargissons la gamme des indicateurs de sécurité pris en compte, les données globales montrent que les normes de sécurité ferroviaire en Europe sont généralement très élevées.

Ivo Belet (PPE). – (NL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, c'est naturellement aux services belges, au gouvernement belge, qu'il revient de tirer les leçons de cette tragédie. Une commission d'enquête parlementaire sera rapidement mise en place afin de travailler sur ce point.

J'ai encore une question à vous poser, Monsieur le Commissaire. Quel est votre point de vue en ce qui concerne l'aspect social, c'est-à-dire la charge de travail du personnel roulant et des conducteurs de trains en particulier?

Pensez-vous qu'il soit utile que nous nous penchions également sur cette question et croyez-vous que des règles européennes puissent être nécessaires, compte tenu notamment du fait que la concurrence dans le secteur du transport de passagers devrait encore s'accroître dans les années à venir?

Frieda Brepoels (Verts/ALE). – (NL) Je voudrais adresser mes sincères remerciements au commissaire pour ses réponses à plusieurs questions très spécifiques. Cependant, il a oublié de répondre à l'une de mes questions, qui portait sur la mise en demeure que la Commission a adressée à la Belgique en 2008. En 2009, le manque d'indépendance du gestionnaire de l'infrastructure ferroviaire belge (Infrabel) par rapport à la Société nationale des chemins de fer belges (SNCB) et de la société holding a une nouvelle fois été souligné. Je voudrais savoir combien de temps encore la Commission entend laisser à la SNCB pour effectivement procéder aux opérations de restructuration nécessaires?

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Tout d'abord, en ce qui concerne les opérateurs et les questions sociales. Nous pouvons examiner cette question en profondeur et analyser la situation, car, naturellement, si nous introduisons une concurrence accrue et un trafic plus intense, nous devons également nous pencher très sérieusement sur ces aspects sociaux. Nous disposons déjà de divers règlements concernant, par exemple, les pilotes de l'aviation. Vous connaissez bien sûr la directive relative aux temps de conduite dans le secteur du transport routier. J'estime qu'il faudrait appliquer un contrôle similaire à tous les conducteurs, y compris les conducteurs de locomotives.

Je pense donc que nous devrions nous pencher très sérieusement sur cette question. Bien sûr, il y a les législations nationales et ces questions relèvent en premier lieu des compétences des États membres, mais ce n'est pas pour autant que nous ne devrions pas les examiner.

J'ai dit qu'en 2008, la Commission avait adressé une mise en demeure à la Belgique concernant le manque de garanties permettant d'assurer l'indépendance du gestionnaire de l'infrastructure vis-à-vis des entreprises ferroviaires dans l'exercice de fonctions essentielles telles que l'affectation des voies et le chargement. Les autorités belges ont répondu à cette lettre et les services de la Commission sont en train d'analyser cette réponse en vue de proposer un suivi.

Mais, pour revenir à l'accident ferroviaire qui s'est produit, il s'agit d'un événement tragique qui aurait pu être évité, mais il ne sera malheureusement jamais possible de supprimer totalement tout risque d'accident. Il s'agit d'une question très complexe. Je suppose que l'enquête en cours nous fournira des réponses concrètes quant aux causes de l'accident, mais il faut savoir que, dans la plupart des cas, il s'agit souvent d'une combinaison tragique de plusieurs facteurs, dont des facteurs humains. Depuis le 19^e siècle, le feu rouge est utilisé pour indiquer qu'il faut marquer l'arrêt. Par conséquent, je ne pense pas que cet accident puisse s'expliquer aussi facilement.

Piotr Borys (PPE). – (PL) Monsieur Kallas, je pense que nous devrions tirer des conclusions de cette tragédie. Bien sûr, seule une procédure très détaillée permettra de déterminer si le facteur humain était en cause ou s'il s'agissait peut-être d'un problème d'équipement ou dû à l'absence d'un système. Selon vous, combien de temps faudra-t-il avant que le SEGTF/ERTMS soit complètement opérationnel et ne pensez-vous pas qu'avec la libéralisation du transport ferroviaire de passagers et du fret ferroviaire, le système visant à vérifier la qualité des services et de l'équipement devrait être séparé des systèmes nationaux?

Siim Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) L'objectif est de déployer le système ERTMS/SEGTF sur les principaux réseaux ferroviaires européens d'ici 2015. Nous avons donc une date à laquelle nous pensons que ce plan de déploiement sera mis en œuvre, mais cela ne veut pas dire que toutes les lignes, en particulier les lignes régionales, seront équipées de cet équipement de pointe. Par conséquent, d'autres systèmes continueront d'exister en parallèle. Ce plan de déploiement existe, mais il s'agit d'une opération coûteuse et d'un investissement non négligeable.

Un système européen de contrôle de la qualité est une bonne idée. Lorsque je parle de développer le secteur des transports pour en faire une entité européenne, un «espace commun européen des transports», cela implique naturellement d'harmoniser les exigences en matière de qualité et de maintenir la qualité des services à un niveau très élevé.

Le Président. – Question n° 36 de **Jacek Włosowicz** (H-0103/10)

Objet: Changement d'heure en été et en hiver

La Commission pourrait-elle indiquer si des études en cours justifient le changement d'heure biannuel qui perturbe grandement la vie quotidienne des habitants de l'Union européenne?

Siim Kallas, *vice-président de la Commission.* – (EN) Comme vous le savez, une directive existe depuis janvier 2001, date à laquelle le Conseil et le Parlement ont adopté la directive actuelle relative à l'heure d'été dans l'Union européenne. Cette directive harmonise le calendrier de la période de l'heure d'été dans l'UE. Il s'agit de la neuvième directive adoptée par rapport à cette question depuis 1980, année où a été adoptée la première directive relative à l'heure d'été.

Conformément aux directives précitées, la Commission a présenté, en 2007, un rapport sur l'impact du régime d'heure d'été actuel. Ce rapport était parvenu à la conclusion que, d'après les informations mises à la disposition de la Commission, ce régime d'heure d'été n'avait aucun impact négatif et permettait de faire des économies d'énergie. Les dispositions actuelles ne semblent pas poser de problèmes particuliers dans les États membres de l'Union européenne. Aucun État membre n'a indiqué, même après la publication du rapport, vouloir modifier ces dispositions.

Le député aurait difficilement pu trouver une personne mieux placée que moi pour répondre à cette question, non pas parce que je suis le commissaire chargé des transports, mais parce que j'ai fait partie du gouvernement estonien qui a tenté de faire exactement ce que vous suggérez dans votre question. Premièrement, en 1999, nous avons décidé d'abolir le changement d'heure à partir de l'an 2000. Nous avons donc modifié ce régime et avons conservé la même heure tout au long de l'année. En 2002, nous avons fait marche arrière et nous avons réintroduit l'heure d'été. J'ai donc une certaine expérience en la matière.

En réalité, ce système présentait deux inconvénients importants, qui ont fait que ce changement opéré en 2000 est rapidement devenu extrêmement impopulaire. Le premier inconvénient était bien sûr l'absence de lumière en soirée. Le matin, il faisait clair très tôt, mais la plupart des gens n'ont pas spécialement besoin de lumière le matin. Le soir, en revanche, il faisait noir beaucoup trop tôt. Les gens sortaient du travail et voulaient faire un peu d'exercice ou sortir avec leurs enfants, mais la nuit était déjà tombée. Les citoyens n'ont pas du tout apprécié.

Deuxièmement, cela a entraîné - comme vous pouvez l'imaginer - un certain nombre de confusions au niveau des horaires, par exemple en cas de voyage à l'étranger. Nous avons donc restauré le régime d'heure d'été actuel et nous changeons l'heure deux fois par an. Les gens sont contents ainsi et cette question n'a plus jamais été abordée.

Jacek Włosowicz (ECR). – (PL) Monsieur le Président, Monsieur Kallas, pourtant, certains pays européens, comme le Royaume-Uni, par exemple, utilisent une heure différente de celle utilisée par l'Europe continentale et cela ne semble pas poser de problème particulier. Ne pensez-vous pas qu'il serait bénéfique, ne fût-ce qu'au niveau des transports, d'harmoniser l'heure dans toute l'Europe de façon à n'avoir plus qu'une seule zone horaire?

Siim Kallas, *vice-président de la Commission.* – (EN) Comme je l'ai dit, j'ai une expérience personnelle en la matière et je ne vois aucune raison de changer à nouveau de système ou de modifier le système existant. Cela pourrait rendre les choses encore plus compliquées.

Le Président. – Question n° 37 de **Gay Mitchell** (H-0071/10)

Objet: Équilibre entre considérations de sécurité et respect des libertés

Avec le terrorisme mondial, un vent alarmiste souffle dans de nombreux États membres de l'Union européenne qui se livrent à un dangereux travail de sape des libertés civiles. Le contrat social repose notamment sur le principe fondamental voulant que les gouvernants justifient toute restriction des droits civiques en démontrant de manière claire et irréfutable que cette restriction s'impose pour garantir la sécurité du pays. Tout porte à croire que la charge de la preuve est transférée aux justiciables visés par les mesures de sécurité, alors qu'elle incombe normalement aux autorités chargées de les mettre en œuvre.

La Commission partage-t-elle cette appréciation? Qu'entend-elle faire pour corriger le déséquilibre existant entre les considérations de sécurité et le respect des libertés?

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission*. – (EN) La protection et la promotion des droits fondamentaux ne devraient pas être mises en opposition avec les mesures visant à lutter contre la menace persistante du terrorisme: ces deux aspects vont de pair. Les activités anti-terroristes doivent être menées conformément au principe de l'état de droit et dans le plein respect des droits fondamentaux consacrés au niveau européen par la Charte des droits fondamentaux.

Il ne s'agit pas de trouver un compromis ou de mettre en avant l'une ou l'autre de ces exigences, il convient en fait d'assurer les deux, sans pour autant transiger sur les droits fondamentaux.

Le respect des droits fondamentaux n'empêche en rien l'adoption de mesures de sécurité efficaces et cela a d'ailleurs été souligné dans le programme de Stockholm, qui appelle les institutions européennes à garantir que tous les outils déployés pour lutter contre le terrorisme respectent pleinement les droits fondamentaux. C'est pourquoi je crois qu'il s'agit de trouver un équilibre entre ces deux exigences et non de mettre en avant l'une ou l'autre.

Gay Mitchell (PPE). – (EN) En ce qui me concerne, vous pouvez attaquer les terroristes et les criminels. Je n'ai aucun problème avec cela. Ce qui m'inquiète, en revanche, c'est que nous, en tant que parlementaires, n'insistons pas suffisamment, que ce soit au sein du Parlement européen ou dans les États membres, sur le fait que cette action doit être menée de façon à protéger les citoyens et non à saper leur vie privée. Nous devons veiller à ce que les données soient protégées, à ce que la vie privée des citoyens soit préservée et à ce que les citoyens innocents qui respectent la loi n'aient pas à subir les intrusions de l'État. Il est impératif que nous en tenions compte.

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission*. – (EN) Je suis en accord avec ce que vient de dire le député. Vous savez parfaitement que la protection des données est un sujet qui me tient particulièrement à cœur. Je l'ai dit lors de mon audition et je pense que cela transparait également dans les actions que j'ai prises durant mon mandat de commissaire des télécommunications.

Je me suis engagée à réformer la directive de 1995 relative à la protection des données afin de l'adapter au monde moderne et à ses technologies, mais j'ai également dit de manière très claire que la nécessité de protéger la société ne nous autorisait pas à diffuser les données à tout va. Le caractère privé des données ne peut être mis en péril par d'autres mesures.

J'ai pris bonne note des réactions et du vote du Parlement européen sur la question SWIFT. La Commission tiendra compte de l'avis du Parlement lorsqu'elle élaborera le nouveau mandat visant à conclure un nouvel accord SWIFT avec nos partenaires américains. Ce dernier devra trouver le juste équilibre entre la nécessité de lutter contre le terrorisme et le droit à la vie privée.

Le Président. – Question n° 38 de **Marian Harkin** (H-0087/10)

Objet: Livre vert sur le volontariat

Afin de mieux sensibiliser l'ensemble de l'Union européenne à la valeur du volontariat, la Commission pourrait-elle envisager, dans le cadre des initiatives proposées pour célébrer l'Année européenne du Volontariat, d'élaborer un livre vert exhaustif sur le volontariat pour lever les entraves au volontariat, le reconnaître et le valoriser?

Hormis l'élaboration d'un livre vert à ce sujet, la Commission ne juge-t-elle pas important de créer des synergies avec d'autres organisations internationales telles que l'OIT et les Nations unies eu égard au projet d'évaluation du volontariat (Volunteer Measurement Project), mené par l'Université John Hopkins et l'OIT, et au manuel des Nations unies sur les institutions sans but lucratif?

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission*. – (EN) Je suis vraiment désolée, mais je n'ai pas reçu cette question. J'ai de nombreuses questions sous les yeux, mais pas celle-là.

(Le Président suggère que la question fasse l'objet d'une réponse écrite)

Marian Harkin (ALDE). – (EN) Je me satisferai parfaitement d'une réponse par écrit.

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission*. – (EN) Je suis désolée. Il y a dû y avoir un problème au niveau de l'organisation.

Marian Harkin (ALDE). – (EN) Je voudrais simplement que la commissaire examine attentivement les propositions que j'ai formulées en relation avec l'Année européenne du partenariat en 2011, ainsi que la

possibilité de publier ensuite un livre vert reposant sur des consultations avec des groupes de volontaires, etc. J'espère aussi que vous tiendrez compte de la nécessité d'utiliser soit le manuel de l'OIT, soit celui des Nations unies afin d'évaluer le volontariat dans les différents États membres.

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission*. – (EN) Je voudrais dire à la députée qu'en ce qui concerne le volontariat - qui est une question très importante sur laquelle la Commission se penche actuellement - elle aura les réponses aux questions qu'elle a posées.

Le Président. – Question n° 39 de **Bernd Posselt** (H-0088/10)

Objet: Minorités traditionnellement établies sur le territoire de l'Union européenne

Quelles possibilités la Commission entrevoit-elle dans le traité de Lisbonne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne pour élaborer une stratégie de défense et de promotion des communautés ethniques et des minorités traditionnellement établies sur le territoire de l'Union et quelles démarches concrètes sont prévues?

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission*. – (EN) Vous n'êtes pas sans savoir que le respect des droits des minorités est l'une des valeurs sur lesquelles l'Union européenne repose et, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, celle-ci est explicitement inscrite à l'article 2 du Traité. L'article 21 de la Charte des droits fondamentaux interdit explicitement toute discrimination fondée sur la langue ou l'appartenance à une minorité nationale. Dans le cadre de son mandat, la Commission veillera à ce que ces droits fondamentaux soient respectés dans le droit communautaire, y compris lorsque celui-ci est transposé dans les États membres.

Il existe également, au niveau européen, plusieurs actes législatifs et plusieurs programmes qui peuvent contribuer à améliorer la situation des minorités. La Commission entend combiner ces instruments afin de lutter contre les difficultés et les discriminations auxquelles les personnes appartenant à une minorité peuvent être confrontées.

Vous savez également qu'il existe une législation européenne en matière de lutte contre la discrimination, qui sera utilisée pour garantir l'égalité de traitement des personnes appartenant à une minorité. La Commission a adopté une proposition - qui est actuellement à l'examen - concernant une nouvelle directive visant à étendre la protection contre la discrimination fondée sur la religion ou les convictions, un handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle à d'autres domaines que l'emploi et le travail.

La décision-cadre du Conseil sur la lutte contre certaines formes et manifestations de racisme et de xénophobie au moyen du droit pénal vise également à garantir que les discours haineux fondés sur la race, la couleur, la religion, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, ainsi que les crimes haineux, sont sanctionnés dans tous les États membres. Aujourd'hui, la Commission surveille de près la mise en œuvre de cette décision-cadre et un groupe d'experts nationaux a été mis sur pied à cette fin.

Il y a aussi l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne, qui joue un rôle essentiel en aidant la Commission à mener à bien sa mission. Le Conseil de l'Europe a également adopté une Charte européenne des langues régionales ou minoritaires et une convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

Je voudrais dire au député que j'espère que bien d'autres États membres suivront l'exemple de ceux qui ont déjà signé et ratifié ces conventions importantes.

Bernd Posselt (PPE). – (DE) Madame la Commissaire, votre dernier point concerne précisément ce qui me préoccupe. Je voudrais vous poser la question: existe-t-il des instruments de discrimination positive en faveur des minorités nationales traditionnellement établies sur le territoire de l'Union européenne? Nous devrions développer des stratégies pour ces personnes, comme nous le faisons pour d'autres.

Deuxièmement, l'Agence des droits fondamentaux située à Vienne est-elle également responsable de cette matière et comment organise-t-elle ses contacts avec la société civile? Je sais qu'il s'agit d'un processus en cours, mais les minorités traditionnelles sont-elles également concernées? Il n'y a rien de plus injuste que de traiter de la même manière des groupes qui sont différents.

Viviane Reding, *vice-présidente de la Commission*. – (EN) Je suis d'accord avec le député. Il n'y a rien de plus injuste que de traiter de la même manière des groupes qui sont différents.

Nous devons vraiment nous efforcer d'utiliser de manière efficace et intelligente le peu de ressources dont nous disposons.

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne s'est évidemment fixé certains objectifs, mais si le Parlement ou la Commission lui demande d'accomplir une certaine tâche, je suis sûre que l'Agence s'efforcera de répondre à cette demande.

Par conséquent, je voudrais demander au député de me transmettre les questions sur lesquelles il souhaiterait que l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne se penche et je verrai ce qui peut être fait à cet égard.

Marc Tarabella (S&D). - Monsieur le Président, je comprends bien les impératifs du timing. Je voudrais juste insister sur la nécessité de consacrer une année particulière à la violence faite aux femmes, tant ce sujet est souvent encore tabou.

Trop de femmes sont victimes de violences, souvent physiques évidemment, mais aussi verbales, psychologiques, et souvent d'ailleurs dans le milieu familial, et ont honte de l'avouer. C'est vrai qu'une année consacrée à ce problème permettrait certainement de faire en sorte que ce phénomène encore tabou régresse et de mieux lutter ainsi contre la violence faite aux femmes.

Le Président. – Les questions qui, faute de temps, n'ont pas reçu de réponse recevront des réponses écrites (voir Annexe).

L'heure des questions est close.

(La séance, suspendue à 19 h 50, est reprise à 21 heures.)

PRÉSIDENTE DE M. PÁL SCHMITT

Vice-présidente

14. Mise en œuvre des directives du premier paquet ferroviaire (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur la mise en œuvre des directives du premier paquet ferroviaire (directives 2001/12/CE, 2001/13/CE et 2001/14/CE) de Brian Simpson, au nom de la commission des transports et du tourisme (O-0030/2010 - B7-0204/2010)

Brian Simpson, auteur. – (EN) Monsieur le Président, je ne pense pas que je mettrai des gants ce soir par rapport à cette question orale relative au premier paquet ferroviaire. Vous n'ignorez pas, Monsieur le Commissaire, que les trois directives qui composent le premier paquet ferroviaire ont été adoptées en 2001 et que l'échéance pour leur transposition dans les législations nationales avait été fixée à mars 2006. En qualité de président de la commission des transports, il est de mon devoir de soulever aujourd'hui cette question avec vous par le biais de la présente question orale.

Neuf ans plus tard, nous nous retrouvons à débattre le fait qu'en octobre 2009 21 États membres n'avaient toujours pas promulgué ces directives, de sorte que des avis motivés ont dû leur être adressés. Il est incroyable qu'alors que nous approchons de la date de la révision du premier paquet ferroviaire, un certain nombre de pays - y compris des pays dits influents, des pays qui aiment se proclamer pro-européens - n'ont toujours pas promulgué ces textes législatifs. Ces États membres devraient baisser la tête de honte et se rappeler qu'en 2001, ils s'étaient engagés devant l'Assemblée à respecter leurs obligations.

Il est véritablement déconcertant, sur le plan politique, que nous parvenions à réaliser au sein de l'Union européenne le marché unique dans de nombreux domaines, mais que nous ne parvenions pas à le réaliser dans le secteur ferroviaire. Cet échec n'est pas imputable à l'Assemblée. Cet échec est dû aux États membres, qui sont souvent soutenus par des branches de l'industrie ferroviaire et, franchement, le Parlement commence à perdre patience.

Cette question orale est le résultat d'une frustration, celle de constater que la loi est délibérément bafouée, et elle résulte aussi du fait que la Commission n'est pas parvenue à obliger les États membres à rendre des comptes. Nous voulons désormais savoir quels sont les aspects de chaque directive que les États membres défaillants n'ont pas promulgués. Nous voulons savoir pourquoi certains États membres n'ont pas correctement mis en œuvre ces directives. Nous voulons savoir quels sont les États membres qui s'opposent toujours à la notion de libre concurrence dans le secteur ferroviaire et protègent délibérément leurs propres compagnies nationales.

Nous avons des inquiétudes quant aux pouvoirs et à l'indépendance des organismes de réglementation et des gestionnaires des infrastructures au sein de ces États membres. L'absence de transparence et d'harmonisation concernant les coûts des infrastructures conduit, selon nous, à un protectionnisme et freine la création du marché unique dans le secteur ferroviaire, et elle étouffe aussi les activités transfrontalières. Si vous ajoutez à cela différentes mesures nationales comme les taxes sur le matériel roulant, il y a tout lieu de se demander si certains États membres ont jamais eu l'intention de mettre ces directives en œuvre.

Il y a de nombreuses choses que nous devons savoir aujourd'hui. Nous devons savoir de quelle manière la Commission, par le biais de la refonte du paquet, entend faciliter la pleine application de l'intégralité du paquet ferroviaire. Nous devons savoir ce que fait la Commission pour rendre exécutoire la législation européenne dans ce domaine. Nous devons aussi savoir pourquoi il lui faut tant de temps pour engager des actions contre les États membres défaillants.

Nous insistons souvent, au sein de la commission des transports, sur la nécessité de garantir une interopérabilité efficace dans le secteur ferroviaire. Sans cela, et sans l'ouverture des infrastructures nationales, le fret ferroviaire européen est condamné. Le transport transeuropéen de passagers sera à l'agonie. Le marché unique ne sera jamais réalisé et SEGTF/ERTMS ne se concrétisera jamais.

Le temps est venu de mettre au point une véritable dimension européenne pour notre réseau ferroviaire, et le premier paquet ferroviaire en est la première étape. Si cette première étape n'est pas franchie, les autres ne suivront pas. Il nous faut des mesures directes, et cela dans les plus brefs délais. Citons et blâmons les États membres défaillants et engageons dès à présent des poursuites à leur égard.

Sïim Kallas, *vice-président de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je tiens à remercier M. Simpson ainsi que la commission des transports et du tourisme d'avoir pris l'initiative de cette discussion et pour leur volonté de promouvoir la compétitivité et l'ouverture du secteur ferroviaire. J'ai toujours pu bénéficier d'un vif soutien de la part du Parlement et j'espère que cela continuera.

Le rapport sur le suivi de l'évolution du marché ferroviaire publié par la Commission fin 2009 montre que le déclin progressif des chemins de fer depuis les années 1970 a été enrayé dans tous les segments de marché après l'ouverture de ce marché et l'adoption du premier paquet. Il y a donc aussi des éléments positifs.

La crise économique a toutefois eu des répercussions graves sur le trafic ferroviaire, les opérateurs de fret perdant jusqu'à 30 % de leurs opérations. Cette crise a mis en évidence et a accru les problèmes structureaux que connaissent actuellement les chemins de fer.

Ces problèmes sont liés, d'une part, aux paramètres économiques du secteur ferroviaire, ainsi qu'à la faiblesse persistante de certains acteurs. Un certain nombre d'États membres ne prévoient toujours pas un budget suffisant pour les gestionnaires des infrastructures. Cela engendre non seulement des sous-investissements qui compromettent la qualité et la performance du réseau ferroviaire, mais cela accroît également les niveaux d'endettement.

D'autre part, il y a toujours des obstacles économiques et techniques à la pénétration du marché. Il arrive très souvent que de nouveaux venus sur le marché fassent l'objet d'une discrimination, en particulier là où des opérateurs ferroviaires en activité exercent aussi un contrôle indirect par rapport à la mise à disposition et à l'utilisation des infrastructures ferroviaires.

Les organismes de réglementation récemment créés n'ont pas tous les pouvoirs et l'indépendance requis pour garantir des conditions de marché loyales et transparentes. La Commission a adopté une approche à deux niveaux pour aborder ces problèmes: des procédures d'infraction dans le but de corriger une mise en œuvre incorrecte des règles et des modifications aux règles lorsque celles-ci ne sont pas suffisamment claires ou précises.

La première approche - les procédures d'infraction - a nécessité une analyse détaillée de la situation juridique de l'ensemble des 25 États membres qui disposent d'un réseau ferroviaire et a engendré les avis motivés qui ont été envoyés en 2009. Les principaux problèmes constatés étaient les suivants: primo, une mise en œuvre insuffisante des dispositions de la directive prévoyant une tarification de l'accès aux voies ferrées, et secundo, un manque d'indépendance de la part du gestionnaire des infrastructures par rapport aux opérateurs ferroviaires, ainsi que le fait de ne pas garantir une indépendance, des ressources et des pouvoirs suffisants à l'organe de réglementation.

La seconde approche consistait à profiter du processus annoncé de refonte des paquets ferroviaires existants en vue de proposer des améliorations aux règles actuelles en matière d'accès au marché ferroviaire.

Nous poursuivrons parallèlement notre approche globale en vue de réaliser un véritable marché intérieur pour les chemins de fer. Nous continuerons à promouvoir l'harmonisation technique du secteur ferroviaire conjointement avec l'Agence ferroviaire européenne.

Mathieu Grosch, *au nom du groupe PPE*. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, si le peintre belge Magritte avait peint les directives concernant le premier paquet ferroviaire, il aurait écrit en dessous «Ce ne sont pas des directives». En fait, toutes les discussions que nous avons depuis un certain temps me semblent presque surréalistes. Nous avons décidé en 2003 que la transposition devait être achevée pour 2006 et voilà qu'en 2010, nous nous demandons comment il est possible que 21 pays n'aient pas fait ce qu'ils s'étaient engagés à faire.

La libéralisation était censée permettre à de nouveaux acteurs d'entrer sur le marché. C'était cela la théorie, mais, en pratique, les choses semblent plutôt différentes à cet égard. Nous devons aujourd'hui évaluer cette libéralisation - que nous soyons pour ou contre une libéralisation dans ce domaine - et nous sommes confrontés au problème que, dans une large mesure, elle n'a pas été transposée. Au nom de la libéralisation, les entreprises elles-mêmes - comme nous l'avons vu dans différents pays - ont dû prendre des décisions parfois désagréables en matière d'effectifs et de technologie, alors que cette libéralisation n'avait pas été transposée.

C'est pourquoi force nous est de conclure que, sous cet angle, les acteurs ferroviaires historiques détiennent toujours les clés permettant d'ouvrir le marché: l'accès aux voies ferrées, l'interopérabilité technique, la formation et la certification, pour ne citer que quelques exemples. Avec ces clés, ils peuvent ouvrir la porte d'un marché ouvert, mais ils peuvent aussi la fermer. C'est ce qu'il s'est passé dans la plupart des pays et c'est toujours le cas aujourd'hui.

Les propositions que vous avez faites et que nous avons succinctement examinées représentent donc une première étape. J'estime que, pour pouvoir correctement évaluer la libéralisation, nous devons rapidement assurer la mise en œuvre ou la rendre exécutoire en utilisant les moyens dont dispose la Commission ou les moyens qu'elle doit encore s'attribuer.

Saïd El Khadraoui, *au nom du groupe S&D*. – (NL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je dirai pour commencer que la part de marché du fret ferroviaire a d'abord diminué, passant d'environ 13 % en 1995 à 10,5 % en 2002, pour ensuite se stabiliser alors que, pour le transport des passagers, où la libéralisation s'est aussi soldée par un échec ou n'a pas été mise en œuvre, nous avons assisté ces dernières années à une augmentation.

Ce que je veux principalement dire par là, c'est que l'ouverture du marché n'est qu'un instrument et que, pour garantir le succès du marché unique européen dans le secteur ferroviaire, il faut un ensemble de mesures. Parmi ces mesures, il y a celles qui ont, bien sûr, trait aux forces du marché, mais aussi des règles en matière sociale, les aspects liés aux ressources humaines, une interopérabilité plus avancée - et sur ce point j'estime qu'il reste beaucoup de travail à faire -, ainsi que des instruments suffisants permettant de financer les projets d'infrastructure. Ce n'est qu'en abordant ces éléments d'une manière cohérente et systématique que nous atteindrons notre objectif.

J'ai encore une question à poser au commissaire. Nous avons appris qu'une révision du premier paquet ferroviaire était en cours. Ma question est la suivante: pour quand pouvons-nous espérer cette révision et, de l'avis du commissaire, quel est l'objectif principal de cette révision?

Gesine Meissner, *au nom du groupe ALDE*. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, j'ai été ravie de vous entendre dire, à l'occasion de l'audition au sein de la commission des transports et du tourisme, que la plus grande réussite de l'Union européenne a été la mobilité et la liberté de circulation des citoyens. En ce qui concerne la libre circulation ainsi que le marché intérieur, vous avez également signalé qu'il était essentiel que non seulement les personnes puissent circuler de A à B, mais également les marchandises. Le Parlement européen a adopté de facto le marché intérieur en 1992, et en adoptant le premier paquet ferroviaire en 2001, nous avons également créé les conditions permettant l'instauration d'un marché intérieur libre dans le secteur ferroviaire. Il a déjà été dit que nous sommes en 2010 et que ce marché intérieur n'existe toujours pas. Il est effectivement honteux que 21 États continuent de dresser des obstacles. C'est du protectionnisme - on l'a dit aussi - et c'est extrêmement regrettable dans ce cas.

Nous devons évidemment examiner maintenant pourquoi il en est ainsi. Vous avez cité la divergence entre les systèmes ferroviaires, Monsieur le Commissaire, mais ce ne peut être la seule raison. De nombreux pays pensent qu'ils pourront y échapper en essayant de revenir au temps passé en affirmant que tout ce qui

concerne la séparation des infrastructures et des services ne devrait pas être pris avec autant de sérieux. Cette démarche est totalement erronée.

Je suis également désireuse de connaître la date à laquelle vous pourrez effectuer cette révision de la directive. Je vous demande expressément - et cela a été dit par d'autres orateurs - de faire preuve de fermeté à l'égard des États membres. Nous venons évidemment de différents États membres, mais, au sein du secteur des transports, nous sommes tous d'accord pour déclarer qu'il faut absolument mettre un peu d'ordre dans ce secteur. Vous êtes nouveau à votre poste, Monsieur le Commissaire, de sorte que vous n'êtes pas responsable de ce qui a été - ou n'a pas été - fait dans le passé. Vous avez par conséquent une occasion unique de faire avancer les choses relativement vite dans le secteur ferroviaire et ainsi faire progresser le marché intérieur et, de la sorte, la vie de l'ensemble des citoyens européens. Je compte sur vous et j'attends avec impatience de voir ce que vous allez faire dans un avenir proche.

Isabelle Durant, *au nom du groupe Verts/ALE*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, l'inspiration de ce premier paquet ferroviaire date d'il y a bientôt quinze ans. À l'époque, l'objectif prioritaire, que je partage bien sûr, était de faire gagner des parts de marché au rail. La libéralisation, qui était un des moyens pour y arriver, offre des résultats mitigés et pas toujours très concluants. On l'a dit, les parts de marché du rail en fret stagne, alors que la route gagne des parts de marché.

Dans le même temps, le nombre de voyageurs a considérablement augmenté, alors qu'il n'y a eu aucun processus de libéralisation, et le réseau ferroviaire à grande vitesse, qui est construit sur la base de la coopération et non pas de la concurrence, est plutôt un succès.

En outre, vous avez parlé de nouveaux entrants. Ces nouveaux entrants sont très peu nombreux et beaucoup d'entre eux ont été absorbés par des grandes compagnies. Autrement dit, je ne suis pas sûre que le monopole de grandes compagnies était le but poursuivi.

En ce qui concerne l'application, si on se réfère au nombre de procédures d'infraction, il y a objectivement, c'est vrai, un fameux problème, en particulier concernant l'insuffisance d'indépendance des organes de régulation et de recours, y compris là où il y a une séparation fonctionnelle ou institutionnelle, une séparation qui peut d'ailleurs amener d'autres problèmes et des coûts en matière de coordination interne.

En attendant vos réponses, Monsieur le Commissaire, je ne peux que vous encourager à adopter une attitude prudente, qui ne force pas les choses, qui poursuit l'approche holistique que vous avez mentionnée, qui va au bout de l'évaluation des paquets précédents sans parti pris, mais qui va d'abord au bout de l'évaluation avant d'engager le pas suivant. Cette évaluation doit donc être sans complaisance, y compris en ce qui concerne les conditions de travail, la sécurité et la sûreté, les obligations de services publics, l'insuffisance d'internalisation des coûts externes, avant de s'engager plus avant dans le processus de libéralisation.

Je serais donc intéressée d'entendre quelles sont vos priorités en la matière, compte tenu de certaines avancées – il faut le reconnaître et d'autres l'ont dit –, à savoir une meilleure transparence dans le *reporting* comptable, des avancées en matière d'interopérabilité, d'harmonisation des formations, des licences, et en matière de signalisation et de sécurité. Mais il reste beaucoup à faire et je serais très demandeuse d'une évaluation prudente, sans complaisance et sans tabou, de manière à ne pas avancer trop vite sur les étapes suivantes.

Oldřich Vlasák, *au nom du groupe ECR*. – (CS) Mesdames et Messieurs, lorsque le cadre réglementaire européen pour les chemins de fer a été approuvé, nous espérions tous qu'il amènerait une plus grande transparence au niveau du financement de ce secteur économique et que de nouvelles occasions seraient créées pour la participation de nouveaux acteurs. Le secteur du transport ferroviaire européen semblait être à la veille d'une ère nouvelle. Cependant, la libéralisation tant espérée du marché ne s'est pas concrétisée. Comme nous le savons tous, 21 États membres, dont la République tchèque, n'ont pas correctement mis en œuvre le premier paquet ferroviaire, alors que des questions liées en particulier à l'ouverture des marchés ferroviaires à la concurrence économique demeurent irrésolues.

La situation en République tchèque illustre bien l'existence d'un réel problème. Bien que l'État ait désormais pris les premières mesures permettant l'entrée d'autres opérateurs de transport ferroviaire sur le marché, en réalité, la volonté politique de permettre une véritable concurrence dans le secteur ferroviaire est absente. Cela est confirmé par l'attitude des dirigeants socialistes de différentes régions qui ont conclu, à la fin de l'année passée, des accords de dix ans avec la compagnie des chemins de fer tchèques, České dráhy, avec une possibilité de prolonger ces accords de cinq ans supplémentaires pour la fourniture de services ferroviaires régionaux, et tout cela sans la moindre soumission publique. Les dirigeants locaux, qui ont été élus pour quatre ans, ont donc fermé le marché ferroviaire pour quinze ans. La compagnie qui détient le monopole,

České dráhy, ne sera nullement obligée d'améliorer ses services, ce qui aura des conséquences dramatiques pour les chemins de fer.

Dans ce contexte, on peut se demander si l'actuel débat sur l'imposition des bénéfiques, que les syndicalistes ont entamé en République tchèque, et les menaces de grève qui s'ensuivent, ne servent pas, en réalité, qu'à détourner l'attention des véritables problèmes. Il en résulte que le transport ferroviaire est de plus en plus relégué au deuxième plan des préoccupations sociales et économiques, alors qu'au contraire, le transport routier, si violemment critiqué par les Verts, enregistre tout naturellement une popularité croissante. C'est pourquoi je demande instamment à la Commission européenne d'intensifier ses efforts en vue de promouvoir une véritable libéralisation du secteur ferroviaire et de vérifier attentivement si le comportement anti-libéralisation de divers acteurs est conforme au droit européen.

Jaromír Kohlíček, *au nom du groupe GUE/NGL.* – (CS) Permettez-moi de déclarer tout d'abord que je réfute totalement les propos tenus par M. Vlasák, dont le gouvernement a aussi participé à ce qu'il critique lui-même. Venons-en maintenant au thème du débat. Étant donné que l'objectif du paquet ferroviaire consistait à ouvrir le marché du transport ferroviaire en séparant les infrastructures, le transport de passagers et le transport de marchandises, on peut se rendre assez facilement compte si les États membres, à la suite de périodes transitoires de durées diverses, ont rempli les exigences de la directive. Ce qui n'est pas si facile à trouver - et la directive omet de mettre ces points en évidence -, ce sont les diverses réglementations de chaque État en matière de sécurité, les normes minimales de conformité des conditions de travail pour le personnel chargé de la conduite des trains et pour les travailleurs chargés des opérations d'infrastructure, ainsi que les nombreuses différences qui existent au niveau des règlements techniques. L'ERTMS/SEGTF est censé être une formule magique capable d'unifier techniquement les infrastructures et le matériel roulant. C'est pourquoi je souhaiterais obtenir une réponse claire concernant la compatibilité du réseau ferroviaire de l'UE avec les normes ERTMS. Je l'attends toujours.

Cette question a peut-être un rapport avec la question qui lui est tout naturellement associée, à savoir comment l'ouverture des marchés du transport ferroviaire est actuellement exploitée par les entités nationales et étrangères des différents pays. Les entités dont la propriété est interconnectée et qui fournissent des services régionaux de transport d'une manière officiellement indépendante dans des pays comme l'Allemagne, par exemple, ne m'intéressent pas; ce qui m'intéresse, ce sont les opérateurs indépendants du marché.

Je dirai pour conclure que ni le premier paquet ferroviaire ni les suivants ne résoudront les conditions sociales des travailleurs. Cela pourrait devenir prochainement un problème majeur pour l'ouverture du marché ferroviaire. On ne peut accepter que la solution réside dans l'adoption des normes les plus basses possibles.

Mike Natrass, *au nom du groupe EFD.* – (EN) Monsieur le Président, le gouvernement britannique a mis en œuvre le paquet ferroviaire européen, et cela a porté préjudice au Royaume-Uni. Cela est principalement dû au fait que, de nos jours, les Libéraux-Travailleurs-Conservateurs siègent à Westminster et ils aiment recevoir des ordres de l'UE à qui ils ont abandonné le pouvoir.

La séparation des opérateurs ferroviaires et la séparation du réseau ferroviaire engendrent de graves problèmes -merci l'UE! Il n'est pas étonnant que 21 pays aient la lucidité de ne pas tomber dans le piège d'un réseau ferroviaire européen engendrant le chaos à toutes les gares menant à Bruxelles.

Je ne suis pas socialiste, mais si vous voulez un système de transport intégré, la meilleure formule est l'étatisation et pas une séparation entre de multiples mains privées. Avec six compagnies différentes sur la ligne Birmingham-Berlin, on obtient une véritable capitade.

Quand Eurorail sera morcelé pour permettre à la capacité excédentaire d'être gérée par différentes compagnies, il ne sera plus question de *rolling stock* (matériel roulant) mais de *laughing stock* (objets de risée).

Brian Simpson, qui est à la base du présent débat, est membre du parti travailliste. Le parti travailliste était jadis socialiste, et il a été élu par des gens qui croient toujours que les Travailleurs sont des socialistes. Mais voilà, il se cache au sein de l'UE, loin de ses fidèles partisans. Que veut-il? Il veut une privatisation. Pire encore: il veut un modèle européen inopérant et contraire aux souhaits de ses propres électeurs.

En réalité, ce n'est qu'un nanti qui veut remplir les poches d'autres nantis. Une chose est sûre, c'est qu'il y a gros à parier que cette directive européenne sera acceptée et fera dérailler le réseau ferroviaire européen.

Georges Bach (PPE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je me félicite de la révision de la transposition du premier paquet ferroviaire et de la refonte envisagée. Cette révision est, selon moi, attendue depuis longtemps. Je regrette toutefois le fait que la Commission ne reçoive pas d'informations - ou

alors des informations insuffisantes - de la part des États membres, car cela rend extrêmement difficile la réalisation d'une évaluation efficace et objective. Toutefois, il ne suffit pas d'effectuer une évaluation; il faut aussi insister auprès des États membres pour qu'ils mettent en œuvre les mesures nécessaires.

Il est essentiel, dans toute évaluation, d'insister sur la question de la sécurité. Avons-nous tiré les leçons des récentes expériences négatives et ces leçons seront-elles prises en considération? Voilà ma question. À cet égard, la Commission est beaucoup trop réservée envers les citoyens, qui sont extrêmement préoccupés. Cela vaut également pour la qualité. Je voudrais demander au commissaire qu'il examine dans quelle mesure des critères de qualité généralement contraignants pourraient être fixés. On a beaucoup parlé de la qualité insuffisante, mais c'est quelque chose qu'il n'est pas possible de mesurer d'une façon fiable. Le manque d'investissements dont vous avez déjà parlé, Monsieur le Commissaire, est également regrettable. En dépit d'un cofinancement apporté par le Fonds de cohésion, dans la plupart des pays, les investissements dans le réseau routier sont beaucoup plus importants que dans le réseau ferroviaire. Je voudrais, à cet égard, mentionner le SEGTF/ERTMS; ce système doit absolument être introduit dans l'ensemble de l'Europe, non seulement pour le réseau, mais aussi pour le matériel roulant, afin d'améliorer la sécurité des trajets.

Je déconseille d'entreprendre de nouvelles mesures sur la voie de la libéralisation prévue du transport national de passagers. Les initiatives déjà prises à cet égard ont montré qu'il subsistait de nombreux obstacles à surmonter et que la Commission serait bien inspirée de réaliser avant tout une harmonisation technique complète et de garantir la pleine transposition des directives adoptées.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Le transport ferroviaire doit représenter une priorité pour la politique de l'UE en matière de transports d'ici 2020, et il doit soutenir des objectifs tels que l'ouverture de la concurrence, l'amélioration de l'interopérabilité des réseaux nationaux, ainsi que la sécurité et le développement des infrastructures du transport ferroviaire.

Il ne faut toutefois pas que la concurrence augmente au détriment de la sécurité et de la qualité des services ferroviaires. J'estime que la révision du premier paquet ferroviaire doit recenser les problèmes auxquels les États membres qui ont reçu des avis motivés de la Commission sont confrontés, et qu'elle doit proposer une méthode pour les résoudre.

Je tiens à attirer votre attention sur le fait que, compte tenu de la crise, plusieurs milliers de pertes d'emploi ont été enregistrés dans le secteur du transport ferroviaire et que ces pertes pourraient avoir des répercussions négatives sur le transport ferroviaire européen. Le SEGTF/ERTMS a été mis en œuvre à la fin de l'année passée avec près de 2 700 km de voies ferrées dans l'Union européenne et il sera porté à 24 000 km de voies ferrées d'ici 2020. Cela signifie que des investissements considérables seront nécessaires et nous attendons, Monsieur le Commissaire, de nouvelles solutions et des instruments financiers capables de fournir le financement nécessaire; des investissements seront également nécessaires pour la nécessaire modernisation du matériel roulant.

Ryszard Czarnecki (ECR). – (PL) Dans mon pays, nous avons un proverbe qui dit que si une personne vous dit que vous êtes saoul, vous n'avez pas à vous inquiéter, mais si cinq personnes le disent, vous feriez mieux d'aller vous coucher.

Si seulement un ou deux États membres n'avaient pas introduit le premier paquet, nous députés nous pourrions aujourd'hui imposer des sanctions et fulminer, mais si une vingtaine d'États membres n'ont pas introduit ce paquet, celui-ci - pour dire les choses avec modération - n'est peut-être pas ce qu'il y a de mieux. C'est peut-être là que réside la cause ou le problème. Après avoir entendu de vives critiques il y a un moment par mon collègue britannique - et, en fait, le Royaume-Uni a introduit le paquet -, on peut se demander si le paquet est réellement approprié.

Il y a évidemment aussi le revers de la médaille, c'est-à-dire les accidents que nous avons aussi évoqués il y a deux heures durant l'heure des questions avec la Commission. Je pense à la question de la sécurité. De ce point de vue, la sécurité a augmenté. Le vice-président de la Commission, M. Kallas, a attiré l'attention sur un problème important lorsqu'il a déclaré qu'un certain nombre d'États membres n'investissent pas dans les chemins de fer et que les possibilités d'investissements dans les infrastructures ne sont pas réalisées. Un de ces pays est le mien, la Pologne, où, au cours des deux dernières années, on a enregistré une sorte d'effondrement en matière de financement des chemins de fer, avec tout ce que cela implique.

Je pense enfin que des définitions très simples et des recettes très faciles sont, par définition, suspectes. .

Jacky Hénin (GUE/NGL). - Monsieur le Président, certains pleurent ici sur les difficultés et les lenteurs de mise en œuvre des directives du premier paquet ferroviaire. Pour ma part, je m'en réjouis. Dans mon pays, dans ma région, nous nous battons avec les syndicats de cheminots, avec les comités d'usagers pour que ces directives scélérates ne soient pas appliquées et rejoignent ainsi les poubelles de l'histoire.

En France, l'un des enjeux des élections régionales est justement le blocage par les conseils régionaux de la mise en œuvre du règlement OSP concernant l'ouverture à la concurrence du transport ferroviaire régional. Nous ne voulons pas d'un chemin de fer à deux vitesses. Aux firmes privées, les marchés des trains d'affaires à sillons prioritaires, confortables, rapides et accessibles par leurs tarifs aux seuls riches; au public, des trains de seconde zone pour les pauvres, vieillots, non sécurisés, inconfortables.

Chaque jour qui passe en fait la démonstration: la séparation entre l'infrastructure et l'activité de transport imposée par les directives pour permettre l'ouverture à la concurrence sauvage est une ineptie technique, organisationnelle, coûteuse pour le contribuable et l'utilisateur. Si elle sert les grands groupes, elle désorganise le transport public, elle est responsable de la dégradation de l'état du réseau et de la sécurité. Les directives évoquées sont par ailleurs destructrices d'emplois et constituent une spoliation de la propriété commune du peuple au profit d'intérêts privés.

Jaroslav Paška (EFD). - (SK) En adoptant trois directives réglementant le trafic ferroviaire, la Commission européenne assure une responsabilité commune pour l'organisation du transport ferroviaire dans l'Union européenne.

Il ne fait aucun doute que la transposition de nouvelles règles ferroviaires dans les différentes législations nationales peut engendrer certains problèmes, ainsi que des augmentations de prix. Nous avons toutefois un intérêt commun à disposer d'un système de transport bien organisé, ainsi que de structures fonctionnelles pour le transport ferroviaire en tant qu'alternatives majeures, en particulier au transport routier, qui pèse très lourdement sur notre environnement. Nous devons par conséquent parler ouvertement des problèmes qui entravent un développement plus rapide du transport ferroviaire. Ce ne sont pas seulement des règles qui peuvent être dans notre intérêt; nous devons aussi nous projeter vers l'avenir.

Si l'on considère les points cardinaux, les chemins de fer européens partent dans trois directions vers des ports côtiers et, vers l'Est, les lignes ferroviaires vont jusqu'au Pacifique. De bonnes liaisons ferroviaires européennes à la frontière orientale de l'UE ouvriraient de nouvelles opportunités aux transporteurs européens de marchandises. Ainsi, si des lignes ferroviaires à grande vitesse pouvaient, dans un avenir proche, s'étendre de Paris à Vienne et Bratislava et si parallèlement une ligne à large écartement pouvait s'étendre de Čierna et Tisou à la frontière ukrainienne jusqu'à Bratislava et Vienne, trois systèmes ferroviaires différents - classique, à grande vitesse et à large écartement - se rejoindraient quelque part entre Bratislava et Vienne. Avec deux aéroports - Vienne et Bratislava -, deux ports sur le Danube - encore Vienne et Bratislava - et des nœuds autoroutiers, une nouvelle et importante plaque tournante pour le transport et la logistique serait créée au cœur même de l'Europe.

Il est incontestable qu'outre le maintien et la définition de règles, nous restons toujours sur nos réserves par rapport à un accroissement efficace de la dynamique du transport ferroviaire. Il suffirait d'examiner le potentiel d'investissement et éventuellement de rendre les règles plus précises et d'investir dans de nouveaux projets destinés à soutenir le transport ferroviaire pour que celui-ci devienne plus rentable et serve mieux les citoyens européens.

Antonio Cancian (PPE). - (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous avons beaucoup parlé durant cette session de l'organisation des transports et nous en reparlerons encore durant la prochaine période de session. Je trouve décourageant de commencer par la révision du premier paquet vu ce qu'il s'est passé jusqu'à présent. Nous devons donc être plus audacieux afin d'essayer de faire basculer les choses. Tout réside et tourne, selon moi, autour de trois points principaux.

Le premier point, à mon avis, concerne la libéralisation du transport ferroviaire afin de créer une concurrence et de stimuler la compétitivité, mais, comme nous l'avons entendu, grâce à des règles claires et transparentes pour tous. Le second point essentiel concerne l'interopérabilité entre les États membres et entre les différents modes internes de transport ferroviaire. Le troisième point concerne évidemment la sécurité, et la certification de sécurité doit constituer la condition préalable à l'obtention d'une licence d'exploitation. Encore à propos de la sécurité et encore dans le cadre du marché commun, il ne suffit pas de pénaliser l'inefficacité des États par rapport aux organismes de réglementation: il faut élargir les pouvoirs de l'Agence ferroviaire européenne afin de lui conférer davantage de compétences en matière d'inspections et de contrôles.

J'estime que ce sont là les efforts que nous devons réaliser à l'avenir à mesure que nous progressons vers un avenir durable des transports, la révision des réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) et le transport des marchandises. Les choses sont déjà en cours au sein de notre commission et il est important de préciser que nous devons maîtriser et réaliser cette révision afin de rectifier la voie prise jusqu'à présent.

Inés Ayala Sender (S&D). – (ES) Monsieur le Président, mon pays fait partie des 20 pays qui ont reçu un avertissement en octobre 2009 et je peux vous assurer que, depuis lors, nous avons fait avancer les choses.

Ce n'est pas pour rien que l'Espagne est en tête des pays de l'Union européenne dont le transport ferroviaire de passagers a connu la plus forte augmentation en 2007-2008. Par contre, il n'en va pas de même pour le transport de marchandises.

Je voudrais vous poser la question suivante, Monsieur le Commissaire: lorsqu'un pays périphérique est séparé de l'Europe par une chaîne de montagnes de plus de 500 km de long - les Pyrénées - que les trains ne peuvent franchir qu'aux deux extrémités, et lorsque les essieux doivent être changés pour chaque train qui franchit la frontière compte tenu de la différence de la largeur des voies héritée d'une longue histoire d'autocraties, quel intérêt d'autres opérateurs auraient-ils à franchir la frontière avec la France quand il y a tant d'obstacles? Même si la Deutsche Bahn a acheté Transfesa, elle rencontre toujours des difficultés.

C'est pourquoi je crois sincèrement qu'outre le bâton des avertissements et des sanctions que mes collègues exigent, il nous faut aussi la carotte des infrastructures à l'échelon européen. Il nous faut d'urgence les réseaux transeuropéens.

C'est la raison pour laquelle il est urgent de relancer définitivement les ambitieux projets ferroviaires transfrontaliers comme la traversée des Pyrénées centrales par un tunnel à bas niveau destiné au transport de marchandises. Cela obligera les États membres les plus réticents et les plus protectionnistes à rejoindre le réseau ferroviaire Nord-Sud, Est-Ouest, dont l'Europe a besoin pour sa stratégie de 2020.

Brian Simpson, auteur. – (EN) Monsieur le Président, mon nom a été cité par un des députés siégeant en face de moi. M. Natrass a formulé quelques remarques très personnelles contre ma personne avant de s'éclipser sans se donner la peine d'assister au débat. C'est évidemment un personnage qui n'y connaît rien en matière de locomotives et dont les connaissances se limitent au jeu vidéo «Thomas the Tank Engine».

Je sais que le parti UKIP n'a aucun égard pour les bonnes manières ni pour les procédures parlementaires; on a encore pu le constater dernièrement à Bruxelles. En qualité de démocrate qui adhère aux principes et aux procédures démocratiques, j'ai présenté cette question orale au nom de la commission des transports et du tourisme en tant que président de ladite commission, et je suis fier de ce devoir. C'est pour cette raison que j'ai présenté ainsi cette question; je ne pense donc pas mériter des insultes émanant de ce groupe de dévoyés qui siègent de l'autre côté de l'Assemblée.

Soit dit entre nous, je voudrais juste signaler en passant que la clientèle des chemins de fer a augmenté de 20 % au cours de ces dernières années sous le gouvernement travailliste au Royaume-Uni, et cela même sur le trajet Londres-Birmingham!

Herbert Dorfmann (PPE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, permettez-moi juste de vous relater une expérience personnelle. Je vis le long d'une importante liaison ferroviaire, celle qui va à Vérone en passant par le col du Brenner. Depuis des années, la compagnie des chemins de fer italiens néglige aussi bien le transport des passagers que celui des marchandises. Les chemins de fer autrichiens utilisent cette ligne cinq fois par jour. Par contre, aucun horaire n'est disponible dans les gares italiennes et celles-ci ne délivrent pas non plus de billets. La réhabilitation de cette ligne à un coût d'environ 20 milliards d'euros est actuellement à l'étude et l'Union européenne a également investi beaucoup d'argent dans cette affaire. Cela illustre à quel point les choses peuvent être absurdes dans ce domaine. Ce ne sont pas toujours les très grosses choses qui compliquent le problème; ce sont parfois de petites choses.

C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire, je vous invite instamment à prendre des mesures fermes, à imposer des sanctions et à veiller activement au respect des directives de la Commission.

João Ferreira (GUE/NGL). – (PT) Monsieur le Président, le véritable objectif de ce qu'il est convenu d'appeler le paquet ferroviaire lancé avec l'objectif déclaré - et il est louable - de créer des points de connexion destinés à garantir l'interopérabilité apparaît désormais clairement. La véritable intention, que nous avons dénoncée à l'époque, était d'ouvrir le transport ferroviaire, en particulier celui des marchandises, à la concurrence et aux intérêts privés en tant que première étape vers la libéralisation complète de ce secteur à l'échelle de l'Union.

Comme dans d'autres cas de libéralisation, on commence par exploiter au maximum le fait que quelque chose n'a pas bien fonctionné à une certaine époque, en ne se souciant guère des causes réelles de telles situations, en particulier des années de politiques constantes visant à démanteler et à négliger le secteur public, pour justifier des mesures de libéralisation et promouvoir la concurrence dont je viens de parler, sans penser le moins du monde à la manière dont cette concurrence pourrait améliorer la situation. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, l'expérience nous prouve le contraire: la libéralisation est la cause - et non la solution - des principaux problèmes que connaît le secteur, les plus visibles étant la qualité et l'accessibilité des services, ainsi que les droits des travailleurs.

Il ne fait aucun doute que les investissements publics dans le secteur ferroviaire revêtent une dimension stratégique au niveau de l'environnement et des ressources énergétiques, mais ils ne peuvent servir la recherche du profit de ces vastes intérêts privés qui sont déterminés à prendre le contrôle de ce secteur public vital dans tous les pays grâce à une libéralisation à l'échelle du marché intérieur de l'Union.

Silvia-Adriana Țicău (S&D). – (RO) Je voudrais vous rappeler une nouvelle fois les problèmes que connaît le personnel formé et accrédité du secteur ferroviaire en cette période de crise.

En Roumanie, il y aura plus de 6 000 pertes d'emploi dans le secteur du transport ferroviaire pendant cette période. Le Fonds social européen ainsi que le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation seront certainement mobilisés en vue d'aider les plus touchés, mais ce ne sont là que des solutions provisoires. C'est pourquoi, Monsieur le Commissaire, j'espère que nous parviendrons à concevoir conjointement une stratégie encourageant le développement durable du transport ferroviaire afin de pouvoir offrir des services et des emplois sûrs et de bonne qualité au personnel qualifié du secteur du transport ferroviaire.

Sjím Kallas, vice-président de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, je tiens à remercier les honorables députés pour leurs remarques. Nous aurons de multiples occasions d'examiner la refonte du premier paquet ferroviaire. Je voudrais juste répondre à quelques remarques.

Primo, en ce qui concerne les informations relatives aux 21 États membres et les raisons concrètes pour lesquelles un avis motivé leur a été envoyé, quiconque le souhaite peut obtenir ces informations, car elles ne sont pas confidentielles.

Les intentions du premier paquet ferroviaire sont très bonnes: éliminer les obstacles et améliorer les conditions permettant un meilleur fonctionnement des transports. Nous poursuivrons le même objectif dans le cadre de la refonte du paquet. Le problème ne réside pas dans le fait que le paquet était mauvais, mais c'est sa mise en œuvre qui a été insuffisante. Les obstacles existent toujours et la résistance quant à leur élimination est toujours très forte. Nous devons changer l'ancien système des monopoles étatiques disposant de vastes privilèges et sans interopérabilité. Nous devons changer ce système et améliorer l'interopérabilité. Tel est le but de cette réforme du secteur ferroviaire.

Le problème est précisément sa non-réalisation. Il est évident que nous devons toujours trouver un juste équilibre entre l'ensemble des mesures prises et le contrôle de qualité. Sur ce point aussi, le paquet ferroviaire contient de bonnes idées, comme la manière de renforcer le rôle des organes de réglementation. Le problème concerne le fait que les organes de réglementation restent très associés aux intérêts des entreprises étatisées. On ne peut dès lors espérer un taux élevé de contrôle de qualité.

Ces problèmes doivent être abordés lors de la refonte du paquet ferroviaire - et ils le seront -, ainsi que peut-être dans d'autres documents de stratégie. Assurer un financement adéquat reste un très gros problème et nous devons trouver des solutions innovantes pour financer les étranglements. De nombreux États membres ont parlé de la nécessité d'investir. Nous devons combiner tous les instruments possibles et trouver de nouveaux instruments permettant d'identifier des ressources garantissant la réalisation d'investissements dans les chemins de fer, et cela comprend des systèmes modernes de gestion du trafic, des systèmes de réservation permettant d'acheter des billets de la même manière que pour le transport aérien, et nous devons aussi assurer de meilleures liaisons entre l'Europe orientale et l'Europe occidentale, ce qui constitue un autre problème d'envergure.

La liste détaillée de tous les éléments nécessaires à la préparation de cette refonte du paquet ferroviaire est très longue. Je serais ravi de vous présenter des propositions concrètes dès que nous disposerons de documents législatifs palpables.

Le Président. – Le débat est clos.

Déclarations écrites (article 149)

Ádám Kósa (PPE), par écrit. – (HU) Je me réjouis du fait qu'en annonçant le premier paquet ferroviaire, la Commission européenne a entamé un processus pouvant être considéré comme la première étape sur la voie de l'harmonisation des services ferroviaires au sein de l'Europe. Le fait que la transposition des trois directives qui composent le paquet ait causé de graves problèmes à 21 États membres engendre toutefois de sérieuses difficultés susceptibles d'entraver la bonne transposition de tous nouveaux paquets. J'attire l'attention de la Commission européenne sur la contradiction qui existe entre, d'une part, les exigences élevées sur le plan économique et sur celui de l'efficacité pour les systèmes ferroviaires en Europe et, d'autre part, les effets positifs des chemins de fer sur le développement régional, ce qui améliore la mobilité des populations rurales et des personnes handicapées, sans parler de l'environnement. Je suggère que la Commission tente de résoudre cette contradiction en trouvant un juste équilibre et un compromis, tout en n'oubliant pas de clarifier le principe du partage des coûts entre les États membres et l'Union européenne, ainsi que l'importance d'établir un système harmonisé de transports au sein de l'UE. Il y a lieu de développer une saine concurrence associant l'ensemble des participants de l'industrie - une concurrence entre les transports publics et les transports individuels plutôt qu'entre les différents modes de transport public.

Artur Zasada (PPE), par écrit. – (PL) Un problème relatif au bon fonctionnement du marché ferroviaire dans les nouveaux États membres et dès lors un facteur restreignant la libéralisation du marché est constitué par le mauvais financement des chemins de fer, c'est-à-dire une insuffisance de moyens pour l'entretien des infrastructures ferroviaires. Il en résulte des prix d'accès élevés et, par conséquent, une diminution de la compétitivité de ce secteur de l'industrie des transports vu leurs coûts élevés. Un autre problème concerne le sous-financement des services publics, ce qui couvre de dettes les compagnies qui opèrent dans le secteur du transport de passagers. Cela limite ensuite les possibilités d'investissements, par exemple, dans du nouveau matériel roulant. En vue de garantir une bonne réglementation du marché ferroviaire européen, il est essentiel de renforcer les organes nationaux de réglementation du marché. Par renforcer, j'entends accroître leur indépendance et leur efficacité, ainsi qu'améliorer la qualité du personnel, etc. Il semblerait également opportun d'établir un organe européen de réglementation qui contrôlerait la bonne exécution des missions attribuées aux organes nationaux de réglementation et qui ferait directement part à la Commission européenne de toute irrégularité constatée.

15. Accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale à la Commission sur la transparence et l'état d'avancement des négociations ACTA/ACAC (accord commercial anti-contrefaçon) de Carl Schlyter, au nom du groupe Verts/ALE, Daniel Caspary, au nom du groupe PPE, Kader Arif, au nom du groupe S&D, Niccolò Rinaldi, au nom du groupe ALDE, Helmut Scholz, au nom du groupe GUE/NGL, et Syed Kamall, au nom du groupe ECR (O-0026/2010 - B7-0020/2010)

Carl Schlyter, auteur. – (SV) Monsieur le Président, à chaque institution son rôle. Le Parlement est la voix de la population de l'UE et doit défendre les intérêts de ses citoyens. La Commission se définit elle-même comme la gardienne des Traités, mais ici, ce sont les principes de transparence, des droits de l'homme et des droits parlementaires qu'il faut défendre. Si nous ne pouvons avoir accès aux documents, aucune institution de l'UE ne pourra jouer son rôle ni répondre aux attentes de nos concitoyens.

Certains commissaires ont souligné, lors de leurs auditions, que le Parlement devait avoir accès aux documents au même titre que le Conseil de ministres, et le Parlement attend de la Commission qu'elle tienne ses promesses. Nombre de nos concitoyens s'inquiètent de voir leur liberté et leurs droits bafoués par des flots continus de législations invasives, telles que les législations sur la conservation des données, Ipred 1, Ipred 2, SWIFT, etc. L'UE ne peut continuer à négocier un ACTA/ACAC sans que ses citoyens puissent participer au processus.

La principale question du jour concerne la transparence, même si naturellement, le contenu est également un point sensible. L'UE doit affirmer clairement que sa participation au processus ACTA/ACAC se fera sous deux conditions: la transparence et la défense des droits de l'homme et des libertés. Ce n'est qu'après avoir défini les droits inaliénables existant dans une société libre et ouverte que nous pourrions, dans le respect de ces droits, combattre la criminalité et discuter de la forme que prendront les différents accords.

Il est totalement absurde et inacceptable que nous devions demander à la Commission, à huis-clos, des informations sur le contenu des accords sur lesquels nous sommes censés prendre des décisions. Nos concitoyens veulent des garanties que leurs appareils électroniques ne seront pas fouillés aux frontières, qu'ils pourront être connectés et qu'aucune sanction criminelle ne leur sera imposée. Nous voulons que vous nous

promettiez que nous pourrions participer pleinement à l'ACTA/ACAC. Dans le cas contraire, comme on dit: rendez-vous au tribunal.

Daniel Caspary, auteur. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, la contrefaçon, le trafic et la violation des droits de la propriété intellectuelle posent indubitablement un énorme problème, tout d'abord pour nous, Union européenne, mais aussi pour de nombreux États membres. L'arrivée de produits contrefaits de plus en plus nombreux sur le marché intérieur européen constitue un problème pour les entrepreneurs, les travailleurs et les consommateurs. Nous estimons qu'aujourd'hui, la valeur des biens contrefaits qui inondent notre marché s'élève à environ 250 milliards d'euros. Au mieux, si un médicament comme une pilule contraceptive est contrefaite et n'a aucun effet – comme il l'a récemment été dit lors d'une réunion –, une femme tombe enceinte. Mais au pire, si un médicament n'a aucun effet, cela peut être une question de vie ou de mort, ce que nous ne pouvons tolérer.

Nous devons agir d'urgence pour empêcher la violation des droits de la propriété intellectuelle, les trafics et la contrefaçon. Il est inacceptable qu'en 2008, nous ayons saisi 178 millions d'articles contrefaits à nos frontières, dont 20 millions présentaient un danger et plus de 50 % provenaient de Chine. Nous devons donc prendre des mesures dans ce domaine. Le problème est clair: le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1^{er} décembre dernier. Les négociations concernant l'ACTA/ACAC durent depuis trois ans et une chose est sûre: en tant que Parlement européen, nous devons être beaucoup plus impliqués dans cette matière à l'avenir que nous ne l'avons été par le passé.

J'espère donc qu'au cours des prochaines semaines et des prochains mois, nous parviendrons à renforcer la transparence dans ce domaine. Nous devons avoir accès à des informations qui nous disent clairement où en sont les négociations et quelle est la position adoptée par la Commission européenne. Les négociations doivent se poursuivre. Nous devons parvenir à un accord adéquat. Les critiques des différents groupes sont bien connues au sein de cette Assemblée. Dans l'intérêt des travailleurs, des employeurs, de l'industrie et des consommateurs, j'espère que nous arriverons à un accord constructif, qui tiendra compte de l'acquis communautaire sans aller plus loin.

Bernd Lange, auteur suppléant. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, j'ai trois questions à vous poser. Premièrement, pourquoi la transparence est-elle toujours insuffisante alors que le traité de Lisbonne est entré en vigueur le 1^{er} décembre et que nous avons un accord interinstitutionnel avec la Commission depuis le 10 février? Je ne comprends pas pourquoi le Conseil participe toujours aux négociations en tant qu'observateur, pourquoi le Parlement n'y participe pas et pourquoi les documents ne sont pas accessibles au public. Pouvez-vous me dire pourquoi, Monsieur le Commissaire?

Deuxièmement, qui négocie réellement l'accord ACTA/ACAC? Il ne s'agit pas d'une espèce de successeur à l'accord TRIPS (accord sur les ADPIC) qui serait négocié dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce. Il est seulement négocié par des États individuels et – les échos qui nous parviennent des États-Unis le confirment – par des intérêts économiques puissants. Je me demande si en réalité, les conditions qui s'appliqueront en fin de compte à chacun ne sont pas négociées sans que toutes les parties concernées soient présentes.

Troisièmement, Monsieur le Commissaire, sur quoi portent, en substance, les négociations? Lors de votre audition, vous avez répondu à ma question et m'avez assuré que l'acquis communautaire était garanti. Toutefois, lorsque j'examine les documents qui ont filtré, j'ai malheureusement des doutes. Je crois comprendre que des négociations ont lieu, que des blocages sur l'internet sont possibles, que les fournisseurs d'accès sont pour ainsi dire utilisés pour aider à protéger les intérêts économiques sur l'internet, que des restrictions à la recherche et à la science peuvent être imposées et que certaines personnes essaient d'introduire des systèmes de surveillance généralisée. C'est pourquoi je me pose la question suivante: qu'en est-il de l'acquis communautaire?

N'oublions pas non plus la question de l'indemnisation. Le fait de négocier l'inclusion du manque à gagner dans l'indemnisation ne correspond pas à notre politique.

Ma troisième question, Monsieur le Commissaire, porte bien sûr sur la relation réelle entre le monde en ligne et le monde hors ligne. Lorsque je lis que le monde numérique est censé avoir deux composantes, une en ligne et une hors ligne, cela signifie-t-il fondamentalement que des restrictions et des fouilles aux frontières seront également imposées aux ordinateurs portables, aux iPods et aux lecteurs MP3? Pourriez-vous s'il vous plaît répondre à ces trois questions?

Niccolò Rinaldi, *auteur*. – (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, je pense que le sujet dont nous discutons ce soir porte en lui le péché originel. Celui-ci est lié au secret dans lequel se sont tenues les négociations jusqu'ici. À ce secret est peut-être venu s'ajouter un déséquilibre, s'il s'avère que les industries américaines, contrairement aux institutions et à la population européennes, ont eu accès à une série de ressources d'informations sur la base d'un pacte de confidentialité. La non-transparence des négociations est un problème que nous avons rencontré dans d'autres cas – nous l'avons évoquée dans le contexte de l'accord avec la Corée – et il faut y mettre un terme, maintenant que le traité de Lisbonne est entré en vigueur.

Il me semble que ce péché originel est également le résultat d'un abus: celui d'utiliser la lutte contre la contrefaçon pour mener d'autres batailles, comme s'il existait une sorte de mot d'ordre au nom duquel tout est permis. En outre, il s'agit certainement d'une bataille incroyablement importante pour une puissance commerciale comme l'Union européenne. Monsieur le Commissaire, je viens de Venise, une ville que vous connaissez bien, où la réglementation sur les produits contrefaits – je pense, par exemple, au verre de Murano – est très stricte (elle a pu aller jusqu'à la peine de mort). C'est donc absolument une problématique que nous devons traiter sérieusement dans une économie de plus en plus mondialisée comme la nôtre.

Toutefois, cet accord entraîne des risques graves, inquiétants pour la population, et la Commission doit bien sûr en être consciente. En réalité, cette problématique, qui devrait concerner uniquement la commission du commerce international, la concerne de moins en moins, tandis que cette même commission fait de plus en plus le travail de la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures.

Nous sommes préoccupés par les questions relatives à la liberté d'information et d'expression sur l'internet, au droit à la vie privée et aux conséquences civiles et pénales éventuelles pour les fournisseurs d'accès à l'internet. Il y a une espèce de ligne rouge à ne pas franchir et je demanderai à la Commission d'être très prudente en la matière.

D'un point de vue plus strictement commercial, je souhaite demander au commissaire de nous rassurer en nous confirmant que l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) ne pourra être utilisé pour entraver la vente de médicaments disponibles à prix plus concurrentiels; la vente de médicaments génériques sûrs qui n'enfreignent pas les droits de la propriété intellectuelle et dont le seul crime est qu'ils sont produits dans des pays émergents comme l'Inde et le Brésil et qu'ils pourraient piétiner les plates-bandes des industries pharmaceutiques occidentales.

Helmut Scholz, *auteur*. – (DE) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, Monsieur le Commissaire, en rencontrant des représentants de dix gouvernements en petit groupe en secret pour convenir d'une réglementation en matière de surveillance contenant des chapitres aussi sensibles que l'exécution du droit et les mesures civiles et pénales en ce qui concerne les contrôles aux frontières et l'internet, il ne faut pas vous étonner si des rumeurs naissent et si les citoyens exigent, à juste titre, des réponses aux questions qu'ils se posent.

Je suis tout à fait d'accord avec les critiques formulées par mes collègues. Toutefois, il faut que vous soyez au courant des préoccupations qui se cachent derrière les questions de la commission du commerce international, préoccupations soutenues par plusieurs groupes, à savoir qu'un accord qui était au départ supposé concerner la protection des réalisations d'ingénierie et les brevets touche désormais le domaine des droits civils, de la démocratie de la communication, du potentiel décentralisé d'innovation, du développement culturel et de la protection des données à caractère personnel. Par ailleurs, vos négociations sont également régies par les articles 7 et 8 de la charte des droits fondamentaux et nous n'aurons de cesse de vous le rappeler.

Un tel accord affectera le monde entier. Cependant, vous excluez des négociations les économies émergentes et les pays en développement, ainsi que les organisations de la société civile, les syndicats et les parlements nationaux. En d'autres termes, vous excluez le grand public, dont vous êtes supposé être au service et sous le contrôle. Vous négociez sans mandat du Parlement européen. Vous continuez de nous distraire avec des résumés de deux pages des résultats de cycles entiers de négociations. Vous refusez de respecter la nouvelle législation et de nous donner les mêmes documents qu'aux États membres en relation avec ces négociations. Si vous affirmez que les inquiétudes de mon groupe sont infondées, prouvez-le. Donnez nous immédiatement les documents de négociation. Si vous rêvez un jour obtenir l'approbation du Parlement sur les résultats de vos négociations, tirez des leçons de la décision démocratique prise contre l'accord SWIFT. Tout ce que je peux vous dire, c'est «Bienvenue en démocratie». Cette Assemblée ne permettra plus que des discussions soient menées et des décisions prises dans le plus grand secret.

Syed Kamall, *auteur*. – (EN) Monsieur le Président, je pense que le commissaire se rend compte du sentiment qui règne au sein de cette Assemblée, dans tous les groupes parlementaires. En effet, malgré nos divergences sur plusieurs points de l'ACTA/ACAC et le commerce de la contrefaçon, ainsi que sur les droits de propriété intellectuelle, nous sommes tous d'accord pour dire qu'il faut améliorer la transparence. J'espère que vous avez bien reçu le message.

Monsieur le Commissaire, nous sommes tous préoccupés lorsque vous négociez sans la transparence suffisante – nous ne sommes pas au courant des principes sur lesquelles se basent les négociations ni de votre position dans les négociations. Vous agissez en vase clos, ce qui, nous le savons tous, donne lieu à des rumeurs. Certains documents ont filtré et on prétend qu'ils sont officiels. Nous n'avons aucun moyen de savoir si ces documents sont bien officiels ou s'ils ont été créés de toutes pièces, mais cela montre simplement ce qu'il se passe lorsque la transparence est insuffisante et que vous ne partagez pas vos informations.

Je pense que certains d'entre nous comprennent également bien qu'une dose de confidentialité est parfois nécessaire. À l'évidence, lorsque nous négocions, nous ne voulons pas dévoiler toutes nos cartes. Nous ne voulons pas dévoiler nos atouts.

Mais ce que nous demandons, c'est une transparence raisonnable. Pourquoi ne pouvons-nous pas avoir accès à ces documents? Pourquoi n'avons-nous pas accès aux textes? Et si vous estimez que, pour des raisons de transparence et pour vos négociations, vous ne pouvez nous les donner, faites-nous au moins part d'une synthèse de vos positions et dites-nous lesquels de nos principes fondamentaux sont en jeu dans ces négociations.

Ainsi, par exemple, allons-nous soutenir les propositions qui semblent être sur la table, d'après ce que dit la blogosphère, à savoir que les lecteurs MP3 et les ordinateurs portables pourront être saisis aux frontières? Y aura-t-il des sanctions pénales? L'UE a-t-elle l'intention de soutenir cela? Je pense que nous devons le savoir et je pense que le fait que nous ayons pu nous entendre sur un large compromis, malgré de légères différences et nuances, et convenir d'un texte commun, montre la force du sentiment qui règne dans cette Assemblée.

Aussi, Monsieur le Commissaire, c'est à vous de faire preuve de transparence et de montrer que vous reconnaissez la responsabilité démocratique à laquelle nous aspirons tous.

Karel De Gucht, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je comprends les inquiétudes des députés concernant les négociations ACTA/ACAC.

Permettez-moi tout d'abord de rappeler que nous négocions cet accord pour améliorer la protection de l'innovation «*made in Europe*» dans tous les domaines où les droits de la propriété intellectuelle peuvent être bafoués. Si nous voulons rester une économie compétitive, nous devons compter sur l'innovation, la créativité et l'exclusivité des marques. C'est l'un de nos principaux avantages concurrentiels sur le marché mondial. Nous devons donc disposer des outils nécessaires pour garantir que cet avantage concurrentiel sera adéquatement protégé sur nos principaux marchés d'exportation.

Cela fait des années que nous essayons d'évoquer ces questions dans les organisations internationales comme l'OMC ou l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle. Ces tentatives ont été systématiquement bloquées par d'autres pays. Aussi, malgré notre préférence pour une solution véritablement mondiale, nous n'avons eu d'autre choix que de nous engager dans une coalition de bonne volonté.

L'accord final ne sera contraignant que pour les pays qui l'ont signé, même si nous serions évidemment heureux que d'autres pays, surtout les économies émergentes, nous rejoignent ultérieurement.

Comme je l'ai dit au cours de mon audition, ces négociations internationales sont confidentielles. Ce n'est pas inhabituel. Les négociations visent à trouver une solution concertée et nécessitent un minimum de confidentialité pour permettre à toutes les parties de pouvoir à leur guise faire des concessions et/ou de tester les options avant de convenir d'un accord.

Par ailleurs, je reconnais que le Parlement doit être adéquatement tenu informé de l'évolution des négociations. Nous faisons notre possible pour informer le Parlement et pour convaincre nos partenaires de négociation d'accepter plus de transparence. Tout d'abord, concernant les informations au Parlement, nous vous avons communiqué les orientations de négociation, les rapports complets sur les cycles de négociation et, de manière générale, tous les documents pertinents de la DG Commerce qui ont été communiqués aux États membres par l'intermédiaire du comité de la politique commerciale, tout cela en conformité avec l'accord-cadre. De même, l'ACTA/ACAC a été discuté plusieurs fois à la commission du commerce international au cours des trois dernières années.

Permettez-moi d'ajouter que la Commission a organisé deux conférences des parties prenantes sur l'ACTA en juin 2008 et en avril 2009, qui étaient ouvertes à tous les citoyens, les ONG et les médias. Une autre conférence publique sera organisée le 22 mars à Bruxelles.

Je comprends que vous puissiez penser que cela n'est pas suffisant pour vous faire une idée claire de l'état d'avancement des négociations. J'ai dit à mes services de fournir des informations précises aux députés européens intéressés sur tous les aspects des négociations. Ces informations seront mises à votre disposition afin que vous puissiez en discuter avant et après chaque nouveau cycle de négociation.

Ensuite, je me rends compte que le meilleur moyen pour vous de savoir ce qu'il se passe dans ces négociations est de vous lire le projet de texte des négociations. Cela vous donnerait une idée très claire de leur état d'avancement précis. Comme vous le savez probablement, il existe un accord entre les parties à l'ACTA/ACAC selon lequel le texte des négociations ne pourra être rendu public que si toutes les parties sont d'accord. La Commission est favorable à une publication des documents de négociation dès que possible. Toutefois, certaines parties y sont encore opposées. Je m'oppose fermement à leur approche, mais je ne peux rompre unilatéralement un accord de confidentialité. Il en va de ma crédibilité en tant que négociateur.

Néanmoins, je veillerai à ce que, lors des prochaines négociations d'avril, la Commission insiste fermement auprès de ses partenaires de négociation pour que le texte soit publié, et je ferai part des inquiétudes du Parlement de manière bilatérale aux parties à l'ACTA, telles que les États-Unis, que je dois rencontrer avant. Il y va de l'intérêt de tous que chacun ait une idée claire de ce sur quoi portent exactement les négociations et, plus important, de ce sur quoi elles ne portent pas.

Enfin, pour ce qui est de vos inquiétudes sur le fond, je vous rappellerai les principaux principes qui guident la Commission dans la négociation de cet accord.

Premièrement, l'objectif est de traiter de violations à grande échelle des droits de propriété intellectuelle qui ont un impact commercial important. Cela ne conduira pas à une restriction des libertés civiles ni à un harcèlement des consommateurs.

Deuxièmement, l'ACTA/ACAC ne concerne que l'application des droits de la propriété intellectuelle. Il n'inclura aucune disposition modifiant le droit matériel relatif à la propriété intellectuelle: ni création de nouveaux droits, ni modification de la portée ou de la durée de la protection. Toutefois, il établira des règles minimales concernant la manière dont les créateurs pourront faire appliquer leurs droits devant les tribunaux, aux frontières ou sur l'internet. Par exemple, un créateur de mode européen, lorsqu'il sera confronté à une contrefaçon de ses créations en dehors de l'Europe, pourra faire le nécessaire pour que ses droits soient adéquatement protégés à l'étranger.

Troisièmement, l'ACTA/ACAC doit et veut respecter l'acquis communautaire, et notamment le niveau actuel d'harmonisation de l'application des DPI, la directive e-commerce, le cadre réglementaire sur les télécommunications et, enfin, la législation européenne applicable sur la protection des données et le piratage. Aucune harmonisation ni modification de la législation européenne ne se fera en secret.

En ce sens, l'ACTA n'aura aucun impact sur les citoyens européens, puisqu'il ne créera aucune obligation nouvelle pour l'UE et ne nécessitera aucun acte législatif d'exécution. Toutefois, il fournira à nos créateurs une protection accrue sur les marchés d'outre-mer.

Je suis conscient des inquiétudes exprimées par certains d'entre vous quant à l'introduction d'une règle obligatoire en matière de «riposte en trois temps» ou de réponse graduée pour lutter contre les infractions aux droits d'auteur et le piratage sur l'internet. Permettez-moi d'être clair à ce propos pour ne pas qu'il y ait d'ambiguïté. La règle de la riposte en trois temps ou graduée n'est pas obligatoire en Europe. Plusieurs pays de l'UE appliquent différentes approches et nous souhaitons préserver cette flexibilité tout en respectant totalement les libertés et droits fondamentaux et les libertés civiles. L'UE ne soutient pas, et n'acceptera pas, un ACTA/ACAC qui obligerait la déconnexion de personnes de l'internet en raison de téléchargements illégaux.

De la même manière, nous veillerons à ce que l'ACTA/ACAC n'entrave pas l'accès aux médicaments génériques. Je sais qu'il y a eu une certaine controverse sur l'impact de la législation douanière de l'UE sur le commerce des médicaments génériques. Comme je vous l'ai déjà dit au cours de mon audition, ce problème sera abordé lors de la révision à venir de notre législation douanière.

Enfin, vous avez également posé une question sur une évaluation de l'impact de l'ACTA/ACAC. En réalité, comme la Commission n'ira pas au-delà de l'acquis communautaire, nous avons pris comme base les études

réalisées pour la directive de 2004 relative au respect des droits de propriété intellectuelle et pour la proposition de directive de 2005 relative aux procédures pénales d'exécution des DPI (qui n'a pas été adoptée).

Nous avons également tenu compte des conclusions de l'étude de l'OCDE de 2008 concernant l'impact économique de la contrefaçon et du piratage. Cette étude estime que les échanges de contrefaçons sur le marché international se chiffrent à 250 milliards de dollars, ce qui équivaut au PIB individuel de plus de 150 pays. Elle contient également une analyse exhaustive du piratage des contenus numériques.

En bref, j'ai entendu vos inquiétudes et je les défendrai du mieux que je pourrai. Votre confiance et votre soutien m'aideront à accomplir cette mission importante.

Tokia Saïfi, *au nom du groupe PPE*. – Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, nous disposons de nouveaux pouvoirs que nous voulons voir dès à présent respectés. Aussi, nous vous avons écouté et nous vous demandons de mettre en place une procédure de consultation continue et transparente sur l'ACTA, en veillant à ce que le Parlement européen et les citoyens qui y sont représentés soient régulièrement et pleinement informés de l'état d'avancement des négociations, tout en respectant les clauses de confidentialité qui, comme vous venez de nous le signaler, sont liées à l'accord. Nous souhaitons aujourd'hui, afin d'être pleinement associés au processus législatif, avoir accès au texte et au résumé des négociations.

Par ailleurs, mon groupe et moi-même vous incitons à poursuivre les négociations afin d'obtenir un traité plurilatéral améliorant les standards d'application et de respect des droits de propriété intellectuelle auxquels, à terme, les économies émergentes comme la Chine pourraient souscrire. La contrefaçon est un fléau, une activité souterraine, facteur de concurrence déloyale qui, en plus d'être un danger pour le corps, la société et l'économie, l'est également pour l'esprit.

En privant les auteurs mais aussi les entreprises qui ont investi de longues années dans la recherche et le développement des fruits de leur travail, elle décourage les autres de poursuivre leurs efforts d'innovation et de créativité. Or, on le sait, c'est ici que se situe le cœur de la compétitivité de l'Union européenne.

Enfin, je crois qu'avec le développement de notre environnement numérique, nous ne pouvons nier que la contrefaçon est devenue immatérielle. Aussi, je reste persuadée qu'il est possible de responsabiliser les acteurs de l'internet, et particulièrement ceux qui détournent les droits d'auteur, sans compromettre le respect des droits fondamentaux et des libertés civiles. Trouvons ensemble cet équilibre entre droits et devoirs.

David Martin, *au nom du groupe S&D*. – (EN) Monsieur le Président, permettez-moi de remercier le commissaire pour sa contribution. Monsieur le Commissaire, vous avez dit à la fin de votre intervention que vous aviez entendu nos inquiétudes et que vous alliez en tenir compte. Eh bien, je pense que vous n'en avez tenu compte que jusqu'à un certain point. Je ne suis pas convaincu que vous ayez saisi toutes nos inquiétudes concernant les négociations ACTA/ACAC. Il est vrai que nous sommes d'accord pour dire que les titulaires de DPI méritent d'être rémunérés à leur juste valeur, mais il ne faut pas oublier que les biens contrefaits peuvent présenter un risque, et présentent parfois un risque pour la santé humaine.

Aussi, comme vous, nous ne sommes pas opposés à la coopération internationale pour lutter contre le piratage, la contrefaçon et les autres violations des droits de la propriété intellectuelle. Mais, répétons-le, ce combat doit respecter l'acquis communautaire existant. Si vous nous donnez l'assurance absolue qu'il sera respecté, alors je suis d'accord, mais vous avez dit que vous ne toucheriez pas à l'acquis en secret – ce qui, selon moi, vous laisse la possibilité de le faire au grand jour. Toutefois, si vous me dites qu'il ne sera absolument pas touché à l'acquis communautaire, je suis ravi de l'entendre et je vous crois.

De la même manière, vous avez affirmé que vous n'appliqueriez pas de sanctions pénales aux individus qui téléchargent sur l'internet, mais vous avez ensuite évoqué les frontières extérieures de la Communauté et ce qu'il pouvait se passer avec les personnes qui sortent de l'UE, et pas avec celles qui y entrent. Ainsi, une nouvelle fois, nous ne voulons rien dans l'ACTA/ACAC qui prévoient des sanctions pénales pour une utilisation privée. Même si nous pouvons le déplorer, nul ne doit être soumis à des sanctions pénales pour avoir utilisé un matériel protégé par droit d'auteur.

Bien sûr, toute action dans le cadre de l'ACTA/ACAC doit être proportionnelle aux objectifs. Il ne s'agit pas de signer un chèque en blanc aux titulaires de droits d'auteur. Le problème, comme d'autres députés l'ont dit, est que nous ne savons pas où vous en êtes en raison du secret qui règne.

Je salue le fait que vous vous soyez engagé fermement à obtenir le projet de texte des négociations et à mettre la pression sur les autres parties. Je pense toutefois que vous devez dire aux autres parties que cela ne vous

renforcera pas en tant que négociateur: au contraire, cela vous affaiblira si vous ne pouvez publier le projet de texte car vous n'aurez pas – comme cela s'est avéré ce soir – le soutien de cette Assemblée si nous ne pouvons voir le projet de texte sur lequel vous travaillez.

Enfin, pour terminer sur une note positive, je salue vos commentaires sur les médicaments génériques et attends avec impatience la révision du règlement douanier.

Sophia in 't Veld, *au nom du groupe ALDE*. – (EN) Monsieur le Président, lors de la préparation de ce débat sur les droits d'auteur, les droits de propriété intellectuelle et la manière dont nous voulons protéger les efforts créatifs et intellectuels de nos concitoyens, j'ai repensé à un événement d'il y a quelques années: le vol d'un camion contenant les nouveaux livres de Harry Potter, quelques jours seulement avant leur parution. Aujourd'hui, le voleur ne se fatiguerait pas à voler un camion. Il téléchargerait simplement le livre sur son portable ou sur son lecteur MP3 pour lui faire passer la frontière.

Je salue l'engagement de la Commission à la transparence, mais, d'après la note d'information gentiment fournie par vos services, l'affirmation que les négociateurs ont dû signer un accord de non-divulgaration est incorrecte. Vous venez de dire que vous aviez signé, ou que la Commission précédente avait signé, un tel accord et que vous y étiez lié. Je voudrais savoir qui a raison. Si aucune clause de non-divulgaration n'existe, tous les documents pertinents doivent être immédiatement rendus publics.

Si, par ailleurs, une telle clause existe, le commissaire doit nous dire ce qu'il fera pour garantir une transparence et une information totales du public, pas uniquement au sein de cette Assemblée, parce que l'accès restreint aux membres du Parlement uniquement, sous le sceau de la confidentialité, n'est pas suffisant. Les citoyens européens ont le droit d'être au courant des décisions qui affectent profondément leurs droits et libertés. En tout cas, de tels accords de non-divulgaration doivent appartenir au passé. L'UE devrait, à l'avenir, insister pour appliquer les normes européennes en matière de transparence.

La légitimité démocratique de ces négociations est faible. Aucun débat n'a eu lieu pour fixer les objectifs et les principes de l'UE. Le mandat n'a pas été approuvé par le Parlement. Vous pouvez dire que ce n'est pas une obligation juridique, mais cela n'est pas le propos car si 27 individus – des ministres nationaux – estiment qu'ils peuvent se donner un mandat pour négocier en secret les droits fondamentaux et les libertés des citoyens européens, je ne peux que conclure que leur notion de la démocratie est fondamentalement différente de la mienne.

Le Parlement, c'est comme les affaires. Pas de «riposte en trois temps», pas de perquisitions sans mandat et de confiscation d'ordinateurs ou de téléphones portables. Le Parlement doit avoir des garanties absolues que de telles clauses ne seront pas introduites en cachette par l'intermédiaire d'un accord international.

Enfin, je vous souhaite un excellent voyage en Nouvelle-Zélande le mois prochain. Assurez-vous que votre iPod ne contient aucun matériel téléchargé illégalement!

Christian Engström, *au nom du groupe Verts/ALE*. – (EN) Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de féliciter la Commission d'être enfin parvenue à faire ce que les dirigeants européens veulent depuis des décennies, à savoir intéresser les citoyens ordinaires à la politique de l'UE.

L'ACTA/ACAC est une question qui intéresse vraiment les gens qui utilisent l'internet. Cela étant dit, j'estime tout de même que la méthode utilisée par la Commission est critiquable. La raison pour laquelle tant de citoyens sont intéressés par l'ACTA/ACAC est qu'ils sont furieux. Ils sont furieux des procédures visant à limiter leur liberté et à envahir leur vie privée uniquement parce que des grandes entreprises le demandent.

Ils sont furieux car ils voient leurs libertés civiles fondamentales mises en balance avec les intérêts de l'industrie et avoir moins de poids que ceux-ci. Ils sont furieux du manque total de transparence. Ce n'est pas comme cela que doit fonctionner une démocratie.

Demain, nous voterons une résolution qui appelle la Commission à respecter le traité et à mettre sur la table tous les documents relatifs à l'ACTA/ACAC. J'espère que la résolution sera adoptée à une écrasante majorité. Le droit à la vie privée, à la liberté de l'information et à un procès juste et équitable est le pilier d'une société libre et ouverte.

Demain, nous montrerons que cette Assemblée est prête à défendre ces droits à l'ère de l'information. Nous exigeons que ces informations soient publiées; c'est notre droit et notre devoir en tant que représentants élus. Et nous rappelons respectueusement à la Commission que nous sommes un Parlement, et pas un paillason.

Edvard Kožušník, *au nom du groupe ECR*. – (CS) Monsieur le Président, au départ, je voulais remercier le commissaire Karel De Gucht d'avoir rompu avec l'approche de son prédécesseur, qui contournait le Parlement européen, seule institution européenne élue au suffrage direct, et ne fournissait pas d'informations sur le processus de négociation de cet accord, mais je suis assez embarrassé car j'ai toujours fait preuve de respect pour les personnalités importantes et le fait que M. De Gucht était ostensiblement en train de nettoyer ses lunettes lors de l'intervention de mon collègue M. Kamall m'a fait changer d'avis. Soit, revenons à nos moutons.

Personnellement, je salue le fait que cet accord voie le jour, car la propriété intellectuelle mérite d'être mieux protégée qu'actuellement. Malgré cela, je m'inquiète du fait que parmi les signataires à l'accord ne figurent ni la Russie, ni la Chine, qui sont les sources principales de violation des droits d'auteur. Je suis également inquiet de l'efficacité réelle de cet accord. Comme son contenu est toujours maintenu dans une espèce de brouillard, ainsi que l'ont souligné de nombreux députés, je souhaite demander à la Commission, qui négocie l'accord au nom des États membres, de veiller à ce qu'il ne soit pas un instrument visant à exporter la guillotine numérique française dans d'autres pays, tout en ne servant pas à importer des brevets de logiciels dans l'Union européenne.

Eva-Britt Svensson, *au nom du groupe GUE/NGL*. – (SV) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je suis surprise et profondément inquiète que la Commission défende l'utilisation de négociations confidentielles lorsqu'il s'agit d'une législation touchant aux libertés, aux droits fondamentaux, à la vie privée, etc. de nos concitoyens. La dissimulation d'informations sur ces négociations vis-à-vis des citoyens est intolérable.

J'exige que les négociations soient rompues immédiatement. Nous pourrions les reprendre lorsque les parties à l'ACTA/ACAC acceptent qu'elles se déroulent de manière transparente et démocratique. Je veux que tous les documents soient mis sur la table maintenant, et pour tous les citoyens. La transparence et l'information figurent parmi les principes fondamentaux de la démocratie, en particulier le respect des libertés fondamentales et les droits des citoyens. C'est pourquoi nous demandons que tous les documents soient rendus publics, pour tous les citoyens. C'est cela qu'on attend de la démocratie.

Laurence J.A.J. Stassen (NI). – (NL) Monsieur le Président, lorsque des dossiers sont bouclés à huis-clos, cela déclenche des sonnettes d'alarme dans mon groupe. L'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA/ACAC) fait partie de ces dossiers. De nombreuses personnes dans mon pays se demandaient pourquoi le parti de la liberté néerlandais (PVV) devait être élu au Parlement européen. Voici pourquoi: pour pouvoir nous opposer à la cuisine européenne, qui n'attend qu'une chose, préparer toutes sortes de concoctions sans saveur en cachette, sans que le public ait son mot à dire.

Cette fois, nous ne savons même pas ce que va nous concocter cette cuisine européenne. On demande au Parlement européen de donner un avis sur une préparation encore emballée. Est-il possible de faire plus ridicule? Cela démontre un mépris absolu pour le Parlement et la population. Les informations qui ont filtré concernant cet ACTA/ACAC jusqu'ici sont très décourageantes. Le consommateur en sera la victime, avec la possibilité d'exclure des citoyens de l'internet: c'est une affaire très grave.

L'Europe a toujours été un continent où la liberté d'accumuler des connaissances était une priorité pour le citoyen. Cette liberté est désormais gravement menacée, ce qui ne peut et ne doit pas se produire. En outre, nous assistons à une violation du principe de subsidiarité. Les États membres n'ont absolument plus rien à dire dans ce dossier. Mon groupe défend la transparence totale et s'oppose vivement à la criminalisation des citoyens. L'ACTA/ACAC vient nourrir une culture de surveillance étouffante et de diffamation. L'État vous surveille. L'ACTA/ACAC contourne tous les organes internationaux existants comme l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Que peut faire la Commission dans cette cuisine secrète? Pourquoi sont-ce pratiquement uniquement des entreprises américaines qui participent aux consultations? Que font-elles là? Sont-elles là pour protéger leurs intérêts commerciaux? Qu'en est-il alors des intérêts des citoyens européens? Se pourrait-il qu'ils soient moins importants? C'est ici que l'importance du PVV prend tout son sens. Nous luttons pour les intérêts du citoyen lorsque la politique se fait dans le secret et en cachette.

Je voudrais simplement souligner que le PVV s'oppose à la contrefaçon des médicaments et des produits. Ce n'est toutefois pas l'objet de la discussion. Celle-ci porte sur le fait que les députés de cette Assemblée ne peuvent exprimer un avis adéquat sur ce dossier purement et simplement parce qu'il est tenu secret et que nous ne connaissons pas son contenu. Nous ne pouvons imaginer une violation plus flagrante du mandat parlementaire. En ce qui nous concerne, toute cette cuisine puante et secrète doit être fermée et il faut y apposer une affiche indiquant «Fermé pour cause de violation des règles».

Zuzana Roithová (PPE). – (CS) Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, nous savons que la mondialisation et, en particulier, l'entrée de la Chine dans l'OMC, ont créé un problème énorme. L'Europe est inondée de biens contrefaits qui sont de plus en plus dangereux pour la santé humaine et représentent de grandes pertes économiques pour les entreprises. Les citoyens et les entreprises ne se contentent pas gentiment du fait que les mécanismes de contrôle des États membres sont totalement insuffisants, au contraire, ils appellent à des mesures plus efficaces au niveau européen, notamment des amendes salées pour les auteurs de contrefaçon. Cet accord devrait fondamentalement améliorer la coopération internationale en matière de détection de ces auteurs, mais je ne pense pas que nous devrions avoir pour objectif de poursuivre des étudiants du secondaire qui téléchargent des jeux sur l'internet. Le contenu de l'accord négocié depuis deux ans est secret et donc, les informations concernant les articles controversés qui pourraient affecter les droits actuels des Européens, leur vie privée et leurs données à caractère personnel arrivent au goutte-à-goutte. Nous n'avons donné aucun mandat à la Commission à cet effet.

Je crains donc que la ratification de cet accord hautement nécessaire soit rejetée au Parlement européen de la même manière que l'accord SWIFT, à moins que la Commission puisse informer le Parlement régulièrement quant à la structure et aux limites de l'accord négocié. Je ne veux pas que nous soyons à nouveau confrontés à un produit fini, en d'autres termes que nous devions l'approuver ou le rejeter, sans pouvoir en discuter le contenu en détail et dissiper les inquiétudes de nos concitoyens.

J'estime aussi que c'est une erreur stratégique de ne pas avoir invité la Chine, qui est la source principale des contrefaçons, aux négociations sur cet accord. Je souhaite dès lors demander au commissaire s'il peut nous expliquer la tactique utilisée et s'il négocie avec la Chine pour une éventuelle signature ultérieure de l'accord. Pensez-vous réellement que cela se produira?

Gianluca Susta (S&D). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, l'ambition de l'Europe de rester la plus grande économie au monde doit de plus en plus être associée à la relance de sa compétitivité, à la qualité de son système de manufacture et à sa capacité de conquérir de nouveaux marchés.

La lutte contre la contrefaçon et les infractions commerciales joue un rôle essentiel dans ce contexte. Toutefois, la protection des marques déposées, des brevets et de la propriété intellectuelle est non seulement un instrument non financier qui rend le système plus compétitif, mais aussi un exemple concret de l'application à l'économie industrielle de principes d'une culture juridique démocratique fondée sur le respect des règles, règles qui ont été violées ces dernières années par la spéculation financière internationale.

L'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA/ACAC) est un instrument fondamental pour combattre la contrefaçon, un phénomène qui produit des recettes incroyables de 500 millions de dollars par an, qui a des liens avec la criminalité organisée et qui affecte – ou plutôt menace – les droits humains fondamentaux tels que la santé, pour ne parler que de la contrefaçon des médicaments. Si nous voulons évaluer la nécessité de l'ACTA/ACAC, nous devons garder à l'esprit ce contexte international.

Par ailleurs, nous devons appeler à ce que ce Traité respecte également certains principes fondamentaux de coexistence inspirés par le respect des règles. Nous ne pouvons cacher que nous sommes inquiets de la base juridique du Traité, de son mandat de négociation et de sa transparence. Ceux qui représentent, comme ce Parlement, 500 millions de citoyens, doivent être informés officiellement et pas confidentiellement. Les négociateurs de la Commission doivent rendre compte à cette Assemblée de l'état d'avancement des travaux et fournir un accès aux documents et aux informations pour nous permettre d'exprimer un avis détaillé.

La coopération difficile mais fructueuse entre le Parlement et la Commission peut aider l'Union européenne à réaliser au mieux son potentiel. La résolution est conforme à cela et mérite donc qu'on vote en sa faveur.

Alexander Alvaro (ALDE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, vous avez hérité d'un dossier lourd et si le sujet n'était pas si grave, la spéculation déclenchée par l'ACTA/ACAC pourrait me faire sourire. Toutefois, je ne peux le faire pour deux raisons. Premièrement, la contrefaçon et les violations des droits d'auteur et des législations relatives aux marques déposées mettent à mal l'intégrité de l'économie et la santé des personnes.

La perte économique globale résultant de la contrefaçon et des violations des droits d'auteur et des législations sur les marques déposées est estimée à 185 milliards d'euros pour 2007 uniquement. C'est beaucoup plus que le budget de l'Union européenne. Cela nuit à nos activités, encourage la criminalité et détruit des emplois. Cela n'est absolument pas dans notre intérêt.

En outre, les médicaments contrefaits peuvent avoir des conséquences graves pour la vie des personnes qui les prennent en ignorant qu'ils sont contrefaits. C'est également un risque inacceptable.

Il va sans dire qu'il est grandement dans notre intérêt de prendre des mesures à cet égard. Deuxièmement, il faut qu'il soit clair que le mandat de négociation de la Commission doit respecter strictement l'acquis communautaire pour veiller à ce qu'à l'avenir, l'ACTA/ACAC ne permette pas l'adoption d'un autre traité insensé.

Après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne, ce mandat comprend notamment la fourniture d'informations complètes et ad hoc au Parlement européen sur l'état d'avancement des négociations relatives à l'accord. En fin de compte, on nous demandera d'approuver le texte. En d'autres termes, le Parlement européen attend une transparence absolue et la publication des documents de négociation ainsi que de tous les autres documents pertinents. Si la Commission veut éviter, à l'avenir, d'autres rumeurs et supputations concernant l'ACTA, je ne vois d'autre choix que de fournir au public intéressé des informations détaillées.

J'ai trois questions importantes à cet égard. Primo – même si vous l'avez déjà évoqué –, la Commission peut-elle garantir qu'aucune règle de «riposte en trois temps» ne sera introduite? Celle-ci serait en effet contraire à la nouvelle directive-cadre sur les communications électroniques.

Secundo, la Commission peut-elle garantir qu'aucune tierce responsabilité de la part des fournisseurs d'accès à l'internet pour le contenu qu'ils transmettent ne sera introduite? Cela serait bien sûr contraire à la directive e-commerce.

Tertio, la Commission peut-elle garantir que dans le cadre de l'ACTA/ACAC, aucune mesure pénale ne sera introduite qui ne relève des compétences de l'Union européenne? Je suis bien conscient que ce sont les États membres qui sont responsables en la matière. Toutefois, je suppose que la Commission, en tant que gardienne des Traités, fera ce qu'elle doit faire.

Jan Philipp Albrecht (Verts/ALE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur De Gucht, il y a plus d'un an, le Parlement vous a très clairement demandé, à la Commission, de rendre les négociations sur l'ACTA/ACAC transparente à l'avenir et d'impliquer le public et les parlements dans ces négociations. Nous vous avons également demandé de vous centrer sur l'anti-contrefaçon, tel qu'indiqué dans le titre de l'accord. Qu'a-t-il été fait depuis lors? Rien, absolument rien. Au contraire, avec votre soi-disant coalition de bonne volonté, en particulier les nations riches industrialisées, vous négociez un accord en utilisant une diplomatie secrète, très peu démocratique, voire illégale, et dans de nombreux domaines, cet accord va clairement plus loin que les réglementations actuelles d'application des droits de la propriété intellectuelle en Europe. Bien sûr, nous ne pouvons en être certains puisque nous n'avons reçu aucune information de votre part.

Toutefois, le vrai scandale est à venir. Depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière, dans de nombreux domaines, vous ne pouvez plus nous ignorer et mener vos politiques secrètes avec le Conseil car les citoyens – représentés par le Parlement – ont, à juste titre, finalement mis un terme à ces pratiques par le traité de Lisbonne. C'est pourquoi je me demande, que faites-vous réellement à cet égard? La Commission est la gardienne des Traités. Vous êtes donc responsable d'assurer que le traité sur l'UE, qui est formulé clairement, soit respecté. Si vous ne pouvez garantir un respect total du Traité, vous vous verrez à nouveau attribuer une fin de non-recevoir par cette Assemblée. Si vous ne croyez pas que vous pouvez assurer le respect des Traités dans ces négociations, mettez-y un terme jusqu'à ce que vous puissiez le faire. C'est pourquoi le groupe Verts/Alliance libre européenne dit qu'il faut agir maintenant sur l'ACTA/ACAC.

Patrick Le Hyaric (GUE/NGL). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, nous tous ici nous sommes contre la contrefaçon et la piraterie. Mais, Monsieur le Commissaire, vous venez tout à l'heure de nous raconter une fable pour petits enfants pour justifier le fait que vous discutez un accord international dans le dos des peuples et dans le dos des représentants des peuples.

Je vous rappelle, Monsieur le Commissaire, que l'article 218 du traité de Lisbonne dispose, je le cite: «Le Parlement européen est immédiatement et pleinement informé à toutes les étapes de la procédure», dans le cadre de la négociation ou de la conclusion d'accords internationaux. Avec l'accord ACTA, nous sommes exactement dans ce cas, alors respectez votre propre parole, votre propre Traité! Nous ne pouvons qu'être inquiets pour les libertés fondamentales. En effet, l'interprétation d'une faute – le piratage – et sa sanction ne seraient plus demain déléguées à une autorité judiciaire mais aux entreprises qui fournissent des services aux internautes.

D'autre part, on permettrait demain aux services des douanes des pays signataires de l'accord de fouiller les téléphones, les ordinateurs portables, les baladeurs, sous le prétexte de lutter contre le piratage, comme SWIFT d'ailleurs qui prétendait lutter contre le terrorisme. Mais rappelez-vous, Monsieur le Commissaire, le Parlement vous a battu sur SWIFT et il le fera sur ACTA/ACAC s'il le faut.

Ainsi, on veut mélanger lutte contre la contrefaçon et le piratage et atteinte à la vie privée, atteinte à la propriété intellectuelle, voire même, dans le cas du médicament, atteinte au droit à la santé. Mettez, Monsieur le Commissaire, immédiatement cet accord sur la table.

Cristiana Muscardini (PPE). – (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA/ACAC) est essentiel pour réaliser l'harmonisation totale des mesures visant à protéger le commerce européen face à la contrefaçon et au piratage. Les négociations ACTA/ACAC concernent des questions législatives sensibles au niveau européen comme la protection des droits de la propriété intellectuelle, la transmission et la protection des données. C'est la raison pour laquelle nous réclamons à nouveau une plus grande transparence.

La Commission doit s'engager totalement, conformément au niveau de confidentialité requis. Les textes actuels de négociation doivent être mis à la disposition du Parlement, afin que celui-ci puisse superviser les accords et éventuellement faire des suggestions aux participants à l'ACTA/ACAC. Le discours du commissaire de ce soir nous donne de l'espoir, mais nous voulons que ses paroles se traduisent en actes.

Le Parlement s'est toujours battu pour défendre les consommateurs européens contre la contrefaçon et les mesures qui violent la vie privée sur l'internet. C'est pourquoi il est essentiel pour la Commission de continuer à jouer un rôle actif dans les négociations en cours, en attirant un plus grand nombre de participants. En effet, ceux-ci ne sont aujourd'hui que douze. Nous espérons qu'un nombre croissant de pays – en développement et émergents – seront tentés de participer aux négociations et de signer l'accord final, afin d'avoir une vue d'ensemble plus globale en la matière.

Les pays doivent respecter leurs obligations communes en vue de combattre la contrefaçon et le piratage plus efficacement. Ce fléau économique détruit de nombreux secteurs de la manufacture qui, eux, respectent les règles. C'est pourquoi les consommateurs exposés à des risques sanitaires importants doivent aussi se voir fixer des règles claires parce que, Monsieur le Commissaire, en l'absence de règles claires et appliquées, notamment pour l'utilisation de l'internet, celui-ci ne représentera plus une opportunité, mais aura un effet boomerang. Nous devons tous nous engager à mettre un terme à ces agissements car il ne s'agit pas seulement de piratage individuel, il y va aussi de la sécurité de nos pays.

Emine Bozkurt (S&D). – (NL) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, un accord secret n'est pas ce que la population mérite ni ce qu'elle veut. L'Union européenne négocie actuellement un accord commercial très important, l'accord commercial anti-contrefaçon (ACAC/ACTA), et une fois encore, elle le fait en cachette. Les parlements nationaux et le Parlement européen n'ont pas eu la moindre possibilité d'exercer un contrôle démocratique sur le fond ou la portée des négociations, étant donné que les parties aux négociations ont conclu une clause de confidentialité.

Dès lors, le Parlement et la population européenne sont une fois de plus mis sur la touche, ce qui nuit une fois encore à la confiance du public dans l'Europe. Cette fois, il est question des intérêts commerciaux plutôt que de lutte contre le terrorisme. Ne vous méprenez pas, l'économie européenne doit être stimulée et la propriété intellectuelle est un aspect important à cet égard. Toutefois, l'incertitude qui règne actuellement en raison de la confidentialité des documents de négociation donne lieu à de nombreuses rumeurs.

Je voudrais savoir comment se passe la communication entre le commissaire au commerce et le commissaire aux droits fondamentaux à cet égard. Le commissaire De Gucht informera-t-il ses collègues de la substance de cet accord à un moment ou l'autre? La commissaire Reding envisage-t-elle, à un moment ou à un autre, de demander à son collègue, le commissaire au commerce, de faire preuve de transparence? Le Parlement européen exige une telle transparence et le temps est désormais venu d'y pourvoir, avant que notre institution n'adopte cet accord commercial.

Eva Lichtenberger (Verts/ALE). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, lors des auditions des nouveaux commissaires, la transparence était l'un des termes les plus utilisés. Vous avez redit aujourd'hui que tout était déjà transparent et ouvert. Je dois vous dire honnêtement que je ne peux malheureusement souscrire à cette définition de la transparence. À l'évidence, c'est ce que pensent aussi nombre de mes collègues au sein de cette Assemblée. La transparence, ce n'est pas simplement donner quelques bribes d'information

et dire «Eh bien, malheureusement, nous ne pouvons dévoiler le reste des informations parce que nous avons promis à d'autres qu'elles resteraient confidentielles».

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère. Il n'est plus possible de se cacher derrière des traités internationaux pour signer à l'aveugle avec des partenaires commerciaux, des accords qui affecteront ensuite la législation européenne. Maintenant que le traité de Lisbonne est entré en vigueur, cela n'est plus possible. Cela signifie que les accords à l'aveugle, ainsi que le secret et le manque de transparence doivent s'arrêter aux portes du Parlement européen. Nous avons besoin de crédibilité pour la protection de l'innovation que vous invoquez comme argument principal. Toutefois, vous n'obtiendrez pas la crédibilité en négociant tout en secret et en essayant ensuite de consoler les gens en disant qu'après tout, ce n'est pas si mal. Monsieur le Commissaire, ce n'est pas la bonne méthode.

Catherine Trautmann (S&D). - Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, chers collègues, disons-le clairement, la manière dont sont menées les négociations sur l'accord commercial anti-contrefaçon n'est pas acceptable pour le Parlement européen.

En tant que nouveau colégislateur sur ce sujet, le traité de Lisbonne nous garantit désormais le droit à une information complète et simultanée à celle reçue par le Conseil. Les documents ayant «fuité» jusqu'à maintenant nous ont prouvé que, sur la forme, cette dimension n'était absolument pas respectée.

Et que dire du fond? Le marché de dupes qui semble être proposé aux fournisseurs d'accès à l'internet est le suivant: s'ils acceptent de collaborer à la surveillance systématique du contenu transitant par leur réseau, la non-responsabilité dont ils disposent en la matière serait maintenue. Sinon, ils s'exposeraient aux poursuites engagées par les ayants droit et seraient systématiquement sanctionnés.

Un tel renversement me paraît extrêmement dangereux, car il remettrait en cause l'acquis communautaire, non seulement sur le principe de *mere conduit*, de la directive e-commerce – en français «simple transport» – mais aussi pour ce qui est du respect des droits fondamentaux des citoyens, rappelé récemment lors de nos débats sur le paquet télécom.

Je conclurai en rappelant que notre Assemblée a déjà fait la preuve de son attachement à ces principes en rejetant l'accord SWIFT. Je n'ai aucun doute sur sa capacité à recommencer. Aussi, je tiens à souligner l'importance de la résolution débattue ce soir. Je salue le travail de notre coordinateur, Kader Arif, et de tous les négociateurs de la commission du commerce international, qui ont fait en sorte que le signal qui sera lancé demain par le Parlement européen soit extrêmement symbolique, car unanime.

Georgios Papastamkos (PPE). – (EL) Monsieur le Président, non seulement les biens contrefaits nuisent à la compétitivité des entreprises européennes, mais ils présentent également des risques pour la santé humaine. Nous devons y répondre en renforçant l'application des droits de la propriété intellectuelle au niveau mondial.

Il faut qu'autant de partenaires sociaux que possible rejoignent l'accord multilatéral en cours de discussion. Cet accord doit respecter totalement l'acquis communautaire, respecter les libertés fondamentales et protéger les données à caractère personnel, sauvegarder la libre circulation des informations et ne pas placer de charges abusives sur le commerce légal.

Enfin, le Parlement devrait disposer d'informations complètes et substantielles à tous les stades de la négociation, tout en respectant dûment la confidentialité raisonnable.

João Ferreira (GUE/NGL). – (PT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, quelque chose d'assez clair s'est dégagé du processus obscur dirigé par la Commission européenne, à savoir l'intention d'élargir la portée et d'augmenter les coûts des droits de propriété intellectuelle, entraînant ainsi encore plus de bénéfices pour les grandes entreprises.

Pour atteindre cet objectif, les règles fondamentales pour des procédures démocratiques et transparentes ont été bafouées, tandis que des informations ont été dissimulées et ont échappé au contrôle et à l'examen démocratique. Pour atteindre cet objectif, l'accès global aux biens essentiels comme les médicaments sûrs, notamment les génériques, a été limité et les droits à la vie privée et à la confidentialité de la correspondance, ainsi qu'à la protection des informations à caractère personnel, ont été bafoués.

L'omniprésence du marché et la défense des intérêts économiques des grandes entreprises dans le seul but d'atteindre leurs propres objectifs au sein de leurs secteurs ne sont pas compatibles avec la défense et la sauvegarde du bien commun. Les résultats de cette politique apparaissent aujourd'hui clairement.

Karel De Gucht, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, je dois dire qu'en écoutant les interventions qui ont suivi la mienne, je me suis aperçu que nombre d'entre vous n'avaient pas bien écouté ce que j'avais dit, parce que j'ai affirmé clairement que nous allions respecter l'acquis communautaire et que j'essaierais de veiller à ce que les autres parties à l'accord donnent leur aval à la divulgation du texte actuellement négocié. J'ai affirmé clairement que ce texte s'appliquerait uniquement à la violation commerciale des droits de la propriété intellectuelle, et je pourrais encore continuer de la sorte. Je ne répondrai donc pas une nouvelle fois à toutes les questions posées car honnêtement, je pense y avoir déjà répondu lors de ma première intervention.

David Martin a demandé ce qu'il se passera lorsque quelqu'un quittera non seulement l'Union européenne, mais aussi un pays partie à l'accord ACAC/ACTA. C'est une question intéressante car cela dépend bien sûr de sa destination. S'il se rend dans un pays qui n'est pas partie à l'accord ACAC/ACTA, cela dépendra des services douaniers et policiers du pays concerné, mais nous n'avons aucun contrôle là-dessus. Dans la mesure du possible, nous ferons en sorte que cela ne se produise pas, mais nous ne pouvons nous exprimer au nom des autres.

Je ne suis pas d'accord avec le raisonnement de M^{me} in 't Veld sur l'approbation et le contrôle parlementaires, mais permettez-moi d'être très clair sur ce que prévoit, selon moi, le traité de Lisbonne: le Conseil donne mandat à la Commission et celle-ci négocie. Le Conseil décide d'un mandat en suivant son propre règlement. Le fait qu'un ministre du Conseil des ministres ait besoin de l'approbation préalable de son parlement national ne relève pas du droit européen, mais du droit national, qui diffère d'un pays à l'autre. Je sais que dans votre pays, par exemple, pour de nombreux accords de ce type, les ministres doivent recevoir l'approbation du parlement. D'accord, mais dans certains pays, ce n'est pas le cas. Nous ne devons pas, je pense, juger de la manière dont le Conseil décide. Dans la mesure où il respecte le Traité et son propre règlement, je pense que c'est son affaire, et pas la nôtre.

Vous vouliez en quelque sorte me protéger en disant qu'il ne fallait pas qu'on contrôle mon iPod. Mais je n'ai pas d'iPod, donc il n'y a aucun problème. En réalité, j'en ai un depuis hier, mais je ne l'ai pas encore utilisé et je n'irai pas en Nouvelle-Zélande. C'est un peu loin. Pour y aller, j'aurais besoin d'un peu plus de temps.

(NL) Je passerai sur la discussion sur la cuisine de M^{me} Stassen ...

(EN) Qu'en est-il de la Chine? Bonne question! Eh bien, comme vous le savez, Madame Roithová, la Chine n'est pas partie aux négociations actuelles. La Chine pose un grave problème car, comme vous l'avez dit à juste titre, elle est la source numéro un de produits contrefaits.

Nous avons négocié et discuté avec elle à plusieurs occasions, notamment dans le cadre d'un dialogue économique de haut niveau. À maintes reprises, nous avons mis l'accent sur les droits de la propriété intellectuelle, qui sont l'un des principaux problèmes, non seulement pour le commerce sur l'internet, mais aussi dans de nombreuses autres activités. Une fois l'ACAC/ACTA conclu, il sera ouvert à tous les pays désireux de le signer, et j'espère que la Chine arrivera à la conclusion que, pour sa propre industrie aussi, une meilleure protection des droits de propriété intellectuelle serait souhaitable. Tôt ou tard, cela viendra. Voyez ce qu'il s'est passé avec d'autres pays par le passé: aujourd'hui, ils ont beaucoup plus d'intérêt à respecter les droits de propriété intellectuelle.

Je ne suis pas d'accord avec l'interprétation de M. Le Hyaric et de M^{me} Trautmann concernant l'article 218. Celui-ci prévoit que le Parlement devrait être informé de toutes les étapes de la procédure. Vous êtes informés, et même plus. Ce que nous faisons en matière d'information va au-delà de ce qui est prévu à l'article 218, bien au-delà, mais je n'ai aucun problème avec cela. J'ai dit clairement, lors de ma première intervention, que nous insisterions pour que les autres parties acceptent que nous puissions divulguer le projet de texte actuel, mais il est faux de dire que nous ne respectons pas l'article 218.

Par ailleurs, permettez-moi de dire à M^{me} in 't Veld que nous vous avons transmis l'annexe 16 à la déclaration signée par tous les participants à l'ACAC/ACTA concernant le maintien de la confidentialité des documents. Cette annexe vous a été transmise par le directeur général, M. David O'Sullivan, le 21 janvier 2009. Bien sûr, c'était encore sous la législature précédente, mais la personne n'a pas changé. M. O'Sullivan est toujours là, de même que M^{me} in 't Veld. Vous l'avez donc reçue. Vous êtes donc mal placée pour me demander à quoi rime tout cela.

Enfin, permettez-moi de souligner que ce que j'ai dit aujourd'hui et lors de mon audition doit être pris au sérieux. Je ferai de mon mieux pour que les parties contractantes acceptent que je vous donne toutes les informations. Tant que je n'ai pas leur aval, je ne pourrai pas vous divulguer les projets d'accord car cela romprait l'accord de confidentialité et cette violation aurait des effets qui ne se limiteraient pas aux négociations ACAC/ACTA mais s'étendraient à de nombreuses autres négociations avec les pays concernés. Cela reviendrait à rompre la confidentialité et cela rendrait toute négociation très difficile, voire impossible, mais je ferai de mon mieux pour obtenir leur accord.

Le Président. – J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement cinq propositions de résolution⁽¹⁾.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu le mercredi 10 mars 2010.

Déclarations écrites (article 149)

Françoise Castex (S&D), par écrit. – Alors que le Parlement demande l'accès aux textes depuis des mois, l'ACTA est négocié dans le plus grand secret, dans le dos des citoyens et de leurs représentants. C'est inadmissible! La Commission elle-même en perd son latin. Elle nous dit qu'elle nous a déjà transmis les documents, et en même temps, qu'elle va demander au Conseil de tout publier: de qui se moque-t-on?

Bien au-delà de la question de la transparence, nous souhaitons ici rappeler à la Commission et au Conseil qu'ils devront obtenir du Parlement un avis conforme à la fin des négociations. Des fuites qui nous sont parvenues, on a l'impression d'un cheval de Troie: sous prétexte d'une lutte tout à fait légitime contre la contrefaçon, les États membres, au premier rang desquels le gouvernement français, veulent faire passer un texte qui pourrait porter atteinte à l'accès à la médecine, à la liberté d'expression, à la neutralité du net et à la responsabilité juridique de ses intermédiaires.

Or, le Parlement s'opposera à la remise en cause de l'acquis communautaire. Si la Commission et le Conseil ne changent pas de stratégie, nous protégerons les libertés individuelles de nos concitoyens en rejetant l'ACTA comme nous l'avons déjà fait avec l'accord SWIFT.

Ioan Enciu (S&D), par écrit. – (RO) Je salue la question soumise à la Commission concernant la transparence et l'état d'avancement des négociations sur l'accord commercial anti-contrefaçon (ACAC/ACTA). Selon moi, il faut prendre d'urgence des mesures pour résoudre la situation dans laquelle nous nous trouvons. Il est inacceptable que le Parlement européen soit exclu des négociations sur l'établissement de l'ACAC/ACTA par la Commission étant donné que nous devons donner notre approbation aux dispositions de ce Traité. Comme il l'a déjà été dit, la Commission doit rendre publiques, dès que possible, toutes les négociations qui ont eu lieu en relation avec l'ACTA, ainsi que les perspectives envisagées pour la réunion d'avril. Les questions comme le contrôle obligatoire du trafic par les fournisseurs d'accès à l'internet et l'imposition de restrictions sur leurs réseaux pourraient avoir un impact négatif sur la population, à la fois dans la perspective du respect de son droit à la vie privée et eu égard aux coûts supplémentaires encourus par les utilisateurs. Cette question doit être discutée ouvertement et l'opinion publique doit être consultée. La position des citoyens européens et de l'industrie relativement à ces mesures doit être connue et respectée afin de pouvoir éviter tout type de comportement abusif et non démocratique.

Lidia Joanna Geringer de Oedenberg (S&D), par écrit. – (PL) Mesdames et Messieurs, l'accord commercial anti-contrefaçon qui est actuellement négocié par la Commission européenne va au-delà du principe de proportionnalité ancré dans le droit de l'UE. Ce principe prévoit que les mesures prises par l'Union ne doivent pas aller au-delà de ce qui est nécessaire pour réaliser les objectifs du Traité. Le chapitre sur l'internet est une source de préoccupation particulière. Il affirme que l'accord contient des réglementations qui pourront limiter la liberté d'expression sur l'internet, d'une part, et les activités commerciales, d'autre part. Ce sera le résultat de ce qui a apparemment été proposé, à savoir rendre les fournisseurs d'accès à l'internet responsables du contenu des informations transmises, ainsi que prendre des sanctions pénales pour le téléchargement de fichiers à usage privé. Je mets tout cela au conditionnel puisqu'aucune information sur le contenu de l'accord ne provient de sources officielles, mais uniquement de rumeurs et de fuites, puisque la Commission ne tient pas le Parlement informé de l'état d'avancement des négociations. Toutefois, le traité de Lisbonne prévoit désormais une procédure de ce type. En outre, le consentement du Parlement, exprimé à la majorité des

(1) Voir procès-verbal.

suffrages, est essentiel pour tout accord pris par le Conseil. Ce nouveau Traité prévoit également les compétences en matière de mesures dans le domaine de la propriété intellectuelle. Or, il apparaît que cette compétence appartient à la fois au Parlement et au Conseil. Dès lors, je joindrai ma voix à celles des autres députés qui exigent une plus grande transparence dans les négociations en cours et je pense que la coopération interinstitutionnelle concernant l'ACAC/ACTA devra démontrer que toutes les institutions prennent au sérieux le nouveau Traité, qui est désormais en vigueur. Pour le moment, ce n'est pas le cas.

Alan Kelly (S&D), par écrit. – (EN) L'accord commercial anti-contrefaçon a un rôle essentiel pour la protection des droits de la propriété intellectuelle. Après la crise, il faut inciter les intellectuels et les artistes à utiliser leur créativité et à publier de nouvelles œuvres en ligne, sans crainte. Ce droit doit être mis au regard du droit individuel à accéder aux informations et, de plus, les sanctions devraient uniquement cibler les plus grands exploitants commerciaux d'ouvrages couverts par les droits d'auteur. Toutefois, ce n'est pas le propos aujourd'hui. Aujourd'hui, je suis surtout inquiet du niveau d'informations fournies à cette Assemblée concernant les négociations. Dans le cadre du traité de Lisbonne, cet accord requiert l'approbation de cette Assemblée et je devine, au vu de la manière dont se développe l'accord, qu'il recevra un accueil froid. Les négociations qui entourent l'ACAC/ACTA doivent être plus ouvertes et la Commission et le Conseil doivent montrer leur bonne volonté en garantissant au Parlement un accès étendu aux documents en la matière.

Stavros Lambrinidis (S&D), par écrit. – (EN) J'espère que la déclaration écrite sur l'ACAC/ACTA que j'ai remise il y a deux semaines avec mes collègues Castex, Alvaro et Roithová et le débat d'aujourd'hui serviront de sonnette d'alarme tardive pour le Conseil et la Commission. Cette Assemblée ne restera pas silencieuse, alors que les droits fondamentaux de millions de citoyens sont marchandés en secret. Nous nous opposons à tout «blanchiment de la législation», consistant à adopter au niveau international des législations qui seraient très difficiles à faire passer au niveau des parlements nationaux – sans parler du Parlement européen. Je fais ici bien sûr référence aux infâmes législations sur la «riposte en trois temps». Cette Assemblée croit fermement que les droits de la propriété intellectuelle doivent être protégés, mais pas en donnant aux entreprises privées des droits absolus de contrôler, de façon indiscriminée, les activités de tous les citoyens sur l'internet – quelque chose que nous refusons, même à notre police dans le cadre de la lutte contre le terrorisme – et certainement pas en imposant des sanctions disproportionnées telles que couper l'internet à des familles entières. L'accès à l'internet en lui-même est un droit fondamental. Il doit être traité comme tel et protégé en conséquence.

Michael Theurer (ALDE), par écrit. – (DE) Les négociations de la Commission européenne concernant l'accord commercial anti-contrefaçon (ACTA) ont soulevé quelques questions. Même si l'accord porte sur des préoccupations légitimes, à savoir lutter contre la contrefaçon et le trafic de biens et de marques, il faut qu'il repose plus fermement sur nos principes européens. Il ne doit pas conduire à l'harmonisation des législations en matière de droits d'auteur, de brevets ou de marques déposées dans l'UE. Au contraire, le principe de subsidiarité doit rester notre principe le plus important. Les accords commerciaux ne doivent pas être utilisés à mauvais escient pour raboter les droits fondamentaux et les libertés des individus. Avant que le Parlement puisse donner l'approbation requise pour la ratification de cet accord, des améliorations importantes sont encore nécessaires, et pas seulement en ce qui concerne le contenu. Le Parlement doit être davantage impliqué dans les négociations et les documents de la négociation doivent être mis entièrement à notre disposition.

16. Règlement appliquant un schéma de préférences tarifaires généralisées (débat)

Le Président. – L'ordre du jour appelle le débat sur la question orale (O-0022/2010) posée par Daniel Caspary, au nom du groupe PPE, Kader Arif, au nom du groupe S&D, Niccolò Rinaldi, au nom du groupe ALDE, Yannick Jadot, au nom du groupe Verts/ALE, Joe Higgins, au nom du groupe GUE/NGL, et Robert Sturdy, au nom du groupe ECR, à la Commission, sur le règlement appliquant un schéma de préférences tarifaires généralisées (B7-0018/2010)

Daniel Caspary, auteur. – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, grâce au système de préférences généralisées (SPG), l'Union européenne permet actuellement à 176 pays en développement d'accéder à son marché via un système de droits à l'importation réduits. Ce sont des avantages que nous, en tant qu'Union européenne, offrons à nos partenaires sans contrepartie. Il existe également le SPG+, qui s'adresse à certains pays confrontés à certains défis particuliers et à ceux qui remplissent certaines conditions spécifiques.

Quelle est notre position de départ? Nous aurons besoin d'un nouveau règlement à compter du 1^{er} janvier 2012, car l'ancien aura expiré. Nous avons besoin de suffisamment de temps pour appliquer une

procédure adéquate qui nous donne la possibilité de nous livrer à deux lectures. Au nom de mon groupe, j'attends donc de la Commission qu'elle nous soumette une nouvelle proposition dans les plus brefs délais. Comme je l'ai dit, nous avons besoin de suffisamment de temps pour mettre en œuvre une procédure à deux lectures et il serait inacceptable que nous, au Parlement européen, devions prendre des décisions discutables par manque de temps. Nous avons aussi besoin d'une évaluation du système existant. J'espère que nous recevrons très prochainement des faits, des chiffres et des informations qui permettront de mesurer l'efficacité du système existant. Le système existant a-t-il réellement facilité les échanges pour les États qui en bénéficient? Les chiffres de l'exportation ont-ils également augmenté? Les pays bénéficiaires peuvent-ils réellement prétendre à ces avantages? Je pose cette question à l'intention de tout le monde ici présent: le système fonctionne-t-il correctement dans tous ses aspects? Par exemple, si un pays comme le Qatar, dont le revenu par habitant est supérieur à celui de 25 membres de l'Union européenne, est inclus dans le SPG, je suis convaincu que nous devons examiner ce point très attentivement lorsque nous réviserons l'ensemble du système.

Il y a une chose que je demanderai à mes collègues députés, quelle que soit leur appartenance politique, concernant le vote de demain: le contenu de la résolution devrait rester très général, comme c'était prévu dans la proposition initiale. Je serais extrêmement reconnaissant à mes collègues si nous ne mentionnions pas dans la résolution les cas spécifiques qui ont été examinés.

David Martin, *auteur suppléant*. – (EN) Monsieur le Président, tout comme M. Caspary, je me félicite des trois régimes de préférences que nous avons dans le cadre du SPG, à savoir le régime Tout sauf les armes, le SPG et le SPG+.

Il est normal que les 49 pays les plus pauvres du monde puissent bénéficier d'un libre accès à nos marchés pour tous leurs produits à l'exception de leurs armes. Il est bien, comme l'a souligné M. Caspary, que les 176 pays en développement bénéficient d'un accès préférentiel à notre marché. Il est également normal que 16 pays jouissent d'avantages encore plus intéressants, via le SPG+, dans la mesure où ils mettent en place et en œuvre 27 conventions internationales spécifiques concernant les droits de l'homme, les droits fondamentaux des travailleurs, le développement durable et la bonne gouvernance.

Il est toutefois pareillement normal que nous attendions de ces 16 pays bénéficiaires qu'ils appliquent et respectent leurs engagements dans le cadre de ces conventions.

Si nous leur permettons de ne pas remplir leurs engagements ou de ne pas respecter les lois applicables en vertu de ces conventions, nous perdons tous les avantages qu'est censé apporter le système SPG+. Plus encore, nous pénalisons les autres pays bénéficiaires du SPG en affaiblissant leurs préférences et en accordant des tarifs préférentiels à 16 pays qui ne respectent pas leurs droits.

C'est pourquoi je salue l'action de la Commission, qui a mené une enquête sur le Sri Lanka et a proposé de prendre des mesures contre ce pays. C'est également la raison pour laquelle je suis fermement convaincu que la Commission devrait ouvrir une enquête pour vérifier que la Colombie respecte bien les 27 conventions. Il ne s'agirait pas de prendre des mesures contre la Colombie, mais simplement d'enquêter, comme nous l'avons fait pour le Salvador, pour lequel nous avons décidé qu'aucune action n'était nécessaire.

J'ai trois questions pour M. le commissaire.

La Commission admet-elle que, dans le futur, le Parlement devrait pouvoir réclamer l'ouverture d'enquêtes dans le cadre du SPG+?

Deuxièmement, dans l'intervalle, la Commission va-t-elle présenter au Parlement le rapport demandé au sujet de l'état d'avancement de la ratification et de la mise en œuvre des conventions par les bénéficiaires existants du SPG+?

Enfin, quand la Commission envisage-t-elle de transmettre au Parlement le règlement révisé pour la prochaine phase du SPG? Nous souhaiterions l'avoir d'ici juin, comme il nous l'a été promis.

Niccolò Rinaldi, *auteur*. – (IT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, Mesdames et Messieurs, peu après l'élection de ce Parlement, nous avons immédiatement été confrontés à la question de la suspension du système de préférences généralisées (SPG+), en particulier concernant l'application ou la non-application de ce mécanisme au Sri Lanka et à la Colombie.

Dans le premier cas, nous avons constaté diverses erreurs, parfois graves, de la part du Sri Lanka, un pays qui a pour circonstance atténuante d'avoir émergé d'une très longue guerre civile contre une terrible

organisation terroriste. De mon point de vue, la Commission a agi hâtivement dans cette affaire, générant rapidement la proposition visant à suspendre le SPG+. Le Sri Lanka n'avait cependant aucun «gardien», si l'on peut dire, au sein du Conseil, et la décision a donc été prise. Quant au Parlement européen, il n'avait aucun rôle à jouer: personne ne nous a demandé notre avis.

Dans le second cas, nous avons un pays en proie à des luttes internes entre guérillas et à de graves violations des droits de l'homme, notamment de fréquentes exécutions de syndicalistes. Jusqu'à présent, la Commission ne s'est pas exprimée sur l'opportunité d'une enquête et a en réalité poursuivi sur la voie de l'accord de libre-échange, ce que j'approuve, à titre personnel. Nous savons qu'au Conseil, certains gouvernements protègent très activement les intérêts des autorités colombiennes, et, encore une fois, le rôle du Parlement a été nul: personne ne lui a demandé son avis, alors qu'il doit lui-même prêter attention aux avis des autres pratiquement chaque jour.

Dans les deux cas, aucune évaluation d'impact n'a été réalisée sur les conséquences de l'éventuelle suspension sur l'économie et l'emploi. Cependant, parmi toutes les incohérences relevées, il est un élément que l'on retrouve à chaque fois, à savoir le rôle marginal du Parlement européen. Et pourtant, ces décisions sont éminemment politiques, et non techniques, ce que j'estime inacceptable. Nous avons donc besoin d'un nouveau règlement – profitons pour cela du fait que l'ancien expire fin 2011. Je pense que ces deux exemples concrets illustrent cette nécessité. Il serait néanmoins bénéfique, entre-temps, de discuter des événements qui se sont produits ces derniers mois dans ces deux pays.

Il serait par exemple intéressant de savoir quel seuil de violation des droits de l'homme doit être dépassé, selon la Commission, pour qu'une enquête soit ouverte en Colombie ou dans un autre pays, et quelles mesures concrètes le gouvernement sri lankais devrait prendre, telles que l'abrogation de la loi martiale, pour lever la suspension.

Monsieur le Commissaire, nous demandons ceci: une nouvelle proposition, si possible d'ici juin, des critères d'éligibilité clairs pour les pays bénéficiaires, compte tenu du fait que le SPG est un instrument de développement et que certains pays de la liste ne sont pas franchement des pays en développement, la signature et l'application des 27 conventions de l'OIT dans les pays bénéficiaires, la transparence des règles de conduite, un système d'évaluation de l'impact du SPG, ainsi qu'une communication au Parlement. Comme l'a mentionné M. Martin, le Parlement doit jouer un rôle à part entière en cas de suspension, étant donné qu'il s'agit, je le répète, d'une décision éminemment politique.

Nicole Kiil-Nielsen, auteure suppléant. – Monsieur le Président, notre débat aujourd'hui est motivé par trois aspects concernant le système de préférences tarifaires généralisées.

Premièrement, l'actuel règlement expire le 31 décembre 2011. Pour que le Parlement européen puisse exercer les pouvoirs qu'il a, grâce au traité de Lisbonne, il faut que la Commission nous donne un projet de nouveau règlement au plus tard au mois de juin 2010.

Deuxièmement, le fonctionnement du SPG+ est tout sauf parfait. Qui décide de la liste des pays bénéficiaires, sur la base de quels critères? Miracle! Qui contrôle effectivement la mise en place des 27 conventions internationales, en matière sociale et environnementale, obligatoires pour être bénéficiaire du SPG+? Nous ne le savons pas.

Quels ont été les résultats du SPG+? S'agit-il de développement durable, de diversification de la production, de création d'emplois dignes, ou au contraire de prolifération de contrats à courte durée, d'augmentation de fermes abandonnées, de concentration de la grande propriété destinée à l'exportation? Nous n'en savons rien.

Donc, il faut une réforme profonde du règlement pour garantir un contrôle démocratique et s'assurer que les mesures prises atteignent bien les objectifs recherchés.

Mais la vraie raison du débat de ce soir, c'est le cas lamentable de la Colombie. Jusqu'à aujourd'hui, la Commission a refusé d'entamer une enquête sur les très graves violations des droits humains dans ce pays. Cette enquête est pourtant prévue par le règlement.

Il est inconcevable, en raison des valeurs prônées par l'Union européenne, qu'en quête de profit dans le secteur laitier, automobile, pharmaceutique, télécom, bancaire, pour nos propres multinationales, l'UE abandonne la conditionnalité du SPG et qu'elle se précipite, ces jours-ci, dans un accord de libre-échange avec la Colombie. C'est un coup mortel porté aux syndicats, aux paysans, aux consommateurs colombiens, à la production industrielle nationale colombienne.

Joe Higgins, auteur. – (EN) Monsieur le Président, le système de traitement préférentiel que l'UE applique à certains pays est en vigueur depuis 1971. Ce mécanisme est supposé supprimer les déséquilibres commerciaux entre les pays capitalistes développés et les pays plus pauvres, et promouvoir le développement durable.

Monsieur le Commissaire, reconnaissez-vous qu'à cet égard, nous avons vraiment connu un échec lamentable et que les accords commerciaux de l'UE ont principalement profité aux transnationales basées dans l'UE qui utilisent leurs ressources plus importantes pour mettre sur la paille les petits producteurs locaux de nombreux pays pauvres, causant ainsi de sérieuses perturbations, comme des pertes d'emplois locaux et des dommages environnementaux? N'est-ce pas là la véritable signification du document stratégique de la Commission intitulé «Une Europe compétitive dans une économie mondialisée», qui a été publié il y a à peine trois ans?

Et, Monsieur le Commissaire, quel espoir peuvent avoir les travailleurs d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine quand notre Commission, ces toutes dernières semaines, a accepté sans broncher les spéculations criminelles des traders pirates en quête de profits faciles et rapides qui, pour ce faire, ont honteusement spéculé contre l'euro, et la Grèce en particulier? Et vous avez livré la classe ouvrière et les populations pauvres de la Grèce à la merci de ces parasites – des criminels en fait. Quel espoir la population active et les pauvres des pays hors d'Europe peuvent-ils nourrir au vu de cette situation?

Maintenant, la question concerne la méthode utilisée par la Commission européenne pour évaluer si les pays bénéficiaires des accords commerciaux préférentiels avec l'UE protègent les droits des travailleurs et les droits de l'homme. Je vous serais reconnaissant de nous en dire plus à ce propos.

Par ailleurs, comment pouvez-vous continuer d'entretenir des relations avec le gouvernement de la Colombie, alors qu'il apparaît clairement que des organes publics, en particulier l'armée, commettent sans arrêt les crimes les plus haineux, comme l'a démontré la toute récente découverte macabre d'un charnier contenant les restes des innocents assassinés à La Macarena?

Et enfin, quelle est la position actualisée de la Commission en ce qui concerne la poursuite du SPG+ au Sri Lanka, compte tenu du fait qu'à la suite des élections, les politiques du gouvernement Rajapaksa continuent de violer les droits de l'homme et des travailleurs?

Syed Kamall, auteur suppléant. – (EN) Monsieur le Président, je pense que nous comprenons tous que l'un des objectifs du SPG était d'intégrer les pays pauvres dans le système commercial mondial. L'octroi de tarifs préférentiels était perçu comme un bon moyen de combattre certains déséquilibres commerciaux entre les pays riches et les pays pauvres.

Ayant beaucoup d'amis et de famille dans bon nombre de ces pays pauvres, je pense qu'il n'est pas besoin de chercher le problème plus loin que dans les gouvernements de nombre de ces pays: une mauvaise gouvernance, des monopoles d'État et des gouvernements corrompus qui empêchent les entrepreneurs locaux de créer de la richesse, les difficultés pour importer les matières nécessaires pour créer de la valeur ajoutée et des richesses, de même que le manque d'accès de nombreux citoyens à des biens et des services que nous prenons pour acquis ici dans l'UE et dans une grande partie des pays riches.

Reconnaissons également que le meilleur moyen d'éliminer la pauvreté est d'aider les entrepreneurs, qui créeront des emplois, créeront de la richesse et sortiront les pauvres de leur misère.

Lors des récentes négociations sur les accords de partenariat économique, un grand nombre de députés de tous bords se sont dits préoccupés par l'approche unique adoptée par la Commission en ce qui concerne les APE.

Dans un cas qui me concernait, le représentant de la Commission a déclaré, alors qu'il était interrogé en commission, que les APE n'ont pas uniquement trait au commerce, mais également à l'intégration régionale et à l'exportation du modèle européen. Mais lorsque nous avons demandé si certains pays ayant conclu un ACP et qui avaient certains problèmes particuliers pouvaient en lieu et place de l'ACP bénéficier du SPG+, il nous a été répondu que ce n'était pas possible parce qu'ils ne respectaient pas certaines des conventions et n'étaient donc pas éligibles.

À mesure que nous progressons, nous devrions sans doute aller vers plus de flexibilité dans notre application du SPG+, peut-être comme alternative aux APE. Nous pouvons traiter cette question de diverses façons. Nous pouvons imposer des sanctions aux pays qui ne satisfont pas aux normes ou nous pouvons engager un dialogue permanent afin de veiller à ce que les conditions s'améliorent dans ces pays, tout en n'oubliant pas que Rome ne s'est pas construite en un jour et qu'il en a été de même pour les normes plus élevées de l'Europe.

Il est temps d'impliquer et d'aider les entrepreneurs des pays en développement plutôt que de sur-politiser cette problématique.

Karel De Gucht, *membre de la Commission*. – (EN) Monsieur le Président, l'actuel schéma de préférences tarifaires généralisées expire le 31 décembre 2011. La Commission travaille d'ores et déjà sur une version largement actualisée et révisée de ce schéma. Dans le courant du mois, je lancerai une vaste consultation publique sur les améliorations et changements potentiels, qui sera suivie par une nouvelle évaluation d'impact approfondie. La proposition de nouveau règlement de la Commission devrait donc être prête dans le courant du premier trimestre 2011. Cette proposition sera naturellement soumise à la procédure législative ordinaire, qui pourrait bien se poursuivre au-delà de la date d'expiration du schéma actuel, le 31 décembre 2011.

Vous serez d'accord avec moi pour dire que nous devons éviter que les bénéficiaires du SPG perdent toutes leurs préférences au 1^{er} janvier 2012. Nous soumettrons donc, parallèlement au lancement de cet important travail préparatoire sur la mise en place d'un nouveau schéma SPG, une proposition visant à prolonger le règlement actuel dans un souci de continuité dans l'attente de la mise en place du nouveau schéma. Cela devrait vous donner le temps de travailler sérieusement sur le prochain schéma tout en garantissant une protection aux bénéficiaires du SPG. Vous devriez recevoir ce document en avril.

J'ai pris bonne note de votre question concernant toutes les inquiétudes relatives à la façon dont la Commission veille au respect par les pays bénéficiaires des critères actuels liés au SPG+. Le critère fondamental est la ratification et l'application effective des 27 conventions internationales dans le domaine des droits de l'homme, des droits fondamentaux des travailleurs, du développement durable et de la bonne gouvernance. Il incombe à la Commission de veiller à ce que tous les pays bénéficiaires satisfassent à ces critères.

La Commission a pour devoir et volonté de mettre en œuvre le SPG de manière équitable, objective. À cet égard, nous fondons notre suivi et notre évaluation de l'application effective des règles du SPG+ autant que possible sur les conclusions et rapports d'organisations internationales telles que les Nations unies, l'OIT et autres organismes compétents, ainsi que sur les mécanismes de contrôle envisagés dans les conventions mêmes.

Cela garantit une révision claire et impartiale. Le suivi est également assuré par le dialogue bilatéral mené par la Commission et les pays du SPG+ au sujet des aspects de mise en œuvre. Si ces rapports contiennent des informations indiquant que les critères du SPG ne sont pas totalement remplis, le règlement relatif au SPG prévoit la possibilité, pour la Commission, d'ouvrir une enquête afin de clarifier la situation et de proposer des mesures appropriées.

Cette possibilité est un instrument important à déployer lorsque la situation le justifie. Cependant, la décision d'ouvrir une enquête ne doit pas être prise à la légère, car elle peut influencer sur nos relations générales avec les pays partenaires. Pensez, par exemple, au cas rencontré récemment avec le Sri Lanka.

Vu que l'objectif du schéma SPG+ est d'inciter les pays à respecter les normes internationales de bonne gouvernance, les pays bénéficiaires devraient d'abord avoir la possibilité de démontrer leur engagement vis-à-vis du SPG+, leur volonté de coopérer avec les organes de contrôle internationaux et leur détermination à pallier les faiblesses identifiées.

Cette approche prend en compte les mesures déjà prises par ces pays et va dans le sens de l'approche générale fondée sur les incitants qui sous-tend le SPG+.

J'ai hâte d'engager avec vous un débat sur le futur du SPG et en particulier du SPG+. En préparant la révision du schéma actuel, qui englobera également les critères du SPG+ et le contrôle de leur respect, les thèmes soulevés par le Parlement européen seront examinés avec attention.

Étant donné que cette révision aura lieu dans le cadre de la procédure législative ordinaire, le Parlement européen décidera à égalité avec le Conseil de la forme finale du nouveau schéma de préférences tarifaires généralisées.

Laima Liucija Andrikiienė, *au nom du groupe PPE*. – (EN) Monsieur le Président, à la suite des propos tenus par mon collègue Daniel Caspary, auxquels j'adhère totalement, je voudrais mettre en évidence quelques points. Tout d'abord, l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne redéfinit à divers niveaux le rôle du Parlement dans la formulation de la politique commerciale de l'UE. Le SPG est l'un de ces domaines dans lesquels le Parlement aura davantage de poids.

Monsieur le Commissaire, je voudrais également vous encourager à envisager favorablement le rôle accru du Parlement dans la sphère dont vous êtes responsable. Je vous prie donc instamment de consulter le Parlement lorsqu'il s'agit de clôturer ou de réviser la liste des bénéficiaires du SPG et du SPG+.

Troisièmement, le Parlement devrait également être impliqué dans le processus de vérification du respect par les bénéficiaires du SPG – pas uniquement de la ratification, mais également de la mise en œuvre effective – des 27 conventions de l'OIT et des Nations unies. La Commission devrait au moins consulter le Parlement sur ce point, et il est aussi de notre devoir, au Parlement, de veiller à ce qu'il existe, au sein de nos organes compétents, de nos commissions, des mécanismes qui puissent contribuer à cette vérification. Enfin, je voudrais réitérer l'appel lancé dans la proposition de résolution sur laquelle nous voterons demain. La Commission devrait rédiger le nouveau règlement sur le SPG aussi rapidement que possible.

Autre point important, je ne suis pas d'accord avec ce qu'ont dit certains de mes collègues concernant la Colombie. La Colombie est un pays comme tant d'autres pays de la région et nous ne pouvons ignorer les développements positifs ni les progrès réalisés dans le domaine des droits de l'homme et pour améliorer la situation des défenseurs de ces droits. Il ne sert à rien de condamner ce pays en particulier, puisque notre résolution concerne le nouveau règlement et la nécessité d'avoir un nouveau règlement.

Vital Moreira, *au nom du groupe S&D.* – (PT) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, je suis heureux d'entendre M. De Gucht garantir, en résumé, que la Commission transmettra au Parlement l'initiative législative pour la révision du schéma de préférences généralisées de telle manière que suffisamment de temps soit réservé à l'application de la procédure législative sans qu'expire l'actuel schéma de préférences généralisées, qui arrivera à terme à la fin de l'année prochaine.

Ce système doit être révisé. Premièrement, c'est un instrument d'aide au développement qui offre aux pays un accès privilégié au marché européen sans contrepartie. Deuxièmement, c'est un instrument qui permet d'améliorer la situation des droits de l'homme et la bonne gouvernance dans ces pays, étant donné que son octroi est subordonné à certaines conditions.

Pour ces deux raisons, l'Union européenne doit revoir l'utilisation de cet instrument, qui met le commerce au service du développement et des droits de l'homme. Et cette révision doit se baser sur une évaluation des résultats de la période précédente.

Par ailleurs, le nouveau règlement devrait respecter les critères suivants, issus de la pratique existante. Premièrement, garantir le caractère temporaire de l'application du système de préférences généralisées, de manière à pouvoir la suspendre lorsqu'elle n'est plus nécessaire. Deuxièmement, renforcer et perfectionner les méthodes de différenciation et de sélection des pays bénéficiaires en fonction du niveau de développement et de la compétitivité extérieure de chacun. Troisièmement, et finalement, améliorer les mécanismes de contrôle du respect des conditions liées au système de préférences généralisées, en particulier en ce qui concerne le respect des droits de l'homme.

En conclusion, Monsieur le Commissaire, le fait que l'avis du Parlement a été pris en considération dès le début de la procédure législative est bénéfique.

Georgios Papastamkos (PPE). – (EL) Monsieur le Président, le traitement qui découle du système de préférences généralisées, en tant qu'exception au principe de la nation la plus favorisée de l'OMC, doit être ciblé; en d'autres termes, il doit être accepté par les pays en développement, car leurs besoins sont les plus importants. La nouvelle liste de pays bénéficiaires doit refléter le véritable statut économique et le véritable niveau de compétitivité des pays en développement.

Par ailleurs, l'absence de différenciation entre ces pays se fait finalement au détriment de ceux qui sont les moins développés. Il est logique que la révision proposée soit précédée d'une évaluation de l'impact qu'a eu le système sur les pays bénéficiaires au cours de la précédente période d'application.

La politique commerciale, en particulier la conditionnalité commerciale, peut sans nul doute contribuer à une gouvernance mondiale plus efficace par l'exercice d'une faible pression. Elle peut contribuer, via des incitants, à la promotion de la dimension sociale de la mondialisation au sens large: des emplois décents, un développement durable et une responsabilisation démocratique.

Le Parlement européen devrait pouvoir participer de façon créative dans le cadre du nouveau système révisé et devrait pouvoir contrôler concrètement l'exécution des contrats signés par les pays bénéficiaires.

Bernd Lange (S&D). – (DE) Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire, nous savons tous que le SPG est un bon système et que le SPG+ est un très bon système. Nous devons également garantir leur prolongation et, pour ce faire, nous avons besoin de votre proposition afin de pouvoir mener le débat nécessaire au Parlement. Donc, Monsieur le Commissaire, s'il vous plaît, mettez les bouchées doubles.

Même pour le SPG+, nous devrions peut-être être en mesure d'apporter quelques améliorations. Il y a cinq points, à cet égard, que je souhaiterais souligner concernant des domaines dans lesquels nous devrions être capables de progresser. Premièrement, qui décide la façon dont les 27 normes sont concrètement appliquées, pas seulement reconnues dans la pratique, mais officiellement mises en œuvre? Est-ce du seul ressort de l'OIT? N'avons-nous pas besoin d'un comité d'évaluation qui nous fournira un soutien spécifique durant la mise en œuvre?

Deuxièmement, par quel moyen impliquons-nous la société civile? Je voudrais voir la coordination de la société civile dans le pays en question dans l'évaluation de la mise en œuvre du SPG+, tout comme nous l'avons récemment décidé dans l'accord conclu avec la Corée du Sud.

Troisièmement, qui, concrètement, prend l'initiative d'ouvrir une enquête en cas de problème? Le Parlement doit être impliqué à ce niveau, parce que j'ai l'impression qu'il y a au Conseil d'autres intérêts en jeu que la réalisation d'une enquête en tant que telle. Le Parlement devrait également ouvrir une enquête dans ce genre de cas.

Nous avons aussi certainement besoin de structures claires pour les prochaines actions que nous allons entreprendre, ainsi que des structures de retrait plus claires; mais peut-être pouvons-nous parler de cet aspect plus en détails à un autre moment.

Thomas Mann (PPE). – (DE) Monsieur le Président, le SPG accorde essentiellement des privilèges commerciaux aux pays en développement et aux économies émergentes. Ce type moderne d'aide au développement allant de réductions tarifaires à des exonérations sur les marchés des nations industrialisées s'est avéré très intéressant. Le schéma spécial SPG+ vise à promouvoir l'application de normes sociales et environnementales et a contribué à accroître le nombre de ratifications des conventions de l'ONU et de l'OIT.

Toutefois, Monsieur le Commissaire, comment la Commission s'assure-t-elle du respect de ces critères? Le retrait des privilèges a-t-il systématiquement lieu lorsque les marchandises exportées ont été produites par une main-d'œuvre forcée ou des esclaves, lorsque des pratiques commerciales malhonnêtes sont mises au jour et lorsqu'aucun contrôle de l'origine des produits n'est garanti? Par ailleurs, ne devrait-on pas également attendre au final des grands pays qu'ils respectent l'exigence d'amélioration de la situation des droits de l'homme visée au titre du SPG+? Je pense à la Chine, par exemple. Toutes nos résolutions, les manifestations et les négociations bilatérales entre l'UE et ce pays n'ont abouti à aucun progrès dans ce domaine. Il en résulte que demain, des centaines de milliers de personnes descendront dans les rues à l'occasion de la Journée internationale de la Mémoire au Tibet et des drapeaux tibétains seront hissés dans des milliers de villes et de communautés au sein de l'Union européenne. Nous exprimerons notre solidarité avec les peuples qui luttent pour leur autonomie culturelle, linguistique et religieuse.

Monsieur le Commissaire, êtes-vous également d'avis que les normes sociales, environnementales et relatives aux droits de l'homme doivent être supprimées des régimes spéciaux et être incorporées dans la liste des critères du SPG? La coopération avec nos partenaires commerciaux ne doit pas être restreinte à des aspects purement économiques.

Gianluca Susta (S&D). – (IT) Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, c'est une excellente occasion de réaffirmer avant toute chose l'importance du système de préférences généralisées. Tant le système SPG de base que le système SPG+, tous deux liés à l'initiative «Tout sauf les armes», contribuent à réduire la pauvreté, conformément à l'obligation fondamentale de respect des droits de l'homme. C'est la violation de ces principes de base de cohabitation qui ont récemment mené l'Union européenne à priver le Sri Lanka de ses avantages tarifaires préférentiels à la suite d'une enquête approfondie réalisée par la Commission.

Le nouveau cadre institutionnel doit cependant impliquer pleinement le Parlement dans le processus législatif destiné à modifier la législation en vigueur. Nous espérons donc que cet exercice inclura une révision complète du règlement, conformément aux procédures ordinaires, car il contient plusieurs lacunes, notamment en ce qui concerne les enquêtes elles-mêmes. La prochaine étape sera la résolution commune.

L'efficacité du règlement dépend de sa crédibilité, de l'objectivité des critères sur lesquels il est basé et de son application stricte. Dans une Europe dont la vaste majorité des citoyens est opposée à l'idée d'exporter la

démocratie arme au poing, le commerce et l'aide liée au commerce sont des éléments essentiels dans la promotion des principes de cohabitation fondés sur le respect des droits humains fondamentaux. Il est de notre devoir de ne pas sombrer dans l'indifférence – ce qui ne serait pas la solution – mais également d'éviter tout jugement hâtif concernant certaines parties, des jugements qui ressemblent à des sentences irrévocables, comme dans le cas de la Colombie.

C'est la raison pour laquelle je ne supporte pas les attitudes inflexibles quasi-unilatérales manifestées envers l'un ou l'autre pays, tandis que je comprends totalement la nécessité d'accorder davantage d'attention à toutes les situations problématiques, dans l'esprit de la législation en vigueur et conformément aux principes des règles sur lesquelles nous souhaitons baser la révision législative que nous réclamons.

Christofer Fjellner (PPE). – (SV) Monsieur le Président, le système de préférences généralisées débattu aujourd'hui est un excellent instrument, un instrument très précieux, car il permet à ceux qui sont peut-être les pays les plus pauvres du monde d'exporter plus facilement vers l'Europe et de faire plus facilement du commerce avec celle-ci. Bon nombre des nations européennes ont bâti leur fortune de cette façon, raison pour laquelle il est important pour nous d'étendre ce système autant que possible à d'autres pays.

Dans un débat tel que celui-ci et lors de la révision prochaine du système, nous devons garder à l'esprit et comme fil rouge la mission et l'objectif fondamentaux du SPG, c'est-à-dire la lutte contre la pauvreté. Le commerce est de loin le meilleur moyen de combattre la pauvreté et de stimuler la croissance économique, et il est important de ne pas l'oublier.

Bien entendu, le système de préférences généralisées est également un bon moyen d'inciter des pays à adhérer à des conventions et accords internationaux ainsi qu'à des engagements en faveur des droits de l'homme, etc. Toutefois, nous ne devons pas oublier que le but poursuivi est le développement. Naturellement, l'UE doit avoir la possibilité de refuser ou de retirer ce traitement préférentiel aux pays qui ne respectent pas leurs engagements, mais rappelons-nous que cette arme est à double tranchant. Un pays que l'on prive d'une plus grande liberté commerciale et de nouvelles possibilités d'exportation n'aura pas plus de facilités à remplir les engagements et les exigences que nous attendons de lui.

Il y a un lien: la corruption, les conditions de travail précaires et le non-respect des droits de l'homme aggravent la pauvreté, mais la pauvreté rend également plus difficile la lutte contre la corruption, le non-respect des droits de l'homme et les conditions de travail précaires. Je voudrais connaître l'avis du commissaire sur le paragraphe 22, c'est-à-dire sur le risque que la suspension des préférences tarifaires ne constitue un nouvel obstacle à la résolution de problèmes tels que la précarité des conditions de travail.

Je voudrais également faire remarquer que nous exigeons à présent d'un certain nombre de pays qu'ils ratifient 27 conventions de l'OIT et de l'ONU et s'attachent à leur pleine mise en œuvre. Je voudrais qu'une véritable analyse soit menée pour voir si tous les États membres de l'UE ont pleinement mis en œuvre et ratifié toutes ces conventions. Je pense qu'il est pour le moins peu probable qu'elles aient toutes été pleinement mises en œuvre, et il importe de garder cela à l'esprit lorsque nous décidons de formuler des exigences vis-à-vis des autres.

Rareș-Lucian Niculescu (PPE). – (RO) J'ai une question simple pour le commissaire. Conformément au règlement (CE) n° 732/2008, les pays qui souhaitent bénéficier de conditions préférentielles dans le cadre du système SPG+ peuvent soumettre leurs demandes d'ici la fin du mois d'avril de cette année. L'échéance approchant, je voudrais demander au commissaire s'il dispose de cette information, s'il sait quels pays ont introduit cette demande à ce jour et si nous devrions accorder des tarifs préférentiels à de nouveaux pays alors que nous nous préparons à modifier les critères requis. Je me joins également à mes collègues députés pour souligner la nécessité de consulter le Parlement européen sur les questions d'application du système de préférences généralisées.

Je vous remercie.

Karel De Gucht, membre de la Commission. – (EN) Monsieur le Président, plusieurs questions ont été posées au sujet du Sri Lanka et de la Colombie, et concernant la raison pour laquelle nous avons décidé d'ouvrir une enquête et de prendre une décision dans un cas et pas dans l'autre.

Dans le cas du Sri Lanka, l'attention de la Commission a été attirée sur des rapports publics et des déclarations émanant des Nations unies et d'autres acteurs concernés, dont des ONG, indiquant que le Sri Lanka ne mettait pas effectivement en application diverses conventions en matière de droits de l'homme, en particulier le

Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et la Convention sur les droits de l'enfant.

Cependant, à la différence de la Colombie, le Sri Lanka a décidé de nier en bloc l'existence de tout problème et de ne coopérer avec la Commission à aucun moment de l'enquête.

Dans le cas de la Colombie, les résultats des contrôles effectués par l'ONU et l'OIT indiquent la présence de points d'interrogation concernant le niveau d'application effective de certaines de leurs conventions, mais il apparaît clairement, également, que la Colombie a coopéré avec les organes des Nations unies et de l'OIT et a réformé en profondeur son système judiciaire, et que le gouvernement est en train de prendre des mesures pour modifier sa législation et améliorer son application sur le terrain. Un dialogue permanent s'est instauré avec les Nations unies et l'OIT.

En ce qui concerne la question posée par M. Moreira, je voudrais dire que, s'agissant de la révision du règlement sur le SPG, nous essayons de parvenir à un équilibre entre les différentes demandes qui ont été faites ici. On nous a demandé de la réaliser aussi rapidement que possible, et c'est ce que nous ferons. On nous a demandé une évaluation d'impact et nous ne recevrons les données de 2009 relatives au SPG qu'en juillet prochain, après quoi nous consulterons bien évidemment le Parlement.

Je voudrais également rappeler l'engagement pris vis-à-vis de la commission du commerce international lors de mon audition et fournir ultérieurement un calendrier de nos propositions législatives qui seront soumises à cette commission dans les prochains mois. Comme vous le savez, nous devons nous rencontrer demain. Nous nous efforcerons de parvenir ensemble à un accord qui offre au Parlement la plus grande marge de manœuvre possible pour discuter en toute transparence des différents dossiers, y compris du nouveau règlement sur le SPG et du système de refinancement, que nous devrions introduire dès avril.

Le Président. – J'ai reçu, conformément à l'article 115, paragraphe 5, du règlement, deux propositions de résolution⁽²⁾.

Le débat est clos.

Le vote aura lieu le mercredi 10 mars 2010.

17. Ordre du jour de la prochaine séance: voir procès-verbal

18. Levée de la séance

(La séance est levée à 23 h 40.)

(2) Voir procès-verbal.